

# 2023

# BUDGET PRIMITIF

---

**Présenté par Madame Huguette BELLO**  
Présidente du Conseil Régional

# Edito



Huguette **Bello**

Présidente de la **Région Réunion**

**L**e projet de budget primitif 2023 intervient dans le prolongement d'un débat très riche sur les Orientations Budgétaires.

Il constitue la première traduction du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 présenté lors de la dernière assemblée plénière.

Ce budget confirme la trajectoire que nous avons voulue engager dès le début de notre mandature : freiner l'augmentation des dépenses de fonctionnement, assurer la sincérité des projections budgétaires, et limiter l'endettement à un niveau respectant les ratios préconisés pour l'ensemble des Régions.

Cet assainissement des comptes de la Région est indispensable pour garantir à moyen et long terme, la soutenabilité budgétaire du projet de mandature. Les efforts que nous avons engagés dans ce sens doivent se poursuivre

Désormais, le cap fixé par la Région est conforté : les actions, opérations et investissements sont clairement identifiés et leur financement programmé dans une stratégie pluriannuelle, afin d'assurer la construction du développement durable de notre île autour des 3 axes fondamentaux constitutifs du projet de mandature : le développement humain, le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et la transition écologique.

Dans le contexte d'instabilité et d'incertitudes marqué par la guerre en Ukraine, notre collectivité doit aussi tenir compte des éléments de conjoncture, tout en ayant le souci de contribuer au règlement des problèmes fondamentaux et structurels qui détermine le développement de notre île.

Cette double préoccupation nous dicte des arbitrages à opérer dans notre budget, dans l'intérêt du territoire et de sa population.

Ainsi, malgré l'ampleur des défis que nous avons à relever, nous avons le souci de ne pas augmenter la pression fiscale. Dans le même esprit, notre budget prévoit des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages comme la gratuité des livres scolaires, le plafonnement des prix de la cantine dans les lycées, la mise en œuvre progressive de la gratuité des cars jaunes ainsi que la reconduction, durant le 1er semestre, en partenariat avec le Département, du dispositif d'aide aux ménages pour le prix de la bouteille de gaz.

Au-delà de ces mesures immédiates, nous poursuivons, à travers ce budget 2023, la mise en œuvre de nos orientations pour la formation, l'épanouissement culturel, le développement économique, l'aménagement et le développement durable de La Réunion.

Le lancement simultané du nouveau programme opérationnel européen 2021-2027 qui vient d'être approuvé par la Commission européenne aura un effet levier sur notre budget qui s'inscrit résolument dans une démarche pluriannuelle.

# SOMMAIRE

## **BUDGET PRIMITIF 2023 RAPPORT FINANCIER**

<b>A-LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>08</b>
I. La structure du budget principal.....	08
II. Les recettes attendues.....	11
II.1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	14
II.2 Les recettes réelles d'investissement.....	19
III. Les dépenses prévues.....	23
Axe 1 : Le développement humain et solidaire.....	26
Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons .....	28
Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique.....	30
Les missions transversales .....	32
<b>B- LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE .....</b>	<b>34</b>
I. Le budget annexe Transport.....	34
II. Le budget annexe Énergie.....	36
III. Le budget annexe Délégation de Service Public des Musées .....	37
<b>C- BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>39</b>
<b>D- LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PÉRIODE PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2014-2020 .....</b>	<b>40</b>
I. Le budget autonome FEDER.....	40
II. Le budget autonome POCT.....	42
<b>E- LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PÉRIODE PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027 .....</b>	<b>43</b>
I. Le budget autonome FEDER/FSE 2021-2027.....	44
II. Le budget autonome INTERREG OI 2021-2027 .....	45
<b>ANNEXES .....</b>	<b>46</b>

## RAPPORTS SECTORIELS 2023

### Axe 1 : Le développement humain et solidaire :

#### La pierre angulaire de la mandature..... 69

Une politique éducative ambitieuse ..... 71

Investir dans l'enseignement supérieur et la Recherche ..... 78

Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population..... 85

Mieux aider les étudiants et stagiaires en mobilité et investir dans l'avenir..... 96

Pour une excellence culturelle ..... 102

Pour une excellence sportive..... 111

Pour une île solidaire ..... 115

Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements..... 122

Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable ..... 125

### Axe 2 : Le développement économique

#### Par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation ..... 129

Le développement du tissu économique et la création d'emplois ..... 131

L'internationalisation des entreprises ..... 136

Innover et accompagner nos secteurs d'avenir..... 142

La relance du tourisme ..... 154

Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire ..... 160

Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel ..... 164

Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire..... 167

Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons ..... 172

### Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique

#### Par une excellence environnementale..... 177

Doter l'île d'infrastructures modernes..... 179

Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements..... 182

Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service ..... 189

Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement..... 195

Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement,  
une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen..... 203

Atteindre l'autonomie énergétique ..... 209

#### Les missions transversales..... 217

Les ressources humaines ..... 219

Mieux faire vivre la démocratie participative..... 223

Le patrimoine et l'immobilier..... 228

Les systèmes d'information..... 234

La logistique ..... 239

Les affaires juridiques et la commande publique ..... 244



**BUDGET PRIMITIF 2023**  
**RAPPORT FINANCIER**



**REGION REUNION**



# Introduction

Le budget primitif 2023 présente les ratios de bonne gestion qui sont :

- une capacité de désendettement < à 9 ans ;
- un taux d'épargne brute proche de la cible de 25 %.

A côté de la politique d'investissement volontariste de la collectivité, ce Budget Primitif intègre les contraintes liées à deux dossiers à enjeux particulièrement lourds : la restructuration de la compagnie aérienne AIR AUSTRAL et l'achèvement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral.

Le budget de la Région Réunion 2023 est en forte croissance, avec une accélération des projets régionaux en investissement.

A périmètre constant, ce budget 2023 est construit avec une augmentation de (+) 13%, hors dispositif du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences, du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), de la dette et des opérations ponctuelles exceptionnelles :

- S'agissant de l'investissement, c'est une programmation des travaux régionaux

en progression de (+) 26 % en dépenses et (+) 3% en recettes par rapport au BP 2022, avec notamment la clôture des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020 ;

- S'agissant du fonctionnement, c'est la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité avec une hausse limitée à (+) 0.6%. Les recettes plus dynamiques tant pour la fiscalité que pour les subventions européennes s'élèvent à (+) 11% par rapport au BP 2022.

Le budget de la Région Réunion 2023 est composé d'un budget principal et de trois budgets annexes

En M€ avec dette	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION %
<b>Budget principal</b>	862,68	1 008,93	17 %
<b>Budget annexe Transport</b>	37,21	37,51	1 %
<b>Budget annexe Energie</b>	0,37	0,29	-22 %
<b>Budget annexe DSP</b>	0,35	0,35	0 %
<b>Total</b>	<b>900,61</b>	<b>1047,07</b>	<b>16 %</b>

En consolidé, il s'élève ainsi en mouvements réels à 1.047,075 M€ dont 444,397 M€ de dépenses d'investissement hors dette. La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>	683 882 955	363 192 000	<b>1 047 074 955</b>
<b>DÉPENSES</b>	536 777 955	510 297 000	<b>1 047 074 955</b>

Conformément aux Orientations Budgétaires 2023, le projet de budget primitif 2023 de la Région Réunion (budget principal) se décline comme suit, en crédits de paiement :

- le développement humain et solidaire : 271,359 M€
- le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons : 93,638 M€

- le développement durable et la transition écologique : 320,009 M€
- les missions transversales : 323,919 M€

# A-LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal est articulée en trois parties :

## I. La structure du budget principal

## II. Les recettes attendues

## III. Les dépenses prévues

## I. La structure du budget principal

La Région Réunion disposera en 2023 d'un budget principal de 1.008,926 M€ (en mouvements réels), se répartissant comme suit :

- **Budget de fonctionnement** : 498,893 M€ (49 %) soit (+) 0,6 % par rapport au BP 2022 hors intérêts, PACTE, FEAMPA et dépenses exceptionnelles (+ 12,3 % avec ces

mouvements) ;

- **Budget d'investissement** : 510,033 M€ (51 %) soit (+) 25,7 % par rapport au BP 2022 hors capital de la dette, PACTE et FEAMPA (+ 21,9 % avec ces mouvements).

Le budget de la Région Réunion se caractérise par des charges de fonctionnement légèrement inférieures aux dépenses d'investissement. L'objectif de cette mandature est de consacrer une part plus importante des investissements dans le budget global.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>RECETTES RÉELLES</b>	645 734 000	363 192 000	<b>1 008 926 000</b>
<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	498 893 000 (dont intérêt de la dette : 25 050 000)	510 033 000 (dont capital de la dette : 65 900 000)	<b>1 008 926 000</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES
498 893 000
Dépenses hors intérêt de la dette : 473 843 000

RECETTES RÉELLES
645 734 000

**Epargne brute :  
146 841 000**

DÉPENSES D'ORDRE
281 979 000
780 872 000

RECETTES D'ORDRE
135 138 000
780 872 000

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES
510 033 000
Dépenses hors capital de la dette : 444 133 000

RECETTES RÉELLES
363 192 000
Recettes hors dette : 232 865 00

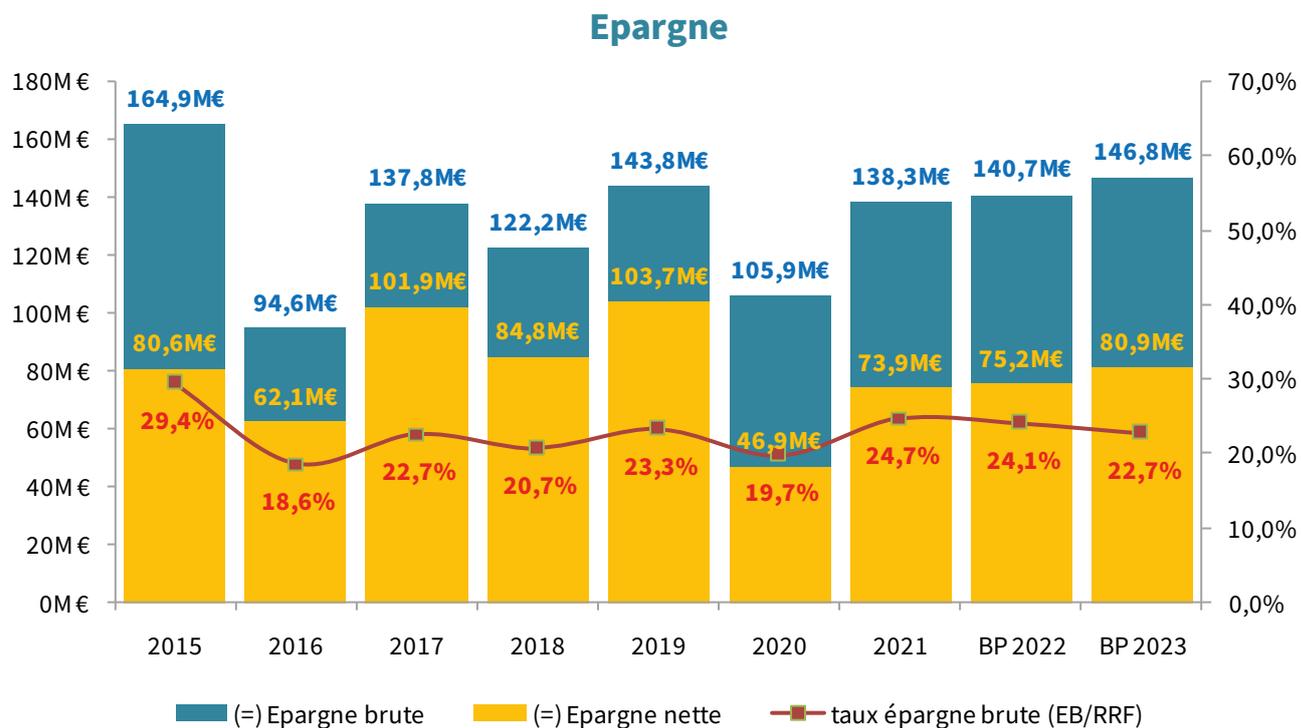
**Epargne nette :  
80 941 000**

DÉPENSES D'ORDRE
545 138 000
1 055 171 000

RECETTES D'ORDRE
691 979 000
1 055 171 000

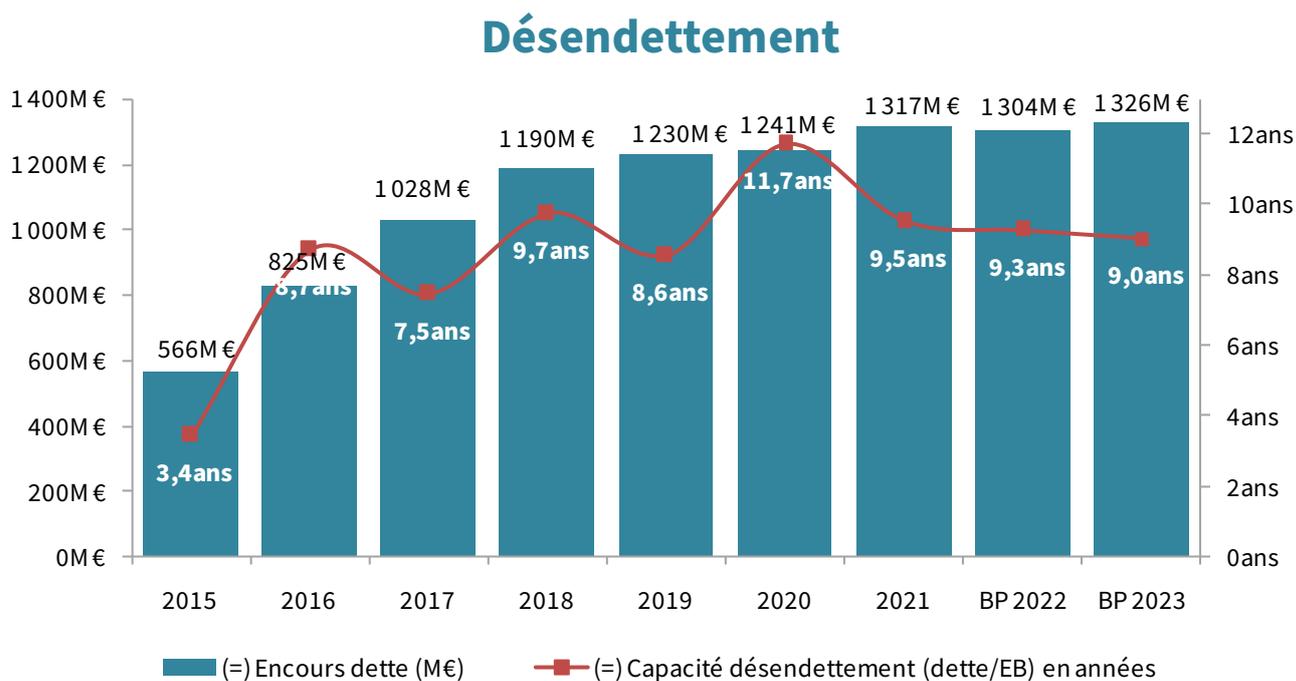
## LES RATIOS 2023

### UN NIVEAU D'ÉPARGNE CONFORTE



Dans le cadre de sa stratégie financière, la Région cible un taux d'épargne brute de l'ordre de 25 %. Pour 2023, le taux d'épargne brute s'établit à 22,7 %.

### UN INFLECHISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE



Depuis 2021, la région a initié une démarche de diminution de son endettement. Le ratio dynamique de désendettement s'établit à 9 ans au BP 2023.

## II. Les recettes attendues

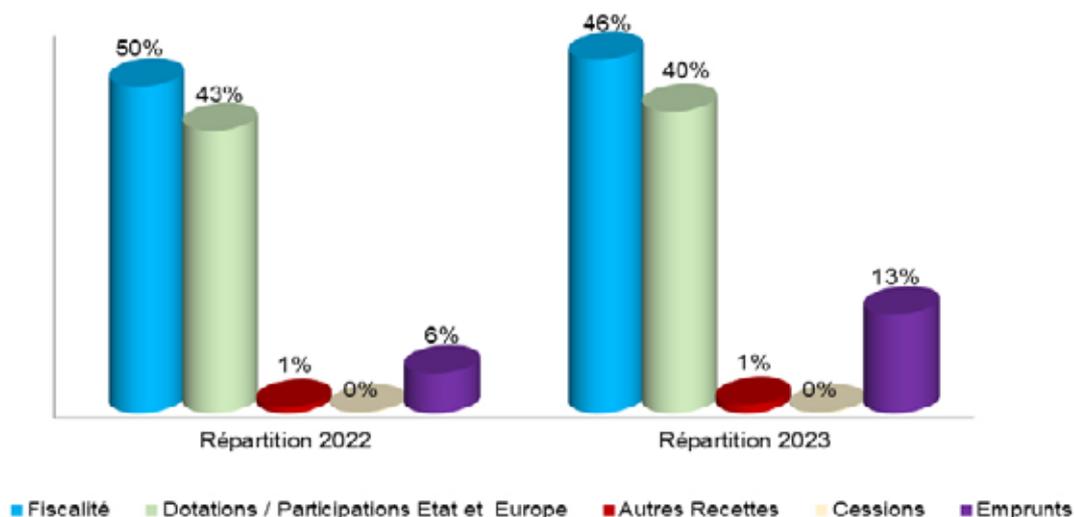
NATURE	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
Fiscalité	429 255 360	449 905 800	467 125 000	9%
Dotations / Participations Etat et Europe	353 162 440	257 624 729	387 020 920	10%
Autres Recettes	8 143 350	16 616 000	10 952 480	34%
PACTE	18 000 000	10 000 000	12 000 000	-33%
Cessions	1 500 000	500 000	1 500 600	0%
Emprunts	52 621 680	10 000 000	130 327 000	148%
<b>TOTAL</b>	<b>862 682 830</b>	<b>744 646 529</b>	<b>1 008 926 000</b>	<b>17%</b>
<b>TOTAL hors cessions et hors emprunts</b>	<b>808 561 150</b>	<b>734 146 529</b>	<b>877 098 400</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL hors PACTE, hors cessions et hors emprunts</b>	<b>790 561 150</b>	<b>724 146 529</b>	<b>865 098 400</b>	<b>9%</b>

L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de 1 008 926 000 € avec 46% de ressources fiscales, 39 % de dotations et de subventions, 1 % autres recettes et 13 % d'emprunt (écritures réelles).

Globalement, les recettes 2023 (hors cessions et emprunts) sont en augmentation de (+) 8 % par rapport au BP 2022 notamment grâce aux subventions attendues en provenance de l'Europe liées aux soldes des POE 2014-2020 (FEDER et le FSE) et à

la dynamique de la fiscalité. En intégrant l'emprunt et les cessions, les recettes sont en augmentation de (+) 17 % du fait du besoin de financement plus important par rapport au BP 2022 (+) 148 %.

Origine des ressources de la Région



Hors emprunt, PACTE et cessions, la fiscalité demeure la principale ressource (54 %).

Compte-tenu de la clôture du Programme Opérationnel Européen 2014-2020, les subventions sont en forte augmentation (+) 15,4 %, à la fois en fonctionnement (FSE) et en

investissement, avec les subventions attendues du FEDER et de la subvention Etat provenant de l'AFITF pour la NRL.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES REELLES BP 2023**

	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Evol. BP/BP</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>585 006 350</b>	<b>603 149 592</b>	<b>645 734 000</b>	<b>10%</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>428 849 560</b>	<b>450 000 000</b>	<b>464 225 000</b>	<b>8%</b>
<b>Fiscalité directe :</b>	<b>142 049 560</b>	<b>150 800 000</b>	<b>159 200 000</b>	<b>12%</b>
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 400 000	3 300 000	3 200 000	
TICPE Frais de Gestion	17 500 000	17 300 000	17 200 000	
Etat – Compensation exonération de TH et frais de gestion	12 506 000	11 600 000	10 600 000	
Fraction TVA ex DGF	16 600 000	18 600 000	19 000 000	
Fraction TVA ex CVAE	78 400 000	85 400 000	90 000 000	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	1 900 000	2 900 000	7 000 000	
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560	-	-	
Neutralisation ressource apprentissage	9 076 000	9 100 000	9 600 000	
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000	2 600 000	
<b>Fiscalité indirecte :</b>	<b>286 800 000</b>	<b>299 200 000</b>	<b>305 025 000</b>	<b>6%</b>
Carte Grise	31 200 000	27 500 000	27 000 000	
Taxe sur les Rhums	2 100 000	2 200 000	2 200 000	
Taxe sur les Carburants	130 000 000	130 000 000	131 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Octroi de Mer Régional	120 000 000	135 000 000	138 825 000	
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 500 000	2 500 000	4 000 000	
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>73 149 100</b>	<b>73 437 100</b>	<b>73 237 770</b>	<b>0%</b>
Dotation Générale de Décentralisation	69 600 000	69 888 000	69 688 670	
Fonds de Compensation de la TVA	300 000	300 000	300 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	3 249 100	3 249 100	
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>76 434 340</b>	<b>67 886 492</b>	<b>102 565 350</b>	<b>34%</b>
Europe	58 025 870	55 832 822	87 486 000	
Etat	18 408 470	10 408 470	12 422 000	
Autres (Département, AFD...)	-	1 645 200	2 657 350	
<b>PRODUITS / AUTRES</b>	<b>6 573 350</b>	<b>11 326 000</b>	<b>5 705 880</b>	<b>-13%</b>
Produits de Gestion	5 530 350	10 300 000	5 705 880	
Produits Exceptionnels	1 043 000	1 000 000	-	
Produits Financiers	-	26 000	-	
<b>PRODUITS DE CESSION</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>277 676 480</b>	<b>141 996 937</b>	<b>363 192 000</b>	<b>31%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions</b>	<b>276 176 480</b>	<b>141 996 937</b>	<b>361 691 400</b>	<b>31%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts</b>	<b>223 554 800</b>	<b>131 996 937</b>	<b>231 364 400</b>	<b>3%</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>405 800</b>	<b>405 800</b>	<b>2 900 000</b>	<b>615%</b>
OM - FRDE	405 800	405 800	2 900 000	
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>83 886 000</b>	<b>77 886 000</b>	<b>73 886 500</b>	<b>-12%</b>
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 000	46 911 000	46 911 000	
Fonds de Compensation de la TVA	35 000 000	29 000 000	25 000 000	
Autres transferts apprentissage	1 975 000	1 975 000	1 975 500	
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>137 693 000</b>	<b>48 415 137</b>	<b>149 331 300</b>	<b>8%</b>
Europe	68 359 000	16 317 660	96 400 000	
Etat	63 510 000	28 085 907	49 805 300	
Autres	5 824 000	4 011 570	3 126 000	
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>1 570 000</b>	<b>5 290 000</b>	<b>5 246 600</b>	<b>234%</b>
Remboursement régie THD	870 000	870 000	870 000	
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 000	100 000	
Produits Exceptionnels	600 000	320 000	-	
Produits financiers	-	4 000 000	4 276 600	
<b>EMPRUNTS</b>	<b>52 621 680</b>	<b>10 000 000</b>	<b>130 327 000</b>	<b>148%</b>
Emprunts pour financement des investissements	52 621 680	10 000 000	130 327 000	
<b>PRODUITS DE CESSION</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-</b>	<b>1 500 600</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL RECETTES hors cessions et emprunts</b>	<b>808 561 150</b>	<b>734 646 529</b>	<b>877 098 400</b>	<b>8%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>862 682 830</b>	<b>745 146 529</b>	<b>1 008 926 000</b>	<b>17%</b>

## II.1 Les recettes réelles de fonctionnement

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à 645 734 000 € soit une augmentation de (+) 10 % (627

914 000 € hors PACTE, FEAMPA et dispositif d'aide exceptionnelle à l'acquisition de gaz, soit une augmentation de (+) 11% par rapport au BP 2022).

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>585 006 350</b>	<b>603 149 592</b>	<b>645 734 000</b>	<b>10 %</b>
FISCALITE	428 849 560	450 000 000	464 225 000	8 %
DOTATIONS ETAT	73 149 100	73 437 100	73 237 770	0 %
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	76 434 340	67 886 492	102 565 350	34 %
PRODUITS / AUTRES	6 573 350	11 326 000	5 705 880	-13 %
CESSIONS		500 000		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors PACTE, FEAMPA, produit exceptionnel</b>	<b>567 006 350</b>	<b>593 149 592</b>	<b>627 914 000</b>	<b>11 %</b>

### 1. Des produits de fiscalité en augmentation (+) 8 %

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et compensations pour l'exercice 2023 est de 464 225 000 € en augmentation de (+) 8 % par rapport à la prévision du BP 2022. Le Budget Primitif 2023 in-

tègre une évolution du taux de la taxe des transports publics aériens et maritimes (de 3,05€/passager à 4,57€/passager) pour atteindre le niveau plafond national, ce qui représente un montant de près de 1,5 M€ de recettes complé-

mentaires pour la collectivité. Tous les autres taxes régionales restent stables afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.

Fiscalité	TAUX 2022	TAUX 2023	Évol.
Cartes grises	51€/cv	51€/cv	-
Taxe carburants			-
essence	58,24€/hl	58,24€/hl	-
gazole	36,13€/hl	36,13€/hl	-
Octroi de Mer régional	2,50%	2,50%	-
Taxe sur les transports aériens et maritimes	3,05€/passager	<b>4,57€/passager</b>	<b>50%</b>
Taxe sur les rhums	106,71€/hap	106,71€/hap	-

Dans les produits fiscaux, les recettes fiscales directes représentent 34 % contre 66 % pour les recettes fiscales

indirectes. Il est à souligner que le poste fiscalité « directe » intègre une fraction de TVA nationale des-

tinée à compenser des dotations et des suppressions de fiscalité économique.

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>FISCALITE</b>	<b>428 849 560</b>	<b>450 000 000</b>	<b>464 225 000</b>	<b>8%</b>
<b>Fiscalité directe :</b>	<b>142 049 560</b>	<b>150 800 000</b>	<b>159 200 000</b>	<b>12%</b>
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 400 000	3 300 000	3 200 000	
TICPE Frais de Gestion	17 500 000	17 300 000	17 200 000	
Etat – Compensation exonération de TH et frais de gestion	12 506 000	11 600 000	10 600 000	
Fraction TVA ex DGF	16 600 000	18 600 000	19 000 000	
Fraction TVA ex CVAE	78 400 000	85 400 000	90 000 000	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	1 900 000	2 900 000	7 000 000	
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560	-	-	
Neutralisation ressource apprentissage	9 076 000	9 100 000	9 600 000	
Autres TICPE	2 600 000	2 600 000	2 600 000	
<b>Fiscalité indirecte :</b>	<b>286 800 000</b>	<b>299 200 000</b>	<b>305 025 000</b>	<b>6%</b>
Carte Grise	31 200 000	27 500 000	27 000 000	
Taxe sur les Rhums	2 100 000	2 200 000	2 200 000	
Taxe sur les Carburants	130 000 000	130 000 000	131 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Octroi de Mer Régional	120 000 000	135 000 000	138 825 000	
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 500 000	2 500 000	4 000 000	

**a) La fiscalité locale  
« directe » : 159,2 M€**

**- les IFER Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau (article 1635-0 quinquies du CGI) : 3,2 M€**

Il est institué au profit des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics de coopération intercommunale une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. La Région encaisse cette recette sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre. Ce produit est stable soit 3,2 M€ attendu au BP 2023.

**- les frais de gestion (17,2M€) et compensations (10,6 M€) :**

Les frais de gestion sont composés du montant de TICPE de la formation professionnelle pour adultes (8,9 M€) et d'une fraction de TICPE nationale (8,3 M€).

Les compensations sont liées

à la suppression de la taxe d'habitation (8,6 M€) et d'une partie des frais de gestion liés à la CVAE (2M€).

Depuis 2021, une compensation de 8,6 M€ est versée pour amortir la suppression de la part de la taxe d'habitation dans les frais de gestion.

Dans le cadre du PLF 2023, une compensation à hauteur 91M€ sera reversée aux régions pour amortir la diminution des frais de gestion liée à la suppression de la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et aussi, en raison de la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels prévue par la loi de finances pour 2021. Pour rappel, cette compensation était de 107 M€ en 2022 pour l'ensemble des régions.

Au BP 2023, ce montant est évalué à 2 M€.

**- les recettes de fraction TVA : 109 M€**

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première en remplacement de la DGF (19 M€) :

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie de l'évolution dynamique de la TVA. Son montant garanti ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- la seconde en remplacement de la CVAE (90 M€) :

En 2021, les régions ont perçu le produit équivalent de CVAE de 2020.

Dans le cadre du PLF 2023, l'État a fixé le taux d'évolution de la TVA à 5,1 %.

**- le nouveau fonds de solidarité régionale : 7 M€**

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régionale. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA « CVAE » en 2022 puis sera augmenté chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions non-contributrices sont éligibles à un reversement réparti entre elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population. Le montant attendu au BP 2023 est en évolution de (+) 268 % par rapport au BP 2022.

- **la neutralisation de la ressource apprentissage : 9,6 M€**  
Depuis 2020, le financement de l'apprentissage est réformé par la loi Avenir Professionnel qui transfère la gestion de ces compétences aux branches professionnelles. Pour la Région, cela se traduit par la perte de ressources liées à l'apprentissage.

**- autres TICPE : 2,6 M€**

Ces recettes sont liées à la compensation des transferts de compétence comme le transfert de la gestion des fonds européens (2015), des CREPS et du service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

**b) La fiscalité locale indirecte : 305,0 M€**

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève 305 025 000 €, en augmentation de (+) 6% par rapport à 2022.

**• les cartes grises : 27 M€**

La région perçoit une taxe proportionnelle (fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la région) ainsi qu'une taxe fixe dans certains cas pour les duplicatas de certificats d'immatriculation. Cette recette est en baisse en lien avec la politique de décarbonation du parc automobile au niveau national. Le taux reste inchangé à 51€/cv.

**• la taxe sur les Rhums : 2,2 M€**

La recette est stable et le taux reste inchangé (106,71 €/hap).

**• la taxe sur la consommation des carburants TSCC : 133 M€**

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année avec application des tarifs votés par la région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur les supers.

La région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10 % qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT). 17.12% bénéficie au budget du Département, 22.6% pour les communes et 3% pour les EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains. Ces taux de répartition sont fixés par délibération du conseil régional et n'ont pas évolué depuis 2002.

**RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC)**

INTITULE	BP 2022		BP 2023	
	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>- Produit total TSCC</b>		<b>229 087 123</b>		<b>230 822 632</b>
- Investissement 10 %	10,00 %	22 908 712	10,00%	23 082 263
<b>Sous-total 1</b>	<b>10,00%</b>	<b>22 908 712</b>	<b>10,00%</b>	<b>23 082 263</b>
- Dotation Région	47,62%	109 091 288	47,62%	109 917 737
<i>dont part principale</i>	46,70%	106 983 686	46,70%	107 794 169
<i>dont fonds de compensation routier</i>	0,92%	2 107 602	0,92%	2 123 568
- Part " Département "	17,12 %	39 219 715	17,12%	39 516 835
- Part " Communes "	22,26 %	50 994 794	22,26%	51 381 118
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	6 872 614	3,00%	6 924 679
<b>Sous -total 2</b>	<b>90,00%</b>	<b>206 178 411</b>	<b>90,00%</b>	<b>207 740 369</b>
<b>Total 1 + 2</b>	<b>100,00%</b>	<b>229 087 123</b>	<b>100,00%</b>	<b>230 822 632</b>

La répartition du produit de la TSCC par communes et par EPCI est décrite en annexe.

**- l'Octroi de Mer Régional : 138,8 M€**

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la région frappe deux types de biens qui constituent deux parts distinctes de son produit :

- la 1ère part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane)
- la 2nde part, dite interne,

porte sur le produit de certaines productions locales. Son évolution est projetée à (+) 2.8 % par rapport au réalisé 2022 compte tenu de la hausse du coût du fret.

**• la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4 M€**

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport

public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers ». Cette recette retrouve sa dynamique en 2023 et compte-tenu de son faible impact sur le prix du billet d'avion, il est proposé d'augmenter cette taxe en 2023 en portant le taux au niveau du plafond national soit à 4,57€/passager ce qui représente un produit supplémentaire de près de (+) 1,5 M€ pour la collectivité.

## 2. Des concours financiers de l'État stables

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>73 149 100</b>	<b>73 437 100</b>	<b>73 237 770</b>	<b>0%</b>
Dotation Générale de Décentralisation	69 600 000	69 888 000	69 688 670	
Fonds de Compensation de la TVA	300 000	300 000	300 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	3 249 100	3 249 100	

La Région perçoit 69,7 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant de DGD n'évolue quasiment pas depuis 2018.

Il est prévu un montant de 0,3 M€ de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en section de fonctionnement au regard des dépenses réalisées sur l'exercice 2022.

La dotation de soutien à l'apprentissage pour un montant de 3 249 100 € contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage.

## 3. Des subventions et participations en forte augmentation

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>76 434 340</b>	<b>67 886 492</b>	<b>102 565 350</b>	<b>34%</b>
Europe	58 025 870	55 832 822	87 486 000	
Etat	18 408 470	10 408 470	12 422 000	
Autres	-	1 645 200	2 657 350	

Ces recettes sont en nette progression par rapport à 2022 soit (+) 34% s'expliquant par la clôture des

Programmes Opérationnels Européens 2014-2020.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 434 340</b>	<b>67 886 492</b>	<b>102 565 350</b>	<b>34%</b>
<b>Europe</b>	<b>58 025 870</b>	<b>55 832 822</b>	<b>87 486 000</b>	<b>51%</b>
FSE 2014-2020 Subvention Globale	27 000 000	45 000 000	55 000 000	
FSE 2014-2020 Subvention Globale REACT-UE	12 000 000	-	-	
FSE 2014-2020 Aide à la mobilité professionnelle	7 007 200	7 000 000	13 500 000	
FSE 2014-2020 Assistance Technique	2 000 000	-	1 100 000	
FSE 2014-2020 Formation Professionnelle HSG	1 000 000	-	-	
FEDER 2014-2020 Assistance Technique	2 500 000	-	-	
FEDER REACT-UE 2014-2020 Assistance -Technique	2 100 000	-	7 000 000	
INTERREG 2014-2020 Assistance Technique	600 000	574 503	500 000	
INTERREG	285 670	235 658	-	
POE 2014-2020 REACT-UE	135 000	-	135 000	
Financement Agile	500 000	-	331 000	
FEDER 2014-2020 Aide à la mobilité éducative	2 898 000	2 800 000	-	
FEDER 2014-2020 Bourses doctorales	-	222 660	1 500 000	
FEDER Maison Cinéma Jeux Vidéos	-	-	200 000	
FSE 2021-2027 Subvention Globale	-	-	5 000 000	
PCS FEAMPA	-	-	3 000 000	
AT FEAMPA	-	-	220 000	
<b>Etat</b>	<b>18 408 470</b>	<b>10 408 470</b>	<b>12 422 000</b>	<b>-25%</b>
PIC/PACTE	18 000 000	10 000 000	12 000 000	
Participation au fonctionnement CRR	200 000	200 000	200 000	
Pass numériques	-	-	40 000	
Pôle de compétitivité	-	-	65 000	
OFB - Agence Régionale biodiversité	65 970	65 970	110 000	
Autres	142 500	142 500	7 000	
<b>Autres</b>	<b>-</b>	<b>1 645 200</b>	<b>2 657 350</b>	
AFD - Eval. socio-eco. projets inv. publics	-	-	50 000	
Aide dispositif gaz avec Département	-	1 645 200	2 600 000	
Prestations de services dues par la Régie THD	-	-	7 350	

Les principales subventions de fonctionnement proviennent de l'Europe, en particulier des programmations 2014-2020 soit 74 M€ attendus au titre du Fonds Social Européen (FSE)

et 9,6 M€ au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région, désormais Autorité de gestion déléguée du FEAMPA, percevra une recette dans ce cadre

pour la 1ère fois à hauteur de 3,2 M€ au BP 2023.

Les participations de l'État sont en diminution de (-) 25 % du fait de la recette attendue au titre du PACTE (tranche

2023 de 12 M€ contre 18 M€ au BP 2022).  
De plus, il est proposé de reconduire en 2023 le dispositif d'aide des familles à

l'achat de bouteille de gaz au cours du 1er semestre, avec un accompagnement financier à hauteur de 50 % du Département soit

de 2.6 M€, à l'identique de la convention mise en œuvre en 2022.

#### 4. Les autres recettes de fonctionnement en diminution

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>PRODUITS / AUTRES</b>	<b>6 573 350</b>	<b>11 326 000</b>	<b>5 705 880</b>	<b>-13%</b>
Produits de Gestion	5 530 350	10 300 000	5 705 880	
Produits Exceptionnels	1 043 000	1 000 000	-	
Produits Financiers	-	26 000	-	

Cela concerne principalement des produits de gestion comme la location des bâtiments administratifs, les redevances et les concessions routières, les cotisations du Conservatoire régional et des

recettes liées à la participation des familles aux frais de restauration et d'hébergement.  
Il n'y a pas de recettes exceptionnelles identifiées au stade de la préparation budgétaire.

En 2022, un montant de 1 M€ était proposé pour une reprise sur provision et des indemnités d'assurance liées à des dommages sur le réseau routier.

## II.2 Les recettes réelles d'investissement

Hors emprunt et cessions, les recettes d'investissement

sont en augmentation de 3 % par rapport à 2022.

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>277 676 980</b>	<b>141 996 937</b>	<b>363 192 000</b>	<b>31%</b>
FISCALITE	405 800	405 800	2 900 000	615%
DOTATIONS ETAT	83 886 000	77 886 000	73 886 500	-12%
SUBVENTIONS	137 693 500	48 415 137	149 331 300	8%
AUTRES RECETTES	1 570 000	5 290 000	5 246 600	234%
EMPRUNTS	52 621 680	10 000 000	130 327 000	148%
PRODUITS DE CESSION	1 500 000	-	1 500 600	0%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENTS hors cessions</b>	<b>276 176 980</b>	<b>141 996 937</b>	<b>361 691 400</b>	<b>31%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENTS hors cessions et emprunts</b>	<b>223 555 300</b>	<b>131 996 937</b>	<b>231 364 400</b>	<b>3%</b>

Les dépenses d'investissement 2023 seront financées comme suit :

- Autofinancement net : recettes : 231 364 400 €  
- Cessions : 1 500 000 €  
- Subventions+ FCTVA + autres - Emprunt : 130 327 000 €

## 1. Des produits de fiscalité en augmentation

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>FISCALITE</b>	<b>405 800</b>	<b>405 800</b>	<b>2 900 000</b>	<b>615%</b>
OM - FRDE	405 800	405 800	2 900 000	

Depuis 2022, la Région a retrouvé du Fonds Régional pour le Développement et l'emploi (FRDE). La partie du produit de l'octroi de mer communal

qui dépasse la dotation garantie, est affectée à ce fonds dont 20 % revient ainsi à la Région. La dotation garantie de 2022 est fixée à hauteur de

384 744 352 €. Le montant de FRDE à encaisser en 2023 est évalué à près de 2,9 M€.

## 2. Des concours financiers de l'État stables

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>DOTATIONS ETAT</b>	<b>83 886 000</b>	<b>77 886 000</b>	<b>73 886 500</b>	<b>-12%</b>
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	46 911 000	46 911 000	46 911 000	
Fonds de Compensation de la TVA	35 000 000	29 000 000	25 000 000	
autres transferts apprentissage	1 975 000	1 975 000	1 975 500	

La Dotation Régionale pour les équipements scolaires (DRES) est stable soit 46,9 M€. Le FCTVA attendu pour 2023

est en diminution par rapport au niveau de dépenses d'investissement en maîtrise d'ouvrage réalisées en 2022.

## 3. Des subventions et participations en augmentation (+) 8%

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>137 693 000</b>	<b>48 415 137</b>	<b>149 331 300</b>	<b>8%</b>
Europe	68 359 000	16 317 660	96 400 000	
Etat	63 510 000	28 085 907	49 805 300	
Autres	5 824 000	4 011 570	3 126 000	

Les subventions sont en augmentation soit (+) 8%. Les principales subventions attendues le sont au titre de l'Europe

(FEDER 14-20 dont REACT-UE) avec une augmentation de (+) 47,5 % par rapport à 2022 et la recette provenant de

l'Etat (AFITF) pour 42,9 M€.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>137 693 000</b>	<b>48 415 137</b>	<b>149 331 300</b>	<b>8%</b>
<b>Europe</b>	<b>68 359 000</b>	<b>16 317 660</b>	<b>96 400 000</b>	<b>41%</b>
FEDER 2021-2020 Investissement des lycées	6 800 000	1 000 000	2 260 000	
FEDER 2014-2020 Rénovation thermique des lycées	600 000	-	2 270 000	
FEDER - TIC	150 000	-	-	
POE 2014-2020 FEDER Routes (DEER)	900 000	-	-	
POE 2014-2020 FEDER NRL	-	-	5 800 000	
POE 2014-2020 FEDER Routes Infrastructures Mobilité Durable	-	-	37 150 000	
POE 2014-2020 Pont de la Rivière de l'Est	-	-	2 500 000	
POE 2014-2020 FEDER VVR	2 000 000	115 844	1 700 000	
POE 2014-2020 FEDER TEE	-	446 280	200 000	
POE 2014-2020 FEDER Gares Routières		-	1 500 000	
Pistes Forestières 2014-2020	1 500 000	-	3 300 000	
FEDER 2014-2020 Centre de Formation	1 000 000	502 476	86 000	
FEDER 2014-2020 Mesures COVID Economie	1 900 000	-	-	
POE 2014-2020 FEDER Routes (DEGC)	25 700 000	8 416 157	4 660 000	
POE 2014-2020 REACT-UE Prog. Informat. des lycées	3 915 000	-	7 200 000	
POE 2014-2020 FEDER Chèque. Equip. Photovoltaïques	700 000	700 000	84 000	
POE 2014-2020 REACT-EU Chèque. Equip. Photovoltaïques	3 420 000	1 000 000	3 160 000	
POE 2014-2020 FEDER CES	1 590 000	1 136 903	1 225 000	
FEDER 14-20 FSR Tourisme	2 400 000	-	5 870 000	
FEDER REACT UE KAP Numérik	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
FEDER 2014-2020 REACT-UE	1 000 000	-	1 750 000	
FEDER MORONDAVA	84 000	-	84 000	
FEDER PIMANT	284 000	-	114 000	
FEDER SIG	166 000	-	176 000	
FEDER SUBV. CCUPATION DU SOL		-	111 000	
FEDER 2014-2020 Financière Région Réunion	4 750 000	-	8 500 000	
FEI - Autres Fonds Européens	3 000 000	-	-	
FEDER 14-20 BPI Fonds Rebond - REACT-UE	3 000 000	-	3 000 000	
FEDER 2021-2027 - FEAMPA	500 000	-	700 000	

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>137 693 000</b>	<b>48 415 137</b>	<b>149 331 300</b>	<b>8%</b>
Etat	63 510 000	28 085 907	49 805 300	-22%
NRL - Subvention AFITF	55 000 000	24 608 570	42 900 000	
Convention CNC Etat - Région	710 000	640 444	715 000	
Réhabilitation CREPS	-	-	245 300	
Appel à projet DIDN DEFINNOV	-	-	715 000	
Bâtiments subvention Plan de relance	-	-	850 000	
Voie Vélo Régionales	900 000	-	200 000	
Pont de la Rivière de l'Est	700 000	-	200 000	
Subvention au titre de la DRI	5 850 000	2 836 893	3 980 000	
Subvention NAVIRE ECOLE	350 000	-	-	
<b>Autres</b>	<b>5 824 000</b>	<b>4 011 570</b>	<b>3 126 000</b>	<b>-46%</b>
Subventions Communes	3 300 000	800 000	300 000	
Subventions Intercommunales	70 000	-	500 000	
Programme SARE - Participation SRPP et EDF	704 000	352 107	500 000	
Autres Subv. Coopération MORONDAVA AFD	-	-	135 000	
Programme SLIME - Participation EDF et CLER	1 750 000	2 856 870	1 575 000	
subvention ADEME			116 000	
Autres Subventions	-	2 593	-	

#### 4. Les autres recettes d'investissement en augmentation

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 070 000</b>	<b>5 290 000</b>	<b>6 747 200</b>	<b>120%</b>
Produits de cession	1 500 000		1 500 600	
Produits financiers	-	4 000 000	4 276 600	
Autres	1 570 000	1 290 000	970 000	

Les autres recettes d'investissement sont en augmentation de (+) 120%. Ces produits concernent principalement le remboursement du prêt de 870 K€ accordée à la régie

Très Haut Débit et une recette attendue de 4M€ d'ingénierie financière. Il est proposé de créer un fonds de fonds pour la mise en œuvre d'outils financiers par le FEI permet-

tant de financer ou de prêter à taux bonifiés aux TPE/PME/microentreprises en cours de développement.

#### 5. L'emprunt

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol. BP/BP
<b>EMPRUNTS</b>	<b>52 621 680</b>	<b>10 000 000</b>	<b>130 327 000</b>	<b>148%</b>
Emprunts pour financement des investissements	52 621 680	10 000 000	130 327 000	

Au regard du besoin de financement des dépenses d'invest-

tissement en forte augmentation, il est prévu, à ce stade,

un recours à l'emprunt de 130,3 M€.

## III. Les dépenses prévues

NATURE	BP 2022	BP 2023	Evolution	Repartition 2022	Repartition 2023
Le développement humain et solidaire	251 594 648	271 359 204	<b>8,0%</b>	29 %	27 %
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	61 554 954	93 638 337	<b>52,0%</b>	7 %	9 %
Le développement durable et la transition écologique	266 518 626	320 008 851	<b>20,1%</b>	31 %	32 %
Les missions transversales	283 015 102	323 919 608	<b>14,0%</b>	33 %	32 %
TOTAL	862 683 330	1 008 926 000	<b>17,0%</b>	100 %	100 %

### AFFECTATION DES DÉPENSES DE LA RÉGION RÉUNION

- Le développement humain et solidaire
- Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons
- Le développement durable et la transition écologique
- Les missions transversales

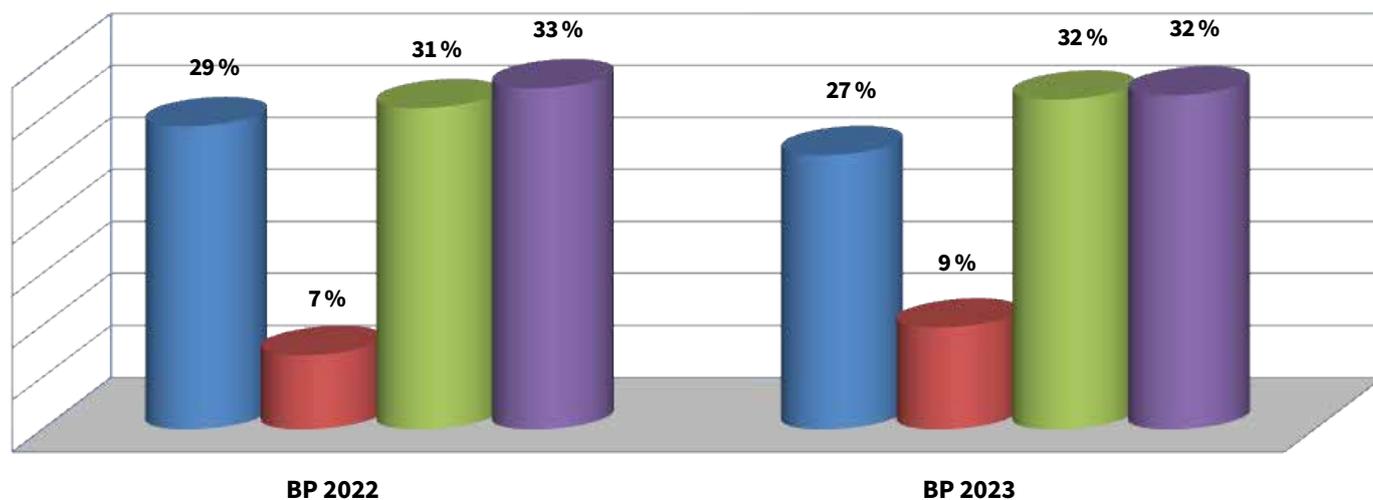


TABLEAU SYNTHETIQUE DES DÉPENSES RÉELLES

	BP 2022				BP 2023				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
<b>AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE</b>	<b>137 638 458</b>	<b>155 029 657</b>	<b>69 460 629</b>	<b>96 564 991</b>	<b>175 531 410</b>	<b>173 230 700</b>	<b>54 444 205</b>	<b>98 128 504</b>	<b>27,5%</b>	<b>11,7%</b>	<b>-21,6%</b>	<b>1,6%</b>
<b>Politique éducative</b>	<b>17 365 237</b>	<b>20 600 492</b>	<b>41 028 000</b>	<b>50 590 733</b>	<b>24 174 940</b>	<b>23 978 801</b>	<b>31 414 280</b>	<b>58 377 000</b>	<b>39,2%</b>	<b>16,4%</b>	<b>-23,4%</b>	<b>15,4%</b>
dont cartable numérique	-	-	5 500 000	7 100 000	-	-	5 500 000	5 500 000	-	-	0,0%	-22,5%
dont manuels scolaires	3 500 000	2 700 000	-	-	3 500 000	3 500 000	-	-	0,0%	29,6%	-	-
dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	11 071 862	15 600 870	9 500 000	9 600 000	17 665 281	17 735 193	9 064 280	9 413 568	59,6%	13,7%	-4,6%	-1,9%
dont constructions scolaires neuves	-	-	4 600 000	1 450 000	-	-	5 320 000	2 350 000	-	-	15,7%	62,1%
dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments	-	-	12 063 000	10 909 500	-	-	3 750 000	14 357 000	-	-	-68,9%	31,6%
dont rénovation efficacité thermique	-	-	-	4 800 000	-	-	200 000	10 500 000	-	-	-	118,8%
dont travaux maintenance lycées	-	-	6 145 000	5 701 000	-	-	4 800 000	5 505 000	-	-	-21,9%	-3,4%
dont subvention lycées travaux maintenance	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	0,0%	0,0%
dont acquisition foncière	-	-	450 000	450 000	-	-	-	-	-	-	-100,0%	-100,0%
dont PRR II communes-éducation	-	-	-	7 770 000	-	-	-	7 290 000	-	-	-	-6,2%
dont subvention ATTEE lycées privés	1 128 375	1 128 375	-	-	1 139 659	1 139 659	-	-	1,0%	1,0%	-	-
dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)	1 400 000	758 135	-	-	1 025 000	963 949	-	-	-26,8%	27,1%	-	-
dont divers	265 000	413 112	770 000	810 233	845 000	640 000	780 000	1 461 432	218,9%	54,9%	1,3%	80,4%
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>5 336 000</b>	<b>4 899 695</b>	<b>3 983 522</b>	<b>6 846 526</b>	<b>5 969 000</b>	<b>4 846 199</b>	<b>4 920 000</b>	<b>4 148 623</b>	<b>11,9%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>23,5%</b>	<b>-39,4%</b>
dont aides en faveur étudiants	3 080 000	2 537 600	-	-	3 620 000	2 780 000	-	-	17,5%	9,6%	-	-
dont mesures accompagnement	2 256 000	2 362 095	-	-	2 349 000	2 066 199	-	-	4,1%	-12,5%	-	-
dont équipement et construction université	-	-	1 620 000	2 734 970	-	-	2 670 000	2 000 000	-	-	64,8%	-26,9%
dont soutien à la recherche	-	-	300 000	1 273 887	-	-	600 000	725 000	-	-	100,0%	-43,1%
dont recherche agronomique	-	-	2 063 522	2 837 669	-	-	1 480 000	1 157 029	-	-	-28,3%	-59,2%
dont divers	-	-	-	-	-	-	170 000	266 594	-	-	-	-
<b>Formations adaptées</b>	<b>75 866 482</b>	<b>83 441 128</b>	<b>6 106 007</b>	<b>14 036 072</b>	<b>99 544 170</b>	<b>97 778 524</b>	<b>6 234 925</b>	<b>11 547 281</b>	<b>31,2%</b>	<b>17,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>-17,7%</b>
dont équipements des centres	-	-	4 820 007	5 790 959	-	-	4 628 925	4 893 906	-	-	-4,0%	-
dont travaux sur les centres	-	-	-	3 600 000	-	-	-	2 000 000	-	-	-	-44,4%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique	-	-	250 000	2 960 000	-	-	300 000	2 867 375	-	-	20,0%	-3,1%
dont formation professionnelle et marchés	44 934 077	49 185 577	-	-	44 340 925	48 259 028	-	-	-1,3%	-1,9%	-	-
<b>dot rémunération des stagiaires (y compris PACTE)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>10 000 000</b>			<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>			<b>50,0%</b>	<b>20,0%</b>		
dont PACTE subventions et marchés	11 919 582	7 176 527	-	-	29 000 000	21 180 677	-	-	143,3%	195,1%	-	-
dont apprentissage	1 350 000	1 905 500	-	-	4 307 500	4 478 000	-	-	219,1%	135,0%	-	-
dont aide à l'emploi apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont petits équipements des apprentis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont mesure accompagnement	2 989 823	6 752 854	-	-	4 995 745	5 290 819	-	-	67,1%	-21,7%	-	-
dont bourses-aides à la formation	4 290 000	4 065 000	-	-	3 000 000	3 170 000	-	-	-30,1%	-22,0%	-	-
dont PIC-subvention et marchés	-	1 692 870	-	-	-	1 500 000	-	-	-	-	-11,4%	-
dont frais fonct/invest CPOI	2 118 000	2 286 000	410 000	410 000	1 700 000	1 700 000	430 000	430 000	-19,7%	-25,6%	4,9%	4,9%
dont subv* travx sur centres formation	-	-	-	-	-	-	400 000	400 000	-	-	-	-
dont divers	265 000	376 800	626 000	1 275 113	200 000	200 000	476 000	956 000	-24,5%	-46,9%	-24,0%	-25,0%
<b>Mobilité éducative</b>	<b>12 864 425</b>	<b>16 310 000</b>			<b>15 200 000</b>	<b>15 200 000</b>			<b>18,2%</b>	<b>-6,8%</b>		
dont bourse réussite étudiant	4 781 190	5 250 000	-	-	6 250 000	6 250 000	-	-	30,7%	19,0%	-	-
dont aides à la mobilité éducative	2 588 265	3 400 000	-	-	3 735 000	3 735 000	-	-	44,3%	9,9%	-	-
dont aides mobilité professionnelle	5 352 334	7 500 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-6,6%	-33,3%	-	-
dont divers	142 637	160 000	-	-	215 000	215 000	-	-	50,7%	34,4%	-	-
<b>Excellence culturelle</b>	<b>12 552 890</b>	<b>15 148 890</b>	<b>4 296 100</b>	<b>8 896 100</b>	<b>15 573 890</b>	<b>15 270 585</b>	<b>8 010 000</b>	<b>12 235 000</b>	<b>24,1%</b>	<b>0,8%</b>	<b>86,4%</b>	<b>37,5%</b>
dont subvention équipement associations	-	-	1 250 000	1 150 000	-	-	1 300 000	1 230 000	-	-	4,0%	7,0%
dont subvention fonctionnement associations	1 350 000	1 100 000	-	-	1 350 000	1 150 000	-	-	0,0%	4,5%	-	-
dont divers manifestations culturelles	1 705 000	1 625 000	-	-	1 826 880	1 800 000	-	-	7,1%	10,8%	-	-
dont fonctionnement structures muséales	4 028 695	6 416 695	-	-	6 519 010	6 519 010	-	-	61,8%	1,6%	-	-
dont fonctionnement salle de diffusion	1 296 000	1 100 000	-	-	1 295 000	1 160 575	-	-	-0,1%	5,5%	-	-
dont fonctionnement EPCC /PRMA	735 000	678 000	-	-	924 000	680 000	-	-	25,7%	0,3%	-	-
dont CRR	1 210 000	1 390 000	280 000	430 000	1 529 000	1 529 000	280 000	380 000	26,4%	10,0%	0,0%	-11,6%
dont acquisitions foncières	-	-	800 000	800 000	-	-	4 700 000	4 700 000	-	-	487,5%	487,5%
dont travaux/équip sur structures muséales	-	-	230 000	600 000	-	-	480 000	1 060 000	-	-	108,7%	76,7%
dont PRR Communes - Culture	-	-	-	4 000 000	-	-	-	3 000 000	-	-	-	-25,0%
dont divers	2 228 195	2 839 195	1 736 100	1 916 100	2 130 000	2 432 000	1 250 000	1 865 000	-4,4%	-14,3%	-28,0%	-2,7%
<b>Excellence sportive</b>	<b>2 880 000</b>	<b>2 880 000</b>	<b>2 847 000</b>	<b>8 150 560</b>	<b>3 410 000</b>	<b>3 410 000</b>	<b>2 465 000</b>	<b>5 375 000</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,4%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-34,1%</b>
dont subvention équipement	-	-	845 000	842 560	-	-	400 000	400 000	-	-	-52,7%	-52,5%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique	-	-	1 550 000	1 724 000	-	-	500 000	1 240 000	-	-	-67,7%	-28,1%
dont construction équipements sportifs	-	-	-	1 042 000	-	-	-	1 310 000	-	-	-	25,7%
dont subv fonctionnement sport	2 270 000	2 270 000	-	-	2 700 000	2 700 000	-	-	18,9%	18,9%	-	-
dont travx maintenance EPS	-	-	-	-	-	-	700 000	560 000	-	-	-	-
dont PRR II Communes-sport	-	-	-	4 000 000	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-75,0%
dont divers	610 000	610 000	452 000	542 000	710 000	710 000	865 000	865 000	16,4%	16,4%	91,4%	59,6%
<b>Ile solidaire / Lutte contre l'illettrisme</b>	<b>5 273 424</b>	<b>1 749 452</b>	<b>200 000</b>	<b>210 000</b>	<b>6 659 410</b>	<b>7 746 591</b>	<b>400 000</b>	<b>360 000</b>	<b>26,3%</b>	<b>342,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>71,4%</b>
dont investissements aides alimentaires + égalité des chances	-	-	100 000	110 000	-	-	400 000	360 000	-	-	300,0%	227,3%
dont aide aux familles (gaz)	-	-	-	-	5 200 000	5 200 000	-	-	-	-	-	-
dont lutte contre l'illettrisme	4 473 424	989 452	-	-	550 000	1 571 476	-	-	-87,7%	58,8%	-	-
dont politique de la ville	200 000	225 000	-	-	200 000	218 000	-	-	0,0%	-3,1%	-	-
dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	600 000	535 000	100 000	100 000	709 410	757 115	-	-	18,2%	41,5%	-100,0%	-100,0%
<b>Rénovation énergétique logements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 000 000</b>	<b>7 835 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 085 600</b>			<b>-90,9%</b>	<b>-22,3%</b>
dont logement réhab énergétique	-	-	10 000 000	-	-	-	-	600 000	-	-	-100,0%	-68,3%
dont logement réhab et amélioration	-	-	-	4 945 000	-	-	-	1 570 000	-	-	-	46,1%
dont aménagement FRAFU EPS	-	-	1 000 000	2 680 000	-	-	1 000 000	3 915 600	-	-	0,0%	-100,0%
dont divers	-	-	-	210 000	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Continuité territoriale</b>	<b>5 500 000</b>	<b>10 000 000</b>			<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>			<b>-9,1%</b>	<b>-50,0%</b>		

		BP 2022				BP 2023				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES	<b>AXE 2 : LE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS</b>	<b>28 970 303</b>	<b>31 675 594</b>	<b>26 973 161</b>	<b>29 879 359</b>	<b>58 894 358</b>	<b>39 464 021</b>	<b>39 645 252</b>	<b>54 174 316</b>	<b>103,3%</b>	<b>24,6%</b>	<b>47,0%</b>	<b>81,3%</b>
	<b>Le tissu économique</b>	<b>8 642 425</b>	<b>8 718 091</b>	<b>11 419 067</b>	<b>12 623 090</b>	<b>8 864 666</b>	<b>10 697 959</b>	<b>17 539 411</b>	<b>17 773 422</b>	<b>2,6%</b>	<b>22,7%</b>	<b>53,6%</b>	<b>40,8%</b>
	<i>dont aides régionales aux entreprises</i>	-	-	8 297 066	8 167 162	-	-	7 436 777	11 637 471	-	-	-10,4%	42,5%
	<i>dont fonds de crédits</i>	-	-	2 064 929	2 299 929	-	-	2 470 000	4 360 000	-	-	261,5%	69,6%
	<i>dont aides organismes économiques</i>	-	-	476 662	704 603	-	-	170 300	194 688	-	-	-64,4%	-72,4%
	<i>dont aménagements de zones d'activités (EcoCité + Bois Rouge)</i>	277 000	107 000	200 000	310 000	105 000	105 000	2 257 334	1 376 263	-62,1%	-1,9%	1028,7%	344,0%
	<i>dont aides animation économique</i>	5 543 127	5 938 091	-	-	5 969 866	7 608 959	-	-	7,7%	28,1%	-	-
	<i>dont fonds aux soutien professionnels route</i>	1 800 000	1 405 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-	-
	<i>dont divers</i>	1 022 297	1 268 000	378 410	1 141 397	790 000	984 000	205 000	205 000	-22,7%	-24,5%	-45,8%	-82,0%
	<b>L'internationalisation des entreprises</b>	<b>1 387 975</b>	<b>2 278 407</b>	<b>475 000</b>	<b>575 000</b>	<b>2 110 000</b>	<b>1 481 396</b>	<b>1 685 000</b>	<b>15 310 000</b>	<b>52,0%</b>	<b>-35,0%</b>	<b>254,7%</b>	<b>256,6%</b>
	<i>dont promotion expat (&amp;soutien logistiq)</i>	1 142 975	2 033 407	-	-	1 865 000	1 236 396	-	-	63,2%	-39,2%	-	-
	<i>dont Pierrefonds (aménagement&amp;fonctionnem)</i>	245 000	245 000	475 000	575 000	1 389 187	245 000	1 685 000	310 000	0,0%	0,0%	254,7%	-46,1%
	<i>dont augmentation capital SEMATRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	15 000 000	-	-	-	-
	<b>L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir</b>	<b>2 066 693</b>	<b>2 760 170</b>	<b>5 306 092</b>	<b>6 845 819</b>	<b>28 617 000</b>	<b>8 507 000</b>	<b>10 532 089</b>	<b>8 890 052</b>	<b>1284,7%</b>	<b>208,2%</b>	<b>98,5%</b>	<b>25,5%</b>
	<i>dont aides aux entreprises</i>	-	-	3 375 000	3 770 000	-	-	-	3 560 000	-	-	-100,0%	-5,8%
	<i>dont animation</i>	900 000	1 110 000	173 433	511 000	-	-	-	183 000	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-63,9%
	<i>dont régie THD (gazelle+aménag numériq)</i>	-	-	-	-	2 140 000	2 140 000	2 650 000	1 840 000	-	-	-	-
	<i>dont Agce Régionale Innovat (fonct&amp;CFN)</i>	-	-	-	-	900 000	580 000	-	-	1400,0%	17,6%	-	-
	<i>dont aménag numériq fonctionnem</i>	60 000	493 000	-	-	890 000	589 000	-	-	-	-	-	-
	<i>dont structure accompagt innov* (CPN)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>dont KAP NUMERIK</i>	-	-	-	-	24 020 000	4 020 000	1 000 000	-	-	-	-	-
	<i>dont économie Bleue (y compris FEAMPA)</i>	948 093	938 570	1 387 659	1 904 819	24 020 000	4 020 000	5 402 089	2 810 052	243,5%	328,3%	289,3%	47,5%
	<i>dont économie Bleue</i>	158 600	218 600	370 000	660 000	668 000	1 178 000	1 480 000	195 000	321,2%	438,9%	300,0%	-70,5%
	<b>La relance du tourisme</b>	<b>10 251 712</b>	<b>12 023 237</b>	<b>2 247 500</b>	<b>3 542 950</b>	<b>12 536 884</b>	<b>12 158 956</b>	<b>1 996 500</b>	<b>4 475 226</b>	<b>22,3%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-11,2%</b>	<b>26,3%</b>
	<i>dont aménagements touristiques</i>	-	-	913 000	1 296 495	-	-	350 000	1 393 290	-	-	61,7%	7,5%
	<i>dont aides aux entreprises touristiques</i>	-	-	628 000	1 377 555	9 205 884	8 153 688	790 000	2 098 836	35,3%	7,9%	25,8%	52,4%
	<i>dont aide promotion touristique</i>	6 803 712	7 557 970	-	-	9 205 884	8 153 688	-	-	35,3%	7,9%	-	-
	<i>dont animat touristiq &amp; aide organisat éco</i>	3 448 000	4 465 267	706 500	868 900	3 148 000	3 895 268	706 500	838 100	-8,7%	-12,8%	0,0%	-3,5%
	<i>dont études &amp; caractères touristique</i>	-	-	1 500 000	1 400 000	-	-	150 000	145 000	-	-	-	-
	<i>dont tourisme numérique &amp; frais gest*</i>	-	-	1 000 000	1 400 000	-	-	30 000	30 000	-	-	0,7%	36,1%
	<b>Une agriculture forte et durable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 510 000</b>	<b>1 905 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7%</b>	<b>36,1%</b>
<i>dont aides entreprises (inv) &amp; fvs gest* (fonct)</i>	-	-	1 500 000	1 400 000	-	-	1 510 000	1 905 000	-	-	0,7%	36,1%	
<b>L'audiovisuel</b>	<b>963 088</b>	<b>921 279</b>	<b>4 643 000</b>	<b>3 899 000</b>	<b>1 266 500</b>	<b>1 316 500</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 715 000</b>	<b>31,5%</b>	<b>42,9%</b>	<b>7,7%</b>	<b>20,8%</b>	
<i>dont aides aux entreprises</i>	-	-	4 370 000	3 100 000	1 266 500	1 316 500	5 000 000	4 715 000	31,5%	42,9%	-100,0%	-54,0%	
<i>dont animation</i>	860 088	833 779	-	16 000	40 000	240 000	-	-	-95,3%	-71,2%	-	-100,0%	
<i>dont fts soutien audio&amp;créat'jeux vidéos (inv)&amp;CPN</i>	-	-	-	-	60 000	60 000	4 700 000	2 840 000	-	-	-	-	
<i>dont fts soutien audio&amp;créat'jeux vidéos (inv)&amp;CPN</i>	-	-	-	-	60 000	60 000	4 700 000	2 840 000	-	-	-	-	
<i>dont soutien product' TV locales</i>	-	-	-	-	-	-	270 000	200 000	-	-	-	-	
<i>dont divers (fonct+ville orientat'+adhés'+stud)</i>	103 000	87 500	273 000	273 000	1 166 500	1 016 500	30 000	15 000	1032,5%	1061,7%	-89,0%	-94,5%	
<b>L'économie sociale et solidaire</b>	<b>4 603 410</b>	<b>3 328 410</b>	<b>1 330 000</b>	<b>941 000</b>	<b>3 979 950</b>	<b>3 479 190</b>	<b>1 380 000</b>	<b>1 378 300</b>	<b>-13,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>3,8%</b>	<b>46,5%</b>	
<i>dont aides aux entreprises (inv)&amp;éco alternatif(fonct)</i>	4 603 410	3 328 410	1 330 000	941 000	3 979 950	3 479 190	1 380 000	1 378 300	-13,5%	4,5%	3,8%	46,5%	
<b>Le co-développement régional</b>	<b>1 055 000</b>	<b>1 646 000</b>	<b>52 502</b>	<b>52 500</b>	<b>1 489 358</b>	<b>1 793 021</b>	<b>2 252</b>	<b>27 316</b>	<b>41,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>-95,7%</b>	<b>-48,0%</b>	
<i>dont participation action coopération régionale</i>	300 000	1 503 000	50 000	50 000	1 389 187	1 692 925	20 000	363,1%	12,6%	-100,0%	-80,0%		
<i>dont divers (régies avances)</i>	100 000	100 000	2 502	2 500	100 171	100 626	2 252	2 316	0,2%	0,6%	-10,0%	-7,4%	
AXE 3 : LE DEVELOPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	20 387 511	51 577 410	100 962 500	214 941 216	22 824 275	55 541 015	157 988 000	264 467 836	12,0%	7,7%	56,5%	23,0%	
<b>Des Infrastructures modernes</b>	<b>252 500</b>	<b>405 930</b>	<b>5 500 000</b>	<b>72 250 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>141 900 000</b>	<b>18,8%</b>	<b>-26,1%</b>	<b>-100,0%</b>	<b>96,4%</b>	
<i>dont NRE&amp;CO et Possession</i>	252 500	405 930	-	56 250 000	300 000	300 000	-	130 000 000	18,8%	-26,1%	-100,0%	131,1%	
<i>dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)</i>	-	-	5 500 000	16 000 000	-	-	-	11 900 000	-	-	-100,0%	-25,6%	
<b>La mobilité durable</b>	<b>1 747 060</b>	<b>31 885 505</b>	<b>10 626 000</b>	<b>22 501 000</b>	<b>1 207 560</b>	<b>31 520 000</b>	<b>78 100 000</b>	<b>37 230 000</b>	<b>-30,9%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>635,0%</b>	<b>65,5%</b>	
<i>dont travaux TCSP (prog régional rte)</i>	-	-	6 250 000	16 920 000	-	-	74 500 000	31 980 000	-	-	1092,0%	89,0%	
<i>dont voie et plan vélo régional</i>	70 000	70 000	2 000 000	2 000 000	70 000	70 000	2 000 000	1 000 000	0,0%	0,0%	0,0%	-50,0%	
<i>dont travaux gares routières</i>	-	-	2 376 000	1 606 000	-	-	1 100 000	2 910 000	-	-	-53,7%	81,2%	
<i>dont frais fonctionnement gares routières</i>	1 100 000	1 100 000	-	-	120 000	120 000	-	-	-89,1%	-89,1%	-	-	
<i>dont travaux routiers SMPRR</i>	-	30 099 568	-	-	-	30 312 440	-	-	-	1,0%	-	-	
<i>dont divers (subv+EPCI+études+co-volitag+pole échange)</i>	577 060	705 920	-	1 975 000	1 017 560	1 017 560	500 000	1 340 000	76,3%	44,1%	-	-32,2%	
<b>Le réseau routier</b>	<b>6 280 500</b>	<b>6 800 710</b>	<b>68 804 000</b>	<b>94 585 000</b>	<b>7 573 000</b>	<b>9 573 000</b>	<b>62 300 000</b>	<b>58 620 000</b>	<b>20,6%</b>	<b>40,8%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-38,0%</b>	
<i>dont programme régional routes</i>	-	-	59 510 000	80 041 000	-	-	50 200 000	41 270 000	-	-	-15,6%	-48,4%	
<i>dont pistes forestières</i>	-	-	3 000 000	2 000 000	-	-	6 000 000	7 550 000	-	-	100,0%	277,9%	
<i>dont travaux routiers SMPRR</i>	-	-	4 200 000	4 200 000	-	-	4 650 000	4 650 000	-	-	10,7%	10,7%	
<i>dont restaurat'pont rivière Est</i>	-	-	1 200 000	7 000 000	-	-	-	4 000 000	-	-	-100,0%	-42,9%	
<i>dont réseaux et espaces verts</i>	3 713 000	4 200 710	-	3 815 000	5 815 000	5 815 000	-	-	2,7%	38,4%	-	-	
<i>dont participat' SMPRR &amp; subv'invest</i>	1 800 000	1 800 000	394 000	394 000	3 000 000	3 000 000	450 000	450 000	66,7%	66,7%	14,2%	14,2%	
<i>dont divers (subv+Cnes+ piste Riv gaves+frai)</i>	767 500	800 000	500 000	950 000	758 000	758 000	1 000 000	700 000	-1,2%	-5,3%	100,0%	-26,3%	
<b>Le rééquilibrage harmonieux du territoire</b>	<b>1 408 544</b>	<b>1 649 544</b>	<b>3 267 500</b>	<b>8 297 412</b>	<b>2 222 800</b>	<b>2 378 600</b>	<b>922 000</b>	<b>8 859 339</b>	<b>57,8%</b>	<b>44,2%</b>	<b>-71,8%</b>	<b>6,8%</b>	
<i>dont SAR révision 2022-2026</i>	360 000	285 000	2 300 000	270 000	450 000	450 000	-	400 000	25,0%	57,9%	-100,0%	48,1%	
<i>dont aide développ territorial (Urban) (pol intern)</i>	-	-	-	1 125 000	-	-	-	1 050 000	-	-	-	-6,7%	
<i>dont aide développ territorial (Hauts) (amenag, gouvernanc, LEADER, outi pilotag)</i>	644 000	603 500	132 500	937 500	915 300	1 043 600	142 000	852 000	42,1%	72,9%	7,2%	-9,1%	
<i>dont PRR Bâtiment</i>	-	-	4 000 000	246 000	-	-	-	4 000 000	-	-	-	0,0%	
<i>dont milieu terrestre</i>	65 000	223 000	120 000	246 000	300 000	300 000	170 000	319 110	361,5%	34,5%	41,7%	29,7%	
<i>dont milieu aquatiques (hors risque requin)</i>	230 000	230 000	45 000	144 392	230 000	286 000	90 000	199 229	0,0%	24,3%	100,0%	37,3%	
<i>dont Cartographie-accompagnement projets</i>	41 000	21 500	20 000	42 900	49 500	105 000	20 000	960 000	20,7%	388,4%	0,0%	128,6%	
<i>dont Agorah</i>	-	-	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000	-	-	0,0%	0,0%	
<i>dont Politique de l'eau PRR</i>	68 544	286 544	150 000	424 520	278 000	194 000	-						

## Axe 1 : Le Développement humain et solidaire

AE/AP= 229,97 M€ / CP= 271,36 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 207,10 M€ ; CP= 251,59 M€)

Pierre angulaire de la mandature, la Région poursuit son engagement d'accompagner les Réunionnais dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la culture et du sport.

**Politique éducative** : AE/AP= 55,59 M€ / CP= 82,36 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 58,39 M€ ; CP= 71,19 M€)

**Fonctionnement** : AE= 24,17 M€ / CP= 23,98 M€ (contre en 2022 AE= 17,36 M€ ; CP= 20,60 M€)

Il s'agit principalement du versement de la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGF) pour 17,74 M€ en crédit de paiement (CP). Par ailleurs, une hausse de 13,7 % correspondant à la révision de la politique tarifaire des repas est prévue afin de compenser sur les 2/3 de l'année et application du tarif de 1€ pour le dernier trimestre, soit 2,5 M€.

Un budget participatif de 0,225 M€ est prévu en 2023 en faveur de chaque lycéen pour promouvoir des nouveaux projets pédagogiques au sein de chaque lycée de l'île.

**Investissement** : AP= 31,41 M€ / CP= 58,38 M€ (contre en 2022 AP= 41,03 M€ ; CP= 50,59 M€)

Le financement des lycées en équipement (DGE) représente un montant de 9,41 M€.

En outre, la collectivité a prévu des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 14,35 M€ en CP soit une augmentation de 31,6 % par rapport à l'année précédente. Concernant la rénovation et l'efficacité thermique un montant de 10,5 M€ est prévu soit une hausse de 118,8 % par rapport au BP 2022.

L'aide au cartable numérique est de 5,5 M€ en CP sur l'exercice 2023 soit une baisse de -

22,5 %. Un montant de 7,1 M€ a été prévu sur l'exercice précédent afin de payer le solde des dépenses de 2020.

**Enseignement supérieur et recherche** : AE/AP= 10,89 M€ / CP= 8,99 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 9,32 M€ ; CP= 11,75 M€)

**Fonctionnement** : AE= 5,97 M€ / CP= 4,85 M€ (contre en 2022 AE= 5,33 M€ ; CP= 4,89 M€)

Le montant des aides en faveur des étudiants est de 2,78 M€ en CP soit une progression de 0,242 M€ (+ 9,6 %) par rapport à 2022.

**Investissement** : AP= 4,92 M€ / CP= 4,15 M€ (contre en 2022 AP= 3,98 M€ ; CP= 6,84 M€)

La dépense principale concerne le paiement des soldes des infrastructures (UFR Santé, ESIROI et IUT) engagées en 2017 et 2019 avec le concours des fonds européens ; Ainsi un budget de 2M€ en CP est prévu sur 2023. Il s'agit également de prendre en compte les aménagements nouveaux, en concertation avec l'Académie.

**Formations adaptées** : AE/AP= 105,78 M€ / CP= 109,33 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 81,97 M€ ; CP= 97,48 M€)

**Fonctionnement** : AE= 99,54 M€ / CP= 97,78 M€ (contre en 2022 AE= 75,86 M€ ; CP= 83,44 M€)

Le financement des actions de formation professionnelle mobilise une bonne partie du budget consacré au secteur. Ainsi, un montant de 48,26 M€ en CP est prévu sur l'exer-

cice, soit une légère baisse de (-) 0,93 M€ (-1,9 %) par rapport à l'année précédente. En parallèle, le dispositif PACTE mobilise un budget plus important avec un montant de 28,18 M€ contre 10,18 M€ précédemment (en incluant la rémunération des stagiaires) soit une hausse de + 18 M€ (+ 176,9 %).

**Investissement** : AP= 6,23 M€ / CP= 11,55 M€ (contre en 2022 AP= 6,10 M€ ; CP= 14,03 M€)

La Région prévoit de financer à hauteur de 9,76 M€ en CP les travaux, les mises aux normes et équipements des centres de formation.

**Mobilité éducative** : AE= 15,2 M€ / CP= 15,2 M€ (contre en 2022 : AE= 12,86 M€ ; CP= 16,31 M€)

**Fonctionnement** : AE= 15,2 M€ / CP= 15,2 M€ (contre en 2022 AE= 12,86 M€ ; CP= 16,31 M€)

Le budget concernant les dispositifs de bourse réussite étudiant (dont l'aide au ressourcement des étudiants) ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle est en baisse globale sur l'exercice, soit 14,99 M€ de dépenses en CP contre 16,15 M€ précédemment. Cependant, à l'intérieur de ce budget, le dispositif de bourse de la réussite avec le ressourcement des étudiants est en hausse de + 1 M€ (soit + 19 %).

**Excellence culturelle** : AE/AP= 23,58 M€ / CP= 27,51 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 16,85 M€ ; CP= 24,04 M€)

**Fonctionnement** : AE= 15,57 M€ / CP= 15,27 M€ (contre en 2022 AE= 12,55 M€ ; CP= 15,14 M€)

En 2023, la dépense principale est consacrée au financement des musées régionaux. En effet, un montant de 6,52 M€ en CP est nécessaire au fonctionnement de ces structures, le budget n'évolue que très faiblement (+1,6 %) sur l'exercice. Le solde du montant, soit 8,75 M€, permet notamment de financer les Conservatoires à Rayonnement Régional (1,53 M€), diverses manifestations culturelles (1,8 M€) et les subventions aux associations (1,15 M€).

**Investissement** : AP= 8,01 M€ / CP= 12,24 M€ (contre en 2022 AP= 4,29 M€ ; CP= 8,89 M€)

Le dispositif de plan de relance régional culture (PRR) permet le financement de divers projets culturels pour un montant de 3 M€ : il s'agit de régler le solde des engagements antérieurs (pas de nouvelles AP inscrites).

Par ailleurs, il est prévu des acquisitions immobilières à hauteur de 4,7 M€ (soit une progression de + 487,5 %) dans le secteur de la culture.

**Excellence sportive** : AE/AP= 5,88 M€ / CP= 8,79 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 5,73 M€ ; CP= 11,03 M€)

**Fonctionnement** : AE= 3,41 M€ / CP= 3,41 M€ (contre en 2022 AE= 2,88 M€ ; CP= 2,88 M€)

En 2023, l'essentiel de la dépense concerne des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 2,7 M€ soit une hausse de + 18,9 % sur l'exercice.

**Investissement** : AP= 2,47 M€ / CP= 5,38 M€ (contre en 2022 AP= 2,84 M€ ; CP= 8,15 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le secteur du sport permet le fi-

ancement de divers projets pour un montant de 1 M€ : le solde des engagements antérieurs (pas de nouvelles AP inscrites).

Par ailleurs, il est prévu des mises aux normes et rénovations ainsi que la construction des équipements sportifs pour un montant de 2,55 M€ ; le budget reste stable par rapport à 2022.

**Ile solidaire / Lutte contre l'illettrisme** : AE/AP= 7,06M€/CP=8,10M€(contre en 2022 : AE/AP= 5,47 M€ ; CP= 1,96 M€)

**Fonctionnement** : AE= 6,66 M€ / CP= 7,74 M€ (contre en 2022 AE= 5,27 M€ ; CP= 1,75 M€)

Un montant en CP de 1,57 M€ est inscrit pour le dispositif de lutte contre l'illettrisme, soit une progression de + 58,8 %. Sur ce budget, une somme de 1,02 M€ permet pour régler des engagements antérieurs et une inscription de 0,55 M€ pour le dispositif « illettrisme - maîtrise des compétences clés ».

Par ailleurs, il est proposé de reconduire l'aide des familles pour l'acquisition de bouteille de gaz à 15€ pendant 6 mois. Une enveloppe de 5.2 M€ est inscrite afin de rembourser les opérateurs économiques en charge du dispositif d'accompagnement énergie auprès des familles.

**Investissement** : AP= 0,40 M€ / CP= 0,36 M€ (contre en 2022 AP= 0,20 M€ ; CP= 0,21 M€)

La collectivité prévoit de financer en investissement un montant de 0,26 M€ de CP en relation avec l'aide alimentaire accordée à diverses structures.

**Rénovation énergétique logement** : AE/AP= 1 M€ / CP= 6,09 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 11 M€ ; CP= 7,84 M€)

**Investissement** : AP= 1 M€ / CP= 6,09 M€ (contre en 2022

AP= 11 M€ ; CP= 7,83 M€)

La réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat vont générer une dépense de 2,17 M€ en CP, soit une baisse de -56,1 % en 2023. Il est à noter qu'il n'est pas prévu de montant en AP ; il s'agit donc de régler les engagements antérieurs.

Par ailleurs, sur le dispositif d'aménagement FRAFU, le budget est de 3,92 M€ soit une hausse de + 46,1 %. Il s'agit notamment de financer la ZAC de Ste Rose et de régulariser celle de la Possession.

**Continuité territoriale** : AE= 5 M€ / CP= 5 M€ (contre en 2022 : AE= 5,5 M€ ; CP= 10 M€)

**Fonctionnement** : AE= 5 M€ / CP= 5 M€ (contre en 2022 AE= 5,5 M€ ; CP= 10 M€)

Un montant de 5 M€ en CP est alloué au fonctionnement du dispositif de continuité territoriale ; cette dépense est en diminution de - 50 % (- 5 M€) par rapport à l'exercice précédent, en raison des nouvelles modalités définies dans le cadre de la refonte du dispositif engagée depuis 2022.

Parallèlement, un nouveau dispositif de continuité funéraire sera mis en place en liaison avec le Département et LADOM afin de répondre aux situations d'urgence des familles aux revenus modestes et devant se rendre en Métropole pour participer aux obsèques d'un parent proche ou procéder au rapatriement du corps pour des obsèques à La Réunion (0,200 M€).

## Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons

AE/AP= 98,54 M€ / CP= 93,64 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 55,94 M€ ; CP= 61,55 M€)

En matière de développement économique, la Région agit en utilisant deux leviers : ses fonds propres et les fonds européens.

S'agissant de ses fonds propres, l'action de la Région porte sur différents domaines :

**Le tissu économique : AE/AP= 26,40 M€ / CP= 28,47 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 20,06 M€ ; CP= 21,34 M€)**

**Fonctionnement : AE= 8,86 M€ / CP= 10,69 M€ (contre en 2022 AE= 8,64 M€ ; CP= 8,71 M€)**

Grâce à diverses mesures de développement économique, la collectivité accompagne les entreprises qui se créent, se développent ou font face à des difficultés. Ainsi, en matière d'animation économique, les aides représentent un montant de 12,81 M€ en CP, soit une hausse de + 6,87 M€ (+115,7 %).

**Investissement : AP= 17,54 M€ / CP= 17,77 M€ (contre en 2022 AP= 11,41 M€ ; CP= 12,62 M€)**

Les aides régionales aux entreprises représentent 11,64 M€ et les fonds de crédits 4,36 M€ en CP. Ces deux postes de dépenses progressent respectivement de + 42,5 % et de +89,6 %, en raison des aides aux petits investissements BTP, agro-alimentaire et commerce de proximité qui sont subventionnées par le REACT UE du PO 14-20. Le fonds d'aide à la création d'activité intervient également à hauteur de 1 M€ en CP. Par ailleurs, en matière de fonds de crédits, la mise en place du Fonds Réunionnais d'investissement stratégique coulera à la collectivité 3,36 M€ en CP sur 2023.

**L'internationalisation des entreprises : AE/AP= 3,8 M€ / CP= 16,79 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 1,86 M€ ; CP= 2,85 M€)**

**Investissement : AP= 1,69 M€ / CP= 15,31 M€ (contre en 2022 AP= 0,47 M€ ; CP= 0,57 M€)**

Afin de remédier aux difficultés financières de la compagnie aérienne régionale AIR AUSTRAL, la Région va participer à hauteur de 15 M€ à la recapitalisation de l'entreprise via la SEMATRA. Il est ainsi prévu une augmentation du capital avec une prise de participation d'investisseurs privés.

**L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir: AE/AP= 39,15 M€ / CP= 17,1 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 7,37 M€ ; CP= 9,61 M€)**

**Fonctionnement : AE= 28,62 M€ / CP= 8,51 M€ (contre en 2022 AE= 2,06 M€ ; CP= 2,76 M€)**

Afin d'assurer la gestion du fonds européen dédié à la pêche FEAMPA, la collectivité prévoit un montant de 3 M€ en CP sur l'exercice 2023, soit une progression de + 328,3 %. Il est à noter qu'en AE un montant plus important est budgétisé soit 24,02 M€ (+ 2 433,5 % par rapport à 2022). De plus, la création de l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) impactera le budget à hauteur de 2,14 M€ en CP en 2023.

**Investissement : AP= 10,53 M€ / CP= 8,59 M€ (contre en 2022 AP= 5,30 M€ ; CP= 6,84 M€)**

Dans le domaine du numérique et de l'innovation, les aides aux entreprises

du secteur représentent un montant de 3,56 M€ en CP, soit une diminution de -5,6 % en 2023. Par ailleurs, pour l'aménagement numérique, il est prévu 1,84 M€ pour le financement de la régie très haut débit (THD) sur le dispositif de réseau gazelle.

En complémentarité de la gestion européen du fonds FEAMPA en fonctionnement, une prévision de 1,05 M€ est inscrite pour les dépenses d'investissement des acteurs de l'économie bleue.

**La relance du tourisme : AE/AP= 14,53 M€ / CP= 16,63 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 12,5 M€ ; CP= 15,57 M€)**

**Fonctionnement : AE= 12,54 M€ / CP= 12,16 M€ (contre en 2022 AE= 10,25 M€ ; CP= 12,02 M€)**

La collectivité maintient ses mesures pour soutenir une reprise forte et pérenne du tourisme. Pour 2023, les crédits alloués aux aides à la promotion touristique de 8,15 M€ en CP sont en hausse de +7,9 % par rapport à l'année précédente.

**Investissement : AP= 2 M€ / CP= 4,48 M€ (contre en 2022 AP= 2,24 M€ ; CP= 3,54 M€)**

Un montant de 2,10 M€ est prévu pour les aides aux entreprises dans le secteur du tourisme en CP sur 2023, soit une progression de + 52,4 % sur ce secteur économique, où la collectivité intervient en contrepartie nationale des fonds européens.

**Une agriculture forte et du-**

**table : AP= 1,54 M€ / CP= 1,94 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 1,5 M€ ; CP= 1,4 M€)**

**Investissement** : AP= 1,51 M€ / CP= 1,91 M€ (contre en 2022 AP= 1,5 M€ ; CP= 1,4 M€)

Les aides aux entreprises dans le domaine de l'agro-alimentaire vont générer une dépense de 1,91 M€ en CP, soit une augmentation de +36,1 % en 2023. Ces aides sont accordées en contrepartie nationale des fonds européens.

**L'audiovisuel** : AE/AP= 6,27 M€ / CP= 6,03 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 5,61 M€ ; CP= 4,82 M€)

**Investissement** : AP= 5 M€ / CP= 4,72 M€ (contre en 2022 AP= 4,64 M€ ; CP= 3,90 M€)

Dans le secteur audiovisuel, le financement alloué aux entreprises ainsi que le fonds de soutien et création des jeux-vidéos représentent 4,5 M€ en CP, soit une progression de + 24,7 % par rapport à 2022.

**L'économie sociale et solidaire** : AE/AP= 5,36 M€ / CP= 4,86 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 5,93 M€ ; CP= 4,27 M€)

**Fonctionnement** : AE= 3,98 M€ / CP= 3,48 M€ (contre en 2022 AE= 4,60 M€ ; CP= 3,32 M€)

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) et autres structures est toujours important : un montant de 3,48 M€ en CP est prévu en 2023, soit une hausse de + 4,5 %.

**Le co-développement régional** : AE/AP= 1,49 M€ / CP= 1,82 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 1,11 M€ ; CP= 1,7 M€)

**Fonctionnement** : AE= 1,49 M€ / CP= 1,79 M€ (contre en 2022 AE= 1,05 M€ ; CP= 1,64 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des pays de la zone océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne INTERREG V Océan Indien, dans les projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs au niveau régional. A ce titre, un montant de 1,69 M€ en CP est prévu ; ce qui représente une hausse de + 12,6 % sur l'exercice.

### Axe 3: Le développement durable et la transition écologique

AE/AP= 180,81 M€ / CP= 320 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 121,35 M€ ; CP= 266,52 M€)

En matière de développement durable et transition écologique, la Région ambitionne de doter l'île d'infrastructures modernes, de développer des mobilités durables et de maintenir le réseau routier national à un haut niveau de services.

**Des infrastructures modernes :** AE/AP= 0,3 M€ / CP= 142,2 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 5,75 M€ ; CP= 72,67 M€)

**Investissement :** AP= 0 € / CP= 141,9 M€ (contre en 2022 AP= 5,50 M€ ; CP= 72,26 M€)

Les crédits prévus en 2023 concernent notamment les travaux de la NRL sécurisée avec TCSP pour un montant de 130 M€ en CP ; Ce budget progresse de + 131,1 % (+ 73,74 M€) par rapport à l'exercice précédent. La gestion des contentieux des contrats en cours (processus amiables ou judiciaires) devrait se poursuivre et conduire aux paiements respectifs.

Par ailleurs, d'autres grands travaux routiers destinés à doter l'île d'infrastructures modernes sont prévus pour un coût de 11,9 M€.

Ainsi, des études, concertations, procédures d'autorisations environnementales ou travaux se poursuivront sur des opérations prioritaires, dont :

- la contournante de Saint-Joseph (RN2) : pour achèvement,
- le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (NPRSD) : pour solde,
- le prolongement de l'axe mixte de Cambaie et l'accès au CHOR : pour livraison.

Les nouvelles opérations prévues en 2023 concernent notamment :

- la liaison RN1-RN1C-RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis) : lancement d'étude
- le nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul : lancement d'étude.

**La mobilité durable :** AE/AP= 79,31 M€ / CP= 68,75 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 12,37 M€ ; CP= 54,39 M€)

**Fonctionnement :** AE= 1,21 M€ / CP= 31,52 M€ (contre en 2022 AE= 1,74 M€ ; CP= 31,88 M€)

Depuis 2017, la Région est compétente pour exploiter, gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une enveloppe de 30,31 M€ en CP est prévu pour le financement du Budget Annexe Transport, ce montant est en progression de +1 % en 2023. En effet, après la mise en œuvre de la gratuité sur le réseau Car Jaune pour les publics les plus fragiles, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personne à mobilité réduite, il est prévu d'ouvrir en 2023 un accès gratuit aux travailleurs à revenu modeste. L'impact financier est estimé à 0,7 M€ par an.

**Investissement :** AP= 78,1 M€ / CP= 37,23 M€ (contre en 2022 AP= 10,62 M€ ; CP= 22,50 M€)

Un budget de 31,98 M€ en CP est prévu pour la réalisation des projets en faveur des transports en commun tels que :

- les travaux d'élargissement de la Bande d'Arrêt d'urgence (BAU) de la RN2 à Sainte-Marie pour y créer une Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord ;
- les études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît afin de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées

aux transports en commun et aux modes doux ;

- les études pour le prolongement de l'axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah afin de valoriser en tant qu'axe structurant la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. Cette voie urbaine comporte des aménagements d'espaces verts, espaces piétons, pistes cyclables et mobilier urbain ;
- les études nécessaires à la poursuite de l'aménagement d'une VRTC sur la RN2 à Ste Suzanne, entre Quartier Français et les aménagements existants/en cours de réalisation, mais également sur la RN1 entre Etang-Salé et Le Gol (Saint Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint Pierre ainsi que sur la RN2 entre Grand-Bois et le pont sur la rivière d'Abord.

**Le réseau routier :** AE/AP= 69,87 M€ / CP= 68,19 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 75,08 M€ ; CP= 101,39 M€)

**Fonctionnement :** AE= 7,57 M€ / CP= 9,57 M€ (contre en 2022 AE= 6,28 M€ ; CP= 6,80 M€)

Afin de préserver et sécuriser le patrimoine routier, les dépenses d'entretien et d'exploitation s'élèvent à 5,82 M€ en CP, soit une progression de + 38,4 %.

Par ailleurs, la participation au Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR) est de 3 M€ en CP, soit une hausse de + 66,7 %.

**Investissement :** AP= 62,3 M€ / CP= 58,62 M€ (contre en 2022 AP= 68,80 M€ ; CP= 94,58 M€)

Un montant de 41,27 M€ de

CP est alloué au programme régional des routes afin d'entretenir, de moderniser et de développer le réseau routier régional.

Parmi les autres dépenses du secteur, un montant de 4,65 M€ en CP (+ 10,7 %) est prévu pour les travaux routiers attribués au SMPRR, 4 M€ CP (- 42,9 %) pour les travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est et 7,55 M€ (+ 277,5 %) pour l'aménagement des pistes forestières. Pour ce dernier, un nouvel élan est donné au projet d'aménagement de la route du volcan concernant le dernier tronçon allant du Pas des Sables jusqu'au Parking du Pas de Bellecombe.

**Le soutien à l'aménagement du territoire : AE/AP= 3,14 M€ / CP= 11,24 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 4,68 M€ ; CP= 9,95 M€)**

**Investissement : AP= 0,92 M€ / CP= 8,86 M€ (contre en 2022 AP= 3,26 M€ ; CP= 8,29 M€)**

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le

domaine de l'aménagement et du bâtiment prévoit le financement de divers projets pour une somme de 4 M€ en CP, il s'agit de régler le solde des engagements antérieurs.

**Le traitement des déchets et le cadre de vie : AE/AP= 12,05 M€ / CP= 14,51 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 11,10 M€ ; CP= 13,02 M€)**

**Fonctionnement : AE= 11,09 M€ / CP= 11,15 M€ (contre en 2022 AE= 10,17 M€ ; CP= 10,03 M€)**

Sur le secteur de l'environnement, les dépenses concernent principalement le dispositif des emplois verts (PEC et lutte antivectorielle) qui mobilise un budget de 8,74 M€ en CP, en hausse de + 9,7 % par rapport à la période précédente.

**L'autonomie énergétique : AE/AP= 16,13 M€ / CP= 15,12 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 12,36 M€ ; CP= 15,12 M€)**

**Investissement : AP= 15,71 M€**

/ CP= 14,49 M€ (contre en 2022 AP= 11,84 M€ ; CP= 14,31 M€)

Le budget en faveur de la transition énergétique progresse de + 1,2% avec des crédits à hauteur de 14,49 M€ en 2023. Les financements sont orientés principalement vers les aides aux photovoltaïques (4,9 M€), à l'équipement de chauffe-eau solaire (2,4 M€) et à la rénovation énergétique des logements des particuliers (6,10 M€). Ainsi, il s'agit de poursuivre en 2023, le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (programme SARE) et d'aider les foyers modestes à lutter contre la précarité énergétique par le biais du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (programme SLIME).

## Les missions transversales

AE/AP= 70,45 M€ / CP= 323,92 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 34,09 M€ ; CP= 283,01 M€)

**Finances** : AE/AP= 22,37 M€ / CP= 113,82 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 1,06 M€ ; CP= 88,99 M€)

**Fonctionnement** : AE= 22,37 M€ / CP= 47,92 M€ (contre en 2022 AE= 1,05 M€ ; CP= 23,48 M€)

Ce poste comptabilise principalement les charges financières en relation avec les intérêts de la dette pour un montant de 25,05 M€ en 2023 soit + 22,2 % (+ 4,55 M€).

Les provisions de l'exer-

cice s'élèvent à 1,1 M€ et concernent essentiellement le dispositif de compte épargne temps (CET) des agents de la collectivité pour une somme de 0,5 M€, le solde des provisions concerne les créances irrécouvrables et les contentieux.

Il est également prévu le règlement de certains frais de gestion divers à hauteur de 21,5 M€.

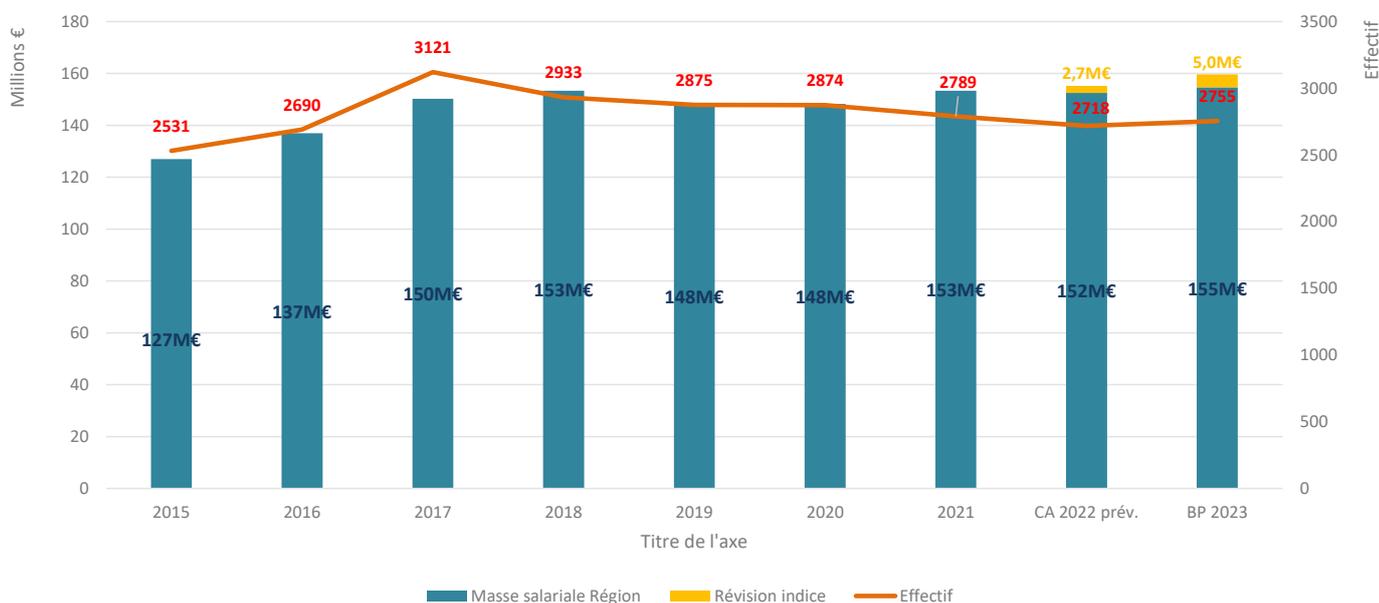
**Investissement** : CP= 65,9 M€ (contre en 2022 CP= 65,5 M€)

Le remboursement du capital des emprunts représente un montant de 65,9 M€, soit une augmentation de + 0,6 % (+ 0,4 M€) entre les deux années.

**Ressources humaines** : AE/AP= 4,42 M€ / CP= 164,01 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 3,69 M€ ; CP= 159,93 M€)

**Fonctionnement** : AE= 4,41M€ / CP= 164 M€ (contre en 2022 AE= 3,62 M€ ; CP= 159,85 M€)

## EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DE 2015 À 2023 (hors frais de formation et frais annexes)



La masse salariale s'établit à 159,65 M€ en 2023 (soit + 2,9 %) pour un effectif de 2755 agents.

En 2022, plusieurs revalorisations nationales ont fortement impacté la masse salariale de la collectivité.

Les revalorisations des grilles indiciaires de la catégorie C au 1er janvier 2022, la revalorisation du minimum de traitement au 1er mai 2022 de façon à l'aligner sur le niveau du SMIC, qui a progressé à la même date de 2,65 % pour compenser l'inflation et la revalorisation de 3.5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 représentent un coût supplémentaire de 5 M€ en année pleine.

**Système d'information et des organisations : AE/AP= 4,41 M€ / CP= 5,84 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 3,85 M€ ; CP= 6,71 M€)**

**Fonctionnement :** AE= 2,04 M€ / CP= 2,06 M€ (contre en 2022 AE= 1,85 M€ ; CP= 2,19 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 2,06 M€ en CP est prévu, soit une évolution de -6,3 % en 2023. Cette baisse correspond à une rationalisation et optimisation des outils existants actuellement.

**Investissement :** AP= 2,37 M€ / CP= 3,78 M€ (contre en 2022 AP= 1,98 M€ ; CP= 4,52 M€)

Les opérations d'investissement concernent les études informatiques afin de préparer la mise en œuvre des projets de modernisation du service (dématérialisation, sécurité de l'information...). Il s'agit également d'investir dans des équipements informatiques nécessaires au fonctionnement numérique de la

collectivité (ordinateurs, équipements wifi...). Par ailleurs, la mise en place du programme «organisation – système d'information» permet la mise en œuvre d'études dans le cadre d'un schéma directeur des systèmes d'information. Les dépenses allouées sont de 3,78 M€ en CP soit - 16,3 % cette année.

**Patrimoine : AE/AP= 18,68M€ / CP= 19,77 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 2,30 M€ ; CP= 3,53 M€)**

**Fonctionnement :** AE= 2,09M€ / CP= 2,29 M€ (contre en 2022 AE= 2,15 M€ ; CP= 3,16 M€)

Le principal poste de dépense concerne les locations immobilières (1,71 M€), le montant prévu de 2,36 M€ en CP est en diminution de - 25,5 % du fait notamment de la rationalisation des locations des bâtiments administratifs.

**Investissement :** AP= 16,59 M€ / CP= 17,48 M€ (contre en 2022 AP= 0,144 M€ ; CP= 0,364 M€)

Les opérations d'investissement concernent principalement l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier à Saint-Paul avec le paiement d'une 1ère tranche déjà opérée en 2022. Cette acquisition d'un bâtiment aura vocation à constituer un site déconcentré de l'administration régionale et de ses satellites dans l'Ouest, ce qui permettra de générer des économies de fonctionnement sur les locations.

**Administration générale : AE/AP= 12,04M€ / CP= 17,09 M€ (contre en 2022 :AE/AP= 15,83 M€ ; CP= 19,41 M€)**

**Fonctionnement :** AE= 7,95M€ / CP= 11,20 M€ (contre en 2022 AE= 7,66 M€ ; CP= 13,06 M€)

Les dépenses d'administra-

tion générale regroupent principalement celles liées aux moyens généraux. Ces charges d'un montant de 4,04 M€ en CP sont en diminution de (-) 33,5 % en 2023. Parmi les postes importants figurent les frais de gardiennage (1 M€), l'entretien des bâtiments administratifs (0,67 M€), la consommation électrique (0,4 M€) et celle du carburant (0,35 M€).

**Investissement :** AP= 4,09 M€ / CP= 5,89 M€ (contre en 2022 AP= 8,17 M€ ; CP= 6,34 M€)

Sur cette section, un budget de 5,81 M€ en CP a été prévu par les moyens généraux (-8,1 %). Les dépenses concernent notamment le renouvellement du parc automobile de la collectivité dont les marchés seront exécutés pour partie en 2023 (4,2 M€).

**Autres : AE/AP= 8,55 M€ / CP= 3,39 M€ (contre en 2022 : AE/AP= 7,37 M€ ; CP= 4,43 M€)**

**Fonctionnement :** AE= 8,36 M€ ; CP= 3,19 M€ (contre en 2022 AE= 7,17 M€ ; CP= 4,23 M€)

**Investissement :** AP= 0,20 M€ ; CP= 0,20 M€ (contre en 2022 AP= 0,20 M€ ; CP= 0,20 M€)

Ces charges sont en relation avec diverses actions de promotion (y compris Europe et Interreg) et de communication que la collectivité réalise sur supports multicanaux (numérique et papier).

# B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

## I. Le budget annexe Transport

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>
<b>37 511 855</b>

<b>RECETTES RÉELLES</b>
<b>37 511 855</b>

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>
<b>37 511 855</b>

<b>RECETTES D'ORDRE</b>
<b>37 511 855</b>

Les dépenses réelles du budget annexe Transport s'élèvent à 37,512 M€ uniquement en fonctionnement.



LE DÉTAIL DES POSTES DE CHARGE SONT LES SUIVANTS :

DEPENSES REELLES	2022	2023	Evolution
	AE	AP	CP
DSP CAR JAUNE 2015-2024	22 800 000	23 000 000	0,9%
GESTION RESEAU CAR JAUNE 2015-2024	1 000 000	585 000	-41,5%
CONTROLE QUALITE	500 000	459 855	-8,0%
ACCOMPAGNEMENT AU SOL	500 000	500 000	0,0%
FRAIS DE NETTOYAGE DES GARES - DL		450 000	
MAINTENANCE VIDEO PROTECTION GARES ROUTIERES	10 000	10 000	0,0%
FONCTIONNEMENT DES GARES ROUTIERES	200 000	200 000	0,0%
PRESTATIONS SECURITE SUR RESEAU CAR JAUNE	307 000	315 000	2,6%
REVERSEMENT DGD AUTRES AOTU	6 880 000	6 880 000	0,0%
COMPENSATION SUITE TRANSFERT COMPETENCE CASUD	1 012 000	1 012 000	0,0%
VERSEMENT AUX AOTU EXTRA-MUROS	3 200 000	3 300 000	3,1%
REVERSEMENT REUN'PASS AUX EPCI	800 000	800 000	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>37 209 000</b>	<b>37 511 855</b>	<b>0,8%</b>

Il est à noter que la ligne « gestion du réseau » concerne la maintenance des arrêts et la gestion des gares, mais n'in- tège plus le nettoyage des gares en 2023 (585 K€). Une ligne spécifique a été créé en 2023 pour le nettoyage des gares (450 K€) afin que la ges- tion puisse être assurée par la direction de la logistique.

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2022	BP 2023
Subventions et participations Région Réunion	30 009 585	30 312 440
Compensation de transfert du Département	7 082 000	7 082 000
Redevance pour location de bus	117 415	117 415
<b>TOTAL</b>	<b>37 209 000</b>	<b>37 511 855</b>

## II. Le budget annexe Énergie

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	
	<b>291 000</b>

<b>RECETTES RÉELLES</b>	
	<b>291 000</b>

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	
	<b>291 000</b>

<b>RECETTES D'ORDRE</b>	
	<b>291 000</b>

Les dépenses réelles du budget annexe Energie s'élèvent à 0,291 M€ uniquement en fonctionnement.

### LE DÉTAIL DES POSTES DE CHARGE SONT LES SUIVANTS :

<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution</b>
MAINTENANCE	20 000	20 000	0,0%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	60 000	50 000	-16,7%
REMBOURSEMENT DE FRAIS	205 000	135 000	-34,1%
PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE RATTACHEMENT	65 000	65 000	0,0%
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1 000	1 000	0,0%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	20 000	20 000	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>371 000</b>	<b>291 000</b>	<b>-21,6%</b>

<b>Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Redevance location toiture	160 000	160 000
Ventes d'electricite - microcentrale	210 000	130 000
Autres produits divers de gestion courante	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>371 000</b>	<b>291 000</b>

La vente d'électricité est en baisse en raison des travaux sur la microcentrale des Bras des Lianes.

# III. Le budget annexe Délégation de Service Public des Musées

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>RECETTES RÉELLES</b>
82 100	Epargne brute : 264 000	346 100
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>RECETTES D'ORDRE</b>
3 098 000		2 834 000
3 180 100		3 180 100

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>RECETTES RÉELLES</b>
264 000	Epargne brute : 264 000	
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>RECETTES D'ORDRE</b>
2 834 000		3 098 000
3 098 000		3 098 000

Les dépenses réelles du budget annexe des musées s'élèvent à 0,346 M€ :

Le montant des charges de fonctionnement s'élève à 0,082 M€. En investissement,

il est prévu divers travaux sur les structures muséales pour 0,264 M€.

**LE DÉTAIL DES POSTES DE CHARGE SONT LES SUIVANTS :**

<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution</b>
PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE RATTACHEMENT (F)	80 000	80 000	0,0%
CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (F)	100	100	0,0%
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (F)	2 000	2 000	0,0%
IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS (I)	264 000	264 000	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>346 100</b>	<b>346 100</b>	<b>0,0%</b>

<b>Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Redevances versees par les fermiers et concessionnaires	346 000	346 000
Autres produits divers de gestion courante	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>346 100</b>	<b>346 100</b>

Des dépenses d'ordre du budget annexe de 5,9 M€ correspondent aux amortissements des travaux réalisés dans les musées régionaux en 2011 pour un montant de 42,71 M€.

# C-BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette «consolidation» consiste, pour une collectivité locale, à détecter un

éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de «partenaires privilégiés».

La consolidation des comptes

consiste au minimum, en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts croisés entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDÉ		BUDGET CONSOLIDÉ	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>536 777 955</b>	<b>683 882 955</b>	<b>506 185 515</b>	<b>653 290 515</b>
Budget Principal	498 893 000	645 734 000	468 580 560	645 454 000
Budget Annexe Energie	291 000	291 000	91 000	291 000
Budget Annexe DSP	82 100	346 100	2 100	346 100
Budget Annexe Transport	37 511 855	37 511 855	37 511 855	7 199 415
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>510 297 000</b>	<b>363 192 000</b>	<b>510 297 000</b>	<b>363 192 000</b>
Budget Principal	510 033 000	363 192 000	510 033 000	363 192 000
Budget Annexe Energie			-	-
Budget Annexe DSP	264 000		264 000	-
Budget Annexe Transport			-	-
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>1 047 074 955</b>	<b>1 047 074 955</b>	<b>1 016 482 515</b>	<b>1 016 482 515</b>

Il convient de relever que les flux budgétaires entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP sont limités aux opérations de re-facturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et de la maintenance

ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Il est enfin à noter que le budget de la Région prévoit de reverser en 2023 un montant de 30,31 M€ au budget annexe Transport et qui représente

une partie de l'ex CVAE. Ce reversement permettra de financer la mission TRANSPORT qui a été transférée à la Région en 2017 suite à la loi NOTRE.

# D-LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET INTERREG V OI) dans des budgets distincts du budget principal et dotés de l'autonomie financière.

## I - Budget autonome FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables

liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>
<b>25 136 661</b>

<b>RECETTES RÉELLES</b>
<b>25 136 661</b>

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>
<b>81 687 889</b>

<b>RECETTES D'ORDRE</b>
<b>81 687 889</b>

<b>106 824 550</b>
--------------------

<b>106 824 550</b>
--------------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>
<b>102 670 510</b>

<b>RECETTES RÉELLES</b>
<b>102 670 510</b>

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>
<b>81 687 889</b>

<b>RECETTES D'ORDRE</b>
<b>81 687 889</b>

<b>184 358 399</b>
--------------------

<b>184 358 399</b>
--------------------

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
gestion des fonds européens - REACT UE T1	13 652 779	13 652 779	16% T1 ventilé sur 3 ans en CP (2021-2023)
gestion des fonds européens - REACT UE T1 AT	3 413 195	3 413 195	4% T1 ventilé sur 3 ans en CP (2021-2023)
gestion des fonds européens - REACT UE T2	6 371 594	6 371 594	15% T2 ventilé sur 2 ans en CP (2022-2023)
gestion des fonds européens - REACT UE T2 AT	1 699 093	1 699 093	4% T2 ventilé sur 2 ans en CP (2022-2023)
amortissement	81 687 889		
reprise subvention		81 687 889	
<b>total fonctionnement</b>	<b>106 824 550</b>	<b>106 824 550</b>	
gestion des fonds européens - REACT UE T1	68 263 895	68 263 895	80% T1 ventilé sur 3 ans en CP (2021-2023)
gestion des fonds européens - REACT UE T2	34 406 615	34 406 615	81% T2 ventilé sur 2 ans en CP (2022-2023)
reprise subvention	81 687 889		
amortissement		81 687 889	
<b>total investissement</b>	<b>184 358 399</b>	<b>184 358 399</b>	
<b>total F +I</b>	<b>291 182 949</b>	<b>291 182 949</b>	

La totalité des capacités d'engagement du PO 2014-2020 (AP/AE 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et directement engagée comptablement par le Conseil

Régional.  
Les recettes et les dépenses concernent le budget du REACT UE, les crédits de paiement représentent 1/3 des capacités inscrites en 2021

pour la tranche 1. En ce qui concerne la tranche 2 du REACT-UE les crédits de paiement représentent 1/2 des capacités inscrites en 2022.

## II - Budget autonome POCT

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonc-

tion d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 et la mise en place d'un budget doté d'une

autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M57.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>3 555 000</b>
-------------------------	------------------

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>3 555 000</b>
-------------------------	------------------

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 167 600</b>
-------------------------	------------------

<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 167 600</b>
-------------------------	------------------

<b>5 722 600</b>
------------------

<b>5 722 600</b>
------------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>395 000</b>
-------------------------	----------------

<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>395 000</b>
-------------------------	----------------

<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 167 600</b>
-------------------------	------------------

<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 167 600</b>
-------------------------	------------------

<b>2 562 600</b>
------------------

<b>2 562 600</b>
------------------

Objet	CP	
	Dépenses	Recettes
gestion des fonds européens 2014-2020	3 555 000	3 555 000
amortissement	2 167 600	
reprise subvention		2 167 600
<b>total fonctionnement</b>	<b>5 722 600</b>	<b>5 722 600</b>
gestion des fonds européens 2014-2020	395 000	395 000
reprise subvention	2 167 600	
amortissement		2 167 600
<b>total investissement</b>	<b>2 562 600</b>	<b>2 562 600</b>
<b>total F + I</b>	<b>8 285 200</b>	<b>8 285 200</b>

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional.

Les recettes et les dépenses

proposées en crédits de paiement correspondent, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes au budget 2015. Ce montant qui concerne la dernière année budgétaire du programme, est calculé au prorata temporis

sur 6 mois puisque la première prévision budgétaire a été inscrite en cours d'année 2015.

# E-LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

## PERIODE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Dans le cadre de la gestion des fonds structurels pour la période 2021-2027, et à l'appui de l'orientation proposée par la Commission Permanente du 10 décembre 2019, le Conseil Régional a confirmé son souhait d'assurer les fonctions d'Autorité de Gestion pour les futurs POE post-2020 pour ce qui concerne le FEDER et le FSE dans les conditions fixées par l'État.

Par ailleurs, par délibération de l'assemblée plénière en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a approuvé la création de deux budgets autonomes dédiés à la gestion budgétaire des Programmes Européens 2021-2027 pour le POE pluri fonds FEDER / FSE et pour le POE Interreg Espace Océan Indien.

Il est donc proposé que la Collectivité poursuive sur la future période de programmation européenne 2021-2027, l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion pour :

- un Programme Opérationnel (P.O.E.) pluri fonds FEDER/FSE+ de La Réunion,
- un Programme Opérationnel (P.O.E.) INTERREG Réunion - Océan Indien,

La validation de ces deux programmes opérationnels par la Commission Européenne étant intervenue en novembre dernier, il est proposé de voter

les 2 premiers Budgets Primitifs de la nouvelle programmation 2021-2027, à savoir :

- un budget « BR FEDER FSE 21-27 » (à distinguer du budget autonome libellé «FEDER» de l'actuelle programmation 2014-2020)
- un budget « BR INTERREG OI 21-27 » (à distinguer du budget autonome libellé «POCT» de l'actuelle programmation 2014-2020)

Conformément à la réglementation, ces 2 budgets seront régis sous la nomenclature M57 sous le statut de budgets annexes rattachés au budget principal de la Collectivité.

Les prévisions d'AP/AE resteront ouvertes pour toute la durée de mise en oeuvre des POE 2021-2027 (soit jusqu'au 31/12/2029). Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les prévisions de CP sont construites selon la même logique que pour les actuels PO 2014-2020, à savoir un étalement sur 7 ans. Au regard de la validation tardive des programmes, les exercices budgétaires s'appliquent sur la période 2023 à 2029.

Par dérogation aux procédures internes concernant le budget principal, des restes

à réaliser en dépenses et recettes (correspondant à la différence arithmétique entre prévisions et réalisations des CP) seraient, le cas échéant, proposés chaque année ceci afin d'assurer l'équilibre annuel des prévisions en dépenses et recettes des budgets autonomes FEDER.

Les versements de subventions aux porteurs de projet se feront dans la limite des fonds reçus de l'UE conformément à la réglementation et de la séparation des trésoreries du budget annexe FEDER-FSE+, du budget annexe INTERREG et du Budget Principal de la Collectivité.

Les propositions budgétaires sont déclinées de la façon suivante :

En section de fonctionnement, les ouvertures d'autorisation d'engagement (AE) sont proposées à 10% de la dotation FEDER, 80% de la dotation INTERREG, 100% de la dotation FSE.

Les crédits de paiement (CP) sont ouverts à hauteur de 1/7<sup>è</sup> des AE proposées et les prévisions de recettes établies en équilibre.

En section d'investissement, les ouvertures d'autorisation de programme (AP) sont proposées à 90% de la dotation FEDER, 20% de la dotation INTERREG, 0% de la dotation FSE.

Les crédits de paiement (CP) sont ouverts à hauteur de 1/7<sup>è</sup> des AP proposées et les prévisions de recettes établies en équilibre.

# I - Le budget autonome FEDER/FSE 2021-2027

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>47 538 230</b>	<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>47 538 230</b>
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	-	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	-
<b>47 538 230</b>		<b>47 538 230</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>153 848 459</b>	<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>153 848 459</b>
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	-	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	-
<b>153 848 459</b>		<b>15 384 859</b>	

Objet	Dépenses		Recettes	Observations
	AP/AE	CP		
FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	118 311 633	16 901 662	16 901 662	10% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	165 095 487	21 851 567	21 851 567	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	53 240 234	7 605 748	7 605 748	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	8 254 774	1 179 253	1 179 253	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
<b>total fonctionnement</b>	<b>344 902 128</b>	<b>47 538 230</b>	<b>47 538 230</b>	
INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	1 064 804 693	152 114 956	139 751 390	90% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
PREFINANCEMENT INITIAL FEDER 2021-2022			12 363 566	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
PREFINANCEMENT INITIAL FSE 2021-2022		1 733 503	1 733 503	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
<b>total investissement</b>	<b>1 064 804 693</b>	<b>153 848 459</b>	<b>153 848 459</b>	
<b>total F +I</b>	<b>1 409 706 821</b>	<b>201 386 689</b>	<b>201 386 689</b>	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2021-2027 (AP/AE= 1 409 706 821 €) est ouverte au budget 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présenta-

tion des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paiement (CP= 201 386 689 €)

correspondent, à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget 2023.

## II - Le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>7 276 261</b>	<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>7 276 261</b>
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	-	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	-
<b>7 276 261</b>		<b>7 276 261</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 616 947</b>	<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 616 947</b>
<b>DÉPENSES D'ORDRE</b>	-	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	-
<b>1 616 947</b>		<b>1 616 947</b>	

Objet	Dépenses		Recettes	Observations
	AP/AE	CP		
FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	45 274 516	6 467 788	6 467 788	80% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	5 659 314	808 473	808 473	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
<b>total fonctionnement</b>	<b>50 933 830</b>	<b>7 276 261</b>	<b>7 276 261</b>	
INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	11 318 629	1 616 947	371 898	20% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
PREFINANCEMENT INITIAL INTERREG 21 22			1 245 049	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
<b>total investissement</b>	<b>11 318 629</b>	<b>1 616 947</b>	<b>1 616 947</b>	
<b>total F +I</b>	<b>62 252 459</b>	<b>8 893 208</b>	<b>8 893 208</b>	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2021-2027 (AP/AE= 62 252 459 €) est ouverte au budget 2023. Les affectations se feront au fur et

à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE. Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paie-

ment (CP= 8 893 208 €) correspondent, à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget 2023.

The background is a blue-toned illustration of a traditional thatched-roof building. The roof is made of palm fronds or similar natural materials, with a central ridge. In the foreground, there are several figures, possibly people, engaged in some activity, though they are less detailed than the building. The overall style is that of a sketch or a stylized drawing.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2023 PAR BUDGETS

## A) Budget principal

Le budget principal de la Région est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	930	Services généraux	26 349 815	87 024 316	63 821 880
F	Réel	9305	Gestion des fonds européens	23 044 000	11 394 000	10 720 000
F	Réel	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145 055 110	204 785 570	41 284 100
F	Réel	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 873 890	25 662 362	607 000
F	Réel	934	Santé et action sociale	1 459 410	1 525 115	
F	Réel	935	Aménagement des territoires et habitat	3 074 800	3 064 600	7 350
F	Réel	936	Action économique	38 173 000	38 549 000	2 910 000
F	Réel	937	Environnement	12 110 915	12 415 415	110 000
F	Réel	938	Transports	35 612 560	87 610 382	1 660 000
F	Réel	940	Impositions directes		204 000	121 000 000
F	Réel	941	Autres impôts et taxes			333 625 000
F	Réel	942	Dotations et participations			69 988 670
F	Réel	943	Opérations financières		25 050 000	
F	Réel	944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500	508 240	
F	Réel	945	Provisions et autres opérations mixtes		1 100 000	
F	Réel	952	Dépenses imprévues	600 000		
<b>Total Mouvements réels</b>				<b>304 444 000</b>	<b>498 893 000</b>	<b>645 734 000</b>
F	Ordre	946	Transferts entre les sections		143 611 000	135 138 000
F	Ordre	953	Virement à la section d'investissement		138 368 000	
<b>Total Mouvements d'ordre</b>				<b>0</b>	<b>281 979 000</b>	<b>135 138 000</b>
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>304 444 000</b>	<b>780 872 000</b>	<b>780 872 000</b>
I	Réel	900	Services généraux	23 264 795	27 389 660	200 000
I	Réel	9005	Gestion des fonds européens	2 103 702	1 051 851	700 000
I	Réel	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40 919 205	72 649 281	61 352 500
I	Réel	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 475 000	17 610 000	245 300
I	Réel	904	Santé et action sociale	400 000	360 000	
I	Réel	905	Aménagement des territoires et habitat	6 236 000	16 561 594	1 490 000
I	Réel	906	Action économique	32 760 298	51 457 178	27 826 600
I	Réel	907	Environnement	17 096 000	18 993 436	6 660 000
I	Réel	908	Transports	142 085 000	238 060 000	104 990 000
I	Réel	921	Taxes non affectées			2 900 000
I	Réel	922	Dotations et participations			25 000 000
I	Réel	923	Dettes et autres opérations financières		65 900 000	130 327 000
I	Réel	954	Produit des cessions d'immobilisations			1 500 600
<b>Total Mouvements réels</b>				<b>275 340 000</b>	<b>510 033 000</b>	<b>363 192 000</b>
I	Ordre	925	Opérations patrimoniales		410 000 000	410 000 000
I	Ordre	926	Transferts entre les sections		135 138 000	143 611 000
I	Ordre	951	Virement de la section de fonctionnement			138 368 000
<b>Total Mouvements d'ordre</b>				<b>0</b>	<b>545 138 000</b>	<b>691 979 000</b>
<b>Total Section Investissement</b>				<b>275 340 000</b>	<b>1 055 171 000</b>	<b>1 055 171 000</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>579 784 000</b>	<b>1 836 043 000</b>	<b>1 836 043 000</b>

## B) Budget annexe transport (sans autonomie financière)

Le budget annexe Transport est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	Charges à caractère général	25 519 855	
	Réel	65	Autres charges de gestion courante	11 992 000	
	Réel	74	Dotations, subventions et participations		37 394 440
	Réel	75	Autres produits de gestion courante		117 415
	Réel	77	Produits exceptionnels		0
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>37 511 855</b>	<b>37 511 855</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>37 511 855</b>	<b>37 511 855</b>

## C) Budget annexe énergie (sans autonomie financière)

Le budget annexe ENERGIE est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	Charges à caractère général	205 000	
	Réel	012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000	
	Réel	65	Autres charges de gestion courante	1 000	
	Réel	67	Charges exceptionnelles	20 000	
	Réel	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		290 000
	Réel	75	Autres produits de gestion courante		1 000
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>291 000</b>	<b>291 000</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>291 000</b>	<b>291 000</b>

## D) Budget annexe DSP Musées (sans autonomie financière)

Le budget annexe DSP Musées est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000	
	Réel	65	Autres charges de gestion courante	100	
	Réel	67	Charges exceptionnelles	2 000	
	Réel	75	Autres produits de gestion courante		346 100
	Ordre	023	Virement à la section d'investissement	250 000	
	Ordre	042	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 848 000	2 834 000
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>3 180 100</b>	<b>3 180 100</b>
I	Réel	23	Immobilisations en cours	264 000	
	Ordre	021	Virement de la section de fonctionnement		250 000
	Ordre	040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 834 000	2 848 000
<b>Total Investissement</b>				<b>3 098 000</b>	<b>3 098 000</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>6 278 100</b>	<b>6 278 100</b>

## E) Budget annexe FEDER 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. La répartition du budget annexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	9305	Gestion des fonds européens		25 136 661	25 136 661
F	Ordre	946	Transferts entre les sections		81 687 889	81 687 889
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>0</b>	<b>106 824 550</b>	<b>106 824 550</b>
I	Réel	9005	Gestion des fonds européens		102 670 510	102 670 510
I	Ordre	926	Transferts entre les sections		81 687 889	81 687 889
<b>Total Section Investissement</b>				<b>0</b>	<b>184 358 399</b>	<b>184 358 399</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>0</b>	<b>291 182 949</b>	<b>291 182 949</b>

## F) Budget annexe POCT 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe POCT 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'ins-

truction budgétaire et comptable M57. La répartition du budget an-

nexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	9305	Gestion des fonds européens		3 555 000	3 555 000
F	Ordre	946	Transferts entre les sections		2 167 600	2 167 600
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>0</b>	<b>5 722 600</b>	<b>5 722 600</b>
I	Réel	9005	Gestion des fonds européens		395 000	395 000
I	Ordre	926	Transferts entre les sections		2 167 600	2 167 600
<b>Total Section Investissement</b>				<b>0</b>	<b>2 562 600</b>	<b>2 562 600</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>0</b>	<b>8 285 200</b>	<b>8 285 200</b>

## G) Budget annexe FEDER/FSE 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER/FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément

à l'instruction budgétaire et comptable M57. La répartition du budget an-

nexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	9305	Gestion des fonds européens	344 902 128	47 538 230	47 538 230
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>344 902 128</b>	<b>47 538 230</b>	<b>47 538 230</b>
I	Réel	9005	Gestion des fonds européens	1 064 804 693	153 848 459	139 751 390
	Réel	923	Dettes et autres opérations financières			14 097 069
<b>Total Section Investissement</b>				<b>1 064 804 693</b>	<b>153 848 459</b>	<b>153 848 459</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>1 409 706 821</b>	<b>201 386 689</b>	<b>201 386 689</b>

## H) Budget annexe INTERREG OI 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe INTERREG OI 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. La répartition du budget annexe 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Sect.	Nature Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	9305	Gestion des fonds européens	50 933 830	7 276 261	7 276 261
<b>Total Section Fonctionnement</b>				<b>50 933 830</b>	<b>7 276 261</b>	<b>7 276 261</b>
I	Réel	9005	Gestion des fonds européens	11 318 629	1 616 947	371 898
	Réel	923	Dettes et autres opérations financières			1 245 049
<b>Total Section Investissement</b>				<b>11 318 629</b>	<b>1 616 947</b>	<b>1 616 947</b>
<b>Total Budget 2023</b>				<b>62 252 459</b>	<b>8 893 208</b>	<b>8 893 208</b>



**Interreg**

**Océan Indien**



**Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE**

# ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU ABONDÉES ET INSTANCE DÉCISIONNELLE

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P091-0001	1	2022	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	12 000,00	ordonnateur
P192-0001	1	2022	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	2 400 000,00	ordonnateur
P192-0002	1	2022	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	315 000,00	ordonnateur
P192-0003	1	2022	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	100 000,00	ordonnateur
P192-0004	1	2022	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	1 180 000,00	ordonnateur
P192-0005	1	2022	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	10 000,00	ordonnateur
P192-0011	1	2022	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 500,00	ordonnateur
P195-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00	ordonnateur
P196-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	9 120,00	ordonnateur
P197-0016	1	2022	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	1 280 000,00	cperma
P197-0035	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	50 000,00	cperma
P198-0001	1	2022	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	607 000,00	ordonnateur
P198-0002	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	1 760 541,00	ordonnateur
P199-0003	1	2022	INV. REGIE D'AVANCES	900	2 252,10	ordonnateur
P202-0001	1	2022	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	52 000,00	ordonnateur
P203-0001	1	2022	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00	ordonnateur
P209-0002	1	2022	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	50 000,00	ordonnateur
P209-0006	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	15 212 381,90	cperma
P130-0021	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	1 657 402,25	cperma
P130-0022	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	446 300,00	ordonnateur
P110-0001	1	2022	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	9 064 280,00	cperma
P110-0001	2	2022	EQUIPT RESTAURATION SCOLAIRE 2022	902	340 000,00	cperma
P110-0001	3	2022	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	170 000,00	cperma
P110-0002	1	2022	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	170 000,00	cperma
P110-0005	1	2022	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	5 500 000,00	cperma
P110-0006	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	100 000,00	cperma
P111-0001	1	2022	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	600 000,00	cperma
P111-0002	1	2022	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	2 670 000,00	cperma
P112-0001	1	2022	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 628 925,00	cperma
P197-0001	1	2022	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	5 320 000,00	cperma
P197-0002	1	2022	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	4 800 000,00	cperma
P197-0006	1	2010	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	2 000 000,00	cperma
P197-0009	1	2022	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	400 000,00	cperma
P197-0031	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	3 750 000,00	cperma
P197-0036	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	300 000,00	cperma
P197-0044	1	2016	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	200 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P205-0010	1	2022	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	430 000,00	ordonnateur
P209-0007	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	450 000,00	cperma
P209-0009	1	2022	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	26 000,00	cperma
P150-0001	1	2022	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00	cperma
P150-0002	1	2022	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	230 000,00	cperma
P150-0004	1	2022	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0005	1	2022	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00	cperma
P150-0006	1	2022	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	1 300 000,00	cperma
P150-0007	1	2022	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	120 000,00	cperma
P150-0008	1	2022	OEUVRES D'ART REGION 2022	903	120 000,00	ordonnateur
P150-0010	1	2022	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0017	1	2022	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0018	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	350 000,00	cperma
P150-0022	1	2022	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0026	1	2022	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	50 000,00	cperma
P150-0027	1	2022	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	90 000,00	cperma
P151-0001	1	2022	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	280 000,00	cperma
P151-0003	1	2022	SUBV EQUIPT SPORT	903	400 000,00	cperma
P151-0005	1	2022	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	cperma
P151-0008	1	2022	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	200 000,00	ordonnateur
P151-0009	1	2022	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	100 000,00	cperma
P151-0010	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00	ordonnateur
P197-0026	1	2010	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	150 000,00	cperma
P197-0032	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	50 000,00	cperma
P197-0032	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	450 000,00	cperma
P197-0045	1	2022	W MAINTENANCE EPS MO	903	700 000,00	cperma
P209-0008	1	2022	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	4 700 000,00	cperma
P206-0001	1	2022	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	100 000,00	cperma
P206-0002	1	2022	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	300 000,00	cperma
P133-0002	1	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	50 000,00	cperma
P133-0009	1	2023	REGIE THD GAZELLE	905	1 350 000,00	cperma
P133-0018	1	2023	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	1 300 000,00	cperma
P140-0004	2	2022	AMENAGEMENT - Leader	905	100 000,00	cperma
P140-0027	1	2022	AMENAGEMENT - Ecocité	905	1 115 000,00	cperma
P140-0030	1	2022	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	759 000,00	cperma
P140-0041	1	2022	STRUCTURE - Agorah	905	500 000,00	cperma
P140-0042	1	2022	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	42 000,00	cperma
P140-0044	2	2022	CARTO - Acq. amortissable	905	20 000,00	ordonnateur
P140-0047	1	2022	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	1 000 000,00	cperma
P126-0010	11	2022	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 480 000,00	cperma
P130-0001	1	2022	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	7 036 777,22	cperma
P130-0001	3	2022	AIDES AUX E/SES CPCB	906	2 448 129,00	cperma
P130-0001	4	2023	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	780 000,00	cperma
P130-0001	5	2023	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	1 500 000,00	cperma
P130-0001	7	2023	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	270 000,00	cperma
P130-0001	8	2023	KAP NUMERIK	906	1 000 000,00	cperma
P130-0001	9	2023	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	140 000,00	cperma
P130-0001	10	2023	PROJETS INNOVANTS E/SES	906	500 000,00	cperma
P130-0001	12	2023	CPN FEDER INOVATION E/SES	906	320 000,00	cperma
P130-0001	13	2023	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	4 700 000,00	cperma
P130-0002	1	2022	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	200 000,00	cperma
P130-0002	3	2022	ETUDES MO REGION CPCB	906	128 079,53	cperma
P130-0002	4	2023	ETUDES A CARACTERE TOURISTIQUE MO REGION	906	150 000,00	cperma
P130-0002	6	2023	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	100 000,00	cperma
P130-0002	7	2023	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	100 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P130-0002	8	2023	PROJETS NUMÉRIQUES DES COLLECTIVITÉS	906	100 000,00	cperma
P130-0002	9	2023	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	40 000,00	cperma
P130-0002	10	2023	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	30 000,00	cperma
P130-0002	11	2023	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	30 000,00	cperma
P130-0004	1	2022	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	383 334,00	cperma
P130-0006	1	2022	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	170 300,00	cperma
P130-0006	3	2022	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	530 907,00	cperma
P130-0006	4	2023	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	706 500,00	cperma
P130-0006	6	2023	AIDES ORGANISMES ESS	906	1 280 000,00	cperma
P130-0006	7	2023	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIA-TIONS	906	200 000,00	cperma
P130-0008	1	2022	FONDS DE CREDITS	906	7 470 000,00	cperma
P130-0010	1	2022	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	350 000,00	cperma
P130-0013	1	2022	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	400 000,00	ordonnateur
P130-0013	3	2022	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	191 271,00	ordonnateur
P130-0013	4	2023	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	10 000,00	ordonnateur
P130-0013	5	2023	AIDES REGIONALES E/SES AGRICOLES	906	10 000,00	ordonnateur
P209-0011	1	2022	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	5 000,00	cperma
P126-0003	1	2022	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	826 000,00	cperma
P126-0003	3	2022	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	80 000,00	cperma
P126-0004	1	2022	MILIEUX TERRESTRES	907	170 000,00	cperma
P126-0005	1	2022	MILIEUX AQUATIQUES	907	90 000,00	cperma
P126-0017	1	2023	TRAVAUX DE SIGNALIQUES EV	907	50 000,00	cperma
P140-0013	1	2022	SOLS /SS SOLS	907	170 000,00	cperma
P208-0002	1	2022	ENERGIE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	907	250 000,00	cperma
P208-0002	2	2022	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	490 000,00	cperma
P208-0002	3	2022	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES SUBVENTION	907	250 000,00	cperma
P208-0002	4	2022	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D'OUVRAGE	907	130 000,00	cperma
P208-0002	6	2022	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	5 550 000,00	cperma
P208-0002	7	2022	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	2 000 000,00	cperma
P208-0002	8	2022	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	7 040 000,00	cperma
P140-0033	1	2022	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	1 685 000,00	cperma
P160-0003	1	2022	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	50 200 000,00	cperma
P160-0003	3	2023	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	74 500 000,00	cperma
P160-0005	1	2022	PISTES FORESTIERES	908	6 000 000,00	cperma
P160-0006	1	2022	VOIE VELO REGIONALE	908	2 000 000,00	cperma
P160-0008	1	2022	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	850 000,00	cperma
P160-0012	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	ordonnateur
P160-0015	1	2022	SUBVENTION AU SMPRR	908	450 000,00	cperma
P160-0016	1	2022	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	4 650 000,00	cperma
P165-0004	1	2022	ETUDES TEE MO REGION	908	500 000,00	cperma
P165-0008	1	2022	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 000 000,00	cperma
P205-0007	1	2022	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	100 000,00	ordonnateur
P205-0011	1	2022	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	100 000,00	ordonnateur



# ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU ABONDÉES ET INSTANCE DÉCISIONNELLE

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A091-0001	1	2021	FRAIS ANNEXES	930	3 982 000,00	ordonnateur
A091-0003	1	2021	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	290 000,00	ordonnateur
A144-0006	1	2021	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE IN	930	230 000,00	ordonnateur
A144-0007	1	2022	CPN POJET INTERREG	930	1 159 187,00	cperma
A145-0001	1	2021	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	19 181,00	ordonnateur
A145-0002	1	2022	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2022	FRAIS DIVERS EUROPE	930	359 819,00	cperma
A192-0003	1	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2021	CARBURANTS	930	350 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2021	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 000 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	75 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2021	LOCATION DE MATERIELS	930	40 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2021	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	900 000,00	ordonnateur
A192-0015	1	2021	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0016	1	2021	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	670 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2021	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	230 000,00	ordonnateur
A192-0018	1	2021	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	78 000,00	ordonnateur
A192-0019	1	2021	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	930	500 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2022	FRAIS DE RECEPTION	930	40 000,00	ordonnateur
A192-0025	1	2022	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	15 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2022	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	110 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2022	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0030	1	2022	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2022	ACHATS D'ETUDES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2021	FOURNITURES CONSOMMEES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2022	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	200 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2021	ENTRETIEN DE JARDINS	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2021	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTRE- PRISES	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0048	1	2022	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	47 655,00	ordonnateur
A192-0049	1	2023	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	185 000,00	ordonnateur
A192-0050	1	2023	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	300 000,00	ordonnateur
A193-0001	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	930	74 667,00	ordonnateur
A193-0002	1	2021	PRESTATIONS ARCHIVES	930	21 500,00	ordonnateur
A195-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CESR	930	214 109,00	ordonnateur
A196-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCEE	930	385 000,00	ordonnateur
A197-0006	1	2022	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	70 000,00	ordonnateur
A198-0001	1	2021	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	1 343 452,00	ordonnateur

\* CPERMA : Commission permanente

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A198-0002	1	2021	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	90 000,00	ordonnateur
A198-0004	1	2021	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	205 000,00	ordonnateur
A198-0006	1	2021	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	25 000,00	ordonnateur
A198-0007	1	2022	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	38 000,00	ordonnateur
A199-0004	1	2021	REGIES D'AVANCES	930	100 171,00	ordonnateur
A201-0001	1	2021	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	270 474,00	ordonnateur
A202-0002	1	2021	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2021	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00	ordonnateur
A203-0004	1	2021	COMMUNICATION	930	7 409 100,00	ordonnateur
A203-0005	1	2021	PROTOCOLE	930	187 000,00	ordonnateur
A203-0006	1	2023	ACTION PROMOTION EUROPE	930	750 000,00	ordonnateur
A205-0001	1	2021	PATRIMOINE - EAU	930	170 000,00	ordonnateur
A205-0002	1	2021	PATRIMOINE &#8211; ELECTRICITE	930	400 000,00	ordonnateur
A205-0013	1	2022	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A205-0017	1	2022	MAINTENANCE CURATIVE	930	200 000,00	ordonnateur
A205-0018	1	2022	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	300 000,00	ordonnateur
A205-0019	1	2022	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	150 000,00	ordonnateur
A209-0002	1	2022	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	500,00	ordonnateur
A209-0003	1	2021	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	1 705 000,00	ordonnateur
A209-0005	1	2021	PATRIMOINE HONORAIRES	930	5 000,00	ordonnateur
A209-0006	1	2022	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	350 000,00	ordonnateur
A209-0007	1	2022	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	25 000,00	ordonnateur
A212-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	30 000,00	ordonnateur
A212-0002	1	2022	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	50 000,00	cperma
A212-0003	1	2021	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	20 000,00	cperma
A212-0004	1	2021	DPTP COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur
A091-0007	1	2023	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	44 000,00	ordonnateur
A130-0023	1	2022	PCS FEAMPA	9305	23 000 000,00	cperma
A091-0004	1	2021	FRAIS ANNEXES TOS	932	57 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	17 665 281,00	ordonnateur
A110-0002	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	1 025 000,00	cperma
A110-0003	1	2022	MANUELS SCOLAIRES	932	3 500 000,00	cperma
A110-0004	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2022	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur
A110-0008	1	2022	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 139 659,00	cperma
A110-0012	1	2021	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	180 000,00	cperma
A110-0015	1	2022	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00	cperma
A110-0016	1	2022	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	300 000,00	cperma
A110-0018	1	2022	ORIENTATION	932	400 000,00	cperma
A111-0001	1	2022	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	3 620 000,00	cperma
A111-0002	1	2022	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 349 000,00	cperma
A111-0005	1	2021	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	6 250 000,00	cperma
A112-0001	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	24 227 843,00	cperma
A112-0002	1	2022	APPRENTISSAGE	932	4 307 500,00	cperma
A112-0003	1	2022	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 995 745,00	cperma
A112-0004	1	2021	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	5 000 000,00	ordonnateur
A112-0006	1	2022	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 000 000,00	cperma
A112-0008	1	2022	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	200 000,00	ordonnateur
A112-0020	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	20 113 082,00	cperma
A112-0024	1	2022	PACTE SUBVENTIONS	932	6 087 325,00	cperma
A112-0025	1	2022	PACTE MARCHES	932	22 912 675,00	cperma
A112-0026	1	2022	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	7 000 000,00	ordonnateur
A134-0001	1	2021	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	5 000 000,00	cperma
A134-0002	1	2021	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	3 735 000,00	cperma
A134-0008	1	2021	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	35 000,00	ordonnateur
A151-0009	1	2022	CLASSES DECOUVERTES	932	110 000,00	cperma
A205-0014	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 700 000,00	ordonnateur

\* CPERMA : Commission permanente

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A150-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CRR	933	860 000,00	ordonnateur
A150-0002	1	2021	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	40 000,00	ordonnateur
A150-0004	1	2022	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 350 000,00	cperma
A150-0005	1	2021	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	6 519 010,00	cperma
A150-0007	1	2021	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	30 000,00	ordonnateur
A150-0008	1	2022	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	5 000,00	ordonnateur
A150-0009	1	2022	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	120 000,00	ordonnateur
A150-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	200 000,00	ordonnateur
A150-0012	1	2021	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	924 000,00	cperma
A150-0015	1	2022	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A150-0019	1	2022	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	120 000,00	cperma
A150-0020	1	2022	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 826 880,00	ordonnateur
A150-0023	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	cperma
A150-0024	1	2022	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LIN-GUISTIQUE	933	150 000,00	cperma
A150-0025	1	2022	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	150 000,00	cperma
A150-0027	1	2022	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 295 000,00	cperma
A150-0029	1	2021	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	135 000,00	ordonnateur
A150-0032	1	2022	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	650 000,00	cperma
A150-0033	1	2022	CONNAIS,ENTRET,PRESERV*PAT NAT	933	10 000,00	cperma
A150-0034	1	2022	IOMMA	933	120 000,00	cperma
A150-0035	1	2022	SUBVENTION AUX LYCEES	933	100 000,00	cperma
A150-0036	1	2022	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	50 000,00	cperma
A151-0001	1	2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 700 000,00	cperma
A151-0002	1	2022	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	270 000,00	cperma
A151-0004	1	2022	ETUDES LIEES AU SPORT	933	20 000,00	cperma
A151-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	ordonnateur
A151-0007	1	2022	VIE ASSOCIATIVE	933	10 000,00	cperma
A151-0008	1	2022	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	150 000,00	cperma
A205-0015	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	669 000,00	ordonnateur
A206-0001	1	2022	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SO-CIALES	934	250 000,00	cperma
A206-0002	1	2022	ILLETTRISME - Maîtrise compétences clés	934	550 000,00	cperma
A206-0004	1	2022	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	114 410,00	cperma
A206-0005	1	2022	ACCOMPAGNEMENT DES PSAD	934	55 000,00	cperma
A206-0007	1	2022	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	30 000,00	ordonnateur
A206-0008	1	2022	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	40 000,00	cperma
A206-0010	1	2022	MESURES D'INTERET GENERAL	934	150 000,00	cperma
A206-0011	1	2022	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	cperma
A206-0012	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION	934	50 000,00	cperma
A206-0013	1	2022	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	10 000,00	ordonnateur
A206-0014	1	2022	FRAIS DIVERS SANTE	934	10 000,00	ordonnateur
A133-0009	2	2021	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	10 000,00	ordonnateur
A133-0015	1	2023	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	900 000,00	cperma
A133-0016	1	2023	INCLUSION NUMERIQUE	935	62 000,00	cperma
A133-0016	2	2023	TOURISME NUMERIQUE	935	120 000,00	cperma
A140-0003	1	2022	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	245 000,00	cperma
A140-0012	1	2022	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	210 000,00	cperma
A140-0016	1	2022	AMENAGEMENT - Leader	935	350 000,00	cperma
A140-0017	1	2022	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	122 300,00	cperma
A140-0023	1	2022	STRUCTURE - GIP Eccocité	935	100 000,00	cperma
A140-0024	1	2022	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	5 000,00	cperma
A140-0026	1	2022	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	8 000,00	ordonnateur
A140-0033	1	2022	SAR - Révision 2022/2026	935	450 000,00	ordonnateur
A140-0034	1	2022	STRUCTURE - Accompagnement	935	40 000,00	ordonnateur
A140-0035	1	2022	AMENAGEMENT - Structures	935	233 000,00	cperma
A140-0036	1	2022	AMENAGEMENT - Projets structurants	935	170 000,00	cperma
A140-0037	1	2022	CARTO - Entretien & réparation	935	49 500,00	ordonnateur
A120-0003	1	2022	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	90 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro			Libellé			
A130-0002	1	2022	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	11 169 666,00	cperma
A130-0002	3	2022	AIDES A L'ANIMATION-CPCB	936	920 000,00	cperma
A130-0002	4	2023	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	3 148 000,00	cperma
A130-0002	7	2023	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	950 000,00	cperma
A130-0002	8	2023	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	60 000,00	cperma
A130-0002	9	2023	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	200 000,00	cperma
A130-0002	10	2023	SALON NUMERIQUE	936	100 000,00	cperma
A130-0002	12	2023	AMO INNOVATION	936	100 000,00	cperma
A130-0002	13	2023	POLE DE COMPETITIVITE CREDIT ETAT	936	103 000,00	cperma
A130-0002	14	2023	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	889 000,00	cperma
A130-0002	15	2023	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	1 840 000,00	cperma
A130-0002	16	2023	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	300 000,00	cperma
A130-0002	17	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	50 000,00	cperma
A130-0003	1	2022	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	9 205 884,00	cperma
A130-0004	1	2022	PROMOTION EXPORT	936	750 000,00	cperma
A130-0004	2	2022	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	395 000,00	cperma
A130-0005	1	2022	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	425 000,00	cperma
A130-0009	1	2022	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	3 949 950,00	cperma
A130-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	790 000,00	ordonnateur
A130-0011	1	2022	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	10 000,00	ordonnateur
A130-0011	4	2023	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	183 000,00	ordonnateur
A130-0011	5	2023	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	30 000,00	ordonnateur
A130-0011	6	2023	AMO GESTION FRAIS ESS	936	30 000,00	ordonnateur
A130-0011	7	2023	ANIMATION PASS NUMERIQ ET CFN	936	100 000,00	ordonnateur
A130-0011	8	2023	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	40 000,00	ordonnateur
A130-0011	9	2023	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	16 500,00	ordonnateur
A130-0011	10	2023	ADHESIONS FRAIS DIV INNOVATION	936	16 500,00	ordonnateur
A130-0011	11	2023	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	16 500,00	ordonnateur
A130-0012	1	2022	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	295 000,00	ordonnateur
A130-0015	1	2022	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00	cperma
A126-0003	1	2022	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	1 518 530,00	cperma
A126-0004	1	2022	MILIEUX TERRESTRES	937	300 000,00	cperma
A126-0005	1	2022	MILIEUX AQUATIQUES - RISQUE REQUIN	937	800 000,00	cperma
A126-0005	1	2023	MILIEUX AQUATIQUES	937	230 000,00	cperma
A126-0007	1	2022	SENSIBILISATION	937	20 000,00	cperma
A126-0008	2	2022	EV FRAIS GESTION ASP	937	150 000,00	cperma
A126-0011	1	2022	FRAIS DIVERS ENV	937	10 000,00	ordonnateur
A126-0013	1	2022	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	30 000,00	ordonnateur
A126-0016	1	2022	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	50 000,00	ordonnateur
A126-0017	1	2022	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	8 574 885,00	cperma
A208-0001	1	2022	ENERGIE	937	317 500,00	cperma
A208-0001	2	2022	ENERGIE CPS	937	100 000,00	cperma
A208-0002	1	2022	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	10 000,00	ordonnateur
A091-0005	1	2021	PERSONNEL DDE	938	32 000,00	ordonnateur
A130-0022	1	2021	CONTINUITE TERRITORIALE	938	5 000 000,00	cperma
A160-0004	1	2022	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	85 000,00	cperma
A160-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0007	1	2022	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0008	1	2021	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	3 815 000,00	ordonnateur
A160-0009	1	2022	PARTICIPATION AU SMPRR	938	3 000 000,00	cperma
A163-0001	1	2021	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	300 000,00	ordonnateur
A163-0002	1	2023	FRAIS DIVERS	938	21 500 000,00	cperma
A165-0005	1	2021	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	755 000,00	ordonnateur
A165-0006	1	2022	COMMUNICATION TEE	938	12 560,00	ordonnateur
A165-0007	1	2022	PLAN REGIONAL VELO	938	70 000,00	ordonnateur
A165-0010	1	2021	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	200 000,00	ordonnateur

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A165-0011	1	2021	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	50 000,00	ordonnateur
A205-0012	2	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	573 000,00	ordonnateur
A205-0020	1	2022	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	120 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2021	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	ordonnateur
A202-0006	1	2021	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESS	944	1 534,00	ordonnateur
A202-0007	1	2021	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERN	944	45 953,00	ordonnateur
A202-0008	1	2021	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	4 721,00	ordonnateur
A202-0009	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00	ordonnateur
<b>TOTAL</b>					<b>303 844 000,00</b>	

# ANNEXE 4 : RÉPARTITION DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LE CARBURANT TSCC PAR COMMUNES ET EPCI

<b>Produit total TSCC réparti entre la Région (57,62%), le Département (17,12%), les Communes (22,26%) et les EPCI (3%)</b>	<b>BP 2022</b> (délibération BP2022 du 18 mars 2022)	<b>BP 2023</b>
	<b>229 087 123</b>	<b>230 822 632</b>

Communes	Taux répartition	Répartition FIRT 2022 (délibération BP2022 du 18 mars 2022)	Répartition prévisionnelle FIRT 2023
Montant TSCC à répartir par communes	22,26%	50 994 794	51 381 118
<b>NORD</b>			
Saint-Denis	9,78 %	4 988 255	5 026 045
Sainte-Marie	3,66 %	1 867 614	1 881 763
Sainte-Suzanne	5,13 %	2 613 684	2 633 485
<b>Micro-région NORD</b>		<b>9 469 554</b>	<b>9 541 292</b>
<b>EST</b>			
Bras-Panon	2,85 %	1 452 090	1 463 091
Saint-André	3,85 %	1 963 398	1 978 272
Salazie	1,97 %	1 005 863	1 013 483
Saint-Benoît	4,22 %	2 152 694	2 169 002
Plaine des Palmistes	1,77 %	900 400	907 221
Sainte-Rose	1,94 %	989 155	996 649
<b>Micro-région EST</b>		<b>8 463 601</b>	<b>8 527 718</b>

Communes	Taux répartition	Répartition FIRT 2022 (délibération BP2022 du 18 mars 2022)	Répartition prévisionnelle FIRT 2023
<b>OUEST</b>			
La Possession	1,93 %	983 380	990 830
Le Port	2,81 %	1 432 339	1 443 190
Saint-Paul	8,59 %	4 379 643	4 412 822
Saint-Leu	4,46 %	2 272 905	2 290 124
Trois-Bassins	2,26 %	1 152 639	1 161 371
<b>Micro-région OUEST</b>		<b>10 220 905</b>	<b>10 298 337</b>
<b>SUD</b>			
Les Avirons	2,13 %	1 085 225	1 093 446
Cilaos	1,98 %	1 007 932	1 015 568
Entre-Deux	2,06 %	1 048 302	1 056 244
Etang-Salé	2,43 %	1 236 642	1 246 011
Petite-Ile	2,97 %	1 515 362	1 526 842
Saint-Joseph	8,82 %	4 497 981	4 532 057
Saint-Louis	5,88 %	2 997 462	3 020 170
Saint-Philippe	1,54 %	786 148	792 104
Saint-Pierre	9,72 %	4 956 689	4 994 240
Tampon	7,27 %	3 708 992	3 737 090
<b>Micro-région SUD</b>		<b>22 840 734</b>	<b>23 013 771</b>

EPCI	Taux répartition	Répartition FIRT 2022 (délibération BP2022 du 18 mars 2022)	Répartition prévisionnelle FIRT 2023
Montant TSCC à répartir par EPCI	3 %	6 872 614	6 924 679
<b>Répartition à la population</b>	<b>Population au 01/01/2022<sup>(1)</sup></b>		
CASUD	131 514	1 037 864	1 045 727
CIREST	128 267	1 012 240	1 019 909
CINOR	214 105	1 689 645	1 702 445
TCO	213 364	1 683 797	1 696 553
CIVIS	183 620	1 449 067	1 460 045

**870 870**

(1) Source INSEE - population totale

# ANNEXE 5 : RÉPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023 DES LYCÉES PUBLICS

BENEFICIAIRES	ENVELOPPES DGF 2023
<b>1- Lycées Publics Éducation Nationale</b> - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	12 718 122 €
<b>2- Lycées Publics Agricoles</b> - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	398 903 €
<b>TOTAL DOTATION 2023 ISSUE DU BAREME DE CALCUL (1)+(2) :</b>	<b>13 117 025 €</b>
<b>3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires des lycées publics</b>	<b>744 222 €</b>
<b>TOTAL ENVELOPPES DGF 2023 :</b>	<b>13 861 247 €</b>
MODALITES DE VERSEMENT DES DOTATIONS 2023 ISSUES DU BAREME DE CALCUL - 60 % à la notification de l'acte juridique - le solde, dans la limite des 40 % restants, au plus tard fin septembre 2023"	

## REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT ISSUE DU BAREME DE CALCUL (1)+(2) – EXERCICE 2023

Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2023
MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE	290 577 €
MARIE CURIE	243 601 €
SAINT-PAUL IV	379 550 €
PIERRE LAGOURGUE	192 982 €
MAHATMA GANDHI	188 217 €
SAINTE-SUZANNE	270 182 €
NELSON MANDELA	205 837 €
VINCENDO	151 032 €
TROIS BASSINS	182 884 €
LE VERGER	229 135 €
BOIS D'OLIVE	321 083 €
PAUL MOREAU	258 250 €

Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2023
JEAN JOLY	224 914 €
MOULIN JOLI	265 567 €
STELLA	233 322 €
LP AMIRAL LACAZE	152 580 €
LP VUE BELLE	285 870 €
LP VICTOR SCHOELCHER	275 779 €
LP PAUL LANGEVIN	275 867 €
LP ISNELLE AMELIN	256 054 €
LP JEAN PERRIN	320 878 €
LP HORIZON	330 336 €
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	491 369 €
LP LEON DE LEPERVANCHE	493 966 €
LP FRANCOIS DE MAHY	421 232 €
LP JULIEN DE RONTAUNAY	230 505 €
LP PATU DE ROSEMONT	352 627 €
LP ROCHES MAIGRES	364 597 €
LOUIS PAYEN	153 751 €
BELLEPIERRE	336 121 €
BOISJOLY POTIER	292 680 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	253 469 €
SARDA GARRIGA	252 020 €
GEORGES BRASSENS	314 659 €
ANTOINE ROUSSIN	271 911 €
AMBROISE VOLLARD	346 551 €
JEAN HINGLO	400 297 €
PIERRE POIVRE	220 716 €
EVARISTE DE PARNY	253 987 €
LISLET GEOFFROY	333 868 €
AMIRAL PIERRE BOUVET	265 241 €
LECONTE DE LISLE	385 279 €
ROLAND GARROS	748 779 €
<b>TOTAL LYCÉES PUBLICS EDUCATION NATIONALE</b>	<b>12 718 122 €</b>
LPHA DE SAINT-JOSEPH	208 541 €
LEGTA EMILE BOYER DE LA GIRODAY	190 362 €
<b>TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES</b>	<b>398 904 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 117 026 €</b>





# RAPPORTS SECTORIELS 2023



REGION REUNION





## **AXE 1**

**Le développement  
humain et solidaire :  
La pierre angulaire  
de la mandature**

# Préambule

Dans un contexte aggravé par la crise énergétique mondiale, la collectivité se donne pour ambition d'accompagner au mieux les Réunionnais mais aussi chaque jeune afin qu'il réussisse son parcours de formation et atteigne son meilleur niveau de compétences, qui lui permettra d'envisager son avenir professionnel avec sérénité et de s'insérer durablement dans l'emploi.

Par ailleurs, le développement humain repose également sur la réalisation de capacités essentielles, notamment l'accès à l'éducation, aux soins, à l'alimentation ou encore à un logement de qualité.

Pour relever ces défis sociétaux transversaux et afin d'agir pour une meilleure égalité des chances et en faveur du pouvoir d'achat des familles, la nouvelle mandature poursuit son approche

pluridisciplinaire et donc son investissement dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la culture et du sport.

**Pour la mise en œuvre de cet axe, la collectivité consacra des crédits de paiement à hauteur de 271 359 204 € (CP), soit une évolution de 7,9 % au titre de l'année 2023 :**

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	137 638 458	155 029 657	175 531 410	173 230 700	27,5 %	11,7 %
<b>Investissement</b>	69 460 629	96 564 991	54 444 205	98 128 504	-21,6 %	1,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>207 099 087</b>	<b>251 594 648</b>	<b>229 975 615</b>	<b>271 359 204</b>	<b>11 %</b>	<b>7,9 %</b>

CP : Crédits de Paiement  
AE : Autorisation d'engagement  
AP : Autorisation de programme



# UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

A travers son axe 1 « Un développement humain et solidaire », la nouvelle mandature poursuivra son investissement dans le secteur de l'éducation compte tenu de ses compétences légales et de sa volonté d'agir en faveur de l'égalité des chances, de la persévérance scolaire, du pouvoir d'achat des familles, du développement du numérique, de l'ouverture au monde par la mobilité.

Les Orientations Budgétaires 2023 débattues lors de l'Assemblée Plénière du 28 octobre 2022 poursuivent

cette ambition et l'engagement de la Région en faveur de la réussite des lycéens visant à leur offrir un environnement de qualité et les moyens de leur ambition.

La collectivité axera ses actions autour des priorités suivantes :

- Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite ;
- Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires ;
- Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales

pour une vraie cohésion sociale ;

- Favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre par le biais de la mobilité.

Construites sur la base d'une gestion optimisée, ces orientations se concrétisent par la proposition d'un budget qui se chiffre en grande masse à 55 364 220 € en capacité d'engagement et à 82 355 801 € en crédits de paiement, répartis par section comme suit :

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	17 365 237	20 600 492	24 174 940	23 978 801	39,2 %	16,4 %
<b>Investissement</b>	41 028 000	50 590 733	31 414 280	58 377 000	-23,4 %	15,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>58 393 237</b>	<b>71 191 225</b>	<b>55 364 220</b>	<b>82 355 801</b>	<b>-4,8 %</b>	<b>15,7 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 23 978 801 €**

**Total Investissement CP : 58 377 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail	16 729 940	16 703 801	25 914 280	52 877 000
II – Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires	400 000	320 000	-	-
III – Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale	7 045 000	6 955 000	5 500 000	5 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>24 174 940</b>	<b>23 978 801</b>	<b>31 414 280</b>	<b>58 377 000</b>

# I – Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail

L'environnement dans lequel évoluent les jeunes joue un rôle indéniable dans leur réussite et contribue à leur qualité de vie au sein des établissements d'éducation et de formation.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réhabiliter les lycées	-	-	10 750 000	40 352 000
Construire de nouveaux lycées	-	-	5 320 000	2 350 000
Accompagner financièrement les lycées	16 729 940	16 703 801	9 844 280	10 175 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 729 940</b>	<b>16 703 801</b>	<b>25 914 280</b>	<b>52 877 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 16 703 801 €**

**Total Investissement CP : 52 877 000 €**

## A – Une programmation ambitieuse de réhabilitation et de construction de lycées

### 1) Réhabiliter les lycées

La collectivité poursuivra le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier le numérique, et aux enjeux de développement durable.

Ce plan se déclinera en 2023 à travers **une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (25 sont déjà livrés)**. Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, **un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028** est programmé en

privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

### 2) Construire de nouveaux lycées

#### • Le lycée de la Mer

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers à vocation maritime. Son implantation est prévue sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lepervanche. Ce futur lycée, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie bleue » définie par la collectivité. Le programme pédagogique de ce futur lycée a été actualisé et validé en 2022 en concertation avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, et les établissements existants concernés (École d'Apprentissage Maritime - EAM). Fin 2022, la livraison des études d'aménagement et de programmation permettra de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. L'ouverture de cet établissement est envisagée

pour la rentrée 2027 pour les premières sections.

#### • Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie

Ce lycée sera lancé au cours de la mandature. Il préparera aux métiers, de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation devra prendre en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée.

Les réflexions sont d'ores et déjà engagées avec l'ensemble des acteurs pour déterminer la localisation et apprécier le contenu et le dimensionnement de ce projet. Ces dernières seront poursuivies en 2023.

#### • Le lycée forestier et le lycée de Cilaos

La réflexion pour le dimensionnement de ces projets sera engagée avec l'ensemble des acteurs.





## B - Mettre à disposition des lycées les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement

### 1) Accompagner financièrement les lycées

A la rentrée d'août 2022, 46 589 lycéens ont été accueillis dans les 50 lycées de l'île. Afin de leur assurer l'accès à une formation de qualité et créer toutes les conditions de réussite, la Région maintiendra en 2023 ses interventions financières en faveur des lycées.

En fonctionnement, l'enveloppe proposée prend en compte les dépenses des fluides, l'évolution des effectifs, les surfaces existantes et nouvellement créées, et la mise en place d'une enveloppe « dialogue de gestion » auprès de chaque établissement visant à améliorer la lisibilité et l'efficacité des enveloppes complémentaires de fonctionnement. Dans le cadre de l'octroi de ces aides complémentaires, la collectivité poursuivra sa démarche d'optimisation de ses interventions régionales, au regard des fonds de roulement disponibles au budget des EPLE. Par ailleurs, la collectivité poursuivra l'application des modalités de calcul des forfaits d'externat pour les 5 lycées privés sous contrat d'association. Au-delà de la formation qu'ils dispensent, les lycées sont

des lieux privilégiés de vie, de dialogue et d'apprentissage. Par cette politique volontariste d'Animation de la vie lycéenne et culturelle, la Région favorise l'émergence et le développement de projets éducatifs autour de l'altérité, du vivre ensemble, de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de l'éducation aux médias et de l'éducation artistique et culturelle. Il sera proposé aux établissements de construire un projet d'animation vie lycéenne et culturelle par année scolaire. Pour 2023, l'accompagnement financier régional sera déterminé en fonction du projet, avec une mise en œuvre sous forme d'Appels à Projets.

### 2) Doter les lycées de moyens humains suffisants

En vertu de la loi du 13 août 2004, la collectivité assure les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique dans les lycées qui sont exercées au quotidien par les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE). Représentant un effectif de 1 149 agents titulaires ou non titulaires, certains d'entre eux évoluent dans des structures mutualisées telles que les cuisines centrales ou les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT). La collectivité dispose de 13 équipes mobiles dont elle assure annuellement le fonc-

tionnement et l'équipement au travers de dotations financières. Un état des lieux des EMATT sera réalisé afin d'optimiser leur fonctionnement et accroître l'efficacité de leurs interventions.

Pour faciliter la réalisation des missions techniques au sein des lycées publics, la collectivité procédera à l'équipement des personnels ATTEE afin de préserver la santé de ses agents et atténuer la pénibilité de certains travaux répétitifs et lourds liés à l'entretien par exemple.

### 3) Renforcer le parc d'équipement numérique des lycées

Afin d'améliorer la continuité pédagogique et de développer la mise en œuvre de l'hybridation de l'enseignement, la collectivité a poursuivi ses efforts financiers à travers le déploiement des deux phases du plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées qui bénéficie du soutien financier de l'Europe au titre de l'initiative « Réact UE » du PO FEDER 14/20. L'accompagnement de la collectivité en matière d'équipement des lycées publics conduira à la mise en place en 2023, d'une base de données et de suivi du parc d'équipement des lycées publics afin d'aboutir à un inventaire des biens et une projection budgétaire optimale.

A la rentrée d'août 2022, 46 589 lycéens ont été accueillis dans les 50 lycées de l'île

## II – Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation	400 000	320 000
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>320 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 320 000 €**

### A - Orienter et mieux former

Favoriser la réussite, c'est permettre à chaque jeune de s'engager dans son choix d'orientation, de choisir les voies de formation qui correspondent à ses aspirations et à son projet professionnel. Des actions ciblées dès le collège sont indispensables pour améliorer l'information des familles et l'orientation des élèves dans cette voie.

#### 1) Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation

La stratégie régionale en matière d'orientation pour les publics scolaires, étudiants, apprentis et leur famille a été construite en 2022 sur la base des réunions partenariales avec les autorités académiques (agricole, maritime, rectorat) au sein d'un comité technique d'information à l'orientation.

**En 2023, les actions de la collectivité se poursuivront à travers :**

- l'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers en lien avec les principaux partenaires de l'orientation, ainsi que les autorités de tutelles académiques du territoire.

Après le lancement d'une collection avec une entrée formation en 2022, une collection avec une entrée métiers sera lancée pour cette année. Il s'agira de présenter les filières présentes à La Réunion, ainsi que les parcours de professionnels afin d'éclairer les choix des jeunes. Un comité de lecture a également été institué pour la collection Orient'A Nou avec des partenaires dont des centres de formation et d'apprentis.

- la diffusion de l'information régionale, nationale et européenne auprès des collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants et de leur famille. Après le lancement du portail « jeunes360.re » et d'un outil régional d'information accessible aux élèves via l'Espace Numérique de Travail (ENT). L'année 2023 verra un renforcement de ces outils et un conventionnement avec les partenaires de l'orientation afin de diffuser leurs informations.

- la mise en œuvre d'actions d'envergure régionale pour promouvoir les métiers et les formations, tels que le concours régional « Je filme le métier qui me plaît ».

Ainsi, le jeune aura accès aux informations qui lui permettront de réaliser un choix

éclairé en matière de formations, de métiers et donc sur son projet de vie. La Région Réunion souhaite accompagner chaque jeune pour qu'il soit acteur de son parcours et qu'il s'inscrive dans une démarche d'orientation tout au long de la vie.

#### 2) Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire (CAP, BAC PRO, BTS) doit être en cohérence avec les besoins du monde socio-économique. A cet effet, la collectivité régionale en concertation avec le monde professionnel a identifié 15 secteurs d'emplois prioritaires : numérique, transition écologique et énergétique, tourisme, BTP, transport-logistique, optique-lunetterie, sanitaire - médico-social et social, sport et animation, automobile, arts du spectacle et activités culturelles, immobilier, aéronautique, maritime, agriculture, et économie sociale et solidaire.

Pour 2023, la collectivité renforcera son partenariat avec le monde économique en recueillant notamment les avis des branches professionnelles sur les formations à inscrire aux prochaines rentrées scolaires en cohérence avec les 15



Un comité de lecture a également été institué pour la collection Orient'A Nou avec des partenaires dont des centres de formation et d'apprentis



secteurs d'emplois prioritaires citées ci-dessus.

En outre, la collectivité entend maintenir l'offre de formation de niveau CAP, afin d'offrir un métier à des publics dont le niveau scolaire ne permet pas immédiatement l'accès à des formations de niveau requis pour atteindre le baccalauréat. Cette orientation est d'autant importante qu'elle permettra, sous la modalité de l'alternance notamment, d'offrir un choix différent à des adolescents qui laissent apparaître des signes de lassitude face au cursus scolaire classique. Les 100% du face-à-face pédagogique peuvent ainsi laisser leur place à une formation en alternance, où l'adolescent pourrait s'acclimater à l'environnement d'une entreprise, apprendre et prendre des postures professionnelles et, commencer à recevoir un salaire, source d'un début d'autonomie.

### 3) Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire avec des outils diversifiés

La persévérance scolaire représente un enjeu majeur au sein des lycées professionnels et polyvalents car on y constate les taux de décrochage les plus élevés. Une des clés de la persévérance scolaire est la motivation de l'adolescent dans la poursuite de sa formation qu'il aura choisie en vue d'exercer un métier ultérieurement. Lorsque ce jeune ne trouve aucune satisfaction au sein

de son parcours, les premiers signes d'abandon peuvent apparaître et le décrochage devient une probabilité forte. Interviennent alors différentes mesures d'accompagnement pour redynamiser, redonner confiance et remettre en selle le jeune en situation de décrochage potentiel. Malgré tous les efforts déployés par les équipes éducatives, plus de 2 000 adolescents quittent le système scolaire sans diplôme, ni qualification professionnalisante. Dès lors, il devient urgent qu'une nouvelle approche soit proposée afin d'aller plus loin dans l'accompagnement du jeune. En effet, on constate que bon nombre d'adolescents inscrits en Bac professionnel quittent cette formation pour s'orienter vers un contrat d'apprentissage. Cette réorientation doit nous amener à comprendre que dans la voie professionnelle, le contact avec les entreprises et la pratique professionnelle constituent des moyens attractifs pour retenir les jeunes, qui perçoivent aussi une rémunération et une voie d'auto-valorisation.

Ainsi, la collectivité, se fondant sur les facilités offertes par la loi du 5 septembre 2018 s'agissant de l'ouverture des Unités de Formation par Apprentissage (UFA) dans les lycées (sans qu'il y ait de lourdes procédures d'autorisation auprès des administrations de tutelle), souhaite avec le partenariat des autorités académiques promouvoir le renforcement des sections

professionnelles, combinant mixité des parcours et des publics.

Cette perspective pourrait aboutir à renforcer la vocation des EPLE à jouer un rôle de proximité pour contribuer à donner toutes les chances à des adolescents dont la trajectoire scolaire n'a pas toujours été linéaire. C'est au sein du réseau constitué de lycées professionnels et d'établissements polyvalents présents sur une micro-région que l'accueil de ces jeunes en réorientation pourra être envisagé.

De plus dans les lycées généraux, il s'agira d'encourager la persévérance scolaire avec **l'augmentation du nombre de micro lycées**. En effet, ces structures ont montré leur efficacité en faveur du retour à l'école de jeunes volontaires en situation de décrochage, qui ont repris leurs études après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois.

### 4) Valoriser la formation professionnelle

Les effectifs de la voie professionnelle s'élèvent à plus de 15 000 élèves, soit près de 4 lycéens sur 10. Compte tenu du taux d'élèves boursiers dans cette voie d'enseignement et de l'enjeu lié à leur avenir professionnel, la collectivité souhaite mieux accompagner ces élèves en améliorant les conditions de leurs pratiques professionnelles (aide à l'acquisition de petits équipements).

La persévérance scolaire représente un enjeu majeur au sein des lycées professionnels et polyvalents car on y constate les taux de décrochage les plus élevés

## III – Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Lutter contre la précarité menstruelle	200 000	210 000	-	-
Ressources pédagogiques numériques et cartable numérique	3 800 000	3 700 000	5 500 000	5 500 000
Restauration scolaire	2 570 000	2 570 000	-	-
Projet pédagogiques	250 000	250 000	-	-
Favoriser la démocratie participative	225 000	225 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 045 000</b>	<b>6 955 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>5 500 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 6 955 000 €**

**Total Investissement CP : 5 500 000 €**

L'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak

### A - Assurer une plus grande égalité des chances

A La Réunion, où 38% de la population vit sous le seuil de pauvreté et plus de 50% de lycéens sont boursiers, soit le plus fort taux national, l'enjeu majeur pour la collectivité régionale est d'assurer, une véritable égalité des chances et des droits. C'est la raison pour laquelle la collectivité accompagne les familles les plus modestes et agit en faveur des publics les plus fragiles. A ce titre, les dispositifs mis en place en 2022 seront poursuivis tout au long de la mandature et de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre en 2023.

#### 1) Lutter contre la précarité menstruelle

L'accès aux protections périodiques constitue, en effet, un enjeu de santé mais aussi de solidarité et d'égalité des

chances, la précarité menstruelle impactant directement la réussite des jeunes filles qui en sont les victimes.

Afin d'y remédier, la collectivité a voté un budget pour la mise en place des distributeurs dans tous les lycées en 2022. Cette initiative sera poursuivie en 2023 et les retours d'expérience permettront d'améliorer les réponses apportées aux besoins des adolescentes.

#### 2) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

L'accès aux manuels scolaires est aussi une préoccupation majeure de la nouvelle mandature, l'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak.

Après la phase transitoire de 2022, il s'agira en 2023 de procéder à l'acquisition sous-maîtrise d'ouvrage régionale des licences pour tous les lycées, en étroite collaboration des équipes des lycées et des services académiques. Les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de documentation et d'information (CDI) pour les besoins pédagogiques spécifiques (au sein des dotations financières régionales).

Parallèlement, la collectivité engagera un plan quinquennal pour la remise à niveau des infrastructures réseaux afin d'accompagner la montée en charge des usages du numérique pédagogique dans les lycées publics.

#### 3) Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées



En 2023, la Région continuera à améliorer les conditions d'accueil des élèves et fixera le tarif de la restauration scolaire pour les familles à hauteur de 1 € par repas

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de restauration scolaire et d'hébergement.

En 2023, la Région continuera à améliorer les conditions d'accueil des élèves et fixera le tarif de la restauration scolaire pour les familles à hauteur de 1 € par repas, tout en poursuivant ses actions pour améliorer la qualité des repas en y incluant davantage de produits locaux et, éviter le gaspillage

alimentaire. L'objectif est également d'optimiser les coûts de production et d'accroître la fréquentation du restaurant du lycée (25% des effectifs lycéens à ce jour).

### **B - Favoriser la démocratie participative**

Afin de co-construire l'ensemble de ces actions avec les jeunes pour prendre en compte leurs besoins, leurs projets et leurs aspirations, favoriser leur engagement citoyen et leur prise de responsabilité, une Commission Régionale de Lycéennes et de Lycéens sera mise en place en 2023.

Cette instance pourra rejoindre d'autres commissions de jeunes de profils différents (étudiants et autres) pour porter au-devant de nos élus leurs projets qui relèvent de leurs situations et perspectives propres. Le premier thème de leur travail pourrait être la réflexion des adolescents en voie professionnelle sur les facteurs à identifier et mobiliser pour accroître leur persévérance scolaire.

Un budget participatif de 5 000 € sera également proposé à chacun des lycées de l'île afin de valoriser les projets des lycées (budget total de 225 000 €).

# INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont à considérer comme un investissement à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle fondamental pour accroître l'agilité individuelle et collective dans une société, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales d'un territoire.

En France, le service public de l'enseignement supérieur qui comprend l'ensemble des formations et la recherche relèvent des compétences de l'État. La Région est la Collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont à considérer comme un investissement à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire. En l'occurrence, il est opportun que la Collectivité régionale s'engage et contribue aux côtés de l'État dans ces missions, d'autant qu'elle dispose

d'une compétence de stratégie territoriale pour faire émerger et construire des environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation correspondant à ses priorités de développement économique précisées dans son schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII - La nouvelle économie).

En termes de compétences transférées, d'une part la Région élabore donc un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et précise les opérations qu'elle soutient ; d'autre part, la Région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent ; enfin elle élabore et conduit la Stratégie Régionale d'Innovation vers une Spécialisation Intelligente Sociale et Soutenable (S5). Aussi, la Région a choisi de prendre part activement au

développement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et de s'investir dans une stratégie régionale qui concourt à élever le niveau de la jeunesse, sa réussite, son insertion dans la vie professionnelle et son inclusion sociale ; mais aussi à engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes en accord avec le son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII - La nouvelle économie).

**L'objectif central d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, est articulée autour de quatre actions prioritaires suivantes :**

- Développer l'enseignement supérieur et en particulier renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire (pré-



sés par le SRDEII, le SRESRI et la S3 (S5) et en cohérence avec le mémorandum relatif à l'ancrage territorial de 2017), notamment en matière scientifique et technique ;

- Accompagner les projets de constructions d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire ;

- Favoriser l'inclusion de la jeunesse réunionnaise dans l'espace de l'enseignement supérieur pour sa réussite scolaire et sociale ;

- Ouvrir la jeunesse réunionnaise sur le monde et en par-

ticulier contribuer au développement d'un ESR (espace de l'enseignement supérieur et de la recherche) de l'océan Indien.

Pour fixer et conduire cet investissement à long terme et la stratégie idoine associée, la Collectivité régionale de La Réunion a créé une direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, avec des moyens humains dédiés et qui sera opérationnelle en 2023.

**Il s'agit également de doter cette direction d'outils de pilotage des contrats et des projets élaborés en partenariat avec les opérateurs de la stratégie régionale en ma-**

**tière d'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Pour cela, deux instruments doivent être élaborés :**

- Un contrat pluriannuel d'objectif de moyens et de performance entre chaque opérateur partenaire de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et la Collectivité régionale ;

- Le SRESRI, qui succédera au SEFORRE (Schéma Régional de l'Enseignement des formations supérieures et de la Recherche de La Réunion), Horizon 2030.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	5 336 000	4 889 695	5 969 000	4 846 199	11,9 %	- 1,1 %
<b>Investissement</b>	3 983 522	6 846 526	4 920 000	4 148 623	23,5 %	-39,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 319 522</b>	<b>11 746 221</b>	<b>10 889 000</b>	<b>8 994 822</b>	<b>16,8 %</b>	<b>-23,4 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 4 846 199 €**

**Total Investissement CP : 4 148 623 €**

**Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :**

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Développer et renforcer l'enseignement supérieur	2 109 000	1 865 503	370 000	248 000
II - Accompagner les projets de constructions	-	-	2 300 000	1 752 000
III - Favoriser l'inclusion de la jeunesse réunionnaise	2 000 000	1 480 000	-	-
IV - Ouvrir au monde la jeunesse réunionnaise	-	-	-	-
V - Consolider l'accompagnement des travaux de recherche	1 860 000	1 500 696	2 250 000	2 148 623
<b>TOTAL</b>	<b>5 969 000</b>	<b>4 846 199</b>	<b>4 920 000</b>	<b>4 148 623</b>

# I – Développer l’enseignement supérieur et en particulier renforcer et diversifier les filières et diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir les structures de formation d’enseignement supérieur	2 109 000	1 865 503	370 000	248 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 109 000</b>	<b>1 865 503</b>	<b>370 000</b>	<b>248 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 865 503 €**

**Total Investissement CP : 248 000 €**

À La Réunion, la prépa INP Réunion, permet aux jeunes d’accéder à l’école d’ingénieur des Instituts Nationaux Polytechniques

## A - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique dans les lycées de l’académie

Dans l’Académie de La Réunion, l’enseignement supérieur est aussi organisé par les lycées au travers de formations telles que, les mentions complémentaires, les BTS, les CPGE ou les CPES.

La Collectivité est engagée dans le soutien aux formations techniques ou d’excellence permettant d’offrir aux jeunes de baccalauréats professionnels, techniques ou généraux des voies de réussite professionnelle.

## B - Renforcer la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe CCP

À La Réunion, la prépa INP Réunion, permet aux jeunes d’accéder à l’école d’ingénieur des Instituts Nationaux Polytechniques par la voie d’un parcours intégré évalué sur 2 ans sur la base du contrôle continu. Ce parcours original concerne aujourd’hui une quinzaine de jeunes. L’objectif est de passer à 2 groupes de 15 à l’horizon 2026 tout en améliorant le fonctionnement et l’équipement des locaux.

## C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l’Université

L’Université compte plus de 18 000 étudiants au travers de ses 5 Unités de Formation et de Recherche (UFR), de l’ESIROI (École Supérieure d’Ingénieurs Océan Indien) ou encore de l’IUT. La Collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des formations d’excellence (formation d’ingénieurs, masters d’ingénierie, masters ouverts à l’international...) ou des parcours adaptés pour développer les compétences, la professionnalisation et l’employabilité

des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire.

Dans le cursus licence, un accompagnement particulier sera apporté aux formations d'excellence dans le domaine des sciences humaines, de la technologie et de l'ingénierie. Un effort sera mené également en direction des filières technologiques et professionnelles de l'IUT.

poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur, tant publiques (l'École Supérieure d'Art de La Réunion – ESAR, l'Institut de l'Image de l'océan Indien – ILOI...), que privées (l'École de Gestion et de Commerce – EGC, SupInfo...), en cohérence avec ses orientations stratégiques, et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

### E - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique des écoles supérieures nationales

La Collectivité régionale poursuivra son soutien à l'école d'enseignement supérieur, antenne de l'École Nationale d'Architecture de Montpellier – ENSAM, en cohérence avec la volonté commune de transformation de cette école en ENSAR, École Nationale d'Architecture de La Réunion.

### D - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique des écoles supérieures régionales

La Collectivité régionale



La Collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des formations d'excellence (formation d'ingénieurs, masters d'ingénierie, masters ouverts à l'international...)

## II - Accompagner les projets de constructions d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire

Le soutien de la Collectivité apporté aux actions entreprises par les établissements d'enseignements supérieurs

se déclinera également par la construction d'infrastructures, avec le concours des fonds européens FEDER, au

regard des priorités de la mandature et en concertation avec l'Académie.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Participer à la construction des infrastructures universitaires (PO 2021-2027)	2 300 000	1 752 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000</b>	<b>1 752 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 1 752 000 €**

## III - Favoriser l'inclusion de la jeunesse réunionnaise dans l'espace de l'enseignement supérieur pour sa réussite scolaire et sociale

La Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des étudiants par des aides regroupées au sein de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur (ARES)

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Aide aux étudiants	2 000 000	1 480 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 480 000</b>

Soit :  
**Total Fonctionnement CP : 1 480 000 €**

### A - Bourses et allocations de recherche

Parce que la question des ressources financières constitue une des conditions de réussite des étudiants, d'autant plus importante à La Réunion eu égard au taux d'étudiants boursiers et des difficultés engendrées par la crise, La Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des étudiants par des aides regroupées au sein de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur (ARES) visant à les accompagner tout au long de leurs études et à valoriser leur progression dans leur parcours.

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêts régionaux ou des domaines d'intérêts majeurs de la spécialisation intelligente du territoire, la Région poursuivra le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais aussi de ceux des pays de la zone océan Indien (Interreg).

### B - Schéma régional de la vie étudiante

Afin d'améliorer les conditions de vie de nos étudiants, la Collectivité coordonnera en par-

tenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante qui visera à améliorer les conditions de vie des étudiants et faciliter leur connectivité numérique.

### C - Connexion numérique

De plus, afin de favoriser les pratiques numériques dans les apprentissages, la Collectivité soutiendra le développement des infrastructures de réseaux numériques sans fil haut débit dans les campus et les résidences étudiantes.



## IV - Ouvrir au monde la jeunesse réunionnaise

La Collectivité poursuivra son accompagnement des étudiants en mobilité. En outre, la Collectivité régionale entend promouvoir les

projets interrégionaux favorisant la rencontre et le partage d'étudiants, en particulier dans le cadre de concours thématiques internationaux

relatifs au changement climatique.

## V - Consolider l'accompagnement des travaux de recherche

La recherche est l'un des leviers majeurs du développement social et économique du territoire. Il s'agira ainsi de valoriser les avantages du territoire en s'appuyant sur la recherche-développement et l'innovation (RDI). Cette stra-

tégie qui concourt à celle de l'Europe en matière de croissance intelligente, durable et inclusive est portée au niveau local par la Stratégie de la Spécialisation Intelligente du territoire (S3).

Ainsi en cohérence avec les objectifs de la S3, la collectivité ciblera son intervention sur des projets à même de répondre aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir les projets de recherche			600 000	725 000
Accompagner les doctorants	1 860 000	1 500 696		
Soutenir la recherche liée au changement climatique et aux risques naturels	-	-	170 000	266 594
Promouvoir la recherche locale en partenariat et développer des projets de recherches basés sur la coopération régionale	-	-	1 480 000	780 000
Renforcer le Pôle de Protection des Plantes (3P)	-	-	-	377 029
<b>TOTAL</b>	<b>1 860 000</b>	<b>1 500 696</b>	<b>2 250 000</b>	<b>2 148 623</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 500 696 €**

**Total Investissement CP : 2 148 623 €**

De même, La Région poursuivra son soutien au projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT) porté par le BRGM, en lien avec le changement climatique et la résilience du territoire

## A – Accompagner la recherche

### 1) Soutenir les projets de recherche

La Région poursuivra ainsi son accompagnement en faveur des laboratoires et organismes de recherche dans leurs programmes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrivant dans les priorités de la Stratégie de la Spécialisation Intelligente.

### 2) Accompagner les doctorants

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêts régionaux ou des domaines d'intérêts majeurs de la spécialisation intelligente du territoire, la Région poursuivra le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais aussi de ceux des pays de la zone océan Indien (Interreg).

Par ailleurs, le dispositif d'allocation post-doctorale sera également poursuivi en vue d'améliorer les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive.

## B- Soutenir la recherche locale pour renforcer la résilience du territoire

### Soutenir la recherche liée au changement climatique et aux risques naturels

La Collectivité régionale poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF), relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise, afin qu'il devienne une plateforme de recherche moderne de rang mondial et international. Pour cela, une convention d'objectifs et de moyens sera élaborée.

De même, La Région poursuivra son soutien au projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT) porté par le BRGM, en lien avec le changement climatique et la résilience du territoire.

En 2023, les fonds européens seront sollicités sur les actions permettant notamment d'améliorer la connaissance et les prévisions du changement climatique et des risques naturels sur le territoire.

## C – Soutenir la recherche locale pour renforcer la sécurité alimentaire

La Région Réunion poursuivra aussi son soutien aux programmes de recherche agronomique menés par le CIRAD sur le plan local et régional, et à l'extension du Pôle de Protection des Plantes selon les nouvelles modalités du prochain POE FEDER 2022-2027.

### 1) Promouvoir la recherche locale en partenariat et développer des projets de recherche basés sur la coopération régionale

Les programmes de recherche en partenariat développés dans les domaines de la santé (animale et humaine, végétale et environnementale), de la biodiversité, des systèmes alimentaires et de l'usage des ressources en agriculture seront poursuivis sur des bases de transitions agroécologique et énergétique. Ils visent le développement de filières agricoles durables, l'autonomie alimentaire et la sécurité sanitaire, dans un contexte de changement climatique.

Les projets de recherche régionaux alimentent la Plateforme régionale de coopération en Recherche Agronomique pour le Développement en océan Indien (PréRAD-OI), dans la perspective de la mise en place d'un observatoire des agricultures de l'océan Indien.

### 2) Renforcer le Pôle de Protection des Plantes (3P)

Il s'agit de contribuer à une agriculture saine et durable et à une coopération régionale renforcée en recherche et développement.



# DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

La Région continuera à renforcer son offre de formation afin d'améliorer le niveau de qualification des Réunionnais et de développer leur employabilité. A ce titre, elle

s'engagera dans une nouvelle contractualisation du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences avec l'État en 2023, ainsi qu'avec l'Union Européenne au titre

du Programme Opérationnel FSE 2021-2027.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	75 866 482	83 441 128	99 544 170	97 778 524	31,2%	17,2%
<b>Investissement</b>	6 106 007	14 036 072	6 234 925	11 547 281	2,1%	-17,7%
<b>TOTAL</b>	<b>81 972 489</b>	<b>97 477 200</b>	<b>105 779 095</b>	<b>109 325 805</b>	<b>29%</b>	<b>12,2%</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 97 778 524 €**

**Total Investissement CP : 11 547 281 €**

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des compé-

tences des Réunionnais, via le soutien à la formation professionnelle, se traduit par un

budget de **105 779 095 €** en AE/AP et à **109 325 805 €** en CP.

**Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se traduisent en grandes masses déclinées ci-après :**

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Construire une offre de formation diversifiée correspondante aux besoins du territoire	500 000	594 033	-	2 000
II – Proposer une offre de formation diversifiée avec des parcours de formation favorisant une insertion durable	77 389 195	75 709 238	4 492 833	4 150 560
III – Accompagner les publics vers la réussite	15 459 230	15 078 468	136 092	701 575
IV – Coordonner le réseau d'acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour une meilleure accessibilité de l'information sur l'orientation	4 495 745	4 696 785	-	39 771
V – Offrir aux apprenants de la formation professionnelle un cadre propice à la réussite	1 700 000	1 700 000	1 606 000	6 653 375
<b>TOTAL</b>	<b>99 544 170</b>	<b>97 778 524</b>	<b>6 234 925</b>	<b>11 547 281</b>

# I - Construire une offre de formation diversifiée correspondant aux besoins du territoire

Cheffe de file de la formation professionnelle, la collectivité régionale définit sa stratégie, au regard des besoins du territoire en termes d'emplois, de compétences et de qualifications afin favoriser la réussite et l'insertion durable des

jeunes et des publics fragiles. Ainsi, cette stratégie repose sur plusieurs piliers à savoir la veille prospective en matière d'emplois et de compétences en lien avec l'environnement économique, le suivi de la qualité pédagogique des for-

mations et un système d'information favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de formation.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer la veille stratégique dont élaboration du CPRDFOP	100 000	110 000	-	-
Proposer une pédagogie plus innovante et intensifier le suivi de la qualité des formations	-	-	-	-
Mettre en place un système d'information plus efficace	400 000	484 033	-	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>594 033</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 594 033 €**

**Total Investissement CP : 2 000 €**

## A- Renforcer la veille stratégique

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région définit la stratégie de formation et d'orientation sur le territoire à travers un outil structurant et agile : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). L'objectif est de mettre en adéquation les besoins identifiés en main-d'œuvre des entreprises à court terme (métiers en tension) et à moyen terme (métiers porteurs) et une offre de formation qui permet aux demandeurs d'emplois d'acquérir les compétences néces-

saires pour se positionner sur ces emplois.

Le CPRDFOP sera lancé en 2023 avec une déclinaison annuelle de plans d'actions. Basé sur un diagnostic actualisé et partagé du territoire, la définition des enjeux et des orientations stratégiques pour les six années à venir fera l'objet d'une large concertation avec la population et l'ensemble des acteurs économiques, de l'emploi et de la formation, au sein du CREFOP (Comité Régional Emploi Formation Professionnelle).

**Par ailleurs, afin d'alimenter les travaux menés par l'Observatoire Régional des Compétences piloté par Réunion Prospective Compé-**

**tences (RPC), le conventionnement avec les différents Opérateurs de Compétences (OPCO) présents à La Réunion sera amplifié pour mutualiser les données sur les évolutions structurelles des secteurs d'activités et métiers.**

## B – Proposer une pédagogie plus innovante et intensifier le suivi de la qualité des formations

La réflexion engagée pour la mise en œuvre d'une nouvelle ingénierie de formation se poursuivra en 2023 par une orientation forte vers des dispositifs andragogiques dans

ses contenus et ses modalités pédagogiques («gamification» ou apprentissage par le jeu, blended learning mixant présentiel et distanciel avec un appui sur des tiers lieux notamment dans les écarts pour une meilleure accessibilité des publics à la formation,...). Ceci, afin de renforcer l'attractivité de l'offre régionale de formation vers tous les publics, notamment les plus fragiles.

Par ailleurs, conformément à l'Art. R. 6316-6 du Code du Travail, la collectivité renforcera ses opérations de contrôle pour évaluer la qualité des formations dispensées par les 240 organismes de formation qu'elle finance. Elle déploiera pour cela des outils tels que la production d'une base de données et de suivi des prestataires croisant les certifications Qualiopi et la réalité des pratiques de terrain ou encore l'introduction des règles plus qualitatives dans les procédures d'achat de formation de la collectivité.

### C - Mettre en place un système d'information plus efficace

En 2023, en termes d'outil de gestion et de suivi des actions de formation professionnelle financées par la Région, la collectivité va poursuivre sa démarche de structuration de son système d'information avec la mise en œuvre de la suite logicielle Zéfir qui est une solution globale couvrant la collecte des besoins en formation jusqu'à la gestion des marchés publics et de l'outil de prescription Prosper.

## II - Proposer une offre de formation diversifiée avec des parcours de formation favorisant une insertion durable

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme afin de les

faire entrer ou les faire revenir sur le marché du travail. Dans cette perspective, des actions émergeant au CPRDFOP et au Pacte ainsi que des formations spécifiques au domaine

sanitaire et social seront proposées en 2023.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Élever le niveau de qualification des publics fragiles grâce au Plan Régional de Formation Professionnelle	20 468 082	24 898 942	100 000	233 448
Répondre aux besoins du territoire dans le secteur sanitaire et social	19 641 113	20 573 619	392 833	717 112
Réinvestir le champ de l'apprentissage	1 280 000	2 056 000	4 000 000	3 200 000
Faire du Pacte régional d'investissement dans les compétences un véritable levier de développement pour le territoire	36 000 000	28 180 677	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>77 389 195</b>	<b>75 709 238</b>	<b>4 492 833</b>	<b>4 150 560</b>

## A - Élever le niveau de qualification des publics fragiles grâce au Plan Régional de Formation Professionnelle

### 1) Les actions de remobilisation et de préqualification

Les dispositifs des actions préparatoires à la qualification et à l'insertion à destination de publics fragiles, comportent plusieurs programmes visant à préparer les personnes de faible niveau, peu formées, peu qualifiées ou en grande difficulté d'insertion, à entamer un parcours de formation à travers des formations adaptées et sécurisées à portée plus professionnalisante et ayant pour objectif de les amener jusqu'à la qualification en vue d'augmenter leur employabilité.

L'objectif pour la collectivité est de garantir aux demandeurs d'emploi et les personnes en recherche d'emploi - notamment les jeunes souvent en rupture avec le système de formation - l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Ainsi, pour faciliter l'insertion des jeunes, les dispositifs « Rebondir 16 -18 » et « Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) » ou encore le soutien au RSMAR et à l'École de la Deuxième Chance (E2CR) seront reconduits en 2023.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique sera une priorité en 2023 avec la mise en place de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique (développement des compétences numériques, Prépa Avenir,...) ou à des compétences bureautiques

avec certification PCIE. Une densification de l'offre de formation numériques et bureautiques à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active recensés dans des communes rurales, les Hauts et les écarts sera également proposée en 2023.

Par ailleurs, d'autres actions de formations préqualifiantes plus ciblées dans les secteurs porteurs comme les métiers de la mer et de l'océan, de l'industrie créative, du BTP gros œuvre ou second œuvre ou d'encadrement seront programmées pour améliorer l'employabilité des publics fragiles.

Au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral seront reconduites en 2023 à destination des trois de centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive, de favoriser la réintégration sociale des personnes sous main de justice.

Compte tenu du taux de l'illettrisme à La Réunion qui s'établit à 22,6 % pour la population de 16 à 65 ans, contre un taux de 7 % en France métropolitaine, soit 116 000 illettrés, une attention particulière sera portée à la lutte contre l'illettrisme avec pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier au travers d'actions visant une certification (à l'instar de la certification CléA qui correspond à ce qui peut être qualifié de « niveau de sortie de l'illettrisme »).

Ainsi, le financement des actions « Ateliers compétences clés (ACC/CléA) » et « Compétences Clés en situation Professionnelle (CCSP/CléA) » sera reconduit.

### 2) Les programmes de formations sectoriels

En 2023, le programme de formation sectorielle ciblera le BTP, le « Tourisme / Hôtellerie / Restauration », l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, l'« Environnement/Transition écologique et énergétique », le commerce et service, la culture, l'Automobile/Numérique, l'Économie bleue et le sport. Il s'agit pour la collectivité d'élever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises et pour les accompagner dans leur développement contribuant au dynamisme du territoire. Ce qui permet :

- d'une part, de maintenir l'activité des entreprises au minimum, sinon de l'accroître,
- d'autre part, de favoriser l'emploi local donc la réduction du chômage.

La réalisation de cet objectif passe par l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins des entreprises en termes d'effectifs et de compétences ; ce qui suppose une analyse des besoins des entreprises, concomitamment à une analyse des publics susceptibles d'intégrer les emplois à pourvoir.

La gestion des programmes est caractérisée par la procédure de marché public, étendue à tous les programmes sectoriels.

### 3) La mise en œuvre d'un nouveau contrat pluriannuel entre la Région Réunion et la SPL AFPAR pour la période 2023-2026

Dans la continuité des orientations définies par la nouvelle mandature en 2022, l'effort de transformation de cette structure va se poursuivre sur la base de plusieurs axes :

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'illettrisme avec pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier

- la poursuite de l'**actualisation de la carte pédagogique** de la SPL AFRAP en lien avec les besoins du territoire ;
- l'**amélioration et la modernisation des formations existantes dans le cadre du Pacte** à destination des publics de niveau inférieur au bac ;
- la **couverture et le déploiement équitable des formations sur le territoire** par la mise en œuvre de formations mobiles afin de couvrir les secteurs géographiques peu ou pas desservis ;
- l'**accompagnement à la mise en œuvre de parcours de formation** en pérennisant le dispositif « Plateforme d'accès à la certification » qui permet aux stagiaires les moins qualifiés de se préparer à l'entrée dans des formations qualifiantes ;
- le **maintien des missions d'accompagnement des stagiaires** tout au long de leur parcours de formation en assurant notamment la prise en charge de la restauration et de l'hébergement durant leur formation ;
- la **poursuite des missions annexes confiées à la SPL AFRAP** concernant l'organisation des sessions d'examen aux titres professionnels et la coordination des points relais conseil pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## B - Répondre aux besoins du territoire dans le secteur sanitaire et social

En 2023, le secteur des formations sanitaires et sociales sera largement investi à travers :

- La poursuite des actions entreprises en 2022 en matière d'évolution de quotas des places dans les formations classiques (infirmiers, ergothérapeutes etc.) ;
- La concrétisation de nou-

veaux cursus pour compléter l'offre existante : les projets d'ouverture des diplômes d'orthophoniste, d'infirmier en pratique avancé ou encore d'orthésiste seront soutenus ;

- Le soutien à la création d'un deuxième cycle de médecine qui permettra de proposer le cursus complet à La Réunion ;
- La mise en œuvre de formations sociales de proximité dans les quartiers et les écarts, en particulier dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées.

Toutes ces mesures seront articulées dans le Schéma Régional des formations sanitaires et sociales qui sera finalisé, à la suite des travaux entrepris en 2022. A ce titre, la collectivité s'attachera notamment à :

- identifier les freins à la formation,
- proposer des solutions opérationnelles
- définir la stratégie territoriale de l'offre de formation et d'implantation des écoles et instituts.

En parallèle de ces travaux, la collectivité poursuivra l'accompagnement des structures de formation afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des apprenants en finançant les coûts de formation tant en fonctionnement qu'en équipement.

## C - Réinvestir le champ de l'apprentissage

Dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences, la collectivité régionale s'attachera, en 2023, à asseoir sa stratégie en la matière d'apprentissage afin de contribuer

à nouveau au développement équilibré du dispositif sur le territoire, dans une logique de complémentarité avec les opérateurs de compétences (OPCO).

Pour rappel, deux enveloppes annuelles d'un montant total de 5 224 600 € sont allouées à la Région Réunion pour poursuivre le développement de l'apprentissage en complément des OPCO :

- celle dite de fonctionnement ou fonds de soutien, qui permettra à la collectivité de soutenir le fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis qui s'élève à 3 249 100 €
- et l'enveloppe d'investissement des CFA qui se chiffre à 1 975 500 €.

Il est rappelé que la somme de 3 009 741 € est également versée au Conseil régional de La Réunion par l'État au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage pour compenser la perte des recettes afférentes à l'ancienne compétence régionale en la matière.

Le décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021 a introduit un mécanisme de fongibilité asymétrique permettant la possibilité de transférer 80% maximum de l'enveloppe de fonctionnement vers l'enveloppe d'investissement afin de garantir une meilleure flexibilité et souplesse dans la consommation de ces dotations.

De plus, depuis 2022, la convention de partenariat avec France Compétences conclue pour une durée de trois ans, permettant ainsi au Conseil Régional de pouvoir bénéficier d'une visibilité pluriannuelle sur la consommation et la justification des enveloppes financières dont

Le soutien à la création d'un deuxième cycle de médecine qui permettra de proposer le cursus complet à La Réunion

il dispose pour développer le dispositif.

Ainsi, dans le domaine de l'Apprentissage, l'intervention régionale se traduira en 2023 par trois actions nouvelles :

- Le soutien à l'investissement des CFA afin d'accompagner l'essor sans précédent du dispositif et offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte du triplement des effectifs d'apprentis depuis la mise en œuvre de la réforme ;

- Le financement du fonctionnement des CFA afin de soutenir les actions innovantes visant à sécuriser les parcours professionnels des apprentis et améliorer la qualité et l'innovation pédagogique au sein des CFA ;

- L'accompagnement des apprentis dans leur parcours de formation afin de préserver leur pouvoir d'achat par le financement de petits équipements pédagogiques en complémentarité des aides qui leur sont attribuées par les OPCO.

Aussi, le dispositif d'aide à la mobilité européenne et internationale des apprentis sera reconduit au titre de l'exercice 2023 en partenariat avec les OPCO et LADOM. Les employeurs d'apprentis pourront ainsi bénéficier du remboursement par la Région Réunion du salaire versé à leur apprenti pendant la période de stage hors académie, levant ainsi le principal frein à la mobilité des apprentis en formation.

En parallèle, la versement des soldes des conventions relatives aux engagements antérieurs sera poursuivi et devrait pouvoir être clôturé en 2023.

## **D - Faire du Pacte régional d'investissement dans les compétences un véritable levier de développement pour le territoire**

En 2022, la Collectivité régionale a affiché une politique volontariste et ambitieuse en matière de formation professionnelle par illustrée la re-contractualisation avec l'État autour du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Ainsi, de nouveaux partenariats ont été initiés et l'ingénierie de formation a été questionnée afin de proposer des solutions innovantes. Véritable outil levier financier et de conduite de changement, le Pacte sera poursuivi en 2023 et la collectivité **intensifiera sa programmation de formations à destination des publics en recherche d'emploi, avec des niveaux de qualification inférieurs au Bac, notamment sur les métiers en tension.**

A ce titre, **le travail de coordination entre la Région, Pôle Emploi et les autres financeurs de la formation professionnelle (OPCO,...) sera renforcé** dans les processus d'achat de formations pour une meilleure cohérence et complémentarité de la carte des formations avec l'actualisation en temps réel de l'offre de formation pour les prescripteurs.

**Cette réflexion engagée pour mettre en œuvre des modalités d'achat de formation plus souples avec sera poursuivie.**

Ainsi, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ainsi qu'un marché accord-cadre seront lancés début 2023 dans le but de rendre l'offre de formation plus attractive grâce des contenus et des modalités pé-

dagogiques innovants à destination des publics fragiles.

**Par ailleurs, pour les filières en tension notamment, une co-construction avec le monde économique pour expérimenter de nouvelles actions et des solutions sur-mesure à partir de leurs besoins sera privilégiée en 2023 à travers 2 actions notables :**

- La mise en place d'Actions d'Acquisition de Compétences Opérationnelles Sectorielles (ACOS) en mobilité dans les secteurs en tension pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises à La Réunion et en métropole ;

- La mise en œuvre, en partenariat avec les OPCO, de l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) qui constitue une nouvelle modalité pédagogique permettant d'acquérir des compétences en situation de travail, ponctuée de temps réflexifs pour analyser l'action, renforcer et asseoir les apprentissages.

L'accent sera mis sur la construction de parcours depuis la préqualification. Ainsi, en 2023, des programmes de formation ciblés type Parcours d'Accès à l'Emploi (PAE) permettant aux stagiaires de suivre des modules pré-qualifiants seront mis en œuvre en parallèle d'un programme de formation sectorielle.

**Des solutions de type coaching seront également proposées** dans le sens d'une individualisation de l'accompagnement visant à faciliter la construction de parcours de formation par l'identification des freins (famille, santé, horaires, éloignement, déplacements,...) à l'entrée en formation.

Aussi, des dispositifs seront mis en place pour **lever les freins d'entrée en formation** afin de créer un contexte fa-

Le Pacte sera poursuivi en 2023 et la collectivité intensifiera sa programmation de formations à destination des publics en recherche d'emploi, avec des niveaux de qualification inférieurs au Bac, notamment sur les métiers en tension

favorable à la réussite du projet professionnel en tenant compte des problématiques auxquelles sont confrontés les demandeurs d'emploi. Trois actions phares seront mises en oeuvre :

- la gratuité de tous les réseaux de bus pour les stagiaires de la Formation Professionnelle de la Région,
- une aide pour lutter contre l'inflation et la vie chère,
- **un programme de formation**

**d'accès aux compétences numériques et bureautiques dans les zones rurales, les écarts et les hauts de l'île afin de se rapprocher des publics éloignés géographiquement.**

**Une attention particulière sera portée aux demandeurs d'emplois seniors en situation de handicap** grâce à un partenariat avec l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH) sur son dispositif Inclu'Pro. Ce dis-

positif vise à remobiliser les chômeurs de longue durée, porteurs de handicap, âgés de plus de 50 ans et de niveau infra bac à travers des actions de formation dont l'objectif est de leur redonner confiance grâce à des modules autour du bilan de carrière, de la mobilité et de l'insertion professionnelle ou encore du numérique et de l'informatique.



# III - Accompagner les publics vers la réussite

Afin que la formation professionnelle et l'apprentissage soient des voies d'excellence, la collectivité continuera à ap-

porter son soutien financier aux structures de formation et à financer des aides individuelles pour accompagner

le mieux possible les publics concernés vers la réussite.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer les partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle	4 231 730	4 286 468	136 092	701 575
Accompagnement des apprenants de la formation professionnelle	11 227 500	10 792 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 459 230</b>	<b>15 078 468</b>	<b>136 092</b>	<b>701 575</b>

## A- Renforcer les partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle

Dans le domaine des formations supérieures, la collectivité s'attachera à maintenir et améliorer l'offre de formation pour répondre aux besoins en développement de compétences en formant les futurs cadres des entreprises réunionnaises grâce au financement de formations post-bac validées par des diplômes universitaires, par des titres professionnels ou des diplômes de niveau bac+3 à bac+5 reconnus au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette offre de formations supérieures répond également à la demande de continuité de parcours, pour les demandeurs d'emploi formés sur des niveaux bac et bac +2.

## B - Accompagnement des apprenants de la formation professionnelle

Au-delà des financements apportés aux organismes, la collectivité poursuivra en 2023 l'accompagnement des apprenants à travers les différents aides suivantes :

- **La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle de la Région** qui a pour but de compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant...);
- **Le dispositif « Accompagnement Formation Réussite Région » (AF2R)**, une aide individuelle à la formation qui vient en complémentarité de l'offre de formation collective déclinée dans le Programme Régional de Formation Professionnelle et qui s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et aux personnes en recherche d'emploi ;
- **L'aide à la mobilité des apprentis** en partenariat avec LADOM, qui prévoit le remboursement par la Région du salaire versé par l'employeur à leur apprenti pendant la pé-

riode de stage en entreprise hors académie, permettant ainsi de lever le principal frein à la mobilité ;

- **Les Bourses Sanitaires et Sociales** à destination des élèves inscrits dans des formations sanitaires et sociales dont la procédure a été dématérialisée.

Parallèlement, dans le cadre de la réflexion globale menée afin de lever les freins à l'entrée en formation et lutter contre la précarité, la collectivité mettra en place en 2023 des aides visant à réduire les effets de l'inflation à destination des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région (hors programme initial, hors statut élève ou étudiant, hors aides diverses) mais également des apprentis par la mise en œuvre de dispositifs d'aides visant à soutenir leur pouvoir d'achat et contribuer ainsi à améliorer leurs conditions de vie et de réussite.

La collectivité mettra en place en 2023 des aides visant à réduire les effets de l'inflation à destination des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région

# IV - Coordonner le réseau d'acteurs du service public régional de l'orientation (spro) pour une meilleure accessibilité de l'information sur l'orientation

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région a pour compétence de coordonner

le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Ce SPRO a pour mission de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, com-

plète et objective sur les métiers et les formations ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation organisés en réseaux.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	3 275 010	3 615 169	-	-
Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	200 000	283 211	-	-
Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	1 020 735	798 405	-	39 771
<b>TOTAL</b>	<b>4 495 745</b>	<b>4 696 785</b>	-	<b>39 771</b>

## A - Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale

En termes d'information et de conseil relatifs à l'orientation des publics, la collectivité régionale continuera à s'appuyer notamment sur les Missions Locales et la Cité des Métiers, structures qu'elle accompagne financièrement tous les ans.

L'information se modernise avec le déploiement d'outils et de supports numériques. Le numérique est investi le champ de l'orientation car il répond aux besoins d'innovation et de projection.

### 1) La Caravane de la jeunesse

La Caravane de la Jeunesse, dispositif de la Région dont la coordination a été confiée à la Cité des Métiers et visant à aller à la rencontre des publics, a été renforcée en 2022 dans les zones plus isolées telles que les hauts de l'île et les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). En 2023, le rééquilibrage territorial devra être effectif avec une présence en cohérence avec les besoins d'information de chaque micro-région. Disposant désormais de casques à réalité virtuelle, elle sera en mesure de proposer une expérience immersive aux publics avec des films de découverte des métiers permettant ainsi une approche plus ludique et réaliste de l'environnement

professionnel. Des thèmes seront proposés en fonction des grands rendez-vous de l'orientation et de l'actualité économique.

### 2) Le Portail SPRO

Portail d'information à destination de tous les publics en recherche d'information sur leur orientation, il s'adresse aussi aux Conseillers en Evolution Professionnelle qui pourront y trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle : fiches métiers, réglementation, dates d'ouverture des formations, actualité économique, données statistiques. Ce portail sera une source essentielle dans le domaine de l'information et l'orientation pour tous les publics, et permettra de constituer une base documen-

taire en appui des animations thématiques sur les métiers.

### 3) Les Maisons de l'Orientation

La réflexion sur l'implantation de **Maisons de l'Orientation sur le territoire** a été menée en 2022 en lien avec la Direction du Patrimoine Immobilier de la Région, le projet suivra son cours en 2023. L'objectif est de pouvoir rendre la première Maison de l'Orientation opérationnelle en 2023, en la mutualisant avec les acteurs de l'information et de l'Orientation, dans une logique d'équilibre territorial. Ainsi, la collectivité accompagnera le déploiement d'une antenne Nord-Est de la Cité des métiers.

Par ailleurs, le dispositif de **Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** dont la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire a été confiée à l'AFPAR sera conforté en 2023.

## B - Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs

### 1) La labellisation du réseau du Service Public Régional de l'Orientation

Afin d'améliorer l'**identification des acteurs du SPRO**, la Région consolidera en 2023 les **labellisations d'un certain nombre de structures** qui œuvrent pour l'orientation et l'accompagnement des publics en recherche de formation et d'insertion et déploiera la charte graphique spécifique au SPRO. Elle s'attachera à assurer sa fonction d'animation de réseau dans les comités et instances où les questions d'orientation seront débattues.

### 2) La professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP)

Parallèlement, le **programme de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP)** sera étoffé grâce à l'arrivée en 2022 et 2023 de nouveaux acteurs du SPRO tels que les OPCO, l'AFPAR et l'AGEFIPH. Des ateliers de mise en situation seront mis en place grâce aux plateaux techniques des partenaires, des visites de sites seront organisés ainsi que des forums et webinaires venant compléter la palette d'outils de formation déjà proposés par la Cité des Métiers et Région Prospectives Compétence (RPC).

## C - Valoriser les

## métiers et secteurs qui recrutent

Pour mieux faire connaître les métiers en tension d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, un **programme d'animation et de valorisation de ces métiers** est mis en œuvre par la Région depuis 2022 en partenariat avec la Cité des Métiers, RPC et les OPCO. Il s'agit, dans le cadre du déploiement du SPRO sur l'ensemble de l'île et en complémentarité avec les autres actions (caravane de la jeunesse, forums, ...), de proposer des manifestations ciblées visant à renforcer l'attractivité des métiers dans les micro-régions. Elles sont proposées à raison d'une animation par micro-région.

Parallèlement, **d'autres actions de valorisation des métiers** seront soutenues notamment celles en lien avec **des parcours en apprentissage à travers le renouvellement du financement de l'organisation des Olympiades des Métiers** et d'autres initiatives visant à valoriser la fonction de maître d'apprentissage, telles que les trophées de l'alternance.

Rendre la première Maison de l'Orientation opérationnelle en 2023, en la mutualisant avec les acteurs de l'information et de l'Orientation, dans une logique d'équilibre territorial





## V – Offrir aux apprenants de la formation professionnelle un cadre propice à la réussite

Afin d'offrir aux apprenants de réussite, la collectivité les conditions optimales conduira les actions sur les bâtiments du secteur de la formation professionnelle.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Construction, réhabilitation, remise aux normes, travaux de maintenance	-	-	1 606 000	6 653 375
CPOI (Campus Professionnel de l'océan Indien)	1 700 000	1 700 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 606 000</b>	<b>6 653 375</b>

En matière d'investissement, les actions se traduiront par les travaux suivants :

- la restructuration et l'extension du CFA Léon Legros situé à Saint-Denis. Cette opération dont le coût TTC est de 26,8 M€, a démarré au premier trimestre 2018 et se poursuivra en 2023 pour une livraison prévue au premier trimestre 2024 ;

- la réhabilitation et le réaménagement de fonctions du Campus Professionnel de l'Océan Indien situé à Saint-Pierre. Cette opération dont le coût TTC est de 10,9 M€, a débuté en octobre 2018 et devrait être livrée courant 2023 ;

- les études, la réhabilitation

et la mise aux normes du centre AFRAP de Saint-François pour un coût TTC de 19,2 M€. Les études débuteront en 2023 pour se terminer en 2025 et les travaux commenceront en 2026. La livraison du centre de formation se fera par phases en 2029 et en 2030 ;

- les études et travaux pour la remise aux normes, notamment accessibilité et les grosses réparations des centres de formation se poursuivront en 2023 sur les centres AFRAP de Saint-André, de Saint-Paul et de la Jamaïque, du Centhor-Urma de l'Ouest, des CFPPA de Saint-Benoît et de Piton Saint-Leu, du CFAA Emile de la Giroday à Saint-Paul, du

CFA de Saint-André ainsi que sur le CPOI ;

- les travaux de maintenance des centres de formation professionnelle afin de conserver les conditions réglementaires de sécurité, d'accueil et d'usage dans les centres.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les crédits inscrits permettront un fonctionnement optimal du Campus Professionnel de l'Océan Indien pour la prise en charge des dépenses de maintenance, des frais de gardiennage, les fluides eau-électricité, etc.

# MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

Le projet de Budget 2023 relatif à la mobilité s'inscrit dans le cadre d'un contexte économique et social fortement impacté par la crise sanitaire du COVID 19 se caractérisant par un ralentissement de la l'activité et de l'emploi à la réunion et une diminution des possibilités de stages et de formation pour les jeunes Réunionnais.

Face à cette situation, la Région Réunion maintiendra son engagement prioritaire en faveur de l'accompagnement des jeunes souhaitant mener à bien leur projet de formation en mobilité.

L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes réunionnais après le baccalauréat dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac +5) par le biais de la mobilité éducative mais également dans les filières professionnalisantes garantissant une meilleure insertion sur le marché de l'emploi.

En effet, il est clairement établi que l'accès à l'éducation et la capacité à obtenir une qualification sont des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et que la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle.

Face à de tels enjeux, la collectivité régionale poursuivra son effort en 2023 à travers la mise en œuvre d'un programme ambitieux en faveur des jeunes souhaitant étudier, se former ou s'insérer en Métropole, en Europe ou à l'étranger, s'articulant autour des principaux axes prioritaires suivants :

- Renforcer et améliorer les dispositifs de mobilité des étudiants en Métropole, en Europe et dans les pays étrangers ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	12 864 425	16 310 000	15 200 000	15 200 000	18,2 %	- 6,8 %
<b>Investissement</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 864 425</b>	<b>16 310 000</b>	<b>15 200 000</b>	<b>15 200 000</b>	<b>18,2 %</b>	<b>-6,8 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 15 200 000 €**

**Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :**

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
I – Favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre	10 165 000	10 165 000
II – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais	5 035 000	5 035 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 200 000</b>	<b>15 200 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 15 200 000 €**



## I – Favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre

L'obtention d'une qualification post-bac constituant un vecteur efficace d'insertion sur le marché du travail, la mobilité est un levier indispensable de la stratégie régionale d'élévation des qualifications et d'insertion

professionnelle, plus particulièrement en direction des jeunes.

A cet effet, la Région consolidera son effort en faveur des lycéens dans le cadre de leur préparation à la mobilité en cohérence avec leur parcours

d'enseignement dans le secondaire et pour accompagner les néo-bacheliers à travers leurs différents projets de mobilité (études, stages, formations etc.).

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Les Voyages Pédagogiques	180 000	180 000
Les Aides à la Mobilité Éducative dont :	<b>3 735 000</b>	<b>3 735 000</b>
- Bourse Régionale des Etudes Secondaires en Mobilité (BRESM) ;	50 000	50 000
- La Mobilité Educative (Lycéens/ BTS / Grandes écoles/ Etudiants Université de la Réunion) ;	485 000	485 000
- Allocation de Première Installation et Équipement Régional (APIER).	3 200 000	3 200 000
Les Bourses de la Réussite dont :	<b>3 250 000</b>	<b>3 250 000</b>
- Allocation des Filières relevant des Priorités Régionales (AFPR) ;	900 000	900 000
- Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur (ARES) ;	450 000	450 000
- Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant (ARRPE) ;	250 000	250 000
- Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers (AMPE) ;	1 450 000	1 450 000
- Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) ;	180 000	180 000
- Aide aux Tests de Certification Multilingues (ATCM).	20 000	20 000
Le Ressourcement des Étudiants	3 000 000	3 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 165 000</b>	<b>10 165 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 10 165 000 €**



Répondre au mieux aux besoins des étudiants réunionnais afin que les difficultés financières ne constituent plus un frein à leur projet de mobilité et à leur réussite

## A – Consolider les dispositifs de mobilité éducative

Au cours de l'exercice 2023, la collectivité renforcera son soutien en direction des jeunes réunionnais en mettant à leur disposition un ensemble de mesures d'aide et d'accompagnement tout au long de leur cursus d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master II.

Plusieurs dispositifs seront proposés par la collectivité régionale afin d'accompagner la mobilité éducative des lycéens dans le cadre de leur cursus scolaire mais également de leur préparation en amont à l'entrée dans les grandes écoles et les filières d'excellence :

- Les Voyages Pédagogiques initiés par les Lycées
- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des CEP (Convention d'éducation Prioritaire) et des admis à Sciences Po Paris ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité Artistique (ARMA) ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité d'Études d'Architecture (ARMEA)

Par ailleurs, l'accent est mis également sur les filières professionnelles à travers un accompagnement spécifique tout au long de leur parcours de formation :

- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- Les Programmes de Stages et d'Échanges Universitaires dé-

veloppés par l'Université dans plus de 159 établissements étrangers visant à l'internationalisation des formations Universitaires.

Ces dispositifs ont pour objectif de développer la mobilité des jeunes Réunionnais, en augmentant leurs chances de réussite et d'insertion professionnelle.

## B – Renforcer l'accompagnement des étudiants en Mobilité

Avec la refonte des bourses menée en 2022, la Région Réunion a clarifié et simplifié les dispositifs d'aides afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants réunionnais afin que les difficultés financières ne constituent plus un frein à leur projet de mobilité et à leur réussite. Il s'agit d'un réel soutien aux étudiants et à leurs familles.

L'ensemble des mesures prises permettent la réalisation de parcours en mobilité dans des conditions sécurisées tout en prenant en compte le pouvoir d'achat des familles réunionnaises et notamment celles ayant à charge plusieurs enfants scolarisés ou en situation de mobilité.

La collectivité poursuivra ses efforts dans ce domaine et renforcera l'ensemble des dispositifs pour accompagner ces jeunes qui partent en formation. Elle poursuivra également l'accompagnement socioprofessionnel prodigué tout au long du parcours de chaque bénéficiaire. A cet effet, l'intervention de la Collectivité s'intensifiera en 2023.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs APIER et AFPR, la collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le financement des fonds européens

au titre du programme FSE+ (2021-2027).

## C – La Mobilité internationale des jeunes Réunionnais

La mobilité pour les jeunes en études ou en emploi est de plus en plus vécue comme un moyen de valorisation de leur curriculum vitae, sous forme de séjours courts (stages ou échanges universitaire) ou plus longs (Grandes écoles telles que Sciences Po...) qui permettent d'acquérir des compétences nécessaires à un retour avec des compétences et expériences renforcées sur l'île pour accéder plus facilement à un emploi.

L'objectif est de se former, non seulement en Métropole, mais aussi en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien afin, d'une part, de s'insérer sur le marché de l'emploi, et d'autre part d'apporter une valeur ajoutée au territoire une fois les études terminées. Un nombre de plus en plus élevé de jeunes Réunionnais « s'exporte » dorénavant aux États-Unis, en Australie en Afrique du Sud, en Allemagne et même en Chine. La plupart des jeunes Réunionnais maîtrise facilement une deuxième, voire une troisième langue.

C'est pourquoi, il été important de renforcer le dispositif régional d'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) qui consiste à former nos étudiants en Métropole, en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local afin qu'ils puissent se projeter sur « leur retour au pays », une fois les études terminées.

De même, il importe d'accompagner nos étudiants dans cette dynamique en renforçant notamment les dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères à travers le dispositif d'Aide aux Tests de Certification Multilingues (ATCM).

S'agissant des formations se déroulant en dehors de la Métropole et en vue d'une ouverture de La Réunion vers les pays étrangers (Australie, Afrique du Sud, Chine, États-Unis,...), la Région poursuivra son intervention dans le cadre du dispositif « Aide à la Mobi-

lité vers les Pays Étrangers » (AMPE).

Enfin, le dispositif « Ressourcement des Étudiants » sera reconduit afin de contribuer à l'excellence et à la réussite éducative de nos jeunes en situation de mobilité qui sont désormais assurés de pouvoir rentrer auprès de leur proches au moins une fois par an tout au long de leur cursus.

Cette aide étant également destinée aux étudiants désirant effectuer un stage à La Réunion dans le cadre de leur formation, celle-ci favo-

risera l'insertion de nos élites dans le tissu économique et social réunionnais et allégera la charge financière que représente les dépenses liées à la mobilité.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif AMPE, la collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le financement des fonds européens au titre du programme FSE+ (2021-2027).

Le dispositif « Ressourcement des Étudiants » sera reconduit afin de contribuer à l'excellence et à la réussite éducative de nos jeunes en situation de mobilité

## II – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais

Selon l'INSEE Réunion, le nombre de jeunes de moins de 25 ans représente actuellement 41% de la population de La Réunion contre 31 % en France métropolitaine. La jeunesse Réunionnaise est un atout pour notre île, mais leur poids démographique tend à exacerber les difficultés sociales dues à la faiblesse du taux d'emploi.

Des dispositifs dédiés aux jeunes doivent donc être développés afin d'accroître à la fois l'acquisition des compétences recherchées par les

employeurs, mais également de soutenir les mesures d'accompagnement favorisant l'accès direct à l'emploi.

Ce contexte économique fragile ainsi que l'éloignement géographique, véritable obstacle pour l'accès aux formations sur le territoire national et à l'international, justifient la mise en place d'une politique volontariste et la recherche constante de nouveaux partenariats nationaux et internationaux, tant en matière de formation que d'insertion professionnelle post formation.

Il importe, en effet, d'offrir aux jeunes Réunionnais de nouvelles perspectives en matière de formation dans des secteurs porteurs, mais également de les rapprocher des bassins d'emplois afin d'améliorer leur employabilité.



INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Dispositif AMS « Etudier et Vivre au Québec »	4 000 000	4 000 000
Dispositif Pilote DEP Québec	200 000	200 000
Dispositif AMS « Carrières Sanitaires et Sociales »	185 000	185 000
Projet de La Rose en Allemagne	215 000	215 000
VATEL Ile Maurice	100 000	100 000
AFV Allocation Frais de vie	300 000	300 000
Mesures d'Accompagnement en Mobilité	35 000	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 035 000</b>	<b>5 035 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 5 035 000 €**

### A – Accompagner les projets de mobilité professionnelle à l'international dans les pays et régions où subsistent des gisements d'emploi

A travers cette mesure, l'objectif consiste principalement à apporter un accompagnement renforcé et adapté aux étudiants et aux personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Dans cette optique, la collectivité renforcera son partenariat avec les organismes de formation professionnelle et favorisera les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à La Réunion, en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Étudier et Vivre au Québec ».

Les dispositifs existants seront renforcés et améliorés tout en tenant compte de l'évolution de la pandémie mondiale :

- **La formation professionnelle au Québec** (dispositif « Étudier et Vivre au Québec »)

• Depuis 2003, la collectivité régionale accompagne chaque année plus d'une centaine de jeunes dans leur projet de mobilité professionnelle au Québec. Depuis la première mobilité professionnelle en 1999, la communauté réunionnaise au Québec s'est progressivement agrandie et elle compte aujourd'hui plus de 1 500 Réunionnais qui étudient, travaillent et vivent en famille sur place.

• Dès 2023, et au vu des potentialités existantes au Québec en termes de formation et d'inclusion socio-professionnelle, une nouvelle dynamique pourrait être amorcée avec des nouveaux partenaires proposant des solutions de formation et d'insertion innovantes et adaptées aux besoins des jeunes Réunionnais des filières techniques, afin de doubler le nombre d'étudiants dans ce dispositif « Étudier et vivre au Québec ».

Ce nouvel axe de développement constituerait une première alternative en direction des néo bacheliers des filières techniques, dont la grande majorité de ceux qui s'orientent par défaut dans

des filières universitaires générales post-bac se retrouvent très souvent en situation de décrochage scolaire.

Un projet de mobilité pilote vers le Québec pourrait être initié pour un premier groupe de 20 étudiants en liaison avec des établissements réunionnais situés dans des zones rurales et sensibles où les jeunes sont confrontés notamment à des difficultés éducatives et sociales particulières.

Ainsi, les candidats retenus se verront offrir la possibilité de suivre une formation professionnelle plus courte que celle des Cégeps, sur une période de 8 mois à 2 ans maximum, débouchant sur un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Ce diplôme leur permettra d'intégrer plus facilement le marché du travail Québécois, étant donné que la demande de main d'œuvre pour ces filières est très soutenue (80% des besoins de main-d'œuvre concernent les diplômes d'études professionnelles) et concerne une grande variété de secteurs d'activité.

La collectivité renforcera son partenariat avec les organismes de formation professionnelle et favorisera les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à La Réunion, en Métropole qu'à l'étranger



{ Répondre aux besoins d'élévation des niveaux de qualification des jeunes réunionnais tout en favorisant l'accès à un emploi futur et en créant les conditions propices à offrir des opportunités de mobilité professionnelle

**- La formation professionnelle en Allemagne (dispositif «Projet de la Rose»)**

La collectivité accompagne depuis 2012 le lycée professionnel « Roches Maigres » qui a construit et développé un partenariat avec des entreprises allemandes (ABB, ArcelorMittal, Goodyear, Deutsch Telecom...) et des centres de formation dans le cadre de l'apprentissage. Ce lycée accompagne depuis plusieurs années des lycéens de la voie professionnelle électrotechnique en stage dans des entreprises à Berlin, stage à l'issue duquel des propositions d'insertion professionnelle peuvent être adressées aux lycéens.

**B - Soutenir les actions de formation en mobilité dans une perspective du développement d'emploi en lien avec l'économie de l'île**

Dans la perspective d'un soutien au développement touristique de l'île, il convient de renforcer la stratégie d'ouverture de nos étudiants à

de nouvelles perspectives d'offres de formation et de parcours d'excellence dans le tourisme, notamment à travers le dispositif « Vatel – Île Maurice ».

Les jeunes réunionnais bénéficiaires de ce dispositif développent l'apprentissage de l'anglais et suivent une formation théorique et pratique dans un établissement de renommée internationale. L'obtention du diplôme de niveau bachelor leur garantit une insertion professionnelle dans des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie, filières d'avenir à La Réunion.

Par ailleurs, La Réunion ne disposant pas de terrains de stage suffisants, les jeunes poursuivant leurs études dans des établissements locaux de formation peuvent être amenés à devoir effectuer une période de stage d'application ou de perfectionnement en mobilité dans des entreprises hors département.

Ainsi, il importe de répondre aux besoins d'élévation des niveaux de qualification des jeunes réunionnais tout en favorisant l'accès à un emploi futur et en créant les conditions propices à offrir des opportunités de mobilité professionnelle.

Le soutien de la Collectivité s'exercera dans le cadre d'un partenariat avec les centres de formation de La Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI). Une allocation de frais de vie (AFV) est dispensée aux stagiaires concernés dans les filières porteuses d'emploi (commerce, social, santé, l'aide à la personne etc....) en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion en milieu professionnel.

Concernant les formations du secteur sanitaire et social, il s'agit d'accompagner dans le cadre de nos compétences les étudiants souhaitant se former dans ces filières en Europe ou à l'étranger afin de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

D'autres actions, en cohérence avec les dispositifs de la formation professionnelle (État, Ladom, les Entreprises ...) seront mises en place afin de favoriser l'élévation du niveau de qualification et l'insertion professionnelle dans les secteurs stratégiques et les activités en tension à La Réunion.

# POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

La nouvelle mandature entend placer la culture au cœur de son projet dans une démarche de transversalité avec les autres politiques régionales.

Ainsi, la Région confortera sa

politique culturelle en favorisant l'égal accès de tous les Réunionnais aux ressources culturelles et artistiques. Il importe donc de réviser les schémas culturels régionaux afin de permettre :

- le renforcement des actions de soutien et de développement des secteurs culturels ;
- et la valorisation et la transmission du patrimoine culturel, matériel et immatériel.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	12 552 890	15 148 890	15 573 890	15 270 585	24,1 %	0,8 %
<b>Investissement</b>	4 296 100	8 896 100	8 010 000	12 235 000	86,4 %	37,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 848 990</b>	<b>24 044 990</b>	<b>23 583 890</b>	<b>27 509 585</b>	<b>40 %</b>	<b>14,4 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 15 270 585 €**

**Total Investissement CP : 12 235 000 €**

Globalement, le budget du secteur de la Culture pour l'année 2023 se répartira de la façon suivante :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'enseignement artistique et culturel	960 000	960 000	530 000	1 765 000
II – Renforcer les actions de développement des secteurs culturels – Révision des schémas culturels régionaux	2 679 000	2 300 575	470 000	3 500 000
III – Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels	1 760 000	1 880 000	1 450 000	1 430 000
IV – Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique	650 000	650 000	-	-
V – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population	8 855 890	8 811 010	860 000	850 000
Autres	669 000	669 000	4 700 000	4 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 573 890</b>	<b>15 270 585</b>	<b>8 010 000</b>	<b>12 235 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 15 270 585 €**

**Total Investissement CP : 12 235 000 €**

# I – Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'enseignement artistique et culturel

Les actions promouvant l'accès de tous les citoyens aux ressources artistiques et culturelles sont une priorité pour la collectivité. Cet enjeu transversal à tous les secteurs sera également développé au sein des différents schémas culturels régionaux.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Subvention établissement lycées	100 000	100 000	-	-
Fonctionnement CRR	860 000	860 000	-	-
Acquisition et travaux	-	-	280 000	280 000
Équipement et travaux salle de spectacle	-	-	100 000	100 000
Réhabilitation et mises aux normes des CRR-DBA	-	-	-	655 000
Travaux sur structures muséales mises à disposition	-	-	150 000	730 000
<b>TOTAL</b>	<b>960 000</b>	<b>960 000</b>	<b>530 000</b>	<b>1 765 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 960 000 €**

**Total Investissement CP : 1 765 000 €**

## A – Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

Un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale sera mis en œuvre, en lien avec la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne, pour accompagner cette ouverture culturelle et artistique des jeunes.

Ce programme sera élaboré en partenariat avec l'État, l'Académie de La Réunion, les établissements culturels afin de sensibiliser les jeunes à la pratique artistique et au patrimoine, par le biais :

- d'un renforcement des dispositifs existants en faveur des jeunes,
- de la mise en place de nouveaux dispositifs dans les lycées.

## B – Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que cheffe de file de l'en-

seignement artistique sur l'île, en dispensant une formation de qualité au sein de ses 4 centres.

### 1) Accompagnement du Conservatoire dans ses missions et projets 2023

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) poursuivra ses missions d'enseignement artistique, son rôle de centre de ressources et participera à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle. En 2023, le CRR veillera à :

- la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- la mise en place d'horaires aménagés et le développement des actions de l'Orchestre de la Région Réunion.

nion (ORR) ... ;  
- le développement et l'optimisation du département de musique et de danses traditionnelles ;  
- la mise en place d'un centre de documentation ;  
- l'agrément des classes préparatoires à l'enseignement supérieur ;  
- la finalisation du projet de lo-

caux du centre de Saint-Pierre (DPI/DBA).

Les travaux menés par la DBA seront accés sur le réaménagement et la réhabilitation des CRR, ainsi que sur leur mise aux normes.

## 2) Soutien aux

## établissements d'enseignement artistique

« cf – schéma régional des enseignements artistiques »



## II – Renforcer les actions de développement des secteurs culturels - révision des schémas culturels régionaux

Au vu des bilans des actions, de l'évolution du contexte régional et national, une révision des trois schémas culturels régionaux est nécessaire sur les filières du spectacle

vivant, des enseignements artistiques et du livre. Les travaux sur le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels seront poursuivis.

De plus, une réflexion sur l'élaboration d'un schéma régional concernant la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel, sera lancée.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Schéma régional salles et lieux de création	1 295 000	1 160 575	-	-
Fonctionnement salle de spectacle	135 000	135 000	-	-
Pôle régional littérature/Diversité	150 000	150 000	-	-
Acquisition d'ouvrages	5 000	5 000	-	-
Aides aux entreprises culturelles	170 000	170 000	350 000	380 000
Fonctionnement EPCC/PRMA	924 000	680 000	-	-
Œuvres d'art Région	-	-	120 000	120 000
PPR	-	-	-	3 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 679 000</b>	<b>2 300 575</b>	<b>470 000</b>	<b>3 500 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 2 300 575 €**

**Total Investissement CP : 3 500 000 €**

## A- Le schéma régional du spectacle vivant

Parallèlement à la révision du schéma, les actions suivantes seront poursuivies :

- soutien aux programmes des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ;
- mise en réseau et amélioration de la diffusion et de la structuration de la filière musicale.

### 1) Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant et leur mise en réseau

#### 1.1 - Soutien aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion

Le soutien de la Région aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant sera poursuivi, avec la reconduction et/ou la révision des contrats d'objectifs pluriannuels et pluri-partenariaux.

Une réflexion sera menée en

2023 sur l'accompagnement des lieux culturels de proximité alternatifs.

#### 1.2 - Développement d'un réseau à l'Est et du Réseau des Scènes du Sud

En 2023, seront mises en œuvre les premières actions du réseau « Les Scènes du Sud » ; réseau qui vise à soutenir des actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes. De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous et la Salle de concerts Bisik.

#### 1.3 - Le dispositif « Guétali »

Le Guétali soutient la diffusion de spectacles, leurs projets d'actions et de médiation culturelles dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires.

#### 1.4 - Accompagner et professionnaliser la filière musicale par le soutien au PRMA

La démarche de partenariat entre la Région et l'État (DAC Réunion et le Centre National de la Musique), en co-construction avec les acteurs de la filière, a conduit à l'élaboration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022). Un nouveau contrat sera élaboré en 2023.

A cet effet, la Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles avec des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière et conforter sa mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi que son rôle de centre de ressource et de valorisation du patrimoine musical de l'océan Indien.

## B- Le schéma régional des enseignements artistiques : développer l'offre d'enseignement artistique

La première phase de réflexion concernant la création d'un Schéma Régional du Patrimoine Culturel, dont la collectivité sera la cheffe de file, sera entamée

Après la réalisation d'un diagnostic et un état des lieux en 2022, le schéma régional des enseignements artistiques entrera dans une seconde phase dont l'enjeu reste le développement et la structuration d'une offre d'enseignement artistique de qualité, lisible et accessible à tous.

### **1) Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les Communes et les EPCI**

En 2023, la Collectivité régionale consolidera les aides aux programmes d'actions et à d'équipement. Elle poursuivra également son accompagnement auprès des écoles dans l'écriture de leur projet d'établissement et dans l'évolution de leurs pratiques.

### **2) Initier une dynamique de coopération entre les collectivités (État, Département, EPCI et Communes)**

Afin d'harmoniser le développement du schéma, la Région poursuivra son partenariat avec l'État et s'appuiera sur les travaux d'un comité technique

étendu au Département. De même, les communes et les intercommunalités seront régulièrement associées aux différentes actions proposées.

### **3) Relancer des programmes de formation**

Un nouveau plan de formation professionnelle sera élaboré et des modules de formation pour les enseignants seront déployés. Par ailleurs, un travail de réflexion avec la Direction de la Formation Professionnelle pour la mise en place d'un diplôme d'État en musique.

### **C- Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise**

2023 verra la finalisation de la révision du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise ainsi que l'établissement d'une nouvelle convention-cadre triennale en faveur du livre entre La Région Réunion, le Centre National du Livre (CNL) et la DAC.

Parallèlement à ce travail de révision du schéma, les actions en faveur du livre et des acteurs de la filière seront poursuivies.

### **D- Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels**

Le secteur des arts visuels connaît un développement important depuis plusieurs années.

Cela se traduit par :

- la poursuite de l'accompagnement du FRAC,
- la programmation d'expositions à la Villa de la Région,
- la politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale,
- la réalisation du Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI).

### **E- Le schéma régional du patrimoine culturel**

Afin de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel et de mieux coordonner les actions des politiques culturelles de l'État, de la Région, du Département, des Communautés d'agglomération et des Communes en matière de patrimoine, la première phase de réflexion concernant la création d'un Schéma Régional du Patrimoine Culturel, dont la collectivité sera la cheffe de file, sera entamée.



# III – Rénover l’accompagnement aux acteurs culturels

Dans un contexte après-crise sanitaire ayant impacté fortement le secteur culturel, la collectivité régionale entreprend dès 2023 un vaste chantier de rénovation des dispositifs actuels ainsi que le lancement de nouveaux modes d’intervention.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Subventions aux associations culturelles	1 350 000	1 150 000	1 300 000	1 230 000
Subvention équipement communes	-	-	150 000	200 000
Export création artistique	120 000	120 000	-	-
IOMMA	120 000	120 000	-	-
Études dans le domaine de la culture	120 000	390 000	-	-
Actions culturelles internationales	50 000	100 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 000</b>	<b>1 880 000</b>	<b>1 450 000</b>	<b>1 430 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 880 000 €**

**Total Investissement CP : 1 430 000 €**

## A – Rénover le soutien aux acteurs culturels

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. Il conviendra de poursuivre la révision de l’ensemble des cadres existants pour qu’ils soient des outils au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle.

### 1) La poursuite de la révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

Ces cadres d’intervention sont au nombre de 57 et ont été adoptés en 2018. Une révision de ces cadres s’avère indispensable afin, d’une part, de

prendre en compte l’évolution des contextes et les nouvelles priorités de la mandature, et d’autre part, de clarifier les démarches pour les acteurs.

### 2) L’innovation et les nouvelles pratiques culturelles

Trois volets pourront ainsi être déployés :

- la prime régionale à l’emploi culturel permettant la création ou le soutien d’emplois en adéquation avec les besoins du secteurs ;
- la création d’un programme d’innovation et de coopération culturelle, permettant de soutenir les actions de coopération et de mutualisation, la création de nouveaux services ou de nouveaux produits, en particulier grâce aux outils numériques ;
- la création de pactes territoriaux de développement culturel afin d’accompagner les politiques culturelles des

communes et de leurs groupements, d’une part, dans l’ingénierie et le soutien aux axes structurants, et d’autre part, dans leurs projets d’investissement culturel (Plan de Relance Régional « Culture »).

### 3) L’ouverture et les échanges

Les différents outils permettant une ouverture et des échanges, aussi bien sur l’espace géographique proche indianocéanique que sur l’espace européen et le reste du monde, seront maintenus.

## B) Mettre en place des résidences d’artistes au MOCA

Faire du Domaine du MOCA un espace culturel et vivant est une des priorités de la mandature. Le MOCA est un lieu idéal pour développer des résidences de création artistique.



## IV - Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs ou des acteurs déjà sur le terrain afin qu'ils se pro-

fessionnalisent. Cette priorité sera travaillée en lien avec la Direction de la Formation Professionnelle dans le cadre du futur Contrat

de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Schéma enseignement artistique et formation culturelle	650 000	650 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>650 000</b>	-	-

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 650 000 €**

### 1) Programme Régional des Formations

En 2023, suite aux travaux de l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, sera mis en place un programme régional de formations sur des métiers prioritaires, en collaboration prin-

cipale avec l'Afdas et l'État. Seront également intégrées les formations menées dans le cadre du schéma régional des enseignements artistiques.

### 2) Réflexion à mener sur les organismes de formation ayant une offre de formation culture sur le territoire

Le travail en commun avec la Direction de la Formation Pro-

fessionnelle est à poursuivre pour identifier et mettre en œuvre les mesures les plus appropriées à l'accompagnement de ces organismes de formation, essentiels pour le développement des secteurs culturels à La Réunion.

# V - Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réhabilitation patrimoine protégé	-	-	150 000	150 000
Mise en tourisme du patrimoine culturel	-	-	90 000	90 000
Subvention protection patrimoine	-	-	120 000	110 000
Subvention fonctionnement patrimoine	150 000	120 000	-	-
Connaissance, entretien et préservation du patrimoine	10 000	10 000	-	-
Inventaire général patrimoine culturel	80 000	80 000	-	-
Service Régional de l'Inventaire	-	-	50 000	50 000
Frais d'insertion	30 000	30 000	-	-
Frais de gestion divers	200 000	200 000	-	-
Diverses manifestations	1 826 880	1 802 000	-	-
Équipement structures muséales	-	-	230 000	230 000
Études de grands projets	-	-	120 000	120 000
Travaux structures muséales	-	-	100 000	100 000
Fonctionnement structures muséales	6 519 010	6 519 010	-	-
Fonctionnement autres organismes culturels	40 000	50 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 855 890</b>	<b>8 811 010</b>	<b>860 000</b>	<b>850 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 8 811 010 €**

Total Investissement CP : 850 000 €

## A - Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, seront accompagnées et/ou pilotées par la Région.

### 1) Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature créole, diverses actions seront menées :

- suivi des travaux des États Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021,
- signature du Pacte linguistique et création d'un institut public du créole réunionnais,
- mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues (signée fin 2022),
- développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole.

### 2) Le Service Régional de l'Inventaire - Opérations d'inventaires et programmes d'études

Ses missions consistent à recenser, étudier, valoriser, expertiser et sauvegarder notre patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Des opérations d'inventaires et d'études actuellement en cours se poursuivront en 2023, notamment :

- L'inventaire des commerces traditionnels débuté en 2021 ainsi que celui du chemin de fer démarré en 2022 ;

La collectivité poursuivra en 2023 les projets structurants menés en faveur du développement des musées régionaux, de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais

- Le projet de coopération régionale « Connaissance, transmission et valorisation des arts de combats traditionnels de l’océan Indien » - Interreg V.

Pour la diffusion et la valorisation des données du SRI, il est proposé pour 2023, la finalisation du site numérique dédié au SRI, le développement de publications et l’organisation d’événementiels culturels.

Parallèlement, une première phase de réflexion sur la création d’un schéma régional du patrimoine culturel sera lancée en 2023 (cf – Schéma Régional du Patrimoine Culturel/Supra).

### **3) Organisation d’événementiels culturels et patrimoniaux**

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations d’accès libre, s’illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires. Divers événements

seront organisés sous maîtrise d’ouvrage Région.

## **B - Rendre les musées régionaux accessibles**

La Région poursuivra en 2023 sa politique dynamique envers les musées régionaux afin d’apporter aux Réunionnais une offre culturelle et muséale de qualité.

### **1) SPL-Réunion des Musées Régionaux : Fin du contrat de gestion transitoire et préparation de la nouvelle contractualisation sur la base de la délégation de service public**

Le contrat de gestion provisoire avec la SPL RMR a été reconduit par voie d’avenant pour une année supplémentaire en 2022. La collectivité a mené un audit financier et organisationnel de la SPL dont les résultats vont permettre de préparer le nouveau modèle économique et contractuel pour 2023.

### **2) Poursuite des chantiers liés et des projets**

Dans la continuité, la collectivité poursuivra en 2023 les projets structurants menés en faveur du développement des musées régionaux, de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais, à savoir :

- l’aménagement des réserves mutualisées du musée Stella Matutina et du MADOI et le chantier des collections ;
- la mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique ;
- la mise aux normes et aménagement de la Villa Bédier – FRAC ;
- le programme annuel d’enrichissement des collections et d’entretien des musées.

Le dispositif Guétali, déployé au musée Stella Matutina et à la Cité du Volcan sera de nouveau reconduit en 2023 avec une proposition de renforcer la programmation dans les autres musées régionaux.

Concernant les travaux, la DBA a inscrit des crédits, notamment pour des projets de réhabilitation du Musée Stella, de Kélonia et du MADOI. En parallèle, des crédits sont également inscrits pour les réserves mutualisées.



# POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

La pratique sportive porte encore les stigmates des mesures de restrictions liées à la crise sanitaire du Covid 19, pourtant plusieurs éléments nous permettent d'apprécier les effets d'une reprise très attendue par les acteurs du mouvement sportif local.

En effet, la préparation des grands rendez-vous sportifs, comme les jeux des îles de l'océan Indien, l'organisation de manifestations sportives d'envergure régionale, l'accueil de sélections nationales étrangères et celles des

équipes de France dans plusieurs disciplines, sont autant de raisons montrant que la reprise, encore fragile, est en mesure d'être consolidée.

C'est en ce sens que la collectivité souhaite accompagner au mieux les ligues et comités sportifs, encourager les initiatives en termes de coopération régionale dans la zone océan Indien, soutenir le développement de l'accès vers le haut-niveau en lien avec le CREPS de La Réunion et encourager la mobilité des lycéens et des étudiants ins-

crits dans un double parcours étude et sportif.

De la même manière, le lancement de l'appel à projets en faveur des ligues et des comités au mois d'octobre 2022, le versement des avances de subventions dès le mois de février 2023, ainsi que la modification des cadres d'intervention dans certains secteurs, constitueront des moyens supplémentaires qui permettront de mieux accompagner les attentes du mouvement sportif local.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	2 880 000	2 880 000	3 410 000	3 410 000	18,4 %	18,4 %
<b>Investissement</b>	2 847 000	8 150 560	2 465 000	5 375 000	- 13,4 %	- 34,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 727 000</b>	<b>11 030 560</b>	<b>5 875 000</b>	<b>8 785 000</b>	<b>2,6 %</b>	<b>- 20,4 %</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 3 410 000€**

**Total investissement CP : 5 375 000 €**

Pour 2023, les principales actions que seront mise en œuvre, se déroulent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- Développer la pratique sportive pour tous	2 700 000	2 700 000	2 465 000	4 375 000
II – L'accès au haut-niveau	420 000	420 000	-	-
III- Les équipements sportifs	-	-	-	1 000 000
Divers	290 000	290 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 410 000</b>	<b>3 410 000</b>	<b>2 465 000</b>	<b>5 375 000</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 3 120 000 €**

**Total investissement CP : 1 765 000 €**

# I – Développer la pratique sportive pour tous

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- Développer la pratique sportive pour tous	2 700 000	2 700 000	2 465 000	4 375 000

## A-Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

La Région maintiendra son partenariat privilégié avec les ligues et comités pour que les disciplines sportives présentent à La Réunion, reconnues par le ministère des sports et agréées par les services de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), puissent bénéficier d'une aide de la collectivité.

## B- Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

L'effort engagé en 2022 par la collectivité sera maintenu pour une année supplémentaire, en faveur des ligues et

des comités dans le domaine de l'emploi dans le sport.

### 1) Un dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF)

L'objectif est d'apporter une aide financière aux ligues et comités sportifs réunionnais, inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF), en complément des aides de l'État afin de leur permettre de recruter des intervenants dans le secteur du développement de la performance sportive.

### 2) La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels

Le contrat d'objectifs pluriannuels permet au bénéficiaire

de développer sereinement son programme d'activités sur des bases financières plus solides. En fonction des orientations de leur projet de développement quadriennal et des objectifs de performance d'évolution proposés, ce dispositif devra permettre aux acteurs concernés, de bénéficier d'une aide annualisée et du versement d'un acompte dès le début de l'exercice budgétaire.

Dans le cadre du programme annuel des ligues et comités un soutien particulier sera apporté aux projets sportifs réalisés dans la zone océan Indien (cf chapitre Coopération régionale).

# II – L'accès au haut-niveau : une ambition de conquête

Les orientations prises devront permettre de mieux accompagner les sportifs ré-

unionnais dans leur ambition vers l'excellence sportive.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
II – L'accès au haut-niveau	420 000	420 000	-	-

### A - L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

Après la création d'une première section d'excellence sportive dans l'Ouest en 2022, une réflexion sera engagée avec les services du rectorat et des chefs d'établissement volontaires pour que d'autres sections puissent être ouvertes sur les autres micro-régions de l'île. Ce projet de partenariat devrait être mis en œuvre à la rentrée scolaire 2023/2024.

### B - L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

La labellisation du CREPS de La Réunion au Réseau Grand INSEP (RGI) en 2022, apporte une plus-value incontestable pour faire de La Réunion une Terre de champions et une Terre d'entraînement. Les études réalisées pour la réhabilitation des deux sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, devront s'inscrire dans une démarche partenariale avec l'État. Un projet de cofinancement devra permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'ambition portée par le CREPS de La Réunion.

### C - La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024

La collectivité régionale a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » dans le cadre des JO de Paris. En ce sens, les acteurs sportifs réunionnais seront les partenaires privilégiés bénéficiaires d'une aide de la Région dans le cadre des actions visant d'une part à valoriser ce label et d'autre part à créer l'appropriation du public pour cette grande manifestation mondiale.

La capacité de notre territoire à fournir des sportifs de talents dans de nombreuses disciplines, le savoir-faire réunionnais dans l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale, l'accueil des sportifs de haut-niveau, sont autant d'atouts qui donnent toute sa légitimité à se label.



## III - Poursuivre la politique d'équipements sportifs

Dans le cadre de la compétence régionale en matière de soutien aux activités sportives des lycéens, à travers la pratique de l'Éducation Physique et Sportive, la collectivité régionale met en place une programmation de travaux, dont l'objectif est de permettre aux lycéens et aux enseignants

d'évoluer dans des conditions de travail optimisées.

L'enjeu est de pouvoir répondre aux priorités territoriales, notamment sur le plan du rééquilibrage géographique en matière d'équipements sportifs de proximité et plus grande envergure.

Par ailleurs, ces équipements

étant disponibles en dehors du temps scolaire, ils permettront également aux pratiquants licenciés ou non, de bénéficier d'infrastructures sportives adaptées et répondant également aux normes inhérentes à la pratique sportive de haut-niveau.

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
III- Les équipements sportifs	-	1 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000</b>

## **A - Promouvoir un plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs**

La politique sportive est une compétence partagée. A ce titre, la collectivité souhaite impulser un plan de rattrapage des équipements, nécessaire malgré les efforts déjà consentis, dans le cadre d'un Pacte Réunionnais Territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués.

## **B - Optimiser l'utilisation des fonds publics pour la construction de nouveaux équipements**

L'intervention régionale mobilisera en priorité les fonds européens (REACT UE) sur 2022-2023.

Le volet REACT UE du plan de relance européen concerne particulièrement la politique régionale en faveur des investissements en équipements sportifs à destination des scolaires.

La mutualisation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée, notamment avec le plan France Relance et le PO FEDER 2021-2027.

Des projets d'équipements sportifs complémentaires sont étudiés pour améliorer l'offre aux Réunionnais telle qu'un nouveau gymnase à Saint Denis, Champ Fleuri ainsi qu'au CREPS à la Plaine des Cafres.



# POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE



La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour com-

battre les inégalités - l'illettrisme, le décrochage scolaire, le mal logement, la précarité sanitaire - qui obèrent l'épa-

nouissement des individus et le développement de La Réunion.

## SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER (EC - SANTE - CT)

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	5 273 424	1 749 452	6 659 410	7 746 591	26,3 %	342,8 %
<b>Investissement</b>	200 000	210 000	400 000	360 000	100 %	71,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 473 424</b>	<b>1 959 452</b>	<b>7 059 410</b>	<b>8 106 591</b>	<b>29 %</b>	<b>313,7 %</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 7 746 591 €**

**Total investissement CP : 360 000 €**

Pour 2023, les principales actions que seront mise en œuvre, se déroulent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Apprentissage des savoirs de base et émancipation éducative	605 000	1 630 776	-	-
II - Égalité d'accès aux droits, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et les violences	220 000	245 400	100 000	100 000
III - Soutenir l'économie sociale et solidaire à travers le secteur associatif	5 460 000	5 478 000	300 000	260 000
IV - Contribuer à la stratégie de santé sur le territoire dans le cadre d'une politique démocratique, participative et solidaire	374 410	392 415	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 659 410</b>	<b>7 746 591</b>	<b>400 000</b>	<b>360 000</b>

# I – Apprentissage des savoirs de base et émancipation éducative

Le fléau de l'illettrisme peine à être enrayeré. De même, alors que les compétences de base ne sont pas acquises, de nombreuses personnes - dont les jeunes issus du décrochage scolaire - se retrouvent de plus en plus désœuvrées par les exigences administratives

impliquant désormais la maîtrise des outils informatiques dans leurs démarches quotidiennes.

Il convient donc de mettre en œuvre des dispositifs adaptés, accessibles à tout âge, afin de garantir à chaque citoyen les

moyens d'acquérir les compétences essentielles à son inclusion sociale tout au long de la vie.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Maîtrise des compétences clés	550 000	550 000
Plate-formes de suivi et d'appui aux jeunes (PSAD)	55 000	59 300
Favoriser l'insertion des jeunes	0	1 021 476
<b>TOTAL</b>	<b>605 000</b>	<b>1 630 776</b>

## A – Mise en œuvre du Plan pour la Maîtrise des Compétences-clés

Le PR2C signé en 2022 est l'outil de convergence des politiques mises en œuvre par l'État, la Région, le Département, la CAF, l'Université et les autorités Académiques ainsi que de nombreux partenaires publics et associatifs pour lutter contre les inégalités.

Il s'agira en 2023 d'animer et d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer une cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au territoire réunionnais.

Les objectifs recherchés du Plan s'articulent autour des engagements suivants :

- mettre en cohérence et organiser les moyens déployés ;
- rendre lisible la contribution de chacun ;
- assurer la complémentarité

- des actions ;
- mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence ;
  - enrichir le partenariat chemin faisant, afin de répondre aux besoins émergents.
- Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d'ordre :
- transversalité, pour mieux faire ensemble,
  - innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Finalement, ce Plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Par les dispositifs et les moyens qu'il mobilisera et développera, il constitue un levier majeur à articuler notamment avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi. La Région s'attachera particulièrement à développer un

partenariat spécifique avec les communes.

L'INSEE prévoit de réaliser à partir de 2023 des travaux d'actualisation de l'enquête de 2011. Les acteurs principaux intéressés par l'illettrisme, l'innumérisme et de l'illectronisme, dont le Conseil Régional, seront associés à ces différents travaux.

En 2023, la Région poursuivra ses travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau centre de ressources, susceptible d'alimenter l'ensemble des professionnels à la fois en outils et en formations.

Par ailleurs, il sera nécessaire de maintenir et d'amplifier les dispositifs de lutte contre l'illettrisme ayant pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier au travers des actions suivantes :

- Ateliers compétences clés (ACC/CléA) qui visent à encourager



rager les personnes en graves et fortes difficultés de lecture et/ou écriture à renouer avec la culture de l'écrit en ayant accès au socle de connaissances autour du « savoir lire, écrire et compter ». Plus largement, ces actions devraient contribuer à développer leur potentiel et élever leur niveau d'employabilité.

- Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP/CléA) ayant pour supports pédagogiques les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement d'un métier.

En outre, il sera poursuivi le financement pour tout public, des certifications qui visent l'acquisition d'un socle de connaissances générales ou spécifiques (CléA socle - première certification interprofessionnelle élaborée par les partenaires sociaux et reconnue au niveau national comme première étape de qualification professionnelle et constituant un outil permettant de mesurer la sortie de l'illettrisme...) et CléA Numérique qui a pour finalité l'amélioration et le dévelop-

pement de connaissances et compétences numériques professionnelles ; à ce titre, les deux programmes de formations suivants seront reconduit (1) et mis en œuvre (2) :

- 1 - Développement des compétences numériques ;
- 2 - Formations numériques et Bureautiques pour les Hauts et les écarts.

## **B - La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur accompagnement**

Le taux annuel de sorties du système éducatif national obligatoire sans qualification, ni diplôme, reste, à La Réunion, nettement supérieur au taux moyen métropolitain.

Il se traduit par un nombre important de jeunes en rupture d'apprentissage et en difficulté.

### **1) Les Plateformes de suivi et d'appui aux jeunes (PSAD)**

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur accompagnement par l'école, la formation ou l'insertion constituent

les objectifs majeurs de la convention relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système de formation initiale sans diplôme national ou certification professionnelle. Signée avec la Préfecture, le Rectorat, la DAAF le Département et la Région en 2021, cette convention rappelle en particulier la prise en compte obligatoire, dès le primaire, du repérage et du suivi des élèves déjà en difficulté et en décrochage.

La Région poursuivra son accompagnement en 2023 aux Plateformes de suivi et d'Accompagnement des Jeunes Décrocheurs, en fonction des moyens alloués aux missions locales au titre de la Stratégie pauvreté et de l'obligation de formation que l'État souhaite déployer en s'appuyant sur les PSAD existantes.

Il s'agira également de poursuivre la réflexion sur les projets de micro-lycées - structures de retour à l'école (SRE) - qui permettent aux jeunes décrocheurs volontaires, de reprendre des études après une interruption de scolarité

d'au moins 6 mois.

## 2) Favoriser l'insertion des jeunes

Au titre de l'insertion professionnelle des jeunes, pour 2023, les dispositifs de formation ci-dessous indiqués en faveur des publics fragiles, dont certains intégreront une période d'immersion en entreprise, pourront être reconduits selon les sollicitations et les besoins du territoire réunionnais :

- **Rebondir/CléA - public 16-18 ans** visant le développement des compétences com-

portementales (soft skills) et l'accompagnement dans la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail,

-**Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) - 16-29 ans** incluant une Certification bureautique (PCIE/ Passeport Compétences Informatiques Européen),

- **Accompagnement du Régiment service militaire adapté (RSMA-R) dans le cadre du Plan SMA 2025** qui assure la mise en place de formations citoyennes, militaires et pro-

fessionnelles en faveur des jeunes - dont l'âge moyen à l'intégration est de 20 ans - qui ont été confrontés à l'échec scolaire,

- de plus, il apparaît également nécessaire de maintenir l'accompagnement financier de la structure **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion afin de permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs de rattachage des **jeunes de 16-25 ans** en difficultés à une formation qualifiante ou de placement dans l'emploi.

## II – Égalité d'accès aux droits, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et les violences

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Etudes et audit	40 000	40 000	-	-
Frais divers	30 000	30 000	-	-
Mesures d'intérêt général	150 000	175 400	-	-
Egalité des chances	-	-	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>	<b>245 400</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>

La Collectivité poursuivra en 2023, son implication volontariste - en matière de cohésion sociale, d'égalité femmes-hommes, d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations et les violences - dans le cadre des attributions et des engagements programmatiques de chaque financeur. La Région s'attachera aussi à soutenir des initiatives et actions encourageant la démo-

cratie participative et de la citoyenneté, en particulier chez les jeunes.

Ainsi, en 2023, la Collectivité poursuivra son soutien aux associations ou organismes œuvrant dans les champs précités en direction des publics fragiles et/ou discriminés.

Par ailleurs, sur la base des préconisations et des propositions des États Généraux des Violences Faites aux Femmes,

la Région interviendra en faveur des actions menées par les partenaires associatifs en matière notamment de sensibilisation des jeunes, de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, dans le cadre de la convention signée en 2021, la Collectivité continuera avec

l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

Dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature, la volonté affichée pour 2023 est de réfléchir, en lien avec les autres partenaires publics concernés, à un projet de «Maison des femmes à la Réunion». L'objectif étant de créer un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et

victimes de violences. Un partenariat avec les institutions sanitaires sur le territoire sera nécessaire pour la mise en œuvre de cette structure essentielle sur le territoire réunionnais afin de venir en aide efficacement aux femmes en difficulté.

## III – Soutenir l'économie sociale et solidaire

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Politique de la ville	200 000	203 000	-	-
Frais divers	10 000	10 000	-	-
Coachs de quartier en développement économique	50 000	65 000	-	-
Aide alimentaire	-	-	300 000	260 000
Contribuer à la lutte contre l'inflation – prise en charge partielle du prix de la bouteille de gaz	5 200 000	5 200 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 460 000</b>	<b>5 478 000</b>	<b>300 000</b>	<b>260 000</b>

### A- Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion sociale et participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles

La Collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion souhaite poursuivre son enga-

gement, d'une part, au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI), et d'autre part, sur la dynamisation de l'emploi et de l'économie dans les QPV.

#### 1) Renforcement du lien social et cohésion des territoires

Signataire des contrats de ville 2020-2022, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe I des

contrats de ville relatif à « la cohésion sociale », un soutien aux acteurs de la cohésion sociale (les associations) dans leurs actions relatives aux domaines suivants : le renforcement du lien social, une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, la facilitation à l'accès aux savoirs de base, la facilitation à l'information et aux droits pour tous, le soutien à la parentalité, la lutte contre les discriminations et contre toutes les formes de violences et la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la république notamment en direction des jeunes.

La collectivité s'engage à poursuivre le dispositif d'aide visant à atténuer le prix d'achat de la bouteille de gaz à 15 € maximum pour tous les réunionnais, sur une nouvelle période couvrant le premier semestre 2023

Les contrats de ville ayant été prorogés jusqu'au 31 décembre 2023, la collectivité régionale participera à l'évaluation de la Politique de la Ville et à l'analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations de la collectivité régionale et la mobilisation de ses politiques publiques.

Dans le même temps, elle continuera à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de cohésion sociale.

## **2) Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets en développement économique**

Le bilan de l'expérimentation du dispositif Coachs de quartier en développement économique à fin 2022 doit permettre au CRCSUR et à la Région de se positionner sur la poursuite et l'élargissement du dispositif sur le territoire. L'objectif est de participer pleinement au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles et à revitaliser le lien social, en poursuivant le partenariat établi avec l'État et les acteurs économiques lors de la signature du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises) en mai 2022.

Le renforcement et le renouvellement de ce dispositif sera fonction des moyens qui seront déployés par l'État. L'objectif est d'augmenter l'effectif de 3 à 4 Coachs de quartier en développement économique afin de toucher le secteur ouest qui n'était pas couvert à ce jour.

## **B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté**

Afin de lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la Collectivité accompagne les acteurs de l'aide alimentaire habilités par l'État à délivrer des colis alimentaires afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. En France, l'aide alimentaire bénéficie à 5,5 millions de personnes, nombreuses à y avoir recours de manière quotidienne. A La Réunion, ce sont environ 60 à 70 000 personnes qui y ont recours. Face à la crise sanitaire actuelle, le maintien de l'aide alimentaire est une priorité pour les personnes les plus précaires.

La Région Réunion s'engage de manière volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État (FEAD), le Conseil Départemental, la CAF et les Communes.

L'épidémie de Covid 19 a considérablement aggravé la précarité et l'aide alimentaire est un secteur sous tension, à La Réunion, où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. L'augmentation sans précédent du coût du fret maritime et les conséquences de la baisse du pouvoir d'achat sont des indicateurs que la collectivité régionale doit prendre en considération afin de proposer un accompagnement pour soutenir les plus démunis.

Dans ce contexte, la collectivité régionale souhaite poursuivre son engagement en investissement aux côtés des deux têtes de réseau, que sont la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge

Française, dans leur rôle de coordonnateurs en termes de collecte et de distribution des denrées alimentaires ainsi que de l'ensemble des opérateurs habilités à délivrer des colis alimentaires. En 2020, ce sont 20 000 colis qui ont été distribués par la Croix Rouge et 37 000 par la BAM.

Cette intervention s'inscrit dans une volonté de garantir l'égal accès à l'alimentation, l'équité et la justice sociale.

## **C - Contribuer à la lutte contre l'inflation par la reconduction du dispositif de la prise en charge partielle du prix de la bouteille de gaz**

La collectivité s'engage à poursuivre le dispositif d'aide visant à atténuer le prix d'achat de la bouteille de gaz à 15 € maximum pour tous les réunionnais, sur une nouvelle période couvrant le premier semestre 2023, avec une enveloppe dédiée de 5 200 000 €. De la même manière que le dispositif a été mis en œuvre sur la période de août à décembre 2022, la collectivité sollicitera la contribution financière du Conseil départemental à parité.

## IV – Contribuer à la stratégie de santé sur le territoire dans le cadre d’une politique démocratique, participative et solidaire

La Région Réunion participera aux côtés de l’ensemble des acteurs de santé du territoire aux réflexions et propositions, au travers de groupes de travail, pour la construction du nouveau Projet Régional de Santé 2023-2033

La collectivité contribue à l’élaboration et à la mise en œuvre d’une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires.

La Région s’inscrit ainsi dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autono-

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Prévention santé	250 000	276 600
Frais divers	10 000	10 000
Structuration de la formation et de la recherche en santé sur le territoire réunionnais (IRMS OI et CCHUR)	114 410	105 815
<b>TOTAL</b>	<b>374 410</b>	<b>392 415</b>

mie de La Réunion (CRSA)

- Le Conseil de Surveillance de l’ARS Réunion

- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion

En particulier, la Région Réunion participera aux côtés de l’ensemble des acteurs de santé du territoire aux réflexions et propositions, au travers de groupes de travail, pour la construction du nouveau Projet Régional de Santé 2023-2033, document stratégique et de programmation, guidant l’ensemble des partenaires et des pouvoirs publics.

### A - Participer aux projets de prévention en santé aux côtés des partenaires institutionnels pour une meilleure cohésion des opérations portées sur le territoire

L’ARS Réunion et ses partenaires institutionnels se sont engagés au travers du « Pro-

gramme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND), pour la période 2020-2023, dans une politique de santé transparente, cohérente et pragmatique reposant sur la détermination de priorités et d’objectifs.

La collectivité régionale, signataire du PRND, orientera donc ses actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d’appels à projets communs.

Au-delà de la prévention en nutrition, le travail avec l’ARS de La Réunion et ses partenaires compétents en matière de santé pourrait s’étendre à d’autres actions de prévention, telles que l’addiction et la santé sexuelle. Ces opérations devront s’orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les écarts (l’Est ou les hauts de l’île...).

### B - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Le réseau d’associations qui travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles est fondamental pour le territoire. Il est également vecteur d’emplois. Les associations s’investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s’agira ainsi en 2023 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l’accompagnement des patients autour d’enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire. Cet accompagnement pourra être mis en œuvre dans le cadre d’un nouveau lancement d’appels à projets par la collectivité régionale, pour plus de visibilité et de transparence.

# CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Investissement</b>	11 000 000	7 835 000	1 000 000	6 085 600	-90,9 %	-22,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 000</b>	<b>7 835 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 085 600</b>	<b>-90,9 %</b>	<b>-22,3 %</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 6 085 600 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE (axe stratégique)	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	1 000 000	6 085 600
II – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 085 600</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 6 085 600 €**

## I - Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	-	-	1 000 000	3 915 600
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 915 600</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 3 915 600 €**

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. En effet, selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants serait atteint d'ici 2037, et le besoin en logements est estimé à plus de 7 700 logements par an.

Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain, et du soutien de l'État pour le parc social et le logement intermédiaire. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové.

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion malgré le besoin de plus en plus croissant.

Le principal outil financier contribuant à la production de logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social. Dans ce cadre l'État intervient dans le financement de logements sociaux, et la Région dans le financement des logements intermédiaires.

Cependant, malgré les besoins encore importants, il est fait le constat d'une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU. Les points de blocages sont multifactoriels. A ce jour, et selon les enquêtes menées par la DEAL auprès des opérateurs, une vingtaine d'opérations ont

été recensées représentant un besoin en financement FRAFU de l'ordre de 23 M€ pour la période 2022/2024 voire au-delà, représentant un volume de 3300 logements (logements sociaux et intermédiaires) environ.

Dans ce cadre et dans ce contexte, en 2023, la Région continuera d'apporter sa contribution pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, à travers le FRAFU, qui s'inscrit dans le cadre du nouveau protocole FRAFU signé en 2022.

A ce titre, l'intervention de la Région est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État. Au regard des besoins importants en logements sociaux (et très sociaux), la collectivité sera vigilante sur le maintien d'un équilibre dans les opérations d'aménagements, entre la production de logements sociaux et de logements intermédiaires.



## II - Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	<i>Mobilisation des crédits PO FEDER 2021-2027</i>			
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	<i>cf. Axe 3 sur le volet Transition Énergétique</i>			
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique				2 170 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 170 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 2 170 000 €**

### A- Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU). A cet effet, une mesure spécifique a été inscrite dans le projet de PO FEDER 2021/2027, en faveur des bailleurs sociaux.

Les dépenses éligibles sont ciblées sur des travaux de rénovation, dans le cadre d'opérations globales, pour améliorer le confort thermique et le bilan énergétique des logements concernés. Pour cela, il est prévu de réaliser au préalable un diagnostic thermique et énergétique permettant de préconiser les travaux à réaliser.

En 2023, le dispositif sera mis en œuvre sous forme d'appel à projet FEDER qui permettra de sélectionner les projets re-

tenus, en vérifiant le taux de compensation du service public par le FEDER (Service d'Intérêt Économique Général) et d'identifier les travaux contribuant à l'atteinte des objectifs de la mesure.

### B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »

### C- Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural.

En 2022, la collectivité a déci-

dé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements (cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »).

En 2023, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (environ 400 dossiers pour un montant de 3 M€).

### D- Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

En 2023, la Région engagera des discussions pour poser les termes d'un nouveau partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité des logements, et exiger le respect des impératifs de réhabilitation.

Par ailleurs, la Région participera également à diverses instances portant sur la politique d'habitat et de logement, et accompagnera financièrement l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

# UN DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE ET SOUTENABLE

La Région reconduira en 2023 le dispositif de Continuité Territoriale selon les nouvelles modalités définies dans le cadre de la refonte engagée depuis 2022.

Parallèlement, la Collectivité entend amplifier le processus d'harmonisation des deux dispositifs existants Etat/Région

Réunion afin de réaffirmer le rôle central de l'État en matière de Continuité Territoriale et de faire évoluer les mesures en faveur des publics fragiles et des familles les plus modestes.

Ainsi, un nouveau dispositif de Continuité Funéraire sera mis en place en lien avec le Conseil

Départemental et LADOM afin de répondre aux situations d'urgence des familles aux revenus modestes et devant se rendre en Métropole pour participer aux obsèques d'un parent proche ou procéder au rapatriement du corps pour des obsèques à La Réunion.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	5 500 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	- 9,1 %	-50 %
<b>Investissement</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>- 9,1 %</b>	<b>- 50 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 5 000 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
I – Refonte du Dispositif de continuité Territoriale	4 800 000	4 800 000
II – Mettre en place de nouvelles mesures en faveur des publics sensibles et prioritaires	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 5 000 000 €**

# I – La refonte du dispositif de la Continuité Territoriale (CT)

Au cours de l'exercice 2022, ce processus d'harmonisation des deux dispositifs existants État/Région Réunion a été am-

plifié et s'est concrétisé sous la forme d'un partenariat stratégique plus global permettant de réaffirmer le rôle central de

l'État en matière de Continuité Territoriale et d'assurer une meilleure gestion des deniers publics.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
- Dispositif Conjoint REGION/LADOM ( Tranche 1)	1 500 000	1 500 000
- Dispositif CT Région Réunion	3 300 000	3 300 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 4 800 000 €**

Le nouveau dispositif de Continuité Territoriale sera reconduit au cours de l'exercice

2023 et le nouveau périmètre d'intervention entre la Région et LADOM restera identique à

celui défini en 2022, à savoir :

	QF de 0 à 6000€	QF de 0 à 6001€ A 11991€	QF de 11992€ à 26030€
Continuité territoriale de <b>LADOM</b> selon les critères de LADOM	<b>BON DE 360€</b>	<b>BON DE 360€</b>	
Continuité territoriale de la <b>Région Réunion</b> selon les critères de la Région	<b>BON DE 100€</b>		<b>BON DE 200€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>460€</b>	<b>360€</b>	<b>200€</b>

## A – Poursuivre le processus d'harmonisation des dispositifs Etat/ Région Réunion

### 1) Consolider le partenariat avec LADOM

Depuis 2022, la Collectivité s'est prononcée sur la refonte du dispositif de Continuité Territoriale afin d'agir en complémentarité avec l'État et de mettre en œuvre un dispositif plus équitable et harmonieux.

S'agissant de la Tranche 1, la Région interviendra à hauteur de 100 €/ Bon CT délivré

par Ladom en complément de l'aide de l'État, dans le cadre de la convention de partenariat Région/LADOM établie en 2022.

Compte tenu des réalisations observées en 2022 et des estimations établies par LADOM, une évolution à la baisse du nombre de Bons sollicités est à prévoir en 2023.

### 2) Répondre aux besoins réels des familles les plus modestes

En ce qui concerne la Tranche 3, le montant de l'aide établi à 200€ sera pris en charge intégralement par la Collectivité

avec un plafond de revenus fixé à 65 000€ maximum pour être éligible au dispositif.

A compter de 2023, il est à noter que l'application de la nouvelle règle sur la périodicité de l'aide régionale, à raison d'un Bon CT tous les 3 ans révolus, devrait se traduire mécaniquement par une baisse significative de la demande de Bons CT, celle-ci devant concerner que les nouveaux usagers n'ayant pas sollicité le dispositif en 2022.

Sur le plan organisationnel, il est à signaler une évolution notable puisque le nouvel outil dématérialisé devrait être opérationnel.

## II- Mettre en place de nouvelles mesures prenant en compte des besoins spécifiques et prioritaires

Dans le cadre de la refonte du dispositif de Continuité Territoriale, la Région a souhaité mettre l'accent sur l'accompa-

gnement d'un certain nombre de publics confrontés à des difficultés particulières, à savoir les étudiants en situation

de mobilité et les personnes en situation d'urgence familiale en cas de décès.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
- Dispositif Partenarial de Continuité Funéraire	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 200 000 €**

### A – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

« Voir Axe 1 : chapitre sur la mobilité des étudiants (infra). »

### B- Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire

Afin de soutenir les familles réunionnaises les plus modestes confrontées à de nombreuses difficultés pour assister aux obsèques d'un parent proche en Métropole ou dans le cadre du rapatriement du corps d'un

défunt à la Réunion, la Région Réunion envisage d'initier en 2023 un nouveau dispositif partenarial.

Le dispositif portera sur les trois mesures suivantes :

- Le déplacement pour les obsèques en Métropole ;
- L' aide au transport de corps ;
- Le déplacement pour l'accompagnement au transport de corps de la Métropole vers La Réunion.

A cet effet, la Région Réunion souhaite instaurer un nouveau dispositif d'accompagnement et d'assistance des familles les plus démunies à travers deux nouvelles mesures :

1/ Création d'un « Numéro

d'appel unique » commun Région/Département/LADOM (type « numéro vert ») afin de permettre une assistance rapide et coordonnée de tous les acteurs de la continuité funéraire.

2/ Mise en place d'un **Accompagnement financier rapide et coordonné** de tous les acteurs de la continuité funéraire, afin que les familles concernées puissent être aidées dans les conditions optimales.







## **AXE 2**

**Le développement  
économique  
Par l'ouverture  
de nouveaux horizons  
et l'innovation**

# Préambule

Depuis la loi NOTRe, La Région est la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Elle est ainsi seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou extension d'activités économiques, et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté.

Dans ce cadre, la collectivité élabore un Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) à valeur prescriptive co-élaboré en concertation avec les EPCI, définissant la stratégie de développement économique de La Réunion, fixant les orientations relatives à l'attractivité du territoire, et constituant la « feuille de route » en matière d'aide aux entreprises et de soutien à l'innovation.

Ces dernières années, des crises locales et internationales successives ont eu un impact fort sur la situation économique de l'île. L'insularité et l'éloignement de La Réunion des centres de décision et d'approvisionnement ne se résument pas à des « surcoûts » à compenser.

À défaut de « contrôler » les événements, il s'agit de faire preuve d'agilité et de capacité d'adaptation.

La révision en 2022 du SRDEII adopté en 2016 par la collectivité et approuvé en mars 2017 par le Préfet, intervient dans un contexte de grande nécessité de consolider l'ancrage local des entreprises et de soutenir l'entrepreneuriat réunionnais. Intitulé « la nouvelle économie », il sera opérationnel à compter du premier trimestre 2023.

Cette nouvelle stratégie économique régionale part d'une vision claire exprimée par le

projet de mandature de la majorité régionale, et fixe de nouvelles priorités dans plusieurs domaines clés pour l'économie réunionnaise, qui vont être partagées avec les acteurs économiques locaux et les citoyens :

- Aides aux entreprises
- Soutien à l'internationalisation
- Immobilier d'entreprises
- Innovation
- Attractivité du territoire
- Égalité professionnelle femme/homme
- Économie circulaire et écologie industrielle
- Économie sociale et solidaire
- Politiques de filières.

Pour la mise en œuvre de cet axe, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 93 638 337 € (CP) au titre de l'année 2023, soit une évolution de 52,1 % par rapport au BP 2022.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	28 970 303	31 675 594	58 894 358	39 464 021	103,3 %	24,6 %
<b>Investissement</b>	26 973 161	29 879 359	39 645 252	54 174 316	47 %	81,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 943 464</b>	<b>61 554 953</b>	<b>98 539 610</b>	<b>93 638 337</b>	<b>76,1 %</b>	<b>52,1 %</b>



# LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



Sur le plan du développement économique, l'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre des nouvelles fiches actions du PO FEDER 2021-2027, qui seront définies en fin 2022,

d'une part et d'autre part, par le déploiement de la nouvelle stratégie économique qui découle du SRDEII, intitulé « la nouvelle économie ». Pour sa part, la Région

Réunion s'attachera à améliorer les dispositifs d'accueil des acteurs économiques et des aides aux entreprises.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	8 642 425	8 718 091	8 864 666	10 697 959	2,6 %	22,7 %
<b>Investissement</b>	11 419 067	12 623 090	17 539 411	17 773 422	53,6 %	40,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 061 492</b>	<b>21 341 182</b>	<b>26 404 077</b>	<b>28 471 381</b>	<b>31,6 %</b>	<b>33,4 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 10 697 959 €**

**Total Investissement CP : 17 773 422 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Mieux soutenir les entreprises	8 109 666	10 367 959	14 829 777	16 070 471
II - Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	755 000	330 000	2 709 634	1 702 951
<b>TOTAL</b>	<b>8 864 666</b>	<b>10 697 959</b>	<b>17 539 411</b>	<b>17 773 422</b>

# I – Mieux soutenir les entreprises

L'accompagnement des entreprises est essentiel pour conforter le tissu écono-

mique, particulièrement dans un contexte de crise persistant. Cet accompagnement

doit être structuré et renforcé, tant sur le plan technique que financier.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Création de dispositifs d'accompagnement aux entreprises	1 540 000	727 589	7 136 777	7 637 200
2 - Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé	3 369 000	6 663 370	223 000	223 000
3 - Accompagner les événements à caractère économique	920 000	475 000	-	-
4 - Ingénierie financière : de nouveaux instruments financiers au titre du PO FEDER FSE+ 2021-2027	-	-	7 470 000	4 360 000
5 - Les subventions sur fonds propres	2 280 666	2 502 000	-	3 850 271
<b>TOTAL</b>	<b>8 109 666</b>	<b>10 367 959</b>	<b>14 829 777</b>	<b>16 070 471</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 10 367 959 €**

**Total Investissement CP : 16 070 471 €**

## A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

### 1) Création de dispositifs d'accompagnement des entreprises

L'accompagnement des entreprises doit être envisagé aussi bien en interne, dans le cadre de la nouvelle organisation des services, qu'en externe dans le cadre des programmes d'actions portés par les opérateurs économiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles fiches actions du PO 2021-2027, un AMI sera mis en œuvre afin d'identifier des partenaires techniques qui pourront accompagner les petites entreprises dans le montage de dossier de demande de subvention.

De plus, il est proposé de mettre en place un accompagnement « à la carte » des entrepreneurs auprès des experts reconnus.

### 2) Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé

Dans cette dynamique, il convient de redéfinir le cadre du partenariat avec nos opérateurs traditionnels tels que NEXA, ou encore les chambres consulaires, en proposant notamment d'établir des conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performance.

### 3) Accompagner les événements à caractère économique

De plus, il est proposé de réviser ou de mettre en œuvre des cadres d'intervention ou des

appels à projets en direction des partenaires, publics et privés, qui sont amenés à organiser des événements ou des actions collectives à caractère économique.

## B – Aider les entreprises

Le contexte actuel, tant sur le plan économique, sanitaire ou encore géopolitique, génère des incertitudes et un climat incertain qui ne sont pas favorables au développement des entreprises. Il importe donc pour la Région Réunion de mettre en place des dispositifs d'aides qui répondent au mieux aux besoins des entreprises.

### 1) Ingénierie financière: de nouveaux instruments financiers au titre du PO FEDER FSE+ 2021-2027

Les instruments financiers



constituent un moyen efficace pour déployer des ressources au service de l'accompagnement des entreprises, notamment grâce à leur effet de levier.

Dans le cadre de la préparation du PO FEDER FSE+ 2021-2027, une évaluation ex-ante a été menée par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Cette étude a été restituée le 04 mars 2022 aux partenaires économiques. Ainsi, il est proposé de créer un fonds de fonds pour la mise en œuvre de deux instruments financiers :

- Un instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE/PME, ainsi qu'à des créateurs d'entreprises et à des (micro-) entrepreneurs dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement et reprise-transmission).

- Un instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME, y compris les start-ups et les PME innovantes, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement.

## **2) Les subventions sur fonds propres**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PO 2021-2027, les entreprises qui solliciteront une subvention auprès de la Région seront prioritairement orientées vers les fiches actions du FEDER.

Toutefois pour des aides s'adressant aux plus petites entreprises et/ou de faibles montants, le recours à des régimes d'aides sur fonds propres de la Région semble indispensable pour des impératifs de simplicité, de rapidité et d'efficacité.

Cependant, les interventions économiques que la collectivité mettrait ainsi en œuvre s'inscriraient dans le cadre d'une gestion externalisée par le renforcement des moyens d'intervention des structures d'accompagnement existantes (notamment Initiative Réunion et ADIE). Ces aides revêtiraient préférentiellement la forme de prêts pour la création ou le développement d'entreprises assortis d'un accompagnement renforcé des porteurs de projets.

Une inscription budgétaire est proposée dans ce cadre pour l'année 2023 pour la création de fonds d'aide à la création d'activité et d'accompagnement des entreprises dont les modalités seront à définir.

## II – Améliorer l’attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons

En parallèle au soutien à apporter aux entreprises, il convient d’intervenir sur différents leviers afin d’améliorer l’environnement économique des entreprises, de créer une dynamique et de donner une cohérence à l’action de la collectivité régionale.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Créer et rénover les Zones d’Activités	500 000	195 000	383 334	781 263
2 - Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région	105 000	105 000	1 874 000	595 000
3 - Dynamisation des cœurs de ville	-	-	452 300	326 688
4 - La poursuite en 2023 de la réforme de l’octroi de mer engagée en 2022	-	-	-	-
5 - La préparation du rapport d’évaluation de l’octroi de mer attendu en 2025	150 000	30 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>755 000</b>	<b>330 000</b>	<b>2 709 634</b>	<b>1 702 951</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 330 000 €**

**Total Investissement CP : 1 702 951 €**

### A – Aménager le territoire

#### 1) Créer et rénover les Zones d’Activités

En 2023, les dispositifs d’aide du PO FEDER FSE+ 2021-2027 visant à créer ou rénover les zones d’activités seront effectifs.

Une attention particulière sera portée à une évolution du régime d’aide pour la création de pôles d’activités, en particulier à vocation régionale, et de l’immobilier d’entreprises afin de rendre les mesures plus attractives pour les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Par ailleurs, la Région poursuivra son travail collaboratif

avec les EPCI, compétents en matière de zones d’activités économiques.

#### 2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

**2.1 Pour le bassin de vie Nord La Plaine de Gillot** constitue le Pôle d’Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Nord identifié au SAR.

Pour l’aménagement de cet espace stratégique, un partenariat entre la Région et la CINOR est en cours de discussion. Au regard de la dimension stratégique de la zone et de son potentiel de développement, une complémentarité partagée doit être envisagée entre les objectifs et les

attentes de la Région et ceux de la CINOR.

**La Zone arrière aéroportuaire (ZAA) « Pierre Lagourgue »**, au sein de cette Plaine de Gillot, doit être redynamisée, avec des activités véritablement en lien avec l’export et la création d’emplois, afin de mettre en place cette vitrine à l’international dont notre île a besoin. A cet effet, un nouvel AMI sera mis en œuvre en cohérence avec les orientations du SRDEII en cours de révision.

#### 2.2 Pour le bassin de vie Ouest

**La Zone Arrière Portuaire (ZAP)** constitue le Pôle d’Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s’inscrit par ailleurs dans le projet cœur d’ag-



L'année 2023 devra permettre la mise en place d'un pôle d'information octroi de mer pour un meilleur accompagnement des entreprises

glomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO).

Cet espace stratégique a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir :

- répondre à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son port ;
- répondre à l'urgence des besoins portuaires.

Pour y faire face, une étude est en cours, portée par le « GIP Ecocité de La Réunion », afin d'établir une proposition de schéma d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire. La Région, en tant que membre du GIP apporte sa contribution financière.

### 2.3 Le bassin de vie Est

La zone de Beauvallon constitue le Pôle à Vocation Régionale de l'Est identifié au SAR.

La commune de Saint-Benoît a initié en 2021, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, un schéma directeur d'aménagement de cette zone.

En 2023, il s'agira d'accompagner la Commune et la CIREST pour la mise en œuvre opérationnelle de cette zone de Beauvallon, orientée sur les activités de production non spécialisée, à travers notamment les dispositifs financiers des fonds européens.

Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement de la région pour la réalisation d'une plateforme logistique, il y aura lieu de s'interroger, avec les partenaires, sur le devenir du GIP de Bois Rouge.

### 2.4 Pour le bassin de vie Sud

La zone de Pierrefonds constitue le Pôle à Vocation Régionale du Sud identifié au SAR. Cette zone est à ce jour opérationnelle ; elle est entièrement aménagée et en cours

de commercialisation.

### 2.5 Les territoires ruraux, les Hauts et les mi-pentes

Le rééquilibrage du territoire passe également par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans les territoires ruraux, les Hauts et les mi-pentes. Il s'agira de permettre la réalisation de projets de développement de ces territoires pour améliorer leur attractivité, tout en préservant leur identité, et dans une perspective de réduction des flux de déplacements vers les centres urbains.

### 3) Dynamisation des cœurs de ville

Concomitamment à l'intervention dans les zones d'activités, il s'agira d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de dynamisation de leur cœur de ville.

## B – L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

### 1) La poursuite en 2023 de la réforme de l'octroi de mer engagée en 2022

Suite à la décision n°2021/991 du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 et par l'article 99 de la Loi de Finances pour 2022 promulguée le 30 décembre 2021 qui amende la loi relative à l'octroi de mer du 2 juillet 2004, la Région a procédé en 2022 à la révision du dispositif de l'octroi de mer, en prenant également en compte la réforme de la nomenclature douanière intervenue en janvier 2022.

Dans la continuité de ces travaux, l'année 2023 doit permettre de finaliser la mise en œuvre de cette refonte au titre

du régime de différentiels. Celle-ci devra nécessairement faire l'objet d'une large concertation, notamment avec les communes et les acteurs économiques. Il s'agira également de bâtir un plan de communication ciblé en direction des différents publics.

Par ailleurs, l'année 2023 devra permettre la mise en place d'un pôle d'information octroi de mer pour un meilleur accompagnement des entreprises.

### 2) La préparation du rapport d'évaluation de l'octroi de mer attendu en 2025

La Décision du Conseil de l'UE prévoit la remise par les autorités françaises à la Commission, au plus tard le 30 septembre 2025, d'un rapport de synthèse afin d'évaluer l'existence et l'intensité des surcoûts supportés par la production locale.

La loi du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer telle que modifiée par la loi de Finances du 30 décembre 2021, précise en son article 51 que les Conseils Régionaux et collectivités territoriales sont chargés de l'établissement de ce rapport.

A ce titre, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) devra être lancée pour la préparation et l'élaboration de ce rapport en lien avec les services de la Région.

## C – Renforcer l'attractivité du territoire

Il s'agit pour NEXA de déployer sa nouvelle feuille de route 2022-2025 autour d'un projet qui se veut "AMBITIEUX, SOLIDAIRE ET HUMAIN", et qui sera axé vers plus de proximité.

# L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES



L'internationalisation des entreprises réunionnaises est identifiée comme un levier de développement et de rayon-

nement du territoire qu'elle soit entendue comme de l'exportation de biens et de services, l'implantation à l'étran-

ger ou de partenariats avec des entreprises étrangères.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 387 975	2 278 407	2 110 000	1 481 396	52 %	- 35 %
<b>Investissement</b>	475 000	575 000	1 685 000	15 310 000	254,7 %	2562,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 862 975</b>	<b>2 853 407</b>	<b>3 785 000</b>	<b>16 791 396</b>	<b>103 %</b>	<b>488,5 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 481 396 €**

**Total Investissement CP : 15 310 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	285 000	405 370	-	-
II - Mieux accompagner et soutenir les entreprises	1 490 000	717 026	-	-
III - Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	90 000	114 000	-	-
IV- Ouvrir de nouveaux horizons	245 000	245 000	1 685 000	15 310 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 110 000</b>	<b>1 481 396</b>	<b>1 685 000</b>	<b>15 310 000</b>

# I- Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation

En matière d'accompagnement des entreprises à l'internationalisation, aux côtés de la Team France Export réunissant la CCI Réunion (CCIR), Business France et BPI France sous le pilotage stratégique de

la Région, interviennent divers acteurs représentants des secteurs public et privé. Dans ce contexte, la nécessité de faire coïncider la nouvelle stratégie régionale avec les besoins des entreprises sous-tend la révi-

sion de la gouvernance de l'internationalisation.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Animation du Co.S.I.E	10 000	10 000
Conventions organismes	225 000	333 524
Evolution de la Maison de l'Export	50 000	61 846
<b>TOTAL</b>	<b>285 000</b>	<b>405 370</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 405 370 €**

## A – Animation du Co.S.I.E

En 2023, la collectivité régionale organisera au moins 2 Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (COSIE) ainsi que les comités techniques intermédiaires. Cette instance installée en 2022, déclinaison réunionnaise du Conseil Stratégique de l'Export présidée par le Ministre du Commerce Extérieur, se veut être force de proposition et de coordination de l'ensemble des acteurs pour conduire le plus grand

nombre d'entreprises dans la démarche d'internationalisation de leurs activités.

## B – Conventions

Les travaux du COSIE seront organisés en fonction de la répartition des missions actée par une convention-cadre impliquant les principaux acteurs de l'écosystème de l'internationalisation des entreprises. La mise en place de cette convention-cadre sera accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performances entre la Région

chefe de file et les opérateurs de l'accompagnement des entreprises à l'international.

## C – Evolution de la Maison de l'Export

Enfin, sur la base d'une étude de faisabilité à mener, la Maison de l'Export créée en 2016 pourrait voir son statut évoluer vers un modèle plus agile et opérationnel pour une plus grande mutualisation des moyens et voir ainsi son rayon d'action décupler.



## II – Mieux accompagner et soutenir les entreprises

Constituée d'un tissu d'entreprises atomisé en de nombreuses TPE, l'économie réunionnaise est très peu tournée vers l'extérieur et affiche une balance commerciale struc-

turellement déficitaire de 5 Mds d'euros depuis plusieurs années. L'internationalisation constituant l'un des leviers de la création de valeur pour le territoire, la Région chef de

file de l'export, interviendra dans l'accompagnement et le soutien aux entreprises exportatrices.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Impulsion nouvelle à la T.F.E	-	-
Compétitivité de l'offre à l'international	1 450 000	663 026
Structuration du parcours export	-	-
Promotion du savoir-faire par la marque territoriale	40 000	54 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 000</b>	<b>717 026</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 717 026 €**

### A – Donner une nouvelle impulsion à la Team France Export

En 2023, la collectivité régionale assurera un pilotage stratégique plus volontariste et le soutien à la Team France Export- La Réunion (Région – CCIR – Business France), dispositif particulièrement adapté aux primo-exportateurs.

### B – Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international

Le lancement d'une étude sur l'identification de l'offre exportable permettra en 2023 un meilleur positionnement des entreprises réunionnaises à l'international.

Par ailleurs, elle maintiendra ses aides aux entreprises à travers notamment le nouveau Programme Opérationnel Européen FEDER-FSE+ 2021-2027 dont les mesures seront prêtes à être déployées. Sur ses fonds propres, elle appliquera les adaptations nécessaires aux besoins des porteurs de projets à l'international (Prim' Export et aide à la réduction des surcoûts de transport des fruits).

La Région participera également à la feuille de route de la Task Force de La Réunion mise en place en 2021 pour suivre les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays ACP voisins.

### C – Structuration du parcours export

La Région structurera le parcours export des entreprises en plaçant leurs besoins au cœur de la démarche. Le design de ce parcours amélioré devrait permettre une meilleure détection des potentiels export.

### D – Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion par la Marque Territoriale

Les opérations de promotion économique couplées à la mise en œuvre du plan d'actions et d'animation de la marque Réunion permettront notamment un renforcement de l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs.

# III – Améliorer l’attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons

Les petits territoires insulaires comme La Réunion sont de fait plus vulnérables aux crises et aux effets de grandes tendances de l'économie

mondialisée. C'est pourquoi la Région Réunion souhaite repenser son attractivité de manière à actionner les leviers d'un développement

équilibré, inclusif et durable. Pour ce faire, une étude de définition de la stratégie d'Invest sera menée.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Marketing Territorial – volet Invest	40 000	54 000
Diaspora réunionnaise	50 000	60 000
Accueil des investisseurs	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>90 000</b>	<b>114 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 114 000 €**

## A – Marketing territorial - Volet « INVEST »

La première étape consistera à finaliser l'étude de marketing territorial qui permettra à La Réunion de disposer d'une marque ombrelle faisant de chaque Réunionnais l'ambassadeur de son île.

En 2023, le plan d'actions de la démarche de marketing territorial sera déployé en opération de promotion économique. L'animation de la marque elle-même sera confiée à l'agence régionale de l'attractivité Nexa.

Par ailleurs, la Région Réunion organisera en 2023 un événement économique à visée internationale destiné à renforcer l'attractivité du territoire.

## B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise

Parmi les publics visés, une attention très particulière sera apportée à la diaspora réunionnaise avec laquelle les liens doivent être renforcés. Un triple objectif sera poursuivi : mettre en réseau les Réunionnais du monde, faire rayonner La Réunion à l'extérieur et permettre l'installation et l'investissement des Réunionnais dans une démarche de retour « au pays ». Un événement fédérateur de la diaspora réunionnaise sera organisé comme marqueur du lancement de cette nouvelle action régionale et se verra récurrent pour les années suivantes.

## C – Accueil des investisseurs

Enfin, la collectivité régionale soutiendra le plan d'actions de Nexa pour l'accueil des investisseurs étrangers. L'agence de développement devra relancer les outils au service des entreprises souhaitant notamment créer des partenariats avec la Réunion.

## IV – Ouvrir de nouveaux horizons

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement impacté notre île, et en particulier le transport aérien qui a connu un quasi arrêt du trafic passagers. La Réunion, de par sa situation insulaire, doit se doter d'infrastructures pour faciliter

les échanges avec l'Europe et les pays de la zone océan-indien.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité

maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. C'est pour répondre à ces enjeux que la collectivité régionale définira une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral	-	-	-	15 000 000
Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Portuaire :	-	-	-	-
- Le développement des plate-forme aéroportuaires	245 000	245 000	1 685 000	310 000
- Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>245 000</b>	<b>245 000</b>	<b>1 685 000</b>	<b>15 310 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 245 000 €**

**Total Investissement CP : 15 310 000 €**

### A – Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

La création d'une compagnie aérienne régionale basée à La Réunion est née de la volonté il y a maintenant plus de 30 ans des collectivités locales (notamment la Région) avec l'appui d'acteurs locaux pour développer le trafic aérien régional et ainsi faciliter les échanges. Le montage juridique reposait sur la création de la SEMATRA, en application de l'article L.4433-21 du code général des collectivités territoriales. La compagnie a commencé ses activités en décembre 1990 pour desservir la zone océan Indien, puis s'est lancée en 2003 avec l'ouver-

ture d'une ligne long-courrier entre La Réunion et Paris.

A l'instar des autres compagnie aérienne, Air Austral a été fortement touchée par la crise sanitaire. Les résultats 2020-2021 sont durement impactés, malgré des ajustements opérationnels de grande ampleur pour réduire les coûts, avec une baisse du trafic passagers de 77 % et une baisse du chiffre d'affaires de 55 %. Cela s'est traduit par une dégradation de sa situation financière et par une augmentation très importante de son niveau d'endettement.

Face à cette situation, la Région a apporté son soutien, en tant qu'actionnaire de la SEMATRA (2 prêts d'actionnaires d'un montant total de

35 M€ en 2020 et 2021) et des discussions ont été engagées courant 2022 sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) pour élaborer un plan de restructuration de la compagnie qui doit être validé par la Commission Européenne. Cela permettra ensuite de réaliser l'opération, avec un apport d'un montant total de 55 M€ (dont 30 M€ d'apport privé et 25 M€ d'apport de la SEMATRA), avec un abandon d'une partie importante de la dette (abandon de 80 % des prêts PGE et FDES) et un étalement du reliquat. La participation de la Région à hauteur de 15 M€ à l'augmentation de capital de la SEMATRA sera réalisée début 2023.

En 2023, la Région sera très

vigilante sur la mise en œuvre du plan de restructuration et la mise en place de la nouvelle gouvernance de la compagnie avec la constitution d'un comité de surveillance et d'un directeur.

## **B - Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port**

### **1) Le développement des plate-formes aéroportuaires**

**a) L'aéroport Réunion Roland Garros** est la principale porte d'entrée et de sortie des personnes à La Réunion. Après une première phase d'investissements pour le développement de la plate-forme aéroportuaire amorcée en 2007 et achevée en 2015, à hauteur de 98 M€, cofinancés notamment par le FEDER (36 M€) et la Région (1,8 M€), l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui a guidé ses investissements pour la période de programmation 2014 / 2020. Ainsi sur la période de programmation 2014 /2020, c'est plus de 146 M€ d'investisse-

ments qui ont été engagés, cofinancés notamment par le FEDER à hauteur de 78,8 M€.

En 2023, la Région, en sa qualité d'Autorité de Gestion du FEDER assurera le suivi des investissements engagés, et poursuivra son engagement pour le développement de cet infrastructure majeure de La Réunion, aussi bien dans le cadre du financement des opérations via notamment la prochaine programmation FEDER 2021/2027, que dans l'accompagnement stratégique à travers les instances de gouvernance de la Société Aéroportuaire.

**b) L'aéroport de Saint Pierre Pierrefonds**, en 2023, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte de Pierrefonds, la Région apportera sa contribution financière au budget de fonctionnement, accompagnera les travaux d'agrandissement du parking des aéronefs pour la réalisation du Pélicandrome.

Par ailleurs, la Région souhaite apporter sa vision stratégique sur cet aéroport et sera attentive aux conclusions

de l'étude stratégique, et aux incidences, notamment stratégiques et financières, des préconisations de cette étude.

### **2) Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)**

Le Grand Port Maritime de La Réunion, poumon économique de notre île et principale porte d'entrée et de sortie des marchandises, est un outil essentiel au développement économique et à la création d'emplois.

Le Grand Port Maritime de La Réunion est situé au carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien. À ce titre, il doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional et conforter son positionnement de hub de transbordement régional.

En 2023 la Région poursuivra son engagement auprès du Grand Maritime de La Réunion à travers les fonds UE FEDER pour poursuivre sa modernisation.



# INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR



## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	2 066 693	2 760 170	28 617 000	8 507 000	1284,7 %	208,2 %
<b>Investissement</b>	5 306 092	6 845 819	10 532 089	8 590 052	98,5 %	25,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 372 785</b>	<b>9 605 989</b>	<b>34 149 089</b>	<b>17 097 052</b>	<b>431 %</b>	<b>78 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 8 507 000 €**

**Total Investissement CP : 8 590 552 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Investir dans l'innovation et la recherche	3 248 500	3 248 500	850 000	1 635 000
II - Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	1 348 500	1 238 500	4 280 000	4 145 000
III - La pêche et la croissance bleue – économie de la mer	24 020 000	4 020 000	5 402 089	2 810 052
<b>TOTAL</b>	<b>28 617 000</b>	<b>8 507 000</b>	<b>10 532 089</b>	<b>8 590 052</b>

# I – Investir dans l’innovation et la recherche

L’innovation et la recherche participent au développement de l’agilité individuelle et collective, à la création de valeur et à la réussite des transitions sociétales. Elles contribuent aussi au développement des entreprises du territoire, dont la croissance génère de façon directe ou indirecte des créa-

tions d’emplois. Au titre de sa compétence de chef de file en matière de développement économique, de soutien de l’innovation des entreprises et de soutien à la recherche, la collectivité accompagnera les projets de recherche et d’innovation, ainsi que les structures d’accompagnement de

l’écosystème de l’innovation et de la recherche, notamment au travers de la mise en œuvre du plan d’action de la **Stratégie Régionale d’Innovation vers une Spécialisation Intelligente Sociale et Durable (S5)**, adoptée en septembre 2022.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Structurer l’écosystème innovation recherche	2 156 500	2 156 500	-	-
Soutenir l’innovation des entreprises par un accompagnement financier	1 092 000	1 092 000	850 000	1 635 000
Soutenir les efforts de recherche publique en contrepartie des fonds européens	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 248 500</b>	<b>3 248 500</b>	<b>850 000</b>	<b>1 635 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 3 248 500 €**

**Total Investissement CP : 1 635 000 €**

L’innovation et la recherche, au côté de l’enseignement supérieur, sont le socle fondamental d’une société pour accroître l’agilité individuelle et collective, créer de la valeur et des emplois, et réussir les transitions écologiques et sociétales, afin de contribuer au progrès humain.

En tant que stratège territorial, la collectivité considère l’innovation et la recherche comme un investissement à long terme dans le développement humain et économique du territoire.

Ces différents documents programmatiques (SRDEII, SRES-RI, S5 ...) engagent la Réunion vers une économie moderne

de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes, visant la réussite et l’insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise. Ils convergent vers l’émergence d’environnement de recherche et d’innovation.

## A – Structurer l’écosystème Innovation Recherche

### 1) Création de la Direction de l’Innovation et de la Recherche (DIR)

Au sein de la collectivité, l’ambition de la mandature en matière d’Innovation et de Recherche se traduit par la créa-

tion de la Direction de l’Innovation et de la Recherche (DIR), au sein de la DGA Développement Économique Innovation.

Ce positionnement doit favoriser une approche résolument tournée vers le marché et la création de valeur, dans le cadre du déploiement d’une « Nouvelle Économie », écologique et inclusive. Cette approche sous-tend des liens également forts avec l’enseignement supérieur, la formation, la transition énergétique...

Cette nouvelle direction assurera les missions suivantes :

- Structurer et animer l’écosystème d’innovation ;
- Accompagner les entreprises ;

Une Agence régionale d'innovation ad hoc sera créée en 2023, avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique

- Accompagner les tiers-lieux ;
- Accompagner les projets de la collectivité.

## 2) Créer l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) et piloter son action

Afin de matérialiser l'ambition de la collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'actions de la S5, une Agence régionale d'innovation ad hoc sera créée en 2023, avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique. Ses missions, encadrées par une Convention pluriannuelle d'Objectifs, de Moyens et de Performances, porteront en particulier sur :

- le suivi de la mise en œuvre de la S5 ;
- le soutien aux groupes de travail S5 et aux réseaux régionaux de recherche et d'innovation (RRI) liés aux feuilles de route thématiques de la S5 ;
- la promotion de la S5 et du système régional de RDI, y compris la gestion du portail et de la marque « Innovonslareunion » ;
- le renforcement de l'inscription du système régional de recherche et d'innovation dans l'Espace Européen de la Recherche et de la participa-

tion au programme-cadre Horizon Europe.

Ce programme d'actions sera supporté par le FEDER (OS 1.4), avec une contrepartie régionale.

Les frais de structure et la constitution d'un fonds de trésorerie, évitant le recours à l'emprunt en attente de subvention, seraient pris en charge par la Région.

## 3) Animer le Comité Régional d'Innovation

La Région assure la responsabilité de la S5 en s'appuyant sur un Comité de pilotage composé de la Région/État/Département/EPCI, chargé notamment de s'assurer du partage des objectifs et de la coordination des initiatives des membres.

La Région poursuivra d'autre part l'animation territorialisée de l'écosystème, en organisant avec les EPCI des Comités Régionaux d'Innovation Territorialisés (CRITER). Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s'assurer que la S5 s'ancre et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

## 4) Mettre en œuvre les COMP avec les autres structures d'accompagnement à l'innovation

Afin de consolider l'écosystème de RDI territorial, la collectivité intervient en contrepartie du FEDER pour soutenir les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises : le pôle de compétitivité QUALITROPIC, l'incubateur régional porté par la TECHNOPOLE, le cluster TEMERGIE, les pôles d'innovation des deux chambres consulaires, le CIRBAT (CMAR) et le CRITT (CCIR) et le plateau technique d'innovation et la pépinière d'entreprises CB-TECH du GIP CYROI, ainsi que le Pôle de Protection des Plantes (3P). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôle d'innovation qu'elles rendent service à leurs membres selon un modèle économique viable. Toutefois, pour les missions financées encore à court ou moyen terme sur fonds publics, des Conventions pluriannuelles d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) permettront de s'assurer de leur cohérence entre elles et avec les objectifs poursuivis par la S5.

## 5) Proposer des financements de base pour les équipes de recherche



### **dans le cadre de contrats d'objectifs, de moyens et de performances**

Également dans un objectif de structuration et de consolidation de l'écosystème RDI, la Région, dans la mesure de la compatibilité de cette démarche avec les appels à projets de recherche FEDER, conventionnera avec certains organismes de recherche, à l'instar du CIRAD. Cette démarche vise notamment à faire en sorte que les programmes des organismes de recherche financés par la collectivité régionale correspondent aux orientations de la mandature, notamment en termes de retombées sur le territoire, et que ces structures diversifient leurs sources de financement, par exemple en faisant appel aux financements européens compétitifs.

## **B – Soutenir l'innovation des entreprises par un accompagnement financier**

### **1) Mettre en œuvre le PIA4 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance en région par le biais d'appels à projet ouverts**

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) qui porte sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. En 2022, la collectivité a conventionné d'une part avec l'État et Bpifrance (convention tripartite) et d'autre part avec Bpifrance (convention financière), afin de mettre en œuvre ce dispositif sur le territoire, par le biais d'appels à projets qui porteront sur les

axes « Projets d'innovation » et « Projets de filières ». La mise en œuvre de ce dispositif tripartite se poursuivra en 2023 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire.

### **2) Soutenir l'innovation en contrepartie des fonds FEDER (CPN)**

Sous réserve d'approbation du PO FEDER 2021-2027, la collectivité interviendra en contrepartie sur 3 mesures intéressant les entreprises, relevant des Objectifs Stratégiques (OS) 1.1 et 1.4 :

- une mesure accompagnant la recherche industrielle, le développement expérimental et l'innovation de produit, en partie dans la continuité d'une mesure précédente (1.15), et appuyée sur le régime d'aide RDI : elle permet selon les catégories d'accompagner les frais de personnels, les prestations extérieures, les investissements au prorata temporis de la durée du projet, selon des taux variant de 45 à 80 % ;
- une mesure (« Emergl ») permettant de financer les prestations extérieures et les petits investissements des projets innovants, dans le cadre d'une enveloppe attribuée à la Région ;
- le soutien à l'incubateur régional.

### **3) Financer en fonds propres les entreprises innovantes**

La Région proposera des dispositifs d'accompagnement des projets innovants, instruits en interne, incitatifs et complémentaires aux outils financiers. Dans ce cadre, les aides pourront notamment concerner le financement de petits investissements des entreprises innovantes, pour valider la preuve de concept sur la base de démarches itératives (mode « essai/erreur », tests auprès des usagers),

ou encore le renforcement des fonds propres des jeunes pousses (entreprises de moins de 5 ans) avec un effet levier sur la levée de fonds.

### **4) Observer le développement de l'innovation dans les entreprises**

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2023 une étude permettant de mesurer l'investissement dans l'innovation pour les TPE réunionnaises.

## **C – Soutenir les efforts de recherche publique en contrepartie des fonds européens**

1) Renforcer les infrastructures de recherche et d'innovation et consolider les moyens des unités de recherche par des appels à projets accessibles et fluides

Sous réserve d'approbation du PO FEDER FESE+ 2021-2027, la Région interviendra en contrepartie des mesures FEDER (y compris Interreg) soutenant :

- les investissements destinés à renforcer les infrastructures de recherche du territoire ou à en créer de nouvelles à forte valeur ajoutée régionale et européenne, mais dimensionnées par rapport au nombre de chercheurs ;
- des projets de recherche fondamentale qui contribuent à positionner La Réunion aux frontières de la connaissance du domaine concerné ;
- des projets de recherche appliquée collaboratifs visant à co-construire avec les usagers une réponse opérationnelle aux défis du territoire ;



- des programmes de Recherche et d'Innovation en coopération en vue d'inscrire les acteurs locaux dans des consortia de recherche et d'innovation actifs sur le programme Horizon Europe ;
- le développement de partenariats stratégiques de recherche et d'innovation entre la Région Réunion et d'autres

autorités régionales, nationales et européennes pour renforcer la structuration des domaines prioritaires de la S3 et l'inscription dans l'espace européen de la recherche.

La Région poursuivra ainsi son accompagnement en faveur des laboratoires et organismes de recherche dans leurs pro-

grammes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre d'appels à projets s'inscrivant dans les feuilles de route du plan d'action de la S5 :

DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEURS	THÉMATIQUES PRIORITAIRES (développées dans les feuilles de route)	SOUS-TITRES SYNTHÉTIQUES
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socio-écologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Écosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socio-écosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
Transformations écologiques des systèmes insulaires	Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte
	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical
	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital	Numérique / digital
Empouvoirement des populations indianocéaniques	Santé durable des populations vulnérables	Santé
	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial	Sociétés inclusives

Conformément à la S5, un appel à projets non thématique sera ouvert en 2023 pour permettre d'accompagner des chercheurs sur des projets de recherche ne correspondant pas aux priorités thématiques, en vue de faire émerger des sujets nouveaux et des thématiques qui seront peut-être demain structurantes pour le territoire.

## 2) Contribuer à la formation de la jeunesse réunionnaise par la recherche et vers l'innovation

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente sociale et soutenable du territoire, la région poursuivra les Allocations Régionales de Recherche en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais

aussi de ceux des pays de la zone OI (Interreg).

Le dispositif d'allocation post-doctorale sera également poursuivi en vue de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert des savoir-faire aux laboratoires et aux entreprises.

\*Les projets de recherche sont engagés suite à des procédures d'AAP ou d'AMI tel que recommandé par la Commission Européenne. Par conséquent le rythme d'engagements n'est pas annuel.

## D – Renforcer les liens entre la recherche publique et l'ensemble de la société par le développement de la culture scientifique, technique et

## industrielle

Sous réserve d'approbation du PO FEDER FSE+ 2021-2027, la Région interviendra en contrepartie de la mesure FEDER soutenant les programmes d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des scolaires et des publics adultes, et à l'appropriation par les citoyens des nouvelles technologies et des nouveaux savoirs scientifiques et industriels. Seront encouragées les actions qui permettent de faire connaître au grand public les innovations réunionnaises et les résultats de la recherche locale, et qui impliquent la participation d'organismes de recherche et d'innovateurs du territoire.

# II – Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales



La collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a mis en place le Comité de Filière du Numérique (CFN) qui a identifié cinq axes de travail :

- Aménagement numérique du territoire
- Emplois, compétences, métiers du numérique
- Développement et animation des entreprises du numérique
- Transformation numérique

des organisations

• Inclusion numérique  
Ce comité de filière a permis d'aboutir en novembre 2020 à la rédaction d'un « contrat de filière numérique » qui dresse la feuille de route de ces 5 axes et recense 60 actions opérationnelles pour la période 2021-2023.

Dans le cadre de cette feuille de route, la collectivité a identifié des enjeux prioritaires de la mandature pour 2023.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Définition d'une nouvelle stratégie numérique et mise à jour du contrat de filière	-	-	-	-
La poursuite de l'aménagement numérique du territoire	900 000	850 000	2 650 000	1 840 000
Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population	448 500	388 500	1 630 000	2 305 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 348 500</b>	<b>1 238 500</b>	<b>4 280 000</b>	<b>4 145 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 238 500 €**

**Total Investissement CP : 4 145 000 €**

### A – Définition d'une nouvelle stratégie numérique et mise à jour du contrat de filière

La Région a effectué un bilan à mi-parcours en juillet 2022 des objectifs du contrat, qui sont atteints à hauteur de 40 % des objectifs, ce qui constitue un bilan honorable au regard du contexte sanitaire. Ce bilan est l'occasion de réajuster le contrat de filière, en actualisant les axes et les actions. Certains enjeux nécessitent une prise en compte tels que la sobriété numérique ou encore la cybersécurité.

Une stratégie régionale numérique sera rédigée dans l'optique d'une réflexion long terme (à horizon 2030), dont le contrat de filière sera le pendant opérationnel, et s'articulera avec les objectifs de la mandature et le SRDEII. La construction de cette stratégie se fera de manière collégiale, via des ateliers auprès d'un certain nombre de partenaires, notamment socio-économiques. La validation de cette stratégie est prévue pour fin 2022 ou début 2023.

### B – La poursuite de l'aménagement numérique du territoire

La collectivité, via sa régie Réunion THD, terminera le déploiement de son réseau Très Haut Débit en fibre optique dans les territoires des Hauts. Les déploiements sur les quartiers des Makes, Bellevue et Petit Serré complèteront les infrastructures de Cilaos, Salazie, Les Aviron, l'Entre-Deux, Sainte-Rose et Saint-Philippe. Le réseau Gazelle poursuivra sa modernisation et son extension.

La très grande majorité du territoire étant couverte en fibre optique, il conviendra d'une part de s'assurer que la dynamique concurrentielle sur ces réseaux soit maintenue (en particulier en faisant émerger une offre activée nécessaire au passage des petits opérateurs à la fibre) et d'autre part d'œuvrer pour le développement des usages.

Réunion THD sera mobilisée pour mettre en œuvre les préconisations issues des études réalisées en 2022 :

- Déploiement d'un réseau bas débit, en cas de carence

de l'initiative privée, pour le développement des projets d'amélioration du service public grâce aux objets connectés ;

- Interventions pour que le territoire bénéficie au maximum des potentialités offertes par la 5G ;
- Poursuite des réflexions concernant le désenclavement numérique de l'île grâce aux câbles sous-marins.

La coopération avec l'ensemble des collectivités territoriales se poursuivra. Il s'agira d'accompagner les acteurs publics dans la transformation du territoire. Les enjeux écologiques, économique et de développement seront mis en avant dans le but de renforcer la prise de conscience des opportunités qui s'offrent à l'île.

Au regard des évolutions des usages du numérique dans les lycées (projet « Numérisak » lancé à la rentrée 2022), une augmentation des débits des accès à Internet des établissements est indispensable. En coopération avec la Direction de l'Éducation, une expertise des raccordements des lycées au très haut débit

sera conduite afin d'étudier les modalités techniques et financières d'un marché global centralisé par la Région permettant de répondre à ce besoin.

Enfin, la collectivité suivra la fin de l'opération d'extensions du réseau à Haut Débit Gazelle confiée sous forme de mandat à la SPL Maraina. 2023 sera l'année du bilan financier de l'opération.

## **C - Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population**

### **1) Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière**

Dans le cadre volet REACT UE dont l'échéance en termes de programmation est fixée à juin 2023, la collectivité poursuivra le soutien à la digitalisation des petites entreprises financée à 100% par le FEDER et préfinancée par la Région. Par ailleurs, cette politique publique sera parallèlement évaluée afin de pouvoir élaborer une nouvelle fiche action en faveur de la digitalisation des PME dans le cadre du PO FEDER FSE+ 2021-2027. Cela permettra ainsi d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de la politique régionale dans ce domaine.

En complément de cette aide régionale, les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région, seront aussi maintenus dans le cadre du nouveau cycle de programmation FEDER 2021-2027 et continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisa-

tion de l'offre de service numérique à La Réunion.

La poursuite de la mesure consacrée à l'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra quant à elle de maintenir le soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique, visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

La Prime Régionale à l'Emploi (PRE) reconduite en 2023 sera ouverte également aux entreprises du domaine du numérique.

Enfin, un salon régional du numérique sera organisé. Il permettra de couvrir l'ensemble des enjeux en lien avec le numérique et tous les partenaires de cette filière (aménagement, formation, emploi, digitalisation des entreprises, inclusion, cybersécurité, ...). Des actions seront dédiées à la promotion des métiers du numérique auprès des jeunes lycéennes et étudiantes, afin d'augmenter la représentation féminine dans ces filières. Par ailleurs, la Région continuera également en 2023 à accompagner le financement de la plateforme du système d'information touristique (SIT) dans le cadre du renouvellement du marché d'hébergement et de maintenance.

### **2) Structurer et valoriser les données (Open Data)**

La Région Réunion a défini et engagé sa démarche d'ouverture des données publiques, par l'ouverture en octobre 2020, du portail Open Data régional. Elle encourage la circulation, l'utilisation et la valorisation des données, afin de favoriser la transparence démocratique et la participation

citoyenne, de créer les conditions favorables à l'innovation sociale et économique par la création de nouveaux services alimentés par les données ouvertes, et enfin d'améliorer la qualité de l'action publique.

En 2023, la collectivité poursuivra sa démarche de mutualisation et d'animation territoriale en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail. Une démarche partenariale a été ainsi initiée avec les EPCI depuis 2021 (conventions avec le TCO et la CIREST.).

L'animation territoriale prévoit également l'élaboration d'une charte régionale de la donnée, ainsi que l'organisation d'événements liés à la data (séminaires, matinale de la data, hackatons...).

### **3) Renforcer l'observatoire du numérique**

Une étude sur la « digitalisation des particuliers, des ménages et des entreprises pour la période 2022 - 2025 » a été lancée mi-2022.

L'objet de cette nouvelle enquête est de poursuivre l'observation de l'appropriation du numérique par les réunionnais afin de :

- Mesurer l'impact et l'évolution de la Société de l'Information à La Réunion au travers d'indicateurs clés.
- Donner un éclairage ainsi qu'un comparatif géographique en confrontant ces indicateurs à ceux de régions similaires en métropole ainsi que sur la zone Océan Indien.
- Mesurer la portée de l'action politique par une observation de l'évolution des indicateurs sur plusieurs années.
- Orienter les décideurs dans leur politique de développement en matière de numérique, en faisant ressortir les points forts de La Réunion et

les progrès à accomplir.

Les conclusions de la première étude à l'attention des ménages et particuliers seront disponibles en 2023.

#### **4) Démocratiser le Pass numérique**

Le dispositif régional « Pass numérique » permet d'accompagner les publics les plus éloignés des usages numériques (seniors, demandeurs d'emploi...). En effet, 1 Réunionnais sur 4, en situation d'illectronisme, ne peut aujourd'hui accéder à ces services en ligne (source INSEE 2019).

Conçu sur le modèle des titres-restaurants, chaque usager muni d'un carnet de 10 chèques (d'une valeur totale de 100 €) peut bénéficier d'un parcours d'accompagnement

auprès d'une trentaine de médiateurs numériques labellisés par la Région dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

En 2023, ce dispositif sera reconduit et une communication plus intensive sera mise en place afin de toucher davantage de bénéficiaires. Un nouveau dispositif d'accompagnement (succédant au Pass numérique) pouvant s'appuyer sur des financements au titre du FSE sera étudié, sa mise en place opérationnelle est prévue début 2024.

La Région maintiendra son soutien à Solidarnum pour l'organisation de l'événement NEC (Numérique en Communs) 974, réunissant les acteurs locaux qui agissent au quotidien pour un numérique d'intérêt général inclusif et

éthique.

#### **5) Relever le défi de la cybersécurité**

La Région soutient ainsi la candidature de la Réunion, à l'appel à projets de la Commission Européenne visant à mettre en place un centre de services dédié à la cybersécurité nommé « EDIH » (European Digital Innovation Hub). Par ailleurs, l'ANSSI a fixé les contours des centres de ressources ultramarins, décliné du modèle des CSIRT (Computer Security Incident Response Team) métropolitains. Le portage d'un tel centre sur le territoire est ainsi à l'étude en partenariat avec la région Réunion THD.



## III – La pêche et la croissance bleue – économie de la mer

L'économie de la Mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4 % de l'emploi total à La Réunion contre 3 % dans les régions littorales de l'Hexagone), de la création de valeur ajoutée qu'elle représente (485 millions d'euros en 2018, portés principalement par le secteur de la pêche et du transport maritime) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (plus de

2 millions de km<sup>2</sup> / 10 200 emplois en 2018).

La collectivité montre sa volonté de développer ce secteur avec notamment le lancement prochain de la programmation du FEAMPA et de ses interventions en faveur de la structuration de la filière et l'accompagnement des pêcheurs.

Parallèlement, la Région suit les ambitions de la mandature en faveur de la relance aquacole, avec la finalisation du

schéma de développement de la filière aquacole et la réhabilitation de sites dédiés.

Enfin, la Région poursuit l'accompagnement de la formation des jeunes en formation initiale avec la construction d'un futur lycée de la Mer et la dotation d'un navire école pour ses besoins de formation en conditions réelles. Dans le prolongement du SRDEII, la Région définira en 2023 la stratégie en matière d'Économie Bleue au travers d'un plan spécifique.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mise en place du FEAMPA	23 000 000	3 000 000	3 005 289	1 502 645
Renouvellement de la flotte de pêche	-	-	2 100 000	500 000
Soutien au développement de l'aquaculture	-	-	-	28 107
Accompagnement à l'amélioration des prestations des ports de pêche	-	-	30 000	30 000
Construction du navire école	-	-	-	347 500
Structuration des organismes d'animation	850 000	850 000	206 800	341 800
Renforcement et structuration de la gouvernance de l'économie bleue	110 000	110 000	60 000	60 000
Soutien aux initiatives de développements local par des acteurs locaux de l'économie bleue	60 000	60 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 020 000</b>	<b>4 020 000</b>	<b>5 402 089</b>	<b>2 810 052</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 4 020 000 €**

**Total Investissement CP : 2 810 052 €**

### A – La mise en place du FEAMPA et le démarrage de la programmation

Sur la programmation 2021/2027, la collectivité régionale a pris le relais de l'État pour la gestion des mesures que

l'État a accepté de territorialiser, à savoir celles relatives à la pêche et à l'aquaculture durables, à la commercialisation et à la transformation des produits, à la compensation des surcoûts et à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique.

Les objectifs visés sont :

- conforter et moderniser le modèle réunionnais des activités de pêche et d'aquaculture durables en améliorant ses performances économiques, sociales et environnementales et notamment grâce à l'ajout de mesures spécifiques sur la

Le Conseil Régional s'est saisi de la question de l'adoption d'un cadre d'intervention pour le régime d'aide relatif au renouvellement de la flotte de pêche

protection de la ressource et de la biodiversité ;

- renforcer la production locale et adapter l'offre de produits en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs et de la société ;

- participer au développement d'une économie bleue durable en accompagnant les projets d'économie circulaire, de réduction des déchets, de mise en réseau et d'accompagnement des porteurs de projet, et en intégrant un volet innovation de manière transversale sur les thématiques liées à la pêche et à l'aquaculture ;

Pour mettre en place ces actions, la création du service instructeur du FEAMPA au sein de la direction FEDER Economie est en cours et la constitution des équipes d'instruction doit se concrétiser rapidement pour cet exercice budgétaire.

Un portail dématérialisé est mis en place pour recevoir les demandes d'aides.

L'année 2023 verra donc les premières réalisations sur ce programme.

## **B - La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture**

### **1) Le renouvellement de la flotte de pêche côtière**

La Commission européenne a validé le 28 février 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027 le régime d'aide relatif au renouvellement de la flotte de pêche côtière de la Réunion (navires de moins de 12 mètres), conditionnant l'octroi de l'aide à l'équilibre de trois indicateurs capacitaires (biologique, économique, technique).

À ce jour, le rapport capacitaire français fourni en 2021 a reçu un avis défavorable, ne permettant pas d'engager de dépenses en 2022 et repoussant cette nouvelle échéance à l'année 2023. Dans l'optique d'une validation du rapport capacitaire français 2022 avant le 31 mars 2023, les pêcheurs professionnels pourraient déposer une demande d'aide pour l'acquisition d'une nouvelle embarcation jusqu'au 31 décembre de la même année.

Afin d'anticiper une réponse positive de la Commission Européenne et au vu des délais extrêmement courts d'une année sur l'autre, le Conseil Régional s'est saisi de la question de l'adoption d'un cadre d'intervention pour le régime d'aide relatif au renouvellement de la flotte de pêche. En effet, ce dispositif financé sur fonds propres, permettrait le soutien de la pêche artisanale, en renforçant la sécurité à bord des embarcations, en dynamisant l'attractivité de la filière par l'emploi de jeunes diplômés dans une profession vieillissante (moyenne d'âge : 53 ans) et en accentuant la performance énergétique des navires.

### **2) Le soutien au développement de l'aquaculture**

Le schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (SRDAR), dont l'aboutissement est prévu au premier trimestre 2023, a permis de remobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, notamment à travers la création prochaine d'une fédération aquacole et la remise en œuvre d'un centre technique dédié. Le schéma fournira également des préconisations et une cartographie précise des sites propices au développement de la filière, pour différents types d'aqua-

culture (continentale, marine en circuit fermé, aquaponie, etc.).

Sur la base de ce schéma, la collectivité entreprendra les actions nécessaires pour mettre en place une dynamique de développement, en mobilisant notamment le FEAMPA pour l'accompagnement des professionnels aquacoles.

Par ailleurs, il est prévu la réhabilitation du site aquacole de l'Étang Salé par la collectivité régionale à l'horizon mi-2023, et la publication concomitante d'un AMI qui permettra aux professionnels de se positionner pour une exploitation de ce site aquacole d'intérêt.

### **3) L'accompagnement à l'amélioration des prestations des ports de pêche**

L'actualisation du Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP), dont le lancement est prévu d'ici fin 2022, est un préalable aux investissements nécessaires afin d'inscrire les projets dans une cohérence globale sur le territoire. Véritable « état des lieux » de la dynamique portuaire pour la pêche, le PROEPP permettra de mobiliser judicieusement le FEAMPA en définissant les priorités pour l'examen des projets collectifs éligibles au dispositif à partir de 2023.

### **4) Construire le navire école**

Adossé au futur lycée des métiers de la mer et répondant aux besoins d'autres structures de formation et de recherche, ce navire-école financé dans le cadre du Plan de relance mobilisera les services de la collectivité et de l'État pour sa construction en 2024. Le chantier de construction localisé à La Réunion associera des publics scolaires

et constituera une vitrine des métiers liés au secteur maritime.

### **5) La structuration des organismes d'animation**

La collectivité régionale poursuit l'accompagnement financier des organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche pour la réalisation de leur programme d'actions.

Ces structures sont le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion, le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), l'Institut Bleu et la Caisse Locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion.

L'ARIPA devrait également solliciter la collectivité régionale dans le cadre de l'accompagnement au montage des dossiers de compensation des surcoûts du FEAMPA. Une enveloppe supplémentaire est donc à prévoir.

## **C – Le renforcement et la structuration de la gouvernance de l'économie bleue**

En cohérence avec les stratégies françaises et européennes (élaboration d'une stratégie RUP pour l'économie bleue, inclusion de l'économie bleue dans le plan de relance, ensemble de schémas et stratégies en lien avec l'économie bleue en cours de rédactions, etc.), le conseil Régional a créé en 2019 l'Institut Bleu, association et structure juridique fédérant les acteurs publics et privés afin de voir émerger des projets innovants et structurants dans le domaine de l'économie maritime.

En 2023, il s'agira de finaliser l'acquisition par l'Institut Bleu de son centre technique afin de l'outiller de façon adéquate en matière de recherche et d'innovation.

Le dimensionnement de l'activité l'Institut Bleu, se traduira en 2023 par le développement de son activité autour de ce centre technique et par le suivi des orientations reçues suite au séminaire sur la gouvernance de l'économie bleue tenu au dernier trimestre 2022. Il sera aussi question de doter l'Institut Bleu des moyens pour le déroulement de son programme d'action.

## **D - Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue**

Dans la continuité des actions menées pour la relance de la dynamique de l'Institut Bleu, le dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) constitue une opportunité pour les acteurs maritimes de se fédérer et d'investir ensemble dans un projet de développement maritime local en faveur de l'économie bleue durable.

Aussi, il est proposé que l'Institut Bleu, en qualité de fédérateur des acteurs publics et privés de l'économie bleue, endosse le rôle de Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA), en charge de recueillir les projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des stratégies spécifiques à la filière pêche et aquaculture de la Réunion.

Le dispositif DLAL, financé en fonds propres par la Région à hauteur de 60 000€ par an, permettrait aux acteurs locaux de se mobiliser sur les problématiques de son territoire, lesquelles seront mises en avant et priorisées par les différents schémas et stratégies en cours d'élaboration (SRDEII, SRDAR, PROEPP, etc.).

Il est proposé que l'Institut Bleu, en qualité de fédérateur des acteurs publics et privés de l'économie bleue, endosse le rôle de Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA)

# LA RELANCE DU TOURISME



Si la crise sanitaire mondiale s'est traduite par un arrêt brutal du tourisme pendant près de 2 ans, 2022 voit une reprise de ce secteur d'activité à l'échelle mondiale, et dans notre île (202 242 visiteurs extérieurs au 1er semestre 2022 / 79 822 en 2021). L'activité touristique doit cependant faire face à un contexte qui

reste instable, et tenir compte des nouvelles exigences des marchés issues de la crise sanitaire, marquées par un tourisme plus durable et « de sens », pour lesquelles notre île dispose de nombreux atouts lui permettant d'y répondre. Il s'agira pour 2023 de conforter notre stratégie pour être plus résilient, en accompagnant

les acteurs dans la transformation de leur offre, pour s'adapter en permanence à un secteur sans cesse changeant. L'intervention de notre collectivité se fera dans le cadre du nouveau PO FEDER FSE+ 2021-2027 et sous réserve que les critères de sélection actuellement en cours d'élaboration soient agréés.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	10 251 712	12 023 237	12 536 884	12 158 956	22,3 %	1,1 %
<b>Investissement</b>	2 247 500	3 542 950	1 996 500	4 475 226	- 11,2 %	26,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 499 212</b>	<b>15 566 187</b>	<b>14 533 334</b>	<b>16 634 182</b>	<b>16,3 %</b>	<b>6,9 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 12 158 956 €**

**Total Investissement CP : 4 475 226 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	9 428 884	8 303 688	480 000	475 000
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	3 108 000	3 855 268	1 516 500	4 000 226
<b>TOTAL</b>	<b>12 536 884</b>	<b>12 158 956</b>	<b>1 996 500</b>	<b>4 475 226</b>

# I- Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale

Si les chiffres à mi-année 2022 sont encourageants pour le secteur du tourisme à La Réunion comme ailleurs, cette tendance pourrait progres-

sivement se tasser au vu du contexte économique qui reste fragile, conduisant ainsi notre destination à déployer une stratégie visant à la fois à

gommer nos faiblesses, tout en confortant et en capitalisant sur nos atouts.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur	-	-	150 000	145 000
2 - Repriorisation des actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)	183 000	163 000	-	-
3 - S'inscrire dans le plan de reconquête nationale du tourisme « Destination France »	-	-	-	-
4 - Soutien au programme d'actions de l'île de La Réunion Tourisme (IRT)	9 205 884	8 100 688	330 000	330 000
5 - Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs	40 000	40 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 428 884</b>	<b>8 303 688</b>	<b>480 000</b>	<b>475 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 8 303 688 €**

**Total Investissement CP : 475 000 €**

## A - Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

La gouvernance du tourisme à La Réunion a été ciblée par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique réactualisé en 2018, comme un point-clé de la politique

touristique à améliorer. La multiplicité des acteurs et leur inter-agissement ne permettent pas encore en effet de conférer une pleine efficacité aux actions conduites en faveur du développement de notre tourisme.

### 1) Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

Notre collectivité engagera en 2023 les premières actions vi-

sant à une réorganisation ou adaptation de l'écosystème touristique institutionnel de l'île, à partir des préconisations de l'audit lancé à cet effet en 2022 : redéfinition et clarification des rôles/missions des acteurs, fusion éventuelle d'organismes ou mutualisation des moyens, et refonte en particulier du positionnement et du fonctionnement de l'IRT pour mieux « sécuriser » les relations entre la collectivité et ce satellite.

### 2) Une repriorisation

Le dispositif « Chèque Promotion Tourisme » sera maintenu en 2023

### **des actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)**

Bien que les grandes lignes de la stratégie touristique définies par le SDATR réactualisé en 2018, restent toujours les mêmes, il convient toutefois de redynamiser ce schéma en concertation avec les acteurs concernés, en redéfinissant une « feuille de route » partagée et repriorisée, afin d'adapter les actions à la forte évolution du contexte depuis 2018, et de mieux structurer l'offre réunionnaise au regard des exigences affirmées en matière de tourisme durable.

### **B - Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique**

Bien que l'activité touristique donne des signes tangibles de reprise, tant à l'échelle locale que nationale et internationale, notre Collectivité poursuivra son appui aux opérateurs touristiques afin de leur permettre de faire face en permanence à un contexte qui demeure complexe.

### **1) S'inscrire dans le plan de reconquête national du tourisme « Destination France »**

Notre collectivité s'appuiera sur les mesures issues du plan stratégique de relance du tourisme, « Destination France », déployé par l'État, afin de soutenir l'économie touristique locale, et en écho avec les orientations stratégiques du SDATR. Il s'agira pour la Région de s'assurer que notre île puisse bénéficier du soutien de l'État et participer ainsi à l'attractivité nationale.

### **2) Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)**

Notre collectivité poursuivra en 2023 son soutien au programme d'actions annuel de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT), pour la promotion de notre île sur les marchés extérieurs. A l'instar de l'année 2022, le maintien de la « pression » sur le bassin émetteur métropolitain reste toujours la priorité afin de le consolider, tout en étant plus intrusifs sur les marchés de diversification que sont la Belgique, la Suisse et l'Allemagne, et en assurant une percée progres-

sive sur les marchés régionaux tels que l'Afrique du Sud et l'île Maurice.

Des actions renforcées envers les prescripteurs de la destination s'avèrent, dans ce sens, indispensables, de même qu'une veille stratégique permanente, en vue de profiter du moindre « rebond » pour « rebooster » la fréquentation de l'île et les recettes générées.

### **3) Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs**

N'ayant pu être mobilisé ces deux dernières années par les entreprises concernées, au vu des répercussions de la crise COVID, le dispositif « Chèque Promotion Tourisme » sera maintenu en 2023, dans un contexte où l'activité touristique donne des signes de reprise, afin de soutenir les petits opérateurs aux moyens souvent limités, dans leur démarche de promotion de leur activité sur les marchés extérieurs (participation à des salons).



## II – Poursuivre la structuration de l’offre touristique

Fortement impacté par la crise sanitaire et confronté à un contexte économique difficile, notre tourisme doit inéluctablement s’inscrire

dans une démarche visant à « repenser les modèles », tant en termes d’offre que d’interactions entre les acteurs, afin de permettre au secteur d’être

compétitif et à notre destination de rester « visible » face à une concurrence âpre.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Accompagnement des entreprises dans le secteur de l’hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques	-	-	790 000	2 098 836
2 - Accompagner les filières prioritaires	170 000	142 500	50 000	70 000
3 - Soutenir et stimuler l’innovation touristique	-	-	-	-
4 - Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques	-	-	-	-
5 – Accompagner les offices de tourisme	1 318 000	1 762 524	228 500	278 450
6 - Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l’économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)	1 500 000	1 797 320	90 000	150 000
7 - Soutien aux aménagements et équipements touristiques publics	-	-	350 000	1 393 290
8 - Soutenir la coopération touristique à l’échelle de la zone sud-ouest de l’Océan Indien, à travers l’action de l’association « Îles Vanille »	120 000	152 924	8 000	9 650
<b>TOTAL</b>	<b>3 108 000</b>	<b>3 855 268</b>	<b>1 516 500</b>	<b>4 000 226</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 3 855 268 €**

**Total Investissement CP : 4 000 226 €**

### A – Soutenir la mutation de l’offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

L’action de la Région en 2023 s’attachera à soutenir la diversification et la montée en qualité de notre offre touristique, dans un cadre en outre innovant, en s’appuyant principalement sur les objectifs et nouvelles dispositions du Programme Opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027.

#### 1) Accompagnement des entreprises dans le secteur de l’hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

L’aide apportée par la Région aux entreprises touristiques pour la réalisation d’investissements dans le secteur de l’hébergement (hôtels, gîtes, chambres d’hôtes ...), de la restauration et des loisirs, visera à accroître, diversifier et requalifier l’offre dans ces

secteurs, en veillant tout particulièrement à lui conférer davantage d’identité locale, de caractère et d’authenticité, et de favoriser l’immersion du visiteur et des expériences inoubliables autour de notre riche patrimoine naturel et culturel, et de l’agritourisme en particulier.

L’objectif est également de viser une meilleure répartition de l’offre dans toutes ses composantes sur notre territoire, avec une attention particulière portée aux Hauts, au Sud

et à l'Est de l'île.

## 2) Accompagner les filières prioritaires

La Région apportera son soutien aux filières identifiées comme prioritaires par le SDA-TR, afin de viser l'excellence sur l'offre : le balnéaire, la randonnée et les autres sports et loisirs de pleine nature, la culture et le patrimoine. Concernant ce domaine, un inventaire du patrimoine ancien/historique de l'île sera conduit sur la base de l'Inventaire Régional, afin d'estimer le potentiel à valoriser sur le plan touristique.

La labellisation et/ou le développements de marques, gages de pratiques durables/écoresponsables, décernées aux produits liés aux différentes filières seront encouragées ; le secteur de la croisière, s'inscrivant désormais dans une logique de développement durable (« cap sur la croisière zéro émission »), et dont la reprise s'amorce sur la zone océan Indien, sera accompagnée.

L'année 2023 verra la mise en œuvre opérationnelle progressive du nouveau système d'information touristique de notre île



## 3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique

La Plateforme d'Innovation Touristique amorcée en 2020 par l'IRT et la FRT a permis la mise au jour de projets s'inscrivant pleinement dans les évolutions actuelles du secteur touristique. Notre collectivité poursuivra en 2023 son soutien au développement et à la pérennisation de cette plateforme, à partir des conclusions de l'étude conduite à cet effet dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI) portée par Atout France et cofinancée par la FRT.

## 4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

Dans le cadre de la déclinaison du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT) initié par notre collectivité en 2020-2021, l'année 2023 verra la mise en œuvre opérationnelle progressive du nouveau système d'information touristique de notre île. La nouvelle plateforme qui sera mise en place, ne se limitera pas à une simple base de données alimentant des sites Web, mais sera pensée comme un système ouvert interconnecté avec d'autres applications, afin d'améliorer l'accès à la connaissance et à la consommation des produits touristiques de l'île.

## B – Soutenir l'animation des territoires

### 1) Accompagnement des offices du tourisme

Notre collectivité poursuivra l'accompagnement des programmes d'actions des offices de tourisme conduits en faveur de l'animation des territoires et de la valorisation de

leurs atouts, de la professionnalisation des prestataires, de l'accueil et l'information des visiteurs et de la clientèle locale. Sur ce dernier point, la déclinaison à l'échelle de chaque office de tourisme du Schéma d'Accueil et d'Information Touristique (SADI) co-construit avec la Fédération Réunionnaise du Tourisme, sera en particulier soutenu.

### 2) Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

Les flux de fréquentation touristique extérieurs restant fortement soumis à l'évolution du contexte économique, sanitaire et international, le soutien aux actions portées par la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) en faveur du marché résidentiel, qui au plus fort des crises, permet de maintenir l'économie locale à flot, s'avère indispensable. L'accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports), le déploiement du Schéma d'Accueil et d'Information Touristique (SADI) en lien avec les offices de tourisme, et la coordination et professionnalisation du réseau, assurés par la FRT, seront également soutenus par la collectivité.

### C – Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

La Région mobilisera les fonds



du nouveau POE FEDER 2021-2027 afin d'accompagner, dans le cadre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), les maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation d'aménagements et d'équipements destinés à valoriser les atouts naturels et culturels des différents territoires de l'île, et notamment les « sites emblématiques », à répondre aux besoins en matière d'activités de loisirs, en particulier, de « pleine nature », et à préserver et valoriser notre riche patrimoine historique en vue de servir de support à des activités touristiques.

La déclinaison opérationnelle des Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) engagés sur certains territoires et financés jusqu'à

présent par le FEADER au titre du dispositif « Portes du Parc national », sera désormais soutenue par le FEDER.

Une approche territoriale équilibrée sera privilégiée, afin de favoriser des territoires présentant un fort potentiel, tels que les Hauts, le sud et l'est de l'île, mais actuellement insuffisamment valorisés.

**D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Îles Vanille »**

La crise COVID a lourdement impacté l'activité touristique des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, dont la relance s'amorce et qu'il convient de soutenir. La Région poursuivra donc son accompagnement au programme d'actions de l'association « Îles Vanille », en mobilisant les fonds FEDER au titre du programme INTERREG V, en veillant toutefois à ce que les opérations conduites génèrent des retombées plus significatives pour notre destination. L'objectif est que La Réunion puisse davantage bénéficier de la reprise de la dynamique constatée dans les autres îles.

# UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



La nouvelle mandature de la Région a exprimé sa volonté de positionner pleinement la collectivité sur ses compétences premières, notamment

sur son rôle de responsable du développement économique conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, l'exercice de la compétence dans le

domaine agricole est posé car faisant partie intégrante de la stratégie de développement économique.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	-	-	30 000	30 000	-	-
<b>Investissement</b>	1 500 000	1 400 000	1 510 000	1 905 000	0,7 %	36,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 540 000</b>	<b>1 935 000</b>	<b>2,7 %</b>	<b>+38,2 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 30 000 €**

**Total Investissement CP : 1 905 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Le pilotage et l'accompagnement du secteur agricole	30 000	30 000	10 000	50 000
II – L'amélioration de la compétitivité pour tendre vers l'autonomie alimentaire	-	-	1 500 000	1 855 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 510 000</b>	<b>1 905 000</b>

# I – Le pilotage et l’accompagnement du secteur agricole

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 – La structuration de la gouvernance et le pilotage du secteur agricole	30 000	30 000	-	-
2 – L’accompagnement du secteur agricole	-	-	10 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>10 000</b>	<b>50 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 30 000 €**

**Total Investissement CP : 50 000 €**

## A – La structuration de la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

Il s’agira en 2023 de poursuivre les discussions avec le Département sur la problématique de la gouvernance de ce secteur et d’étudier conjointement la question de l’exercice de la fonction d’Autorité de Gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

L’objectif serait pour la collectivité de pouvoir exercer pleinement cette compétence dès le 1er janvier 2028, y compris au niveau des responsabilités nouvelles introduites par la loi MAPTAM, au titre de la gestion des fonds territorialisés du FEADER, et de manière plus globale dans le partenariat à renforcer pour la déclinaison de la Politique Agricole Commune mise en place au titre du POSEIDOM agricole.

En 2023, la Région sera à l’initiative de l’organisation des états généraux de l’agriculture et de la canne.

## B – L’accompagnement du secteur agricole

Le secteur de l’agriculture représente une part importante de l’économie à La Réunion et il convient pour la Région de soutenir et d’accompagner les différents acteurs.

Ainsi, plusieurs actions seront menées en 2023, telles que le renforcement de la présence de la Région au salon de l’Agri-

culture à Paris ou encore la mise en place d’un dispositif d’accompagnement des acteurs dans divers salons sur le plan national, voire international.

Par ailleurs, le secteur agricole, comme le reste de l’économie, doit faire face à des évolutions multiples (réglementaires, financières, aléas climatiques, crises..). Aussi, il est proposé d’étendre les missions de NEXA afin de créer un observatoire des questions économiques agricoles.

Enfin, s’agissant des problématiques de fret pour l’exportation des productions locales, notamment sur Paris, la Région souhaite explorer le principe de création d’une plate-forme logistique sur le sol hexagonal, à Rungis ou à Blois par exemple.



## II – L'amélioration de la compétitivité pour tendre vers l'autonomie alimentaire

L'action de la Région visera en 2023 à soutenir principalement les investissements des industries agro-alimentaires et à agir auprès des filières

agricoles et agroalimentaires afin d'élargir les débouchés commerciaux de ces produits et d'améliorer la couverture des produits locaux dans la

restauration collective.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
1 – Le renforcement du partenariat avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires	-	-
2 – Travailler avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires (IAA) pour améliorer le taux de couverture alimentaire, afin de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs	1 500 000	1 855 000
3 - Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agro-tourisme situés dans le périmètre de la zone des hauts (aire d'adhésion du parc national)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 855 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 1 855 000 €**

### A – Le renforcement du partenariat avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires (IAA)

La Région poursuivra dans le cadre du PRR FEADER 2021-2027 le financement de la contrepartie nationale de la mesure visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements à réaliser dans les industries agro-alimentaires (IAA).

Au-delà de cette intervention, la Région interviendra de façon volontariste en faveur des IAA en mobilisant ses différents dispositifs de soutien (octroi de mer, aides

financières, ...) pour développer davantage ce secteur qui participe pleinement à la stratégie régionale d'import substitution et de souveraineté alimentaire tout en présentant des potentialités à l'export sur des marchés de niche.

En parallèle, il est primordial de participer et d'initier toute action utile visant à favoriser la structuration des filières agricoles.

### B – Travailler avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires (IAA) pour améliorer le taux de couverture alimentaire, afin

### de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs

La restauration scolaire dans les lycées et collèges desservis par les unités de production régionale représente plus de 3,5 millions de repas par an. Le marché de denrées alimentaires s'élève pour sa part à 8 millions d'euros par an, dont plus de la moitié est injectée dans l'achat de produits locaux.

Aussi, au regard des enjeux de santé publique, de développement économique et de développement durable, l'objectif de la Région est de réinstaller et de sécuriser les débouchés pour l'industrie agroalimen-

taire et les agriculteurs locaux. L'approvisionnement local permet en effet de répondre à une exigence de qualité et à une meilleure traçabilité des produits présentés dans les assiettes des lycéens. Il s'inscrit, par ailleurs, dans les concepts de souveraineté alimentaire et d'import substitution que défend la Collectivité. Sur ce plan, le lien entre producteurs et consommateurs doit être renforcé et il s'agira de poursuivre la mise en relation des acteurs de la restauration collective et de la production locale, notamment à

travers l'outil RUN'ALIM.

### **C – Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourisme situés dans le périmètre de la zone des hauts (aire d'adhésion du parc national)**

Il s'agira d'accompagner financièrement, dans le cadre du PO FEDER, des projets

de diversification des activités exercées par les exploitants agricoles, notamment la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes ...), afin de disposer d'une offre de qualité labellisée, à même de répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales.



# SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL



En 2023, la Région fera évoluer statutairement l'Agence Film Réunion (AFR) afin, d'une part, de sécuriser juridiquement l'intervention régionale et, d'autre part, en réponse aux difficultés de gestion rencontrées précédemment de façon récurrente par cette structure.

Pour ce faire, la création d'une « Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéos » sera réalisée sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Celle-ci reprendra les missions gérées

par l'AFR, celles assurées actuellement par la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) de la Région ainsi que de nouvelles orientations qui seraient décidées par la mandature. Par ailleurs, la collectivité régionale renforcera son intervention au niveau de la filière de l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel avec la création d'un volet consacré à la coproduction de films qui sera source de recettes pour la collectivité.

La mise en œuvre de ce projet permettra de renforcer

l'action régionale, déployée dans ce domaine, en coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'État (DAC), afin d'accompagner la filière locale dans une nouvelle étape structuration reposant sur les trois axes stratégiques suivants :

- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences ;
- Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéos ;
- Accroître la visibilité des films et jeux vidéos.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	963 088	921 279	1 266 500	1 316 500	31,5 %	42,9 %
<b>Investissement</b>	4 643 000	3 899 000	5 000 000	4 715 000	7,7 %	20,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 606 088</b>	<b>4 820 279</b>	<b>6 266 500</b>	<b>6 031 500</b>	<b>11,8 %</b>	<b>13,8 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 316 500 €**

**Total Investissement CP : 4 715 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Accompagner l'acquisition et le développement des compétences	1 066 500	1 116 500	-	-
II - Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéos	200 000	200 000	4 700 000	4 500 000
III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéos produits localement	-	-	300 000	215 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 500</b>	<b>1 316 500</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 715 000</b>

## I- Accompagner l'acquisition et le développement des compétences

L'industrie locale de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel fait preuve d'un fort dynamisme. Toutefois, ses volets insertion et formation sont à ce jour limités. Or, ceux-ci sont essentiels afin de professionnaliser la filière et lui permettre de s'exporter dans un contexte mondialisé. Aussi, la Région renforcera-t-elle en 2023 ses interventions en faveur de l'acquisition et du développement de compétences dans cette filière.

Dans ce cadre, elle maintien-

dra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image qui permettent de renforcer la citoyenneté chez les scolaires, avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société.

La collectivité coordonnera également l'initiation des jeunes aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC) par des Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) ainsi que le transfert de connaissances

par des stages professionnalisants.

En outre, la consolidation et le perfectionnement des compétences seront accompagnés par du coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, masterclass) et l'organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production.





## II- Soutenir la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéos

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias, mis en œuvre en partenariat avec le CNC avec la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émergeant à celui-ci. Elle continuera également à déployer son fonds de sou-

tien pour la création de jeux vidéos.

Par ailleurs, afin de positionner l'île au niveau mondial, la collectivité régionale initiera en 2023 des actions de coproduction de longs métrages et de séries à dimension internationale. La Région accompagnera également la création d'un studio de cinéma. Enfin, elle développera les échanges

entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéos compte tenu des nombreux projets pouvant être réalisés dans le cadre de collaboration inter-secteurs (réalité virtuelle et contenus interactifs, méta-verse, cinématiques, transmédia...).

## III – Accroître la visibilité des films et des jeux vidéos

Dans une démarche de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à accompagner les actions de diffusion culturelle avec le soutien à l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales. L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivi avec comme objectif de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma.

Par ailleurs, la collectivité régionale maintiendra son soutien à la production des télévisions locales. La démarche

de ce dispositif est importante dans la mesure où sa mise en œuvre participe au développement ainsi qu'à la structuration de la filière locale à travers deux principaux points :

- Il permet aux films locaux d'être vus par le grand public en leur assurant ainsi une valorisation sur le territoire réunionnais mais également à l'extérieur de l'île :
- Il permet aux réalisateurs et producteurs locaux de bénéficier d'une rémunération liée à des droits de diffusion, ce qui est essentiel pour assurer la viabilité économique des acteurs du secteur.

De plus, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la

zone Océan Indien, la Région continuera à soutenir la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île et à l'extérieur de celle-ci. Elle accompagnera également la création d'un festival et d'un marché du film de l'Océan Indien ainsi qu'un salon et un marché du jeu vidéo. Ces événements permettront de présenter les films et jeux vidéos produits sur le territoire à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux.

Enfin, la Région accompagnera les projets de création de salles de cinéma dans les petites et moyennes communes, où aucun projet de multiplexe n'est implanté ou prévu.

# FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A la Réunion, où le taux de chômage reste année après année l'un des plus élevés de France, l'emploi reste un enjeu crucial.

De plus en plus, les structures de l'ESS qui conjuguent à la

fois efficacité économique et utilité sociale permettent un retour à l'activité professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Si la Réunion doit renforcer son tissu de TPE, elle doit

également accompagner la structuration de l'ESS sur son territoire afin de favoriser une dynamique économique génératrice d'emplois et inclusive.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	4 603 410	3 328 410	3 979 950	3 479 190	-13,5 %	4,5 %
<b>Investissement</b>	1 330 000	941 000	1 380 000	1 378 300	3,8 %	46,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 933 410</b>	<b>4 269 410</b>	<b>5 359 950</b>	<b>4 857 490</b>	<b>- 9,7 %</b>	<b>4,2 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 3 479 190 €**

**Total Investissement CP : 1 378 300 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	3 654 950	3 150 190	1 380 000	1 378 300
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	325 000	329 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 979 950</b>	<b>3 479 190</b>	<b>1 380 000</b>	<b>1 378 300</b>

# I – Soutenir la création d’emplois et entreprises non délocalisables

L’ESS, conciliant activité économique et action sociale pour une économie respectueuse de l’Homme et de son environnement, participe à une redynamisation du terri-

toire, à une plus grande inclusion par la création d’emplois pérennes et non-délocalisables et apporte ainsi des réponses à la lourde problématique du chômage sur notre

territoire insulaire.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
1 - Consolider le réseau d’accompagnement des structures de l’ESS et des TPE	1 424 950	1 185 690	-	-
2 - Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l’ESS et des TPE	-	-	1 000 000	998 300
3 - Soutenir l’entrepreneuriat féminin	110 000	96 500	-	-
4 - Renforcer la gouvernance des structures de l’ESS	110 000	110 000	-	-
5 - Favoriser l’émergence de modèles coopératifs et de structures de l’IAE (Insertion par l’Activité Économique)	2 010 000	1 752 000	380 000	380 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 654 950</b>	<b>3 144 190</b>	<b>1 380 000</b>	<b>1 378 300</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 3 144 190 €**

**Total Investissement CP : 1 378 300 €**

## A – Consolider l’accompagnement des TPE et des structures de l’ESS

Au vu du taux de pérennité des TPE accompagnées par les réseaux d’accompagnement technique et financier, il apparaît clairement que cet appui constitue un réel apport pour les entreprises, qu’elles soient de l’ESS ou non, dans leurs démarches de consolidation et de maximisation de leur impact social.

Il est donc important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d’accompagnement, et de la rendre plus lisible.

### 1) Consolider le réseau d’accompagnement des structures de l’ESS et des TPE

Le financement, dans le cadre du nouveau PO, par le FEDER des structures d’accompagnement technique et financier à la création ou reprise d’entreprises va permettre l’élargissement du public bénéficiaire, jusqu’alors limité aux seules personnes éloignées de l’emploi.

La collectivité régionale interviendra également sur fonds propres afin de consolider les programmes d’actions des structures d’accompagnement à la création, reprise d’entreprise.

### 2) Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l’ESS et des TPE

Compte tenu du niveau d’intervention accru des opérateurs de financement des TPE et des structures de l’ESS sur ces deux dernières années, il semble important que la collectivité puisse maintenir sa contribution à leurs fonds de prêts, et plus spécifiquement ceux destinés à réaliser du prêt d’honneur et ceux consacrés aux structures de l’ESS.

Par ailleurs, il est proposé d’étudier la faisabilité d’autres outils de financement des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l’économie sociale et solidaire en général.

### 3) Soutenir l'entrepreneuriat féminin

Face au constat d'une création d'entreprises très largement portée par des hommes, la Région a fait le choix depuis quelques années d'accompagner des actions contribuant à ce que les femmes s'orientent davantage vers la création d'activité.

Il s'agira plus particulièrement en 2023, de contribuer au financement de l'« accélérateur/émergence » en faveur de l'entrepreneuriat féminin porté par Initiative Réunion et de soutenir des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin qui s'articuleront essentiellement autour de la création d'un prix régional de l'entrepreneuriat féminin et de la réalisation de mini reportages à diffuser sur différents médias tout au long de l'année.

Il est par ailleurs proposé d'initier une étude permettant de mieux comprendre les freins à la création d'entreprise pour les femmes réunionnaises. Enfin un effort de structuration des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin doit être entamé.

La collectivité impulsera cette mise en réseau, en vue d'une dynamique de territoire plus importante.

### 4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

La mobilisation de plus en plus importante du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » au fil du temps démontre son importance et son intérêt pour les structures de l'ESS dont la gouvernance reste extrêmement fragile du fait d'un manque de professionnalisation.

L'accompagnement, réalisé dans le cadre de ce dispositif, doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière.

Il est donc important que la collectivité régionale poursuive, en 2023, le financement du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS.

## B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

L'« Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) », levier extrêmement intéressant en matière d'emploi, rencontre un franc succès sur le territoire. Il paraît important que la collectivité puisse accroître son intervention afin d'accompagner un nombre plus important d'ACI. Cependant, les parcours en ACI étant limités à 24 mois, il est nécessaire de soutenir également les outils qui permettent la pérennisation de ces emplois considérés comme précaires.

L'intervention de la collectivité se déclinera au travers :

- d'un soutien des programmes d'actions d'organismes dont le rôle consiste à accompagner l'émergence et le développement de SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) et de coopératives ;
- d'un soutien en investissement et en fonctionnement des SIAE et coopératives en création ou en développement.



## II – Assurer une cohésion sociale territoriale

Les organisations de l'économie sociale et solidaire apportent souvent des solutions aux principaux défis de nos sociétés.

Si l'intervention de la collecti-

tivité doit permettre d'aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à croître et à prospérer, elle doit également viser à améliorer la visibilité de cette économie ainsi

que la reconnaissance de son travail et de son potentiel.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
1 - Développer l'achat socialement et environnementalement responsable	20 000	14 000
2 - Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières	200 000	210 000
3 - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire (cf. axe 3)	-	-
4 - Animer la stratégie régionale de l'ESS	10 000	10 000
5 - Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique	95 000	95 000
<b>TOTAL</b>	<b>325 000</b>	<b>329 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 329 000 €**

### A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS

#### 1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

D'une façon générale, la commande publique représente un levier puissant pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. En 2023, la collectivité sera accompagnée par un « facilitateur » dans le cadre de l'intégration de clauses sociales dans ses marchés, du suivi des marchés clausés et enfin de l'animation du SPASER.

#### 2) Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières

Depuis quelques années, nous assistons à l'émergence de filières, portées par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et pour certaines d'entre elles considérées comme prioritaires par le SRDEII.

Celles-ci restent encore, pas ou peu structurées, mais disposent cependant d'un potentiel de développement et peuvent générer de la création d'emplois. Il est important que la collectivité régionale impulse cette dynamique grâce à un accompagnement adéquat en faveur de leur structuration.

#### 3) Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

En 2023, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, ...) pour le développement de l'économie circulaire, notamment par le lancement d'un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, en faveur des acteurs de l'économie circulaire, la poursuite de l'AMI sur la « Gestion et valorisation des bio-déchets dans la restauration collective publique » et enfin la mobilisation des fonds du FEDER pour soutenir la création et modernisation des entreprises.

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la Collectivité régionale au clus-

ter GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC). Enfin, les secteurs de l'économie circulaire et des énergies renouvelables sont des nouvelles priorités de la prochaine programmation Interreg. Aussi, un appel à projets pour la préparation de futurs projets Interreg (amorce Interreg) pourra cibler, entre autres, ces secteurs en 2023.

## **B - Faire de l'ESS une priorité partagée**

### **1) Animer la stratégie régionale de l'ESS**

Si 2022 a permis l'élaboration de la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) en concertation

avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire, en 2023 il sera nécessaire d'organiser des ateliers afin de rédiger des fiches actions qui en découlent et fédérer les acteurs de terrain autour de celles-ci en vue de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

Comme dans le cadre de l'élaboration de la SRESS, ces ateliers seront organisés sur l'ensemble du territoire.

### **2) Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique**

Le potentiel de l'économie sociale en termes de création d'emploi et de valeur sociale ajoutée n'est pas pleinement exploité. Il s'agit d'un modèle porteur de valeurs humaines encore trop peu connu sur

notre territoire.

La collectivité, chef de file en matière d'ESS, accompagnera des actions de communication indispensables à une meilleure connaissance de l'ESS et particulièrement les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, afin qu'ils prennent conscience de l'existence d'autres modèles que celui de l'économie classique.

Une association réunionnaise (JB4) propose aux établissements scolaires une expérience au cours de laquelle les élèves créent une mini entreprise basée sur les valeurs de l'ESS. Il est important que la collectivité régionale puisse soutenir ce type d'action afin de sensibiliser les plus jeunes à ce mode d'entreprendre.



# PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

L'année 2023 sera celle de la clôture du programme Interreg V océan Indien (2014-2020), et du démarrage du programme Interreg VI océan Indien (2021-2027) après son approbation par la Commission européenne attendue pour fin 2022.

Dans la zone océan Indien, le programme de coopération territoriale européenne Interreg est le cadre stratégique et réglementaire privilégié

pour la coopération entre La Réunion (région ultrapériphérique) et 11 États tiers de l'UE. La Région Réunion, Autorité de gestion de ce programme, est à ce titre un acteur majeur de la coopération.

Dans ce contexte, en 2023 la collectivité se dotera des moyens organisationnel et financier nécessaires afin d'amplifier son action en matière de co-développement régional.

La première étape consistera, dès début 2023 à mettre en place une organisation de travail renouvelée et adaptée aux nouvelles priorités et lancer le nouveau programme INTERREG VI océan Indien. Ainsi en 2023, la collectivité sera en mesure de concevoir, développer et suivre les programmes de coopération prioritaires, portés par la Région et le pilotage des dossiers stratégiques.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 055 000	1 646 000	1 489 358	1 793 021	41,2 %	8,9 %
<b>Investissement</b>	52 502	52 500	2 252	27 316	-95,7 %	- 48 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 107 502</b>	<b>1 698 500</b>	<b>1 491 610</b>	<b>1 820 337</b>	<b>34,7%</b>	<b>7,1 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 793 021 €**

**Total Investissement CP : 27 316 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I- Mise en œuvre du programme INTERREG VI océan indien	1 259 358	1 579 021	2 252	2 316
II- Conception, développement et suivi de programmes de coopération prioritaires, portés par la région et pilotage des dossiers stratégiques	230 000	214 000	-	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 358</b>	<b>1 793 021</b>	<b>2 252</b>	<b>27 316</b>

# I – Mise en œuvre du programme INTERREG VI océan Indien

Pour la période de programmation 2021-2027, le périmètre géographique du programme Interreg VI océan Indien sera identique à celui de 2014-2020 (volet transnational) : La Réunion (Autorité de gestion), Mayotte, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, la Tanzanie, le Mozambique, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les Maldives. A ce stade, comme

pour la période 2014-2020, seuls les accords de l'Afrique du Sud et du Sri Lanka restent en attente.

Il est à noter que pour 2021-2027, La Réunion est partie prenante du programme Interreg VI Canal du Mozambique dont l'autorité de gestion est le Conseil départemental de Mayotte. Le périmètre géographique de ce programme couvre Mayotte (Autorité de gestion), La Réunion et les

états tiers de l'UE, Comores, Madagascar, Mozambique, Tanzanie et Seychelles. A ce stade, les accords des Comores, Tanzanie et Seychelles restent en attente.

Le budget 2023 sera dédié à soutenir le cofinancement (FEDER/Région) des actions de coopération dans les domaines de compétence régionale ainsi que celles répondant aux priorités de la mandature.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Mise en œuvre du programme INTERREG	1 159 187	1 478 395		
- divers (régies d'avances)	100 171	100 626	2 252	2 316
<b>TOTAL</b>	<b>1 259 358</b>	<b>1 579 021</b>	<b>2 252</b>	<b>2 316</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 579 021 €**

**Total investissement CP : 2 316 €**

## A - Les échanges et partages d'expérience avec les pays de l'océan Indien

S'agissant des partenariats éducatifs, pour l'année scolaire 2023-2024, un appel à projets pour impulser les partenariats à destination des collèges, lycées généraux et professionnels pourra être lancé avec des modalités de coûts simplifiés pour des projets au volume financier limité. Parmi les publics ciblés, une attention particulière sera

apportée aux échanges de lycéens, d'étudiants et d'enseignants de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.

S'agissant des jeunes diplômés en 2023, un partenariat sera proposé au GIP France Volontaires nouvellement créé afin de permettre aux jeunes réunionnais de bénéficier d'une première expérience professionnelle valorisante dans un pays de l'océan Indien.

La Région Réunion étant

membre du GIP France volontaires, pour le lancement du programme Interreg VI océan Indien, une convention pour la période 2023-2027 pourrait être conclue avec le GIP avec pour objectif d'augmenter le nombre de jeunes volontaires réunionnais. Une évaluation du partenariat interviendrait en 2024 afin, le cas échéant, de le réajuster.

Par ailleurs, dans ce cadre pourrait aussi être proposé aux Etats tiers et aux délégations de l'UE dans ces pays de s'engager dans une action pi-

lote de volontariat en réciprocité mobilisant du NDICI (instrument de la politique d'aide extérieure de l'UE).

Si les conditions sanitaires sont réunies, une action de promotion du dispositif de volontariat auprès des jeunes réunionnais pourra être lancée. Par ailleurs, des réunions pour cerner la faisabilité, le calendrier et modalités de volontariat en réciprocité pourraient être organisées dans les états tiers volontaires.

En ce qui concerne les échanges dans le secteur du sport et de la culture, dans le cadre du programme Interreg VI océan Indien, début 2023

un appel à projets pour identifier des projets de petite taille pourrait être lancé. Dans ce cadre, des rencontres culturelles régionales pourraient être cofinancées ainsi que les rencontres sportives, en vue de préparer les Jeux des Îles à Madagascar.

### **B - Renforcer l'insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique en favorisant l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au**

### **niveau régional**

Le programme Interreg VI océan Indien pourrait être mobilisé pour mener des actions en faveur de l'ouverture économique de La Réunion et de son insertion économique au niveau régional. Ainsi, les démarches régionales en faveur du développement économique, les études et préparation de projets d'intérêt stratégique (compagnie maritime régionale, ...) pourraient être soutenues.

## **II – Conception, développement et suivi de programmes de coopération prioritaires portés par la Région et pilotage des dossiers stratégiques**

En 2023, au regard des obligations communautaires, la collectivité devra créer dans les six mois de la validation du programme Interreg VI océan Indien un site internet dédié. Par ailleurs, pour la période 2021-2027 une importance accrue est accordée à la communication européenne. Pour lancer le programme Interreg VI océan Indien, des supports et des actions de communication seront développés afin de renforcer sa visibilité à La Réunion, à Mayotte et le cas échéant dans certains états tiers. De plus, pour les opérations d'importance stratégique du programme Interreg VI océan Indien, un événement de communication as-

sociant la commission européenne devrait être organisé.

Pour amorcer de nouveaux projets de coopération pouvant élargir au programme Interreg VI océan Indien dès 2023, des appels à manifestation d'intérêt pourront être lancés. Dans une première étape, il s'agira de faciliter les rencontres et échanges entre acteurs de la coopération, en vue de projets de plus grande envergure.

Ainsi, dans la perspective d'une combinaison à mi-parcours des programmes de la politique d'aide extérieure de l'UE (NDICI), avec le programme Interreg VI océan

Indien comme le permet le règlement pour la période 2021-2027 plusieurs actions pourraient être initiées dès 2023.

Ainsi, sous l'égide de l'IORA (Indian Ocean Rim Association), la Région pourrait proposer au groupe Tourisme de mettre en œuvre un projet culturel de valorisation de l'Indianocéanie en vue d'un financement conjoint NDICI/FEDER ou de répondre aux appels à projets du programme Interreg VI océan Indien. Cette démarche pourrait aussi être entreprise auprès de la COI (Commission de l'océan Indien). Pour faciliter la mise en œuvre de cette initiative, la

collectivité pourrait accompagner le renforcement des capacités de ces organisations internationales par le cofinancement de missions de jeunes volontaires de solidarités internationales (VSI).

L'objectif est que la Région prenne à nouveau pleinement sa place dans la réalisation effective d'une politique de co-développement à l'échelle

de l'espace indianocéanique, en portant des programmes et des projets « marqueurs » mobilisant des fonds européens ou nationaux et ce en complémentarité des interventions d'autres acteurs ou de façon mutualisée.

Enfin, il est à noter que suite aux dégâts causés par le cyclone Batsirai en 2021 à Madagascar, la Région a engagé

50 000 € (investissement) en faveur du projet Avotra, porté par l'association Coeur de forêt et visant à réhabiliter des salles de classe dans le sud malgache. En 2023, les crédits de paiement relatif à cette opération s'élèvent à 25 000 €.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Projet AVOTRA - réhabilitation école Madagascar suite passage Batsirai	-	-	-	25 000
Opérations en maîtrise d'ouvrage Interreg	230 000	214 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>230 000</b>	<b>214 000</b>	<b>-</b>	<b>25 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 214 000 €**

**Total Investissement CP : 25 000 €**







## **AXE 3**

**Le développement  
durable et la transition  
écologique**

Par une excellence  
environnementale

# Préambule

Pour le secteur des routes et des transports, le projet de budget s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements et de Fonctionnement 2023-2030.

Cette année 2023 verra s'achever les opérations s'inscrivant dans le cadre du POE FEDER 2014-2020 et des plans de relance de l'Etat (France relance) et de l'Union Européenne (REACT UE) qui vont se traduire par une activité encore très soutenue en travaux afin d'achever les opérations engagées.

Cette année 2023 doit voir s'achever les travaux de la NRL concourant à l'ouverture à 2x2 voies de la NRL entre Saint Denis et la Grande Chaloupe avec des voies réservées aux transports collectifs et un espace sécurisé pour les cyclistes.

Cette année de transition sera aussi une année clé dans la

préparation des nouvelles opérations à mener à leur terme sur la mandature avec la finalisation des études de conception, le lancement des procédures d'autorisations environnementales sur des opérations prioritaires : contournante de St Joseph, réaménagement de la déviation de St Benoît et prolongement de l'axe mixte, pour les principales.

Concernant l'offre de transport public et l'intermodalité, 2023 sera une année qui verra la mise en place de gratuités supplémentaires sur le réseau Car Jaune, un renforcement significatif de l'offre et l'ouverture de nombre de nouveaux tronçons de voies cyclables sécurisées (Ravine des Chèvres, Cap la Houssaye,...).

Au plan du développement touristique et patrimonial, devrait enfin s'achever, en 2023, la restauration du pont

suspendu de la Rivière de l'Est entre Ste Rose et St Benoît, opération emblématique de sauvegarde d'un patrimoine unique à La Réunion, témoin du savoir faire local dans le domaine des grands ouvrages.

L'exécution de ce budget va s'inscrire dans un contexte tendu, avec un secteur du BTP mis en tension par l'effet cumulé des différents plans de relance, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, des difficultés d'approvisionnement induites par la crise russo-ukrainienne et enfin une forte tendance à l'inflation.

**Pour la mise en œuvre de cet axe, la collectivité consacra des crédits de paiement à hauteur de 320 008 851 € (CP) au titre de l'année 2023, soit une évolution de + 20,1 % par rapport au BP 2022.**

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	20 387 511	51 577 410	22 824 275	55 541 015	12 %	7,7 %
<b>Investissement</b>	100 962 500	214 941 216	157 988 000	264 467 836	56,5 %	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 350 011</b>	<b>266 518 626</b>	<b>180 812 275</b>	<b>320 008 851</b>	<b>49 %</b>	<b>20,1 %</b>

# DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES



Dans ce cadre, les interventions de la collectivité se déclineront en 2023 comme suit :

- Nouvelle Route du Littoral : mise en service début 2023 de la section entre St-Denis et

la Grande-Chaloupe sur 2x2 voies avec un TCSP. Les phases d'études et de préparation des procédures pour la dernière section entre la Grande Chaloupe et La Possession seront lancées.

- Une politique de grands travaux, pour doter l'île d'infrastructures modernes et accompagner le développement du territoire.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	252 500	405 930	300 000	300 000	18,8 %	- 26,1 %
<b>Investissement</b>	5 500 000	72 260 000	-	141 900 000	-100 %	96,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 752 500</b>	<b>72 665 930</b>	<b>300 000</b>	<b>142 200 000</b>	<b>-94,8 %</b>	<b>95,7 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 300 000€**

**Total Investissement CP : 141 900 000€**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Nouvelle Route du Littoral sécurisée avec TCSP et interfaces	300 000	300 000	-	130 500 000
II – Politique de grands travaux	-	-	-	11 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>141 900 000</b>

# I - La nouvelle route du littoral sécurisée avec TCSP

## A - Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

Après avoir achevé ses interventions sur les sections de digues en interface avec l'ouverture de la section St Denis-Grande Chaloupe, le groupement d'entreprises (GTOI-SBTPC-Vinci) poursuivra, à sa charge exclusive, les travaux de reprise des non-conformités sur les autres sections (fin de la digue D3 à la Grande Chaloupe, digue D4 à La Possession). Le tronçon St Denis - Grande Chaloupe devrait donc être enfin, sauf aléa majeur en saison cyclonique, être totalement ouvert au 1er trimestre 2023. Cela permettra de mettre en service les Voies Réservées Transport Collectif (dans les deux sens) et d'autoriser la circulation

des cyclistes dans des conditions de sécurité largement améliorées par rapport à la Route du Littoral actuelle.

La RL étant libérée, sur ce tronçon, de sa charge de trafic, les travaux de réalisation de l'assainissement pourront être poursuivis et achevés (bassins de récupération et de traitement des eaux de la plateforme routière).

Des travaux de confortement du musoir provisoire de la digue D5 (extrémité de la digue côté Possession) seront poursuivis et doivent être achevés avant la saison cyclonique 2023-2024.

En parallèle seront lancées les prestations pour la réalisation des reconnaissances, des études et des procédures, la sélection de prestataires

(AMO, MOE,...) nécessaires et préalables à l'achèvement de la NRL entre la Grande Chaloupe et La Possession. Une première convention de mise en œuvre du protocole de Maignon III de mars 2022, pour cette phase études doit être signée entre la Région, l'État et AFIT France (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France).

La gestion des contentieux contractuels en cours (procès-amiables ou judiciaires) se poursuivra et devrait conduire dans tous les cas à exécuter des paiements de sommes jugées dues pour réduire de façon notable le risque d'avoir à régler de trop importants intérêts moratoires.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	300 000	300 000	-	130 000 000
Interfaces avec NRL	-	-	-	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>130 500 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 300 000 €**

**Total Investissement CP : 130 500 000 €**

## B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

### 1) Interfaces avec Saint-Denis

Compte tenu des réflexions en cours à la CINOR en partenariat étroit avec la ville de St Denis, sur le projet « BAO-BAB », les projets portés par la Région sur le Nord (RRTG,

NEO,...) doivent être ré-interrogés. Différents scénarios doivent être testés pour élaborer, en étroite concertation avec ces deux collectivités, un projet global et cohérent, à partir duquel seront engagées des études de projets.

## 2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des inter-

faces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2023, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet

par la Commune et de son lancement effectif, après obtention des autorisations environnementales nécessaires. La Commune a également sollicité une actualisation de la convention particulière de 2013.

# II- Une politique de grands travaux

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Grands travaux routiers (autres que NRL)	-	11 100 000
RRTG (études de faisabilité)	-	300 000
<b>TOTAL</b>	-	<b>11 400 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 11 400 000 €**

### A- En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement du territoire. Un accent particulier sera mis sur la gestion aux entrées de villes.

Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations, dont principalement :

- la contournante de Saint-Joseph (RN2), à achever au plus vite à un rythme accéléré et soutenu ;

- le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (NPRSD), à solder ;  
- la collectrice de Cambaie et l'accès au CHOR, à livrer ;

- la liaison RN1-RN1C-RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), à lancer en études de conception (niveau maîtrise d'œuvre) ;

- le nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul, à lancer en études.

D'autres études doivent être lancées ou relancées, en différents points du réseau, afin de rechercher des solutions nouvelles, par des approches plus globales, multimodales, parfois multi-maîtres d'ouvrage, pour faire face à la pré-occupante aggravation de la saturation du réseau.

### B- Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les Études amont du Réseau Régional de Transport Guidé en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) et sur la fluidification aux entrées d'agglomération (sites propres, itinéraires protégés).

# UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon trois grands axes :

- La mise en œuvre d'un

large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité ;

- L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité

(A.O.M.) ;

- L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1er janvier 2017.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 747 060	31 885 505	1 207 560	31 520 000	-30,9 %	-1,1 %
<b>Investissement</b>	10 626 000	22 501 000	78 100 000	37 230 000	635 %	65,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 373 060</b>	<b>54 386 505</b>	<b>79 307 560</b>	<b>68 750 000</b>	<b>541 %</b>	<b>26,4 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 31 520 000 €**

**Total Investissement CP : 37 230 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	887 560	887 560	77 000 000	34 320 000
II - La gestion du réseau interurbain Car Jaune - Dont autres (moyens généraux - gares routières)	320 000	30 632 440	1 100 000	2 910 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 207 560</b>	<b>31 520 000</b>	<b>78 100 000</b>	<b>37 230 000</b>

# I – Le développement de l’intermodalité et des transports en commun

Le socle du programme d’actions en faveur des mobilités durables se décline comme suit :

- Offre d’alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;

- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l’île,

à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) ;

- Mise en œuvre des orientations de la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM).

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déviation de St-Benoît	-	-	70 000 000	1 000 000
Prolongement de l’Axe Mixte	-	-	-	600 000
Autres projets en faveur des transports en commun	-	-	500 000	9 020 000
Etudes TCSP/RRTG	-	-	500 000	960 000
Voie Vélo Régionale	-	-	2 000 000	1 000 000
Autres actions mode doux	70 000	70 000	4 000 000	21 360 000
Accompagnement de projets des AOMD	-	-	-	380 000
Covoiturage	50 000	50 000	-	-
Frais divers TC	755 000	755 000	-	-
Frais de communication TC	12 560	12 560	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>887 560</b>	<b>887 560</b>	<b>77 000 000</b>	<b>34 320 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 887 560 €**

**Total Investissement CP : 34 320 000 €**

## A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région a lancé en 2022 les travaux d’élargissement de la Bande d’Arrêt d’urgence (BAU) de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine-des-Chèvres

jusqu’à Duparc, pour y créer une Voie Réservee aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord, dans la continuité de l’aménagement déjà opérationnel sur 2 km depuis la sortie de Ste-Suzanne, afin d’améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées à l’heure de pointe du matin. Si une par-

tie de l’aménagement pourra être utilisée avant fin 2022, la livraison complète de l’opération, y compris la modulation dynamique de vitesse, est prévue en 2023. Le projet bénéficie de financements de l’UE (POE FEDER 2014-2020) et de l’État dans le cadre de l’appel à projets TCSP lancé en 2021.



Les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. Suite à la concertation publique préalable qui s'est tenue fin 2020 et à l'avènement de certains projet connexes, l'avant-projet a été repris en 2022. Les dossiers réglementaires seront produits, instruits par l'État en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération, pour un objectif ambitieux de lancement des travaux en 2024.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. Les enquêtes publiques relatives à ces deux projets doivent se dérouler en 2023. S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remise d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TCO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait ou doit se faire sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de St Denis, NPRSD, déviation de St Benoît,...). Enfin, la Région lancera en 2023 les études nécessaires à la poursuite de l'aménagement d'une VRTC sur la RN2 à Ste Suzanne, entre Quartier Français et les aménagements existants/en cours de réalisa-

tion, mais également sur la RN1 entre Etang-Salé et Le Gol (Saint Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint Pierre ainsi que sur la RN2 entre Grands-Bois et le pont sur la rivière d'Abord. Ces études devront aussi aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointes du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TCO (variante littoral St Paul – St Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie avec le projet urbain (BAOBAB). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

Enfin, après avoir livré un parking relais à proximité de l'échangeur du Sacré-Coeur au Port en 2022, la Région livrera un nouveau parking-relais dans la ZAC du Portail à Saint-Leu au cours du 1er semestre 2023.

Pour les opérations prioritaires, comme le boulevard urbain de St Benoît et l'Axe Mixte, des comités de suivi associant les élus référents devront être institués et se réunir régulièrement afin de permettre un pilotage au plus près de ces projets devant s'inscrire dans des plannings de mise en œuvre optimisés.

## B – Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant des modes de transports innovants, propres et durables

### 1) La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Mesure phare de la loi LOM, la Région a installé en 2022 son Comité des Partenaires. La création de ce comité est notamment un préalable à l'aboutissement des Contrats Opérationnels de la Mobilité que la Région doit conclure à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec nos partenaires en 2020 : CIREST, CINOR, TCO et CIVIS/CASUD, avec une signature attendue en 2023.

### 2) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VVR)

La mise en œuvre du programme de la Voie Vélo Régionale se poursuit avec régularité (de l'ordre de 2 à 4 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, accéléré par le plan de relance REACT UE et qui sera toujours soutenu par l'UE avec le POE 2021-27. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île.

En 2023, plusieurs opérations liées à la VVR devraient s'achever ou être engagées :

- Franchissement de la ravine des Chèvres et traversée de la Convenance, à Sainte Marie,
- Divers cheminements modes doux : RN1A - Cap La Houssaye à St-Paul, RN2 – élargissements d'ouvrages sur la RN2 entre St Benoît et Ste Rose, RN1C - traversée de Saint-Louis, ...

Actions concertées avec le monde économique pour la valorisation de toutes initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe

De nouvelles opérations seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras Panon et St André, pour l'ouvrage sur la Rivière du Mât, à confirmer par une étude de faisabilité.

### 3) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de nouvelles réflexions/actions visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Des études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;
- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :
  - Covoiturage : développement d'aires, mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux co-voitureurs via une application locale ;
  - Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant au-delà de la seule VVR, notamment par le sentier littoral. Ainsi, l'expérimentation de parcs vélos dans deux gares Car Jaune sera évaluée pour, le cas échéant, la reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares sera aussi étudiée, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;
  - Sources énergétiques inno-

vantes pour les transports : réflexion sur leur développement :

- Actions concertées avec le monde économique pour la valorisation de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans déplacement administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE,...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements,...), transports de nuit ;
- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de St Denis et de St Pierre (Initiation d'une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes) ;
- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.
- Des études seront conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, électrique, hydrogène,...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex. solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance, avec un kilométrage quotidien important).

Certaines de ces missions pourraient être confiées au SMTR (ex. : relais à prendre sur l'action soutien au co-voitu-

rage).

## C- Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable). L'année 2023 verra la poursuite du financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO FEDER 2021-27.

Les moyens prévus à ce programme sont complétés jusqu'à la fin 2023 par ceux de REACT UE. L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion devra également être menée en parallèle pour le « verdissement » du parc de véhicules de transports collectifs.

## D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les Etats Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à l'issue du débat public relatif à la NEO, a été retenu par la Région.

Ces Etats Généraux de la Mobilité Durable à La Réunion seront finalement menés, en intégralité, sur l'année 2023. Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations

des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite mise en synergie des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les compo-

santes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et, de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de redéfinir un plan de déplacement global à

moyen/long terme (10/30 ans) et de définir des priorités au regard de leur soutenabilité budgétaire.



## II – La gestion du réseau interurbain car jaune

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1er janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront

principalement sur l'augmentation de l'usage du transport public, l'optimisation des fréquences sur le réseau et la modernisation des infrastruc-

tures.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux gares routières	-	-	1 000 000	2 460 000
Exploitation pôles d'échanges	200 000	200 000	-	-
Réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe transport)	-	30 312 440	-	-
Autres (moyens généraux – gares routières)	120 000	120 000	100 000	450 000
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>	<b>30 632 440</b>	<b>1 100 000</b>	<b>2 910 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 30 632 440 €**

**Total Investissement CP : 2 910 000 €**

### A – Réaliser une gratuité progressive du réseau Car Jaune

La gratuité du service pour certaines catégories d'usagers peut constituer un facteur d'attractivité intéressant pour augmenter l'usage des transports publics, en complément des aménagements prévus pour en faciliter la circulation. Cela implique toutefois simultanément de renoncer à des recettes mais aussi d'injecter des moyens supplémentaires pour renforcer l'offre, dans un contexte budgétaire tendu.

La mise en œuvre de la gratuité partielle sur le réseau Car Jaune a démarré en 2022, dans un premier temps, pour les publics les plus fragiles. A cet effet, dès la rentrée universitaire 2022, elle a été mise en place pour les étudiants. Avant la fin 2022, elle sera mise en place pour les demandeurs d'emploi et les accom-

pagnants de personne à mobilité réduite. Elle se poursuivra en 2023 pour les travailleurs dits « pauvres ». La mise en place de ces nouvelles gratuités aura un impact financier estimé à 700 000 € par an. Pour rappel, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient déjà de la gratuité sur tous les réseaux de transport de l'île.

Le titre Réuni'Pass étudiants, rendu gratuit, étant interopérable avec les cinq réseaux urbains de l'île, une partie des EPCI a validé cette mise en service sans compensation financière sous réserve d'une évaluation des impacts financiers un an après sa mise en service. Cette évaluation sera à mettre au point en collaboration avec le SMTR.

### B - Augmenter les fréquences sur le réseau Car Jaune

La dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers Car Jaune met en évidence un taux de satisfaction élevé (88%), ce qui est positif et encourageant pour la Région, depuis qu'elle a repris la responsabilité de ce réseau en 2017. Une attente forte sur le renforcement de l'offre (lignes saturées, véhicules pleins à l'arrêt CJ) s'exprime également. Faute de places disponibles sur les principales liaisons, le réseau Car Jaune ne peut ni attirer une nouvelle clientèle ni offrir une alternative crédible à la voiture particulière pour les déplacements interurbains. Dans ces conditions, la collectivité va renforcer l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées avec des fréquences élevées pour réduire la saturation actuelle et ap-

porter un service de qualité aux usagers. La mise en place de renforts fin 2022 sera l'occasion de donner un nouveau souffle au réseau en affichant une offre plus attractive et compréhensible. Cette nouvelle offre sera d'autant plus performante que les cars injectés dans le réseau pourront être sortis de la congestion automobile (livraison de la VRTC de Ste Marie, des couloirs bus de la NRL). Elle doit permettre d'aller à la conquête de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure serait de 1,8 M€ par an en année complète jusqu'à la fin du contrat en 2024.

Par ailleurs, le contrat de délégation de Service Public (DSP) arrivera à son terme en 2024. L'appel d'offres pour le renouvellement du contrat doit donc être lancé dès 2023, compte tenu des délais de procédures nécessaires.

## C – Aménager les

### infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs. A ce titre, elle assure : l'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune et la gestion, l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre et du pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des 250 points d'arrêts desservis par le réseau Car Jaune.

Dans le cadre de ses missions, elle mène aussi des actions pour améliorer la coordination entre le réseau Car Jaune et les réseaux urbains afin de développer l'intermodalité. Pour ce faire, elle a engagé en

2022 les projets suivants dont les travaux se poursuivront en 2023 :

- Aménagement d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît destinés en priorité aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Aménagement de deux points d'échanges entre le réseau Car Jaune et la ligne de transport par câble (TPC) du réseau Citalis sur le boulevard Sud au niveau de la station « Campus » ;
- Aménagement d'un local à la gare de Saint-Benoît pour l'information voyageur et la vente de titres au profit du réseau Estival ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis ;
- Le renforcement de l'offre va également nécessiter de nouveaux aménagements en gares (St Denis, St Paul) pour éviter la saturation de ces pôles d'échanges.



# MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2x2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui équivaut à un linéaire total de près de 650 km. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

Les orientations proposées visent à trouver un équilibre entre développement du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de conser-

vation et de modernisation du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour écouler dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel mais aussi un atout pour le futur, car il aura fort probablement à supporter demain un système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.

La Région poursuivra également ses travaux sur la définition de son domaine public routier (DPR). Un important travail de régularisation fon-

cière et de délimitation du DPR reste à opérer depuis le transfert des routes nationales à la Région en 2008. Ce travail permet notamment de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassant ce qui n'a plus lieu d'en faire partie. Cela permettra en particulier de le valoriser au mieux (AOT, redevances, cessions, ...). La tarification des redevances domaniales sera réétudiée en 2023.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	6 280 500	6 800 710	7 573 000	9 573 000	20,6 %	40,8 %
<b>Investissement</b>	68 804 000	94 585 000	62 300 000	58 620 000	-9,5 %	-38 %
<b>TOTAL</b>	<b>75 084 500</b>	<b>101 385 710</b>	<b>69 200 000</b>	<b>68 193 000</b>	<b>-6,9 %</b>	<b>-32,7 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 9 573 000 €**

**Total Investissement CP : 58 620 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	6 815 000	8 815 000	48 650 000	44 170 000
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	7 500 000	2 700 000
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	6 000 000	11 550 000
IV – Autres interventions	185 000	185 000	50 000	100 000
Divers	573 000	573 000	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 573 000</b>	<b>9 573 000</b>	<b>62 300 000</b>	<b>58 620 000</b>

# I - Conservation du patrimoine routier régional

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre, d'une part, la réhabili-

tation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées ainsi que celui des ouvrages d'art. L'année 2023 sera concernée

par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional, nécessitant les crédits suivants :

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Entretien-exploitation-conservation du réseau	3 815 000	5 815 000	33 200 000	28 700 000
Modernisation/développement du réseau	-	-	9 500 000	9 870 000
Contribution SMPRR	3 000 000	3 000 000	5 100 000	5 100 000
Subvention aux communes	-	-	850 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 815 000</b>	<b>8 815 000</b>	<b>48 650 000</b>	<b>44 170 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 8 815 000 €**

**Total Investissement CP : 44 170 000 €**

## A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Le budget annuel d'exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 650 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements,...).

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est notamment assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. Pour l'année 2023, les prestations confiées à

cette structure par la Région est en augmentation dans le secteur routier.

Le nouveau Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT), plus moderne permettra de développer nos missions d'information à l'attention des usagers (avec de plus en plus la capacité de faire de l'information en temps réel) et de disposer d'outils plus performants pour la gestion dynamique du réseau.

## B – Sécuriser et fluidifier le réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec la mise aux normes des anciens itinéraires conformément à la réglementation en cours. La sécurisation des abords des routes nationales (RN) présente également un enjeu en particulier dans les

secteurs fréquentés par des piétons. Des actions se poursuivront donc et sont programmées en 2023 sur l'ensemble de l'île notamment en matière de développement des modes doux (cheminements piétons et cycles). Une démarche sera engagée pour évaluer et améliorer la sécurité aux abords des établissements scolaires et arrêts d'autocars (notamment transports scolaires) le long des RN.

En vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de développer des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux est susceptible d'être éligible à une aide de l'Union Européenne, s'agissant d'investissements pouvant s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en

temps réel, utiles pour optimiser un déplacement ou aider au choix de modes de déplacement.

La modernisation des équipements de gestion dynamique constitue également une opportunité dans le lancement de la réflexion sur une gestion optimisée de notre réseau visant tout particulièrement à faciliter la circulation des transports collectifs. Des études doivent être engagées en 2023 pour conduire à la mise en place d'expérimentations. Elles viseront à chercher

des solutions pragmatiques à très court terme, afin de réduire au mieux les effets de la congestion routière et permettre, le cas échéant, d'ouvrir des « corridors de fluidité » aux usagers des transports publics. Selon le cas, de tels « corridors », si la faisabilité en était avérée, pourraient aussi être ouverts aux covoitureurs, mais le contrôle, en la matière, serait plus complexe à opérer.

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés sont en cours (gestion automatisée par feux

d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges, ...) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Enfin, la sécurisation de certains axes, soumis à des risques naturels, se poursuivra en études, en procédures et en travaux, ces interventions restant éligibles à des aides de l'UE.

## II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire

La congestion routière pénalise fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau doivent aussi s'inscrire

dans un objectif d'accompagnement du développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités,

qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagements et créations d'échangeurs	7 000 000	600 000
Constructions de nouveaux ponts	500 000	1 300 000
RN5 - Sécurisation accès à Cilaos	-	800 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 700 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 2 700 000 €**



Dans la continuité des études amont et des concertations conduites en 2019 et 2020, 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2023

## A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies feront l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. Ainsi, l'échangeur de Paniandy doit être reconfiguré en 2023 afin d'y sécuriser l'ensemble des déplacements, tant motorisés que pour les modes doux, cet échangeur étant situé sur le tracé de la Voie Vélo Régionale (VVR). La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux, ...), comme par exemple la future zone économique de Beauvallon sur le territoire de la CIREST.

## B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Des études se poursuivent sur l'ouvrage de la ravine du Gol (RN1c) à Saint-Louis, qui doit être reconstruit tout en maintenant, dans la mesure du possible, l'ouvrage maçonné existant qui offre un intérêt patrimonial (concertation publique prévue en 2023 / travaux prévus en 2026, après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont, portés par le Département en 2024/2025, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis).

La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fait l'objet d'un axe d'intervention particulier en 2023 au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens.

En complément, la déconstruction et la dépollution du pont métallique implanté à l'amont du Nouveau Franchissement de la Rivière des Galets sera terminée en 2023. La question du devenir du pont béton aval se posera dans la continuité, celui-ci étant également fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

La continuité cyclable d'une rive à l'autre de la Rivière des Galets, par le nouvel ouvrage et vers l'Axe mixte, devra aussi être mise en œuvre, en cherchant des solutions alternatives au projet initial, face à l'opposition rencontrée chez les riverains de la route de Cambaie. Les solutions alternatives, le long de la RN1 jusqu'à l'échangeur de Cambaie, seront toutefois beaucoup plus onéreuses.

## C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

Dans la continuité des études amont et des concertations conduites en 2019 et 2020, 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2023 :

- La liaison les Aloès - Îlet Furcy doit en effet être remplacée. La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au Cirque depuis 2018 reste fragile et composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle, un phasage fonctionnel pragmatique sera proposé. Il doit prévoir de façon

prioritaire, le remplacement des deux ponts de secours (type Bailey) par des ponts pérennes (financement au titre du PO FEDER 21-27. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité de ce projet, qui se développe dans le lit d'une rivière, les études et procédures seront conduites en parallèle, pour un démarrage au plus tôt des travaux.

Le traitement de la section comprise entre les deux ponts évoqués restera également prioritaire, celle-ci étant également fusible et submersible et représentant une charge d'entretien et de remise en état lourde. Cette priorité viendra dans un second temps, mais il convient de l'anticiper.

Des réflexions seront menées en parallèle en d'autres points de la RN5 et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitant en gabarit pour l'accès jusqu'à Cilaos centre, afin de rechercher des solutions d'amélioration à court terme (optimiser le gabarit des tunnels actuels), à moyen terme (possibilité de nouveaux tunnels) sans pour autant oublier la sécurisation à long terme, mais qui doit s'inscrire dans une réflexion plus globale intégrant également des enjeux paysagers. Cette recherche d'une vision à long terme d'un itinéraire sécurisé ne devra toutefois pas obérer la possibilité de réaliser des opérations ponctuelles par anticipation.



## III – Accessibilité aux sites touristiques

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers de divers aménagements (RN1A, RN2 de St Benoît à St Pierre, RN3, RN5, Routes Forestières, voies vélo, ...).

Cet axe d'intervention implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalifi-

cation et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières). Ainsi, dans le cadre

du plan de relance REACT UE, de nombreuses opérations d'aménagements en faveur des modes doux ont été livrées/démarrées en 2022 et seront achevées/réalisées en 2023, sur toute l'île.

INTITULE ACTIONS	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagement de pistes forestières	6 000 000	7 550 000
Restauration du pont sur la rivière de l'Est	-	4 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000</b>	<b>11 550 000</b>

Soit :

**Total Investissement CP : 11 550 000 €**

### A – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches, ...). Ces opérations peuvent élarger au soutien du FEADER.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au Parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc National, bien classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO). La concerta-

tion et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

### B – Restaurer le pont suspendu sur la rivière de l'Est

L'opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est, à Ste-Rose doit s'achever en 2023.

## IV – Autres interventions

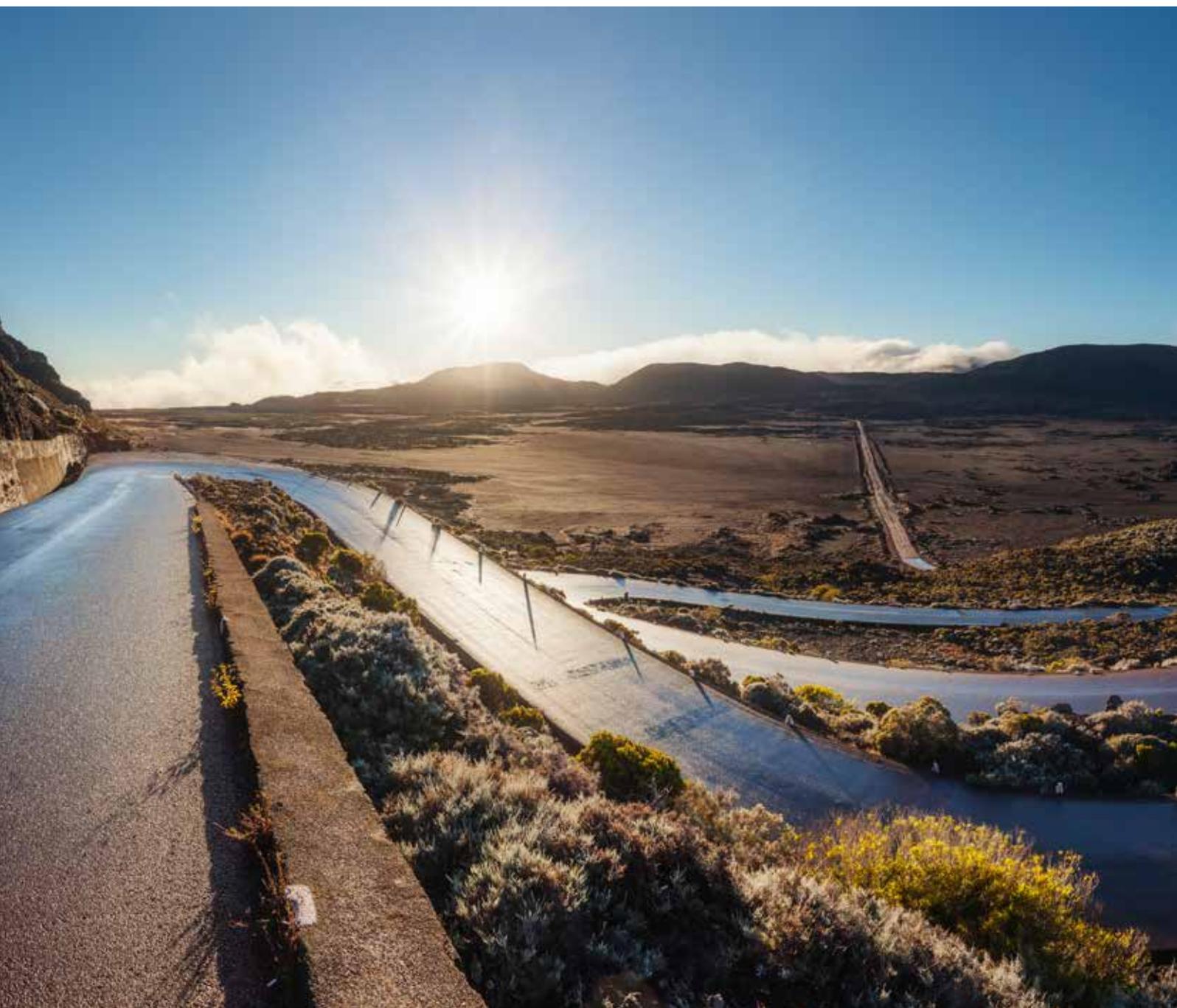
Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou des mesures d'accompagnement et qui nécessitent les crédits suivants :

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – mesures d'accompagnement	185 000	185 000	50 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>185 000</b>	<b>185 000</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 185 000 €**

**Total Investissement CP : 100 000 €**



# POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des Réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain

doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 408 544	1 649 544	2 222 800	2 378 600	57.80 %	44.20 %
<b>Investissement</b>	3 267 500	8 297 412	922 000	8 859 339	-71.80 %	6.80 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 676 044</b>	<b>9 946 956</b>	<b>3 124 800</b>	<b>11 217 939</b>	<b>-32.70 %</b>	<b>13.00 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 2 378 600 €**

**Total Investissement CP : 8 859 339 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - un outil pour construire une réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	1 632 800	1 732 600	662 000	3 842 000
II - la préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	590 000	646 000	260 000	517 339
Autres (PRR – Aides aux communes – volet Aménagement, divers)	-	-	-	4 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 222 800</b>	<b>2 378 600</b>	<b>922 000</b>	<b>8 859 339</b>

# I - L'aménagement du territoire : un outil pour construire une réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel : le Schéma d'Aménagement Régional qui est en révision.

La Région a également un rôle pour accompagner et de faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique,

à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La procédure de révision du SAR	450 000	451 000	0	400 000
Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire :				
- Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise	218 000	53 000	500 000	1 630 000
- Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	895 300	1 043 600	142 000	852 000
- Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	49 500	165 000	20 000	960 000
- Divers	20 000	20 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 632 800</b>	<b>1 732 600</b>	<b>662 000</b>	<b>3 842 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 732 600 €**

**Total Investissement CP : 3 842 000 €**



## A - Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

### 1) La procédure de révision du SAR

Le Conseil Régional a délibéré le 22 novembre 2021 pour mettre en révision le SAR, et a publié une déclaration d'intention pour permettre aux citoyens d'exercer leur droit d'initiative.

Pour mettre en œuvre ce projet phare de la mandature, un portage politique fort a été acté. Aussi, un Comité Stratégique (COSTRA), composé d'élus régionaux référents pour suivre la révision du SAR, a été mis en place. Ce COSTRA veille à la déclinaison des orientations stratégiques de la Région, et assure les arbitrages nécessaires à l'élaboration du schéma, et à la mise en cohérence des politiques régionales exprimées à travers le SAR. Ainsi, un premier séminaire s'est tenu le 14 avril 2022 avec les élus régionaux pour esquisser les premières grandes lignes des orientations de la Région pour l'élaboration du futur SAR.

La Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, a été installée lors de sa première réunion le 22 juin 2022, au cours de laquelle son règlement intérieur, ainsi que le programme d'études et de concertation ont été approuvés.

Parallèlement les consultations préalables au choix des assistants à maîtrise d'ouvrage et aux bureaux d'études qui accompagneront la Région pour l'élaboration du SAR ont été lancées.

Ainsi l'année 2023 verra le lancement des différentes études de diagnostic de ter-

ritoire, d'analyse environnementale, de rencontres avec les partenaires et les institutionnels. Les bureaux d'études proposeront une méthodologie pour l'organisation, la réalisation, la planification et le déroulement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement, mais aussi, de la démarche volontariste de concertation, de co-construction et de participation citoyenne, souhaitée par la Région.

En 2023 la Région débutera les travaux de la révision du SAR, avec le groupement de bureaux d'études qui sera choisi, faisant suite à l'appel d'offres ouvert lancé en 2022, et mettra en œuvre le programme de concertation et de communication.

Le diagnostic du territoire sera finalisé en 2023 et sera soumis à la CESAR (Commission d'élaboration du SAR). Les premières rencontres territoriales entre les élus régionaux et les élus locaux seront organisées. De même des étapes de co-construction avec les citoyens seront organisées, selon les modalités qui seront arrêtées avec le groupement de bureaux d'études.

Parallèlement, des réflexions et des concertations seront engagées avec les EPCI en charge de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), sur la déclinaison locale de la loi Climat et Résilience, afin de définir une trajectoire régionale pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Ce sera un sujet prioritaire à traiter en 2023.

### 2) La mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

Le SAR actuel restera en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain SAR révisé. A ce titre la Région poursuivra

son travail de suivi de la mise en œuvre du SAR 2011 et du suivi des indicateurs environnementaux. La Région accompagnera également les communes et les intercommunalités pour la mise en compatibilité des PLU et des SCOT. A ce jour, 3 SCOT et 18 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, à ce jour, 8 PLU et 3 SCOT ont prescrit leur révision générale.

Par ailleurs, la Région poursuivra également son investissement auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de l'Établissement Publique Foncier de La Réunion (EPFR), des services de l'État (élaboration du Schéma Régional des Carrières, actualisation de l'Atlas des paysages), des services du Département (mise en œuvre du FEADER, d'Agripéi, ...), et du suivi des dossiers de planification stratégique du Parc National (évaluation de la charte du Parc, plan paysage).

Enfin, au regard de la décision du Tribunal Administratif qui a annulé l'arrêté du Préfet portant approbation de la modification du SAR, en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession, et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu, les services de l'État seront consultés sur les suites qu'ils entendent donner à cette décision, et une analyse juridique sera portée sur les incidences sur le document du SAR modifié.

En 2023 la Région poursuivra l'accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR en vigueur (8 PLU et 3 SCOT ont prescrits leur

En 2023 la Région débutera les travaux de la révision du SAR, et mettra en œuvre le programme de concertation et de communication

révision générale), et sécurisera juridiquement le SAR en vigueur suite à la décision du Tribunal Administratif sur l'arrêté du Préfet approuvant la modification du SAR.

## **B - Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place**

### **1) Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement**

Au regard de ces difficultés de mise en œuvre des projets d'aménagement, et compte tenu que l'aménagement est une compétence partagée, les acteurs de l'aménagement souhaitent la mise en place d'une « Gouvernance de l'Aménagement », pour aborder des sujets centraux telles que :

- la politique foncière et les stratégies foncières (partenariat avec l'EPFR);
- l'identification et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement;
- l'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local.

La « Commission Aménagement » qui est instaurée pour la gestion du FRAFU, et qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement, serait indiquée pour préfigurer cette « Gouvernance de l'Aménagement ». Ses compétences pourraient être élargies sur des sujets comme le foncier, la qualité de vie, la priorisation des opérations, le zéro artificialisation nette, la gestion des risques, etc.

Cette gouvernance dédiée permettrait ainsi de définir,

au-delà du FRAFU, une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des partenaires et d'impulser des réflexions à travers des ateliers thématiques. Les contours, les missions, et la portée de cette gouvernance devraient faire l'objet d'échanges auprès des partenaires en cette fin d'année 2022 au sein de la prochaine « Commission Aménagement » du FRAFU, pour une mise en application en 2023.

En 2023, la Région entend être un partenaire actif dans la mise en place d'une gouvernance de l'aménagement dans le cadre de la commission de suivi du FRAFU. En effet, l'aménagement étant une compétence partagée, l'amélioration des dispositifs et des systèmes de production et de financement nécessite une coordination et une cohérence pour une meilleure efficacité pour répondre aux besoins du territoire en terme de logements.

### **2) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise**

La contribution de la Région au rééquilibrage harmonieux du territoire se décline par des dispositifs financiers du FEDER et du FEADER au travers desquels la Région contribue à la structuration des territoires aussi bien urbains que ruraux. Par ailleurs, la Région se dote d'outils permettant d'observer les évolutions du territoire, afin d'avoir des éléments d'analyse, permettant d'évaluer les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Dans ce rééquilibrage du territoire, un caractère prioritaire sera donné à la micro-région Est, ainsi qu'aux territoires des hauts et ruraux.

### **2.1. Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise**

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020, des mesures portant sur la réalisation d'espaces publics pour contribuer à urbaniser durablement (mesures 4.09 – programme d'appui aux projets d'urbanisation et 7.04 – espaces publics structurants des centralités du SAR), ont été contractualisées avec les intercommunalités (dispositif Investissements Territoriaux Intégrés). A ce titre les projets suivants ont été financés, et se poursuivront en 2023 :

- Saint-Louis : Aménagement du parc urbain : 1 922 762, € HT dont 192 276,29 € de Contre Partie Nationale ;
- Le Port : Réalisation d'aménagements urbains : 546 871,00 € dont 54 687,10 € de Contre Partie Nationale ;
- Saint-Denis : Aménagement des abords du téléphérique : 4 786 028,35 € dont 478 602,84 € de Contre Partie Nationale ;
- Étang Salé : Aménagement du pôle intermodal et de ses abords : 6 917 962,03 € dont 691 796,20 € de Contre Partie Nationale ;
- Saint-Joseph : Réhabilitation de la gare routière : 249 723,23 € dont 24 972,32 € de Contre Partie Nationale.

En 2023, au titre du PO FEDER 2014/2020, la Région procédera au solde des projets programmés les années précédentes (listées ci-dessus), et s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. Par ailleurs, il s'agira de mettre en œuvre la programmation FEDER 2021/2027, avec notamment la création d'une nouvelle mesure portant sur la protection de la nature et la biodiversité, avec la création d'infrastructures vertes et de forêts urbaines, permettant également

En 2023, la Région entend être un partenaire actif dans la mise en place d'une gouvernance de l'aménagement dans le cadre de la commission de suivi du FRAFU



En 2023, la Région s'appuiera sur les compétences de l'AGORAH, pour l'accompagner dans le projet de révision du SAR

de créer des îlots de lutte contre la chaleur.

La Région participe par ailleurs au programme d'actions de l'AGORAH, et adhère à des organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (AIVP, AFIGEO).

En tant qu'actionnaire principal de la SPL Maraïna, la Région apporte son soutien pour son développement. A ce titre, en 2021 notre collectivité a procédé à l'augmentation du capital de la SPL à hauteur de 1,6 M€, suite aux délibérations autorisant la SPL Maraïna à procéder à son augmentation de capital à hauteur de 3,3 M€.

En 2023, la Région s'appuiera sur les compétences de l'AGORAH, pour l'accompagner dans le projet de révision du SAR, notamment pour l'animation de séminaires, d'ateliers de travail, ou de rencontres territoriales, ou pour contribuer à la définition de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette. Il est également prévu d'accompagner la SPL Maraïna dans l'évolution de son capital en lien avec les orientations de sa nouvelle gouvernance.

## **2.2. Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais**

Dans le cadre de la programmation 2014/2020, une nouvelle gouvernance des Hauts

a été mise en place avec la création du Secrétariat Général des Hauts et l'élaboration d'un cadre stratégique partagé pour le développement des territoires des Hauts, avec des financements dédiés du FEDER et du FEADER. Au 30 juin 2022, la Région a cofinancé 37 projets (soutien démarche LEADER pour un montant de 279 225,47 € et animation territoriale/fonctionnement Gals pour un montant de 208 328,70 €).

Un nouvel appel à projets du programme LEADER a été lancé le 28 septembre 2022 par le Département, Autorité de Gestion du FEADER, ayant pour objet la mise en œuvre de la mesure LEADER du Plan Stratégique National 2023-2027 au titre de la programmation FEADER de l'île de La Réunion (PSN 2023-2027). Il est prévu de sélectionner 4 Groupes d'Action Locale (GAL), à ajuster en fonction des candidatures qui seront reçues sans qu'il puisse y avoir de chevauchements géographiques au niveau des territoires retenus. Le périmètre d'intervention des GAL est limité à la zone actuelle des Hauts de l'île (décret n°2007-296 du 5 mars 2007) et une réflexion sera engagée sur une éventuelle évolution de ce zonage en cohérence avec les travaux menés sur la révision du SAR.

Cette organisation a permis l'appropriation par tous d'objectifs communs, a facilité

une dynamique réelle de projets dans certains territoires et dans certains domaines, et s'est traduite par une mobilisation sans précédent des fonds européens depuis 2015. Toutefois, cette ambition partenariale s'est heurtée à quelques écueils (marges de manœuvres limitées des instances politiques et stratégiques de cette gouvernance, multitude d'acteurs avec des rôles et des périmètres pas clairement définis, évolution du contexte institutionnel, ...).

Au final un manque de visibilité et de lisibilité du rôle et des missions du Secrétariat Général des Hauts et de ses instances, qui s'est avéré être un facteur limitant dans l'opérationnalité. L'animation territoriale a par ailleurs été soulignée comme étant la clé de voûte du développement des Hauts.

Ce travail de bilan et d'évaluation a permis de montrer la nécessité d'une meilleure coordination des politiques et des actions en faveur de ces territoires.

Le partenariat et la gouvernance mis en place à travers le Secrétariat Général des Hauts prenant fin au 31/12/2022, des réflexions ont été conduites pour définir un nouveau cadre stratégique partagé, une adaptation de la gouvernance, et revoir les missions du Secrétariat Général des Hauts pour répondre aux écueils constatés. Elles ont

La Région accompagnera le développement de ces territoires ruraux et des Hauts à travers notamment son apport en contre parties aux financements européens

conduit à proposer la création d'une structure dédiée, par exemple de type Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont les missions porteraient sur :

- l'ingénierie de coordination des politiques publiques ;
- l'observation et analyses prospectives ;
- la conduite de projets opérationnels.

Ainsi, plusieurs scénarios sont en cours d'examen auprès de nos instances dont notamment la prolongation d'une année.

Parallèlement, à l'initiative du TCO, de ses communes, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région, le Département et le PNR sont appelés à contribuer à ce GIP.

En 2023, la Région contribuera à structurer un projet spécifique de développement de ces territoires en prenant en considération leurs spécificités, et à définir une gouvernance adaptée pour sa mise en œuvre.

La Région accompagnera le développement de ces territoires ruraux et des Hauts à travers notamment son apport en contre parties aux financements européens, en clôturant le programme en cours et en engageant la nouvelle programmation 2021/2027.

### 2.3. Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel). Ces outils ont permis de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (Madagascar, Comores), et d'accompagner des projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (simulation 3D de projets structurants).

Par ailleurs la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des

outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

Pour SEAS OI, une feuille de route partenariale entre la Région, l'Université et l'IRD est en cours de définition et sera présentée prochainement aux partenaires.

En 2023, la Région propose de faire un centre régional de ressource en géomatique, un producteur de données et d'indicateurs sur l'observation du territoire réunionnais dans le cadre notamment de la mise en œuvre et/ou la révision des schémas de planification territoriale, et un centre d'innovation au service des politiques de co-développement dans la zone océan Indien.



## II - La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	300 000	300 000	50 000	50 000
Accompagner les acteurs du territoire	230 000	286 000	210 000	467 339
Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens	20 000	20 000	-	-
Mener des actions interne en faveur de la biodiversité	40 000	40 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>590 000</b>	<b>646 000</b>	<b>260 000</b>	<b>517 339</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 646 000 €**

**Total Investissement CP : 517 339 €**

### A - Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

La mission de préfiguration pour la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de La Réunion s'est achevée en 2022, après une large concertation et une restitution auprès de l'ensemble des acteurs en juin 2022. A la suite de ses travaux, 7 missions principales ont été identifiées pour la future ARB de La Réunion, à savoir :

- Mise en réseau et coordination des acteurs ;
- Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
- Portail des financement et ingénierie financière / de montage ;
- Formation & renforcement

des compétences (à l'intention des professionnels et des élus) ;

- Information, sensibilisation, pédagogie, mobilisation citoyenne ;
- Observatoire de la biodiversité et de l'eau ;
- Coopération interrégionale.

En 2023, il est prévu de créer la structure juridique porteuse de l'ARB de La Réunion pour mettre en œuvre des missions précisées lors de sa préfiguration et de doter progressivement cette agence des moyens financiers et humains adaptés pour son fonctionnement, en sollicitant des financements de l'OFB. Il s'agira également de mettre en place les instances de gouvernance avec une présidence qui sera assurée par la Région Réunion, en tant que chef de file en matière de préservation de la biodiversité.

### B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été élaborée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives. En 2023, la Région réalisera le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB pour actualiser la Stratégie Régio-



nale de la Biodiversité, en lien avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

D'une manière générale, la Région souhaite retrouver une place centrale dans les instances de sauvegarde et de préservation de notre patrimoine naturel pour co-construire une politique régionale en faveur de la biodiversité à l'échelle de La Réunion et de l'océan Indien.

### **C - Accompagner les acteurs du territoire**

La Région est membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, Parc National de La Réunion, associations, ...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER.

En 2023, il s'agira de participer aux différentes instances des structures et également d'adhérer au futur GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Étang-Saint-Paul qui est en cours de constitution.

Dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, une fiche action sera dédiée spécifique-

ment pour financer, dans le cadre d'appels à projets, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité, ou pour l'observation et la restauration des milieux. L'enveloppe FEDER sera doublée par rapport à la précédente période de programmation.

### **D - Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens**

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permettent de faire évoluer les comportements et modes de vies faces aux défis du développement durable.

En 2023, la Région poursuivra dans le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec ses partenaires, pour mener des actions relatives à l'éducation à l'environnement, aux développements des sciences de la société et en faveur de la biodiversité. Des actions seront également menées en interne pour réduire l'impact écologique de la collectivité (abandon des bouteilles en plastiques, tri des déchets et notamment du papier, ...).

### **E - Mener des actions internes en faveur de la biodiversité**

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées.

En 2023, des démarches seront engagées concernant son patrimoine autour de plusieurs actions :

- Réaliser un inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes et endémiques (et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes), afin de valoriser le patrimoine naturel de La Réunion ;
- Valoriser des espaces régionaux dans une optique de préservation de la biodiversité, notamment sur le site du MOCA (inventaire des espèces rares), de l'ex-ARDA à l'Étang-Salé et du MADOI à Saint-Louis ;
- Mener une expérimentation sur des lycées de l'île pour végétaliser certains espaces permettant à la fois de créer des îlots de fraîcheurs en réduisant les surfaces artificialisées et de contribuer à la préservation des espèces indigènes.

# POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	10 179 107	10 037 921	11 093 415	11 146 915	9 %	11 %
<b>Investissement</b>	925 000	2 979 704	956 000	3 264 897	3,4 %	12,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 104 107</b>	<b>12 867 625</b>	<b>12 049 415</b>	<b>14 411 812</b>	<b>8,5 %</b>	<b>11,5 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 11 146 915 €**

**Total Investissement CP : 3 264 897 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 518 430	1 487 030	826 000	771 775
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	800 100	885 000	80 000	2 443 122
III – Le dispositif emplois verts	8 774 885	8 774 885	50 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 093 415</b>	<b>11 146 915</b>	<b>956 000</b>	<b>3 264 897</b>

# I - Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets	1 343 080	1 343 080	76 000	118 600
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	96 600	96 600	750 000	623 107
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	78 750	47 350	-	30 068
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 430</b>	<b>1 487 030</b>	<b>826 000</b>	<b>771 775</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 487 030 €**

**Total Investissement CP : 771 775 €**

## A - Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent de valider le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), plan unique qui concerne tous les types de déchets et couvre l'ensemble du territoire. Pour cela, les travaux d'élaboration ont été repris 2022, par la tenue d'ateliers de travail et de comités, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour tenir compte de leur stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été menée.

En 2023, il s'agira donc d'approuver le PRPGD après

l'achèvement de la phase de concertation et la réalisation de l'enquête publique prévue en début d'année. En parallèle, des actions seront menées pour :

- Mettre en place d'un groupe de travail de concertation pour la communication et la sensibilisation, en lien avec les EPCI et en mutualisant les plans de communication ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de collecte, en proposant des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, collectivités, entreprises, ..) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Soutenir les investissements publics en matière de gestion et de valorisation des déchets ménagers (exemples : création de recycleries, de déchetteries, de centres de tri, ...) et pour la transformation des déchets verts, dans le cadre

d'appels à projets (poursuite d'une mesure du PO FEDER sur la programmation 2021-2027). Des échanges seront engagés avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;

- Etudier la mise en place d'actions expérimentales qui pourraient contribuer à réduire les déchets ménagers et assimilés (cas des emballages et des consignes de tri, ...) ou à améliorer la collecte et la gestion des déchets des entreprises (benchmark sur des actions mises en place par exemple par le SICTOM des Landes pour les professionnels, ...)

Enfin, en application du protocole d'accord signé en 2021 pour 3 ans, la Région apportera sa contribution au syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA. D'une manière plus globale, il s'agira en 2023, de définir un cadre d'intervention visant à accompagner les syndicats mixtes de

traitement des déchets de La Réunion (ILEVA et SYDNE) en prenant en compte leurs spécificités.

## **B - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2023, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives,...) pour le développement de l'économie circulaire, notamment par :

- le lancement d'un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, en faveur des acteurs de l'économie circulaire ;

- la poursuite de l'AMI sur la « Gestion et valorisation des biodéchets dans la restauration collective publique » initié en 2022 ;

- la mobilisation des fonds FEDER pour soutenir la création et modernisation des entreprises.

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la collectivité régionale au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Enfin, des actions pourraient être réalisées lors d'évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des déchets.

## **C- Initier une coopération régionale dans la gestion des déchets**

Une coopération régionale sur la gestion des déchets sera initiée en lien avec la Commission de l'Océan Indien (COI). Ainsi, il s'agira de recenser les études et travaux réalisés par la COI et suivre les actions mises en œuvre pour limiter les exportations de certains déchets vers l'Europe, et surtout de favoriser la création d'emplois locaux.

## **D - Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets**

En 2023, la Région contribuera au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH), de l'animation des filières du BTP (CERBTP). Il s'agira également de soutenir les filières de déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture).

Une bilan annuel de la Prévention et de la Gestion des Déchets sera présenté à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PRPGD.

Il s'agira également d'accompagner les initiatives locales, visant le réemploi des plastiques industriels.

Enfin, la Région poursuivra sa contribution à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), en lien avec les services de l'État (ARS et DEAL).

En 2023, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives,...) pour le développement de l'économie circulaire



## II - Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	800 000	885 000	-	288 994
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	-	-	80 000	2 154 128
<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>	<b>885 000</b>	<b>80 000</b>	<b>2 443 122</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 885 000 €**

**Total Investissement CP : 2 443 122 €**

### A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

L'objectif est de protéger les personnes et les biens face aux risques naturels, et notamment les risques d'inondation liés à l'impact du changement climatique, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention et en réduisant leur vulnérabilité.

En 2023, dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, la Région poursuivra le programme de gestion des risques d'inondation (PGR), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection. Les projets d'aménagements devront être identifiés par des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur chaque Territoire à Risque Important (TRI).

Par ailleurs, une attention particulière sera portée pour la coordination des acteurs intervenants dans la gestion des risques sur le territoire et la réalisation des projets d'aménagement. Les financements européens ciblés sur ce volet risque seront à optimiser pour une meilleure efficacité pour la sécurité des réunionnais.

La Région est adhérente du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire ou d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque requin à La Réunion.

En 2023, la Région contribuera à son programme d'action lié aux problématiques sur le risque requin. Des mesures opérationnelles de sécurisation des plages pourraient également être soutenues, en lien avec le GIP. Il s'agira également de transférer en 2023 la gestion du dispositif Vigies

Requins Renforcés (actuellement porté par la Ligue de Surf) au GIP Centre Sécurité Requin, et de revoir les modalités de son financement avec les partenaires.

### B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Afin de garantir une eau potable à chaque citoyen, la Région apportera son soutien en s'appuyant sur des fonds FEDER (PO 2014-2020 et futur PO 2021-2027), pour la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau, de plus de 5 000 équivalents/habitants. En outre, il conviendra de contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau (mesure REACT UE et poursuite sur le futur PO FE-

DER 2021-2027). Enfin, il s'agira d'accompagner en matière d'investissement, la gestion des eaux usées et des stations (hors réseaux).

En 2023, la Région contribuera à financer les équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion.

### **C- Réduire le bruit aux abords des grands axes routiers**

Le programme quinquennal de mesures aux abords des grands axes, prévu par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3ème échéance approuvé en

2022, se poursuivra en 2023 afin d'améliorer l'ambiance sonore des zones traitées.

La fourniture, par l'Etat, des Cartes de Bruits Stratégiques de 4ème échéance prévue début 2023 permettra de lancer les démarches pour l'élaboration du PPBE correspondant.

## **III – Le dispositif emplois-verts**

Il est nécessaire de reconsidérer l'orientation de certains chantiers vers des sites d'intérêt patrimonial et touristique, mais également à travers un rééquilibrage des moyens sur le territoire

Dans le cadre des Emplois-Verts, il s'agira en 2023 de poursuivre la rénovation du dispositif avec l'ouverture de nouveaux chantiers et de disposer d'effectifs dédiés à la lutte anti-vectorielle afin de relancer le Plan Ravines.

### **A - La valorisation des sites touristiques**

Pour faire de l'île de la Réunion une destination compétitive, il faut renforcer l'attrait de l'offre touristique. Cette responsabilité incombe à la collectivité régionale qui doit encourager de façon ciblée des investissements en capacité de renforcer l'attractivité de la Réunion et accompagner les projets qui y concourent.

Le dispositif Emplois Verts au-delà de ses fonctions de création d'emplois, d'entretien et d'aménagement du territoire réunionnais, valorise les paysages, et contribue au développement économique et touristique de la Réunion.

Il est par conséquent nécessaire de reconsidérer l'orientation de certains chantiers vers

des sites d'intérêt patrimonial et touristique, mais également à travers un rééquilibrage des moyens sur le territoire en fonctions des budgets alloués chaque année par l'État.

### **B - Optimisation des offres de formation**

La formation des Emplois Verts revêt pour la collectivité régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens mis à sa disposition pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mentionné dans le cadre d'intervention de ce dispositif.

Les obligations de l'État pour la signatures des contrats PEC imposent aux associations de s'engager sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. A charge pour les conseillers de Pôle emploi, de s'en assurer.

Dans ce contexte, la collectivité régionale souhaite renforcer le parcours de formation des publics afin qu'il soit adapté et individualisé à chaque individu.

Il est pour cela primordial de collaborer avec les acteurs

de la formation concernés (État, acteurs de la formation et de l'insertion (OPCO) et les collectivités locales, pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui va permettre d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand et de maintenir le rythme de création d'emplois dans le secteur non marchand. L'objectif étant de proposer un programme de formations certifiantes voire diplômantes.

### **C - L'accompagnement des PEC dans leur sortie du dispositif Emplois Verts**

Parallèlement au renforcement des formations des PEC en contrat, il s'agira de les accompagner dans leur sortie du dispositif (y compris les encadrants techniques) et de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé « post contrat Emplois-Verts ». Un important travail de concertation devra être mené en 2023 afin de :

- mettre en place des passerelles entre les différents dispositifs , pour les bénéfici-

ciaires, et ainsi construire un véritable parcours d'insertion (Emplois Verts, ACI, RSMA, Ecole de la 2ème Chance, AFD, Parc national...);

- coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi et de trouver une réelle cohérence de fonctionnement;
- assurer le suivi des formations;
- mettre en place les mesures nécessaires à l'employabilité des bénéficiaires à la sortie du contrat aidé.

#### **D - L'accompagnement des associations Emplois Verts dans leur professionnalisation**

La collectivité régionale poursuivra l'accompagnement professionnel des associations à travers le Groupement d'Employeurs constitué mais également avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC), afin de former d'une part, les dirigeants associatifs à une meilleure gestion administrative et financière de leurs structures. D'autre part, de proposer un modèle économique plus idoine pour les associations porteuses d'Emplois Verts (mécénat, recherche de partenariat ...) et valoriser le bénévolat associatif.

Le groupement d'employeurs (GEAIDE 974) conçu pour les associations porteuses de

chantiers Emplois-Verts doit répondre, dans le cas présent, aux besoins des associations à structurer en interne, la gestion, le secrétariat, le suivi social et la gestion du personnel.

La mise en réseau des associations apportera plusieurs avantages rendus possibles par la dimension collective du groupement, qui se verra doter d'une force de représentation pour négocier auprès des différents partenaires et prestataires.

## **IV - Dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (plan ravines)**

En 2023, il s'agira de réactiver le Plan Ravines dans l'objectif de contribuer à la lutte contre la prolifération des maladies

vectorielles (LAV) aux côtés des services sanitaires de l'État, des communes et des intercommunalités dans le

cadre du Plan ORSEC contre la dengue.



# ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



En déclinaison des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révi-

sée, adoptée en 2022, la Région va amplifier ses actions en faveur de la transition éner-

gétique, tout en contribuant à la relance de l'économie.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	519 800	797 800	427 500	622 500	-17,8 %	-22 %
<b>Investissement</b>	11 840 000	14 318 100	15 710 000	14 493 600	32,7 %	1,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 359 800</b>	<b>15 115 900</b>	<b>16 137 500</b>	<b>15 116 100</b>	<b>30,6 %</b>	<b>-</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 622 500 €**

**Total Investissement CP : 14 493 600 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	372 500	402 500	2 730 000	1 286 500
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque	5 000	10 000	12 120 000	11 822 000
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de logement	50 000	210 000	860 000	1 385 100
<b>TOTAL</b>	<b>427 500</b>	<b>622 500</b>	<b>15 710 000</b>	<b>14 493 600</b>

# I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie	112 500	127 500	-	16 000
Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	180 000	165 000	100 000	117 500
Soutenir les énergies renouvelables locales	80 000	110 000	2 630 000	1 153 000
<b>TOTAL</b>	<b>372 500</b>	<b>402 500</b>	<b>2 730 000</b>	<b>1 286 500</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 402 500 €**

**Total Investissement CP : 1 286 500 €**

## A – Mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Une première étape sera atteinte dès 2023, avec un mix électrique proche de 100 % d'énergies renouvelables, notamment par la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) constitue le plan de dé-

veloppement de la biomasse pour la PPE. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2022. La mise en œuvre de ce schéma a permis de consolider les filières biomasses existantes et de créer l'observatoire de la biomasse pour développer des filières d'approvisionnement locales.

En 2023, il s'agira de :

- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'Énergie, Mobilité/Déplacement, précarité énergétique) ;
- Suivre la mise en œuvre des orientations et des actions du SRB, et notamment de l'évolution de la ressource (biomasses disponibles et produites localement et celles importées) et les projets en cours et d'engager sa mise en

révision.

## B - Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE se sont appuyés sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Horizon Réunion assure le secrétariat et l'animation de la gouvernance de l'énergie et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de la Réunion.

En 2023, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Élaborer une convention cadre pour formaliser avec les partenaires la gouvernance énergie et les modalités de fonctionnement, en déclina-

son des objectifs de la PPE révisée et en élaborant la feuille de route des comités thématiques ;

- Analyser le bilan énergétique annuel et notamment l'évolution de la consommation d'énergie et du mix énergétique.

### C – Soutenir les énergies renouvelables locales

Un premier pas devrait être atteint en 2023 avec un mix électrique proche de 100 % d'énergie renouvelable. Toutefois, la volonté de la Région est d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie éner-

gétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

En 2023, des études seront menées pour identifier et accompagner le développement d'énergie renouvelables pour accélérer la transition énergétique du territoire et notamment :

- Élaborer un plan Hydrogène pour La Réunion en déclinaison du plan européen et national hydrogène et en s'appuyant sur les cinq recommandations formulées par la FRH2 (Fédération de Recherche Hydrogène du CNRS) à la suite de sa mission de juin 2022 à La Réunion. Dans cette perspective, une plateforme d'innovation et de développe-

ment sur l'énergie intelligente pourrait être mise en place ;

- Accompagner le développement de l'éolien offshore avec l'acquisition de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ;

- S'appuyer sur la SPL Horizon Réunion pour décliner les actions régionales qui devront contribuer à d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...). La réhabilitation complète des micro-centrales du Bras des Lianes sera également engagée.

En 2023, des études seront menées pour identifier et accompagner le développement d'énergie renouvelables pour accélérer la transition énergétique du territoire

## II – Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création

d'emploi local.

Pour cela, la Collectivité poursuivra en 2023, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures

et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le programme « Toitures solaires thermiques et électriques »	-	-	6 960 000	5 827 000
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	-	-	5 060 000	5 860 000
Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes	5 000	10 000	100 000	135 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>12 120 000</b>	<b>11 822 000</b>



Une expérimentation sera initiée pour mettre en œuvre sur une ou deux écoles primaires, une réhabilitation globale intégrant notamment la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation

## A - Déployer le programme « Toitures solaires thermiques et électriques »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

### 1 - Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers

En 2023, le dispositif d'aide (ex-Chèque Photovoltaïque) sera adapté en fonction des orientations du contrat de filière en déclinaison du SRDEII (nouvelle économie), en mobilisant les fonds FEDER (PO 2014-2020, REACT UE et PO 2021-2027), afin d'amplifier l'action régionale en élargissant notamment l'éligibilité des installations à des petites puissances. L'autoconsommation des installations sera privilégiée par rapport à la revente.

Une expérimentation sera également menée pour déployer, sur chaque micro-ré-

gion, une opération d'autoconsommation collective à partir de photovoltaïque.

### 2 - Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

En 2023, les modalités de calcul et d'éligibilité des aides en faveur des centrales pour les bâtiments tertiaires, industriels et publics en autoconsommation seront harmonisées quelle que soit la puissance de ces centrales (objectif de 70 % d'autoconsommation minimum) et s'inscrira dans le cadre d'appels à projets cofinancés par les crédits du FEDER.

Une expérimentation sera initiée pour mettre en œuvre sur une ou deux écoles primaires, une réhabilitation globale intégrant notamment la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation destinée particulièrement à répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique. Pour les Hauts, le

chauffage solaire (à air) pourra être expérimenté.

### 3 - Mesures d'accompagnement

Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

## B - Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le SLIME Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des finance-



ments apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

En 2023, le SLIME sera donc poursuivi et permettra à 5 000 foyers de bénéficier de diagnostics conseils. La Région se rapprochera également des services du Département pour voir comment compléter nos interventions en faveur de ce public.

Le dispositif Ecosolidaire, qui permet d'installer des chauffe-eau solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes, sera maintenu et le nombre de foyers bénéficiaires envisagé est de 1 300. Des évolutions seront apportées au dispositif pour tenir compte de la hausse des prix des matériels et adapter en

conséquence les prix plafonds de commercialisation des matériels aidés toute en laissant un reste à charge minimale. Le renouvellement des chauffe-eau solaires sera également pris en compte pour des matériels de plus de 15 ans.

### C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

La Région contribuera, avec le SIDELEC, à définir une stratégie permettant la recharge optimisée pour le réseau électrique des véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables sur

le territoire, avec l'élaboration d'un Schéma Directeur (SDIRVE).

En 2023, l'implantation d'un réseau maillé de bornes de recharge sera planifiée à l'horizon 2028. Des aides spécifiques aux centrales solaires alimentant des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), accessibles au public ou pour les flottes captives, sera mise en place avec le FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes.

La Région participera également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

## III - Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	50 000	160 000	785 000	1 290 000
Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes	-	50 000	75 000	95 100
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>210 000</b>	<b>860 000</b>	<b>1 385 100</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 210 000 €**

**Total Investissement CP : 1 385 100 €**

### A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

La Région Réunion a été désignée en tant que Porteur Public associé pour déployer le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur l'ensemble

du territoire. Ce programme est mis en œuvre avec l'appui de la SPL Horizon Réunion. Il s'agit de mettre en place un véritable parcours d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement.

En 2023, il s'agira de poursuivre le déploiement du Service d'Accompagnement

pour la Rénovation Énergétique (SARE), en s'appuyant notamment sur les EPCI qui souhaitent intégrer le dispositif, et sur les partenaires recrutés pour l'animation des professionnels via des appels à manifestation d'intérêt. Une réflexion sur la poursuite du dispositif au-delà de 2023 devra être menée pour assurer une cohérence avec les évo-

la Région mettra en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages modestes

lutions annoncées par l'État, avec le pilotage de la rénovation énergétique par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Les actes A du SARE (conseils de premier niveau et personnalisés) seront déployés sur l'ensemble du territoire par la SPL Horizon Réunion, le TCO et la CASUD (pour leurs territoires). Les échanges se poursuivront avec les autres EPCI qui souhaitent intégrer la démarche.

Les crédits du FEDER seront mobilisés pour financer la réalisation de diagnostics identifiant les actions à mener pour améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments tertiaires.

## **B- Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes (nouveau dispositif)**

L'augmentation du prix de l'énergie a un impact important pour les ménages, en particulier pour ceux déjà en situation de précarité, ou encore les personnes âgées. Face à cette situation, la Région souhaite mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages modestes.

En 2023, il s'agira de définir le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique des foyers modestes (installation d'un pan-

neau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, ...). La mise en œuvre pourra se faire de manière territorialisée, avec constitution de lots de travaux pour mobiliser les entreprises et simplifier la coordination des travaux.

Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

## **IV- Plan de sobriété régional**

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et l'augmentation importante des coûts de l'énergie, l'État a invité l'ensemble des acteurs publics et privés à construire des plans de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines an-

nées par rapport à 2019. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

La Région se doit d'être exemplaire et va mettre en place des groupes de travail pour élaborer son plan de sobriété énergétique. Il s'agit de trouver des solutions pour faire la

chasse au gaspillage de l'énergie, en complément de celles déjà mises en place. Les actions engagées peuvent porter sur plusieurs aspects, allant de la rénovation énergétique des bâtiments, au « verdissement » du parc automobile sans oublier la sensibilisation des agents aux écogestes du quotidien.







# Les missions Transversales

# Préambule

Pour la mise en œuvre des missions transversales, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hau-

teur de 323 919 608 € (CP) au titre de l'année 2023, soit une évolution de 14,5 % par rapport au BP 2022.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	23 524 979	206 004 339	47 193 957	230 657 264	100,6 %	12 %
<b>Investissement</b>	10 570 520	77 010 764	23 262 543	93 262 344	120,1 %	21,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 095 499</b>	<b>283 015 103</b>	<b>70 456 500</b>	<b>323 919 608</b>	<b>106,6 %</b>	<b>14,5 %</b>



# LES RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses de personnel représentent le 1er poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. De ce fait, dans un contexte budgétaire contraint, les économies peuvent être substantielles en valeur, mais, dans le même temps, il s'agit d'une poste de dépenses rigide pour lequel les choix de gestion de la collectivité sont susceptibles d'avoir un impact majeur à l'échelle d'une programma-

tion pluriannuelle de fonctionnement (PPF).

Aussi, la maîtrise des dépenses de personnel constitue un enjeu fort de la soutenabilité du financement de projet de mandature.

Les récentes crises sociales, sanitaires et économiques impactent également et directement la collectivité et renforcent la nécessité d'un pilotage de la masse salariale

bien que certaines décisions en la matière soient exogènes à la collectivité.

En cela, la collectivité poursuit ses efforts de recherches d'économies par la prochaine mise en œuvre de mesures telles que la mutualisation des fonctions et des services, le développement des compétences des agents et la maîtrise des recrutements.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	3 625 375	159 854 271	4 405 000	164 000 000	21,5 %	2,6 %
<b>Investissement</b>	64 000	79 236	12 000	12 000	- 81,3 %	-84,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 689 375</b>	<b>159 933 507</b>	<b>4 417 000</b>	<b>164 012 000</b>	<b>19,7 %</b>	<b>2,6 %</b>

Soit :

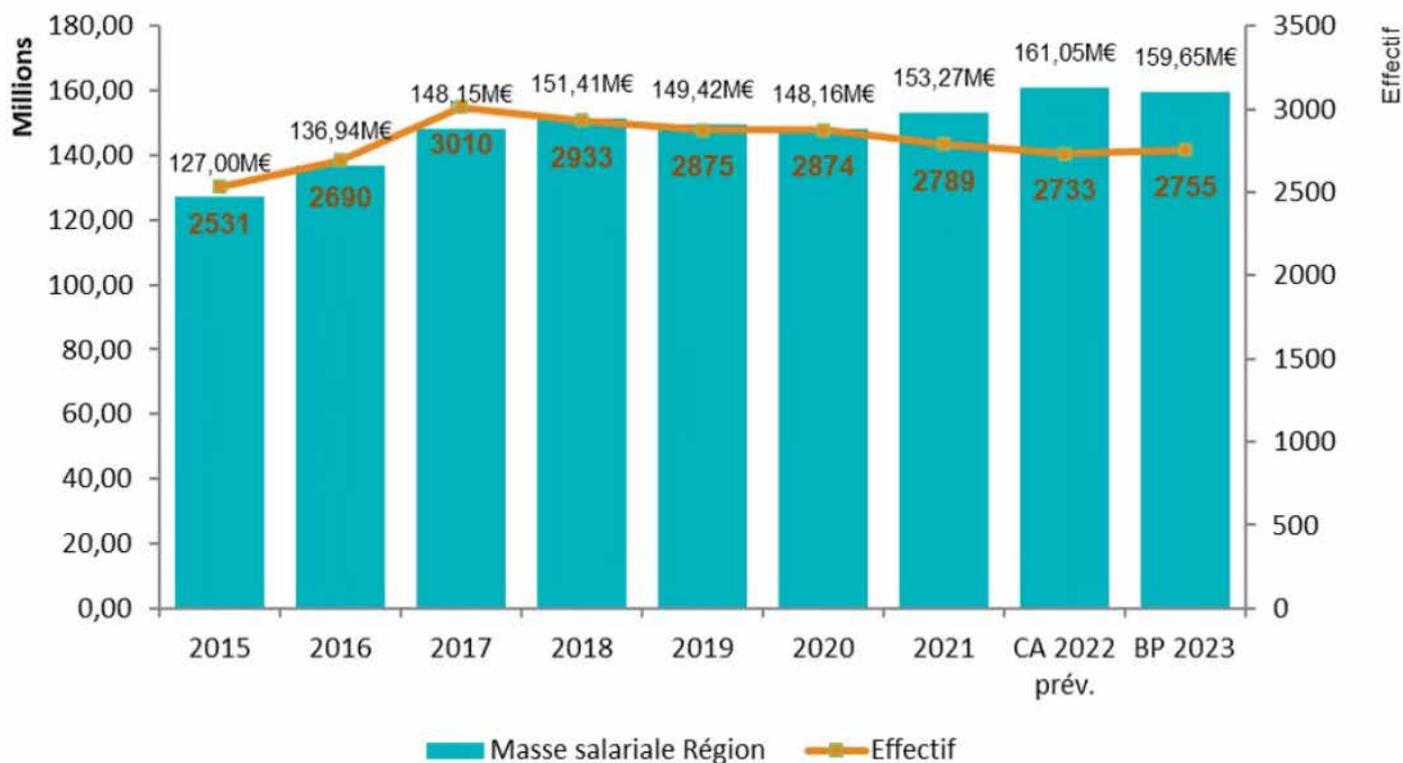
**Total Fonctionnement CP : 164 000 000 €**

**Total Investissement CP : 12 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Masse salariale	-	159 595 000	-	-
II – l'accompagnement du parcours des agents	350 000	350 000	-	-
III – L'amélioration de la qualité de vie au travail	4 055 000	4 055 000	-	-
Immobilisations	-	-	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 405 000</b>	<b>164 000 000</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>



## I – La masse salariale

2023	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Masse salariale	-	128 975 020
NBI	-	394 000
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	16 681 000
Heures supplémentaires	-	696 000
CET	--	600 000
Contribution Allocation Retour à l'Emploi	-	3 900 000
Recrutements	-	8 349 000
Divers	-	54 980
<b>TOTAL</b>		<b>159 650 000</b>

## A - Masse salariale

La masse salariale correspond aux traitements de base, indexations, majorations et cotisations aux régimes de sécurité sociale et de retraite. En 2022, plusieurs revalorisations nationales sont venues fortement impactées la masse salariale de la collectivité.

Les revalorisations des grilles indiciaires de la catégorie C au 1er janvier 2022, la revalorisation du minimum de traitement au 1er mai 2022 de façon à l'aligner sur le niveau du SMIC, qui a progressé à la même date de 2,65 % pour compenser l'inflation et la revalorisation de 3.5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 représentent un coût supplémentaire de plus de 2 700 k€ en 2022 soit 5 000 k€ en 2023.

## B - NBI

La Nouvelle Bonification Indemnitaires (NBI) s'ajoute au traitement pour tenir compte du niveau de technicité ou de responsabilité de certains emplois ou fonctions.

## C - Régime indemnitaire et autres indemnités

Le régime indemnitaire correspond au RIFSEEP à savoir la part IFSE (11 732 000 €), la part CIA (2 020 000 €) ainsi que les indemnités (Indemnités de Sujétion Horaire, indemnités kilométriques et astreintes) qui représentent 2 376 000 €.

## D - Heures supplémentaires

Les indemnités pour heures supplémentaires sont versées au personnel de catégorie B ou C. Une maîtrise et une rationalisation des paiements des heures supplémentaires sera recherchée en 2023.

## E - CET

Les Comptes Epargne temps peuvent faire l'objet soit d'une utilisation des jours épargnés, soit d'un versement sur le régime de retraite (RAFP), soit d'une indemnisation.

## F - Contribution Allocation Retour à l'Emploi

Les allocations chômage sont versés aux apprentis et aux contractuels en fin de contrat selon une durée égale à la durée d'affiliation à l'assurance chômage dans une limite de deux ans.

## G - Recrutements

L'effet report en année pleine des recrutements réalisés en 2022 est prévu à hauteur de 6 549 000 € et l'enveloppe prévisionnelle pour les recrutements à réaliser en 2023 est de 1 800 000 €.

# II – L'accompagnement du parcours des agents

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Formation	170 000	170 000
Frais de transport	180 000	180 000
<b>TOTAL</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>

## A - Formation

Les dépenses de formation se composent du prélèvement obligatoire, de 0,95 % sur la masse salariale pour les fonctionnaires et contractuels et

de 0,5 % pour les contrats aidés, au profit du CNFPT (inclus dans la masse salariale) et de paiements à divers organismes de formation dont le coût est spécifié ci-dessous :

## B - Frais de transport

Il s'agit des dépenses de billets d'avion pour les déplacements pour mission ou formation.

## III – L'amélioration de la qualité de vie au travail

Les dépenses liées à la qualité de vie au travail relèvent à la fois de crédits spécifiques du budget Ressources Humaines mais également des

crédits de fonctionnement ou d'investissement pour la construction, la maintenance et l'équipement des espaces et des postes de travail ou en-

core l'évolution des processus notamment ceux en lien avec la dématérialisation.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Comité des œuvres sociales	900 000	900 000
Tickets restaurant	1 800 000	1 800 000
Conditions de travail	87 000	87 000
Médecine	900 000	900 000
Autres dépenses (contrats de prestations de services, annonces et insertions, frais de changement de résidence, autres charges...)	368 000	368 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 055 000</b>	<b>4 055 000</b>

### A - Comité des œuvres sociales

La collectivité verse une subvention au comité des œuvres sociales des agents de la région pour la mise en œuvre d'une partie des prestations d'action sociale.

### B - Tickets restaurant

Les agents peuvent bénéficier de 17 tickets par mois dont la valeur faciale est de 6 € financés à 50 % par la collectivité.

### C - Conditions de travail

La collectivité poursuit son plan Handicap et se fait accompagner dans une démarche de moyen terme sur le

télétravail.

### D - Médecine

En complément de ses moyens internes, la collectivité s'appuie sur ceux du Centre de Gestion dans le cadre d'une convention pour la prévention et la gestion des situations relatives à la santé des agents.

# MIEUX FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Cet axe s'attache à apporter des réponses aux différents enjeux développés comme suit :

- Placer l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région ;
- Mieux faire vivre la démoc-

ratie participative et l'expression citoyenne au niveau des instances existantes ou à créer ;

- Prendre davantage en compte les besoins économiques, sociaux et culturels de la population, ainsi que les atouts et contraintes du

territoire dans toutes les politiques publiques.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	130 000	130 000	130 00	130 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	-	-

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 130 000 €**

**Total Investissement CP : 130 000 €**

**Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :**

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
I- Restaurer la confiance des Réunionnais et réunionnaises	20 000	20 000
II- Adapter et développer de nouveaux outils de concertation et de dialogue citoyen	30 000	30 000
III – Contribuer à l'acculturation et à la mise en œuvre de la démocratie participative	-	-
IV – Rendre le Réunionnais acteur du développement de son territoire	30 000	30 000
V – Prendre davantage en compte des besoins de toutes les composantes du territoire	50 000	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>

# I - Restaurer la confiance des réunionnaises et des réunionnais

## Transparence et Médiatisation de l'action régionale et citoyenne

Il s'agit ici de favoriser la participation des Réunionnais à des séquences informatives dédiées et accessibles (vulgarisées), leur permettant d'appréhender pleinement la vie et l'action de la collectivité régionale, intégrant ses projets phares.

Une attention particulière sera apportée sur la possibilité d'échanges et de dialogue avec les élus délégués en responsabilité.

Ces échanges et travaux liant la collectivité aux citoyens seront médiatisés, de manière à rendre visible, donc crédible et transparente, la démarche participative de la collectivité,

et à encourager les vocations futures.

Une attention particulière sera portée sur les différentes attentes d'information citoyennes, notamment dans les réponses à apporter via le portail Open Data mis en place par la collectivité.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Médiation de l'action régionale et citoyenne	20 000	20 000

# II – Adapter et développer de nouveaux outils de concertation et de dialogue citoyen

Parmi les actions identifiées par la mandature afin d'impulser le renouvellement des

méthodes et instances de consultation citoyenne, la mise en place d'un Conseil ré-

gional des jeunes sera la principale action développée en 2023.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Adapter et développer de nouveaux outils de concertations et de dialogue citoyen	30 000	30 000

## A - Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes

Il s'agit ici d'ouvrir un nouvel espace participatif entièrement dédié à la jeunesse bé-

néficiaire des dispositifs de la collectivité régionale ou non. Cette priorité vise à encourager, valoriser et accompagner les jeunes Réunionnais dans leurs parcours d'engagement citoyen, en leur permettant notamment d'appréhender

plus aisément le fonctionnement de l'institution publique régionale.

Les jeunes représentés seront placés en situation de débat avec leurs élus, leur permettant de faire valoir leur expertise d'usagers (bourses, POP,

...), et de partager leur vision pour le territoire réunionnais et l'avenir de leur île.

La mobilisation et la participation des jeunes sera fortement encouragée via l'usage du numérique.

## B - Nouveau Conseil de citoyens

Dans l'attente de la réactivation d'une nouvelle instance, selon des modalités visant à assurer une meilleure représentativité de sa composition, ainsi qu'un volume de consultations ciblées intégrant une prise en compte des consultations réalisées, et ceci, dans le respect des compétences de la collectivité régionale, des formules de concertation de type conventions citoyennes ou ateliers de travail citoyens seront développées afin de garantir la participation des Réunionnaises et des

Réunionnais sur des projets phares de la mandature, en particulier dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional.

## C - Nouvel espace consultatif conjoint

Cette action vise à proposer aux instances consultatives de la collectivité (CESER, CCEE, Conseil des jeunes, ...) des séquences de travail communes.

Les interactions ainsi favorisées visent à nourrir une véritable force d'intelligence collective dans le cadre des consultations initiées par la collectivité, au service du développement du territoire réunionnais.

## D - Motions et référendums citoyens

Il s'agit de proposer la mise en place d'outils complémentaires au développement d'une politique de démocratie participative, visant à permettre une expression citoyenne dans le cadre de séances plénières de la collectivité.

Le futur Conseil dédié aux jeunes pourrait constituer à cet effet une base d'expérimentation, en plus d'assurer à ce jeune public une complète appréhension des modalités de fonctionnement de l'instance délibérante principale de la collectivité.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Mise en œuvre de la démocratie participative	30 000	30 000





## III - Contribuer à l'acculturation et à la mise en œuvre de la démocratie participative

### A - Une plateforme citoyenne pour tous

Les plateformes participatives citoyennes sont devenues un outil incontournable, au service de l'expression citoyenne, complétant pleinement la démarche de démocratie participative mise en œuvre par la collectivité.

L'action ainsi ciblée permet de déployer, d'animer et de faire vivre la plateforme régionale, intégrant des déclinaisons et vocations spécifiques pour chacune des instances citoyennes, et visant à terme, le déploiement d'un module participatif ouvert en continu à l'ensemble des Réunionnais.

### B - Le citoyen acteur des consultations publiques « obligatoires »

Certains projets de la collectivité doivent obligatoirement intégrer une phase de consultation de citoyens concernés, et mobilisent à ce titre tantôt un espace de consultation numérique dédié, les citoyens membres des instances, et

ceux rencontrés dans leurs lieux de vie et espaces de proximité.

Les élus régionaux sont alors en mesure de s'appuyer sur des avis citoyens riches et représentatifs.

### C- Capitalisation de la parole Citoyenne

L'action permet de capitaliser les avis et contributions des citoyens s'étant exprimés, en les portant à connaissance à la fois des élus et des services, de manière à favoriser leur intégration et leur valorisation dans les politiques publiques mises en œuvre par la Région Réunion.

### D - Empouvoirement de la société Réunionnaise à la Démocratie Participative

L'action vise à proposer un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre de consultations spécifiques, thématiques et/ ou territoriales, à un ensemble très large et diversifié d'acteurs,

de manière à favoriser l'essor de la démocratie participative sur notre territoire réunionnais.

Sont ainsi visés les collectifs de citoyens engagés, les citoyens membres des instances, les élus et les services de la collectivité régionale, en particulier sur les aspects suivants : identification du type de consultation à mettre en œuvre, animation, recueil et traitement des résultats.

### E - Une mise en réseau au service de la Démocratie participative

Cette action vise spécifiquement à repérer les réseaux d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant en faveur de la participation citoyenne ou de la citoyenneté, afin de les valoriser et de favoriser l'échange des pratiques, dans le cadre de l'animation de partenariats et d'une mise en réseau.

Proposer un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre de consultations spécifiques, thématiques et/ ou territoriales, à un ensemble très large et diversifié d'acteurs



## IV - Rendre le réunionnais acteur du développement de son territoire

Un budget de 225 000 € prévu en 2023

L'initiation de budgets participatifs visant à favoriser à la fois l'émergence de projets propres aux citoyens et ceux relatifs à une « cause régionale » identifiée annuellement et dont le développement se-

rait techniquement et financièrement accompagné par la collectivité régionale sera étudiée.

Une déclinaison complètement dédiée aux lycéens permettant à ce public cible de la

région de s'investir davantage sur son territoire en le rendant spécifiquement acteur, engagé dans un collectif sera initiée en 2023. *(Un budget de 225 000 € prévu en 2023 - cf. volet Éducation).*

## V - Prendre davantage en compte les besoins de toutes les composantes du territoire : repérage et recueil des préoccupations citoyennes

La prise en compte des préoccupations citoyennes sera améliorée en amplifiant leur

repérage et leur recueil, par voie numérique, de manière à contribuer à la mesure et à

l'évaluation de la satisfaction des besoins des Réunionnais.

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Evaluation des besoins des Réunionnais	50 000	50 000

# LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

Cette présentation concerne principalement le volet immobilier du patrimoine régional (Bâti et non bâti) Sont exclus de son champ d'attributions le domaine public routier, les biens mobiliers matériels et les actifs financiers qui relèvent d'autres directions thématiques (DAF et directions opérationnelles).

**Le foncier non bâti**, propriété de la Région, compte un peu plus de **2 500 parcelles identifiées** à ce jour. Il couvre une superficie d'environ **3 500 hectares** dont 1335 hectares de forêts et 1 000 hectares de terres agricoles exploitées.

**Le foncier bâti** s'étend sur une superficie de l'ordre de **93 hectares** dont près de

67 hectares pour les lycées (70 % du parc immobilier) et 12 hectares dédiés aux activités de formation (13,44 % du parc immobilier).

Selon l'état de l'actif figurant au compte de gestion 2021 la **valeur comptable** des terrains et constructions se chiffre à un peu **plus de 1 milliard d'euros**.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	2 153 740	3 167 527	2 085 500	2 289 500	- 3,2 %	-27,7%
<b>Investissement</b>	144 000	364 000	16 592 382	17 477 382	11422,5 %	4701,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 297 740</b>	<b>3 531 527</b>	<b>18 677 882</b>	<b>19 766 882</b>	<b>712,9 %</b>	<b>459,7 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 2 289 500 €**

**Total Investissement CP : 17 477 382 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I - La fiabilisation de l'inventaire	-	-	-	-
II - Les régularisations	-	-	-	-
III - La valorisation du patrimoine et l'optimisation de sa gestion	1 705 000	1 705 000	1 330 000	2 215 000
Autres – (taxes et impôts, assurances RC/DAB, frais d'avocats/notaires,huissiers, études et acquisition de biens immobiliers)	380 500	584 500	15 262 382	15 262 382
<b>TOTAL</b>	<b>2 085 500</b>	<b>2 289 500</b>	<b>16 592 382</b>	<b>17 477 382</b>



## I – La fiabilisation de l’inventaire

À ce jour 1 467 parcelles ont pu faire l’objet d’un rapprochement physico-comptable sur les 2 500 parcelles identifiées

En réponse à la recommandation de la cour des comptes, figurant dans le Diagnostic Global d’Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l’expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s’est engagée en 2021 dans un démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l’inventaire.

### A- Démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l’inventaire physique et comptable

#### 1) Poursuivre les opérations de rapprochement physico-comptable menées par la cellule inventaire

A ce jour 1 467 parcelles ont pu faire l’objet d’un rapprochement physico-comptable sur les 2 500 parcelles identifiées. L’objectif à atteindre à fin 2023 est de finaliser les opérations de fiabilisation pour 2 250 parcelles.

A cela s’ajoute le travail de rapprochement physico-comptable des œuvres d’art (690 hors collections muséales) et des biens du parc automobile, à ce jour quasiment achevé.

**Impact attendu :** disposer d’un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d’une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

#### 2) Procéder à la régularisation des écritures de reprise de subventions d’investissement, de transferts de compétences et à la fiabilisation de l’activation des immobilisations.

- Activation des immobilisations : la finalité est d’automatiser la transmission des pièces justificatives (PV de réception de travaux) en vue d’intégrer le montant des travaux réalisés dans les comptes définitifs et de les amortir ;
- Reprise des subventions reçues : cette opération consiste à flécher les subventions reçues par opération afin de fiabiliser l’amortissement. Les procédures sont en cours d’élaboration pour être opérationnelles en 2023 ;
- Finalisation des transferts de compétences (CREPS, Lycées, Routes) : les biens transférés devant être intégrés dans l’inventaire au terme des procédures administratives de transfert de propriété.

Ces opérations de réguli-

sation des écritures sont en cours.

#### Impacts attendus :

- fiabiliser la comptabilisation et les règles d’amortissement des biens corporels et incorporels de la collectivité ;
- disposer d’une vision précise de la valeur comptable des actifs régionaux en vue de se conformer aux recommandations de la cour des comptes et à l’obligation constitutionnelle relative à la régularité et la sincérité des comptes des administrations publiques.

### B- Constitution d’une base unique du patrimoine

Depuis l’année dernière, le service gestionnaire est accompagnée par un prestataire (le cabinet ARTIMON) à qui la collectivité a confié une mission de conseil et d’expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d’identifier les potentialités d’amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La première phase de la mission s’est achevée fin 2021.

La seconde qui a débuté en

L'objectif est de constituer, à partir de 2023, une base unique du patrimoine

avril 2022 et qui produira ses effets en 2023, consiste à **déployer une fonction patrimoniale et immobilière performante** autour des trois unités fonctionnelles (DL/DBA/DPI) qui interagissent au quotidien en matière de gestion immobilière et en lien avec les différentes directions opérationnelles détentrices de données patrimoniales. L'objectif est de constituer, à partir de 2023, une base unique du patrimoine, ce qui nécessite de :

### **1) Doter la collectivité d'outils informatiques dédiés aux données patrimoniales (GED SI)**

Un travail de benchmarking et

de sourçage porté par la DPI avec l'assistance de la DSI est en cours de réalisation pour identifier les produits et méthodes les plus pertinents à mettre en œuvre dans le but d'optimiser la gestion patrimoniale et de rationaliser les dépenses de fonctionnement.

### **2) Produire des procédures internes**

L'objectif consiste à fluidifier et à systématiser le recueil, le suivi et l'actualisation en continu des données patrimoniales.

### **Impacts attendus :**

- disposer d'une cartographie précise et actualisée du patrimoine immobilier et, en particulier du foncier bâti en intégrant les données physiques (surfaces et caractéristiques), l'état des bâtiments, l'occupation, les données financières etc ;
- accroître la performance de la gestion immobilière (tableaux de bord de pilotage), maîtriser les coûts d'entretien courant et des grosses réparations et faciliter la gestion administrative des dossiers en termes d'indemnisation des sinistres, de gestion locative et de cession.

## **II- Les régularisations à opérer**

### **A- Régularisation des occupations sans titre (OST)**

Un certain nombre d'occupations illégales ont été identifiées sur plusieurs propriétés régionales et au hasard de visites de terrains, de nouveaux cas apparaissent ici et là. Des occupants sans titre ont édifié ou fait édifier, des constructions à usage d'habitation, voire professionnel sur du foncier appartenant à la Région et ce, sans autorisation et sans s'acquitter d'une quelconque redevance.

Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'OST isolés, pour d'autres il s'agit d'OST groupés.

C'est le cas notamment :

- à Saint-Denis : un occupant sur une parcelle de 506 m<sup>2</sup> en zone U ;

- à Petite Ile : deux occupants sur des parcelles de 226 et 395 m<sup>2</sup> en zone U ;

- à Saint-Louis : Domaine de Maison Rouge en zone U et A ( maison de 150 m<sup>2</sup>) occupation d'une maison individuelle située sur le domaine par un administré ( installé sur le site avant acquisition du bien par la Région) ;

- à Saint-Leu Pointe des Châteaux : une habitation de 100 m<sup>2</sup> avec un jardin privatif de 860 m<sup>2</sup> en zone Aut (vocation touristique), situation qui pré existait au moment de l'acquisition par la Région ;

- à Saint-Leu Stella Matutina 11 familles sur un espace de

17 365 m<sup>2</sup>. La Région a acquis les parcelles concernées en toute connaissance de cause ( terrains occupés) ;

- à Saint-Paul La Saline les Bains (Bellevue) une trentaine d'OST est installée sur environ 10 hectares en zone AU2h et N.

### **1) Poursuivre les actions de régularisation pré contentieuses ou par la voie judiciaire si nécessaire**

Des actions pré-contentieuses ont été engagées en 2022 à l'encontre des contrevenants mais, compte tenu de la complexité des procédures et de la spécificité de chacune des situations, les solutions de régularisation ne peuvent s'ap-

préhender qu'au cas par cas et le traitement de ces situations ne peut se concevoir que sur un temps relativement long.

## **2) Mettre en œuvre un accompagnement social, en partenariat avec les communes d'implantation au regard de la situation sociale dans laquelle se trouve la plupart des familles concernées**

**Impact attendu :** prévenir les risques juridiques, voire y remédier, étant précisé que toute occupation privative du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsqu'un intérêt public le justifie, l'absence d'autorisation et de paiement d'une redevance pouvant constituer un délit sanctionné par la loi.

## **B- Régularisation des empiétements sur les délaissés routiers**

Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier mais qui ne sont plus utilisées pour la circulation en raison d'une modification du tracé ou d'un alignement.

## **1) Identifier les délaissés faisant l'objet d'un empiètement par les riverains**

Des surplus d'emprises sont ainsi parfois « captés », sans autorisation, par des riverains. Il s'agit, donc, de situations qui doivent faire l'objet de régularisation, d'autant que ces parcelles peuvent être « valorisées ». Des potentialités existent notamment dans le secteur de Saint-Gilles (Boucan et le long de la déviation de Saint-Gilles).

## **2) Mettre en œuvre les procédures de déclassement du domaine public vers le domaine privé de la Région en vue de leur cession aux riverains.**

**Impacts attendus :** régulariser des situations irrégulières et générer des recettes de cession

## **C- Modélisation des procédures de gestion du foncier bâti concernant tout particulièrement des logements de fonction**

Les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) sont dotés d'un parc de logements de fonction attribués au personnel de l'État et aux ATTEE (Adjoints techniques

Territoriaux des Établissements d'Enseignement) exerçant dans les lycées.

Pour assurer un meilleur suivi des modalités d'occupation et optimiser la gestion du parc des logements de fonction il y a lieu de :

## **1) Renforcer la collaboration entre les différents intervenants**

Plusieurs directions (Éducation/ Logistique-Moyens Généraux/ DBA/DPI - DPB) interviennent à divers titres dans la gestion des logements de fonction et disposent de données hétérogènes en lien avec leurs missions.

Un travail de collaboration étroite doit être mené pour donner plus de cohérence et d'efficacité à la gestion de ces biens.

## **2) Formaliser dans les conventions d'occupation les responsabilités et obligations incombant aux bénéficiaires des logements de fonction**

**Résultats attendus :** clarifier la répartition des obligations entre propriétaires / occupants, réduire les charges supportées par la Région (notamment les taxes afférentes, le coût de certains travaux) et assurer un meilleur suivi dans la gestion et la maintenance des bâtiments.

Régulariser des situations irrégulières et générer des recettes de cession



## III- La valorisation du patrimoine et l'optimisation de sa gestion

INTITULE ACTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Travaux de maintenance et de grosses réparations sur les bâtiments administratifs	-	-	1 330 000	2 215 000
Réduction des dépenses de loyers	1 705 000	1 705 000	-	-
Acquisition de nouveaux espaces de bureaux	-	-	15 262 382	15 262 382
<b>TOTAL</b>	<b>1 705 000</b>	<b>1 705 000</b>	<b>16 592 382</b>	<b>17 477 382</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 705 000 €**

**Total Investissement CP : 17 477 382 €**

### A- Rationalisation de l'occupation du parc immobilier affecté aux services régionaux et diminution des dépenses de loyers

#### 1) Travaux de maintenance et grosses réparations sur les bâtiments administratifs

Un programme d'investissement de 1 330 000 € en AP (2 215 000 € en CP) est programmé à ce titre.

Il concerne notamment les bâtiments suivants : Antenne Est, Chaudron Ex Foucque, bâtiments des Routes, Halle Agro à la MRST.

#### 2) Recenser les locaux disponibles appartenant à la Région susceptibles d'accueillir des agents

L'objectif est de procéder à des regroupements de services sur des sites déconcentrés tout en développant le co-working.

Une étude en ce sens, initiée par la DPI en début d'année

2022, a permis d'identifier des locaux vacants sur le site du CPOI (1 300 m<sup>2</sup>) qui pourraient utilement être aménagés en bureaux. Ce site présente par ailleurs un potentiel de densification des surfaces à construire (3 500 m<sup>2</sup>)

Un chargé de mission a été mandaté par la direction générale en 2022 en vue d'élargir cette première étude à l'ensemble des bâtiments régionaux.

**Impact attendu :** rationaliser et optimiser l'occupation des sites

#### 3) Diminuer le nombre de baux conclus auprès d'opérateurs privés en privilégiant l'acquisition d'actifs

Depuis 2021, la collectivité a engagé une démarche vertueuse en vue de diminuer les dépenses de loyer. Elle a ainsi procédé à la résiliation d'une grande partie des baux conclus auprès d'opérateurs privés. Ce qui a permis de réaliser d'importantes écono-

mies au titre des dépenses de fonctionnement. En 2021 le montant annuel des loyers payés par la Région s'élevait à 2 949 128,74 €. En 2022 cette dépense est estimée à 2 285 475 € (soit une diminution de 29 %). Elle devrait être contenue à hauteur de 1 705 000 € en 2023.

Parallèlement à ces résiliations la collectivité envisage de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest de nouveaux espaces de travail et d'autre part, de regrouper sur un même site les satellites régionaux ayant un siège dans l'Ouest. L'objectif consiste ainsi à réduire les charges de location payées par la collectivité.

#### Impacts attendus :

- diminuer le volume des locaux pris à bail par la Région, rationaliser les dépenses locatives et autres charges afférentes,
- accroître le patrimoine régional.

## B - Optimisation des revenus patrimoniaux

### 1) Maximiser les recettes de concessions ( Baux, AOT...)

- Adoption d'un nouveau règlement tarifaire modifiant la délibération du 12 novembre 2019 de manière à prendre en compte dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant. La réflexion a été lancée en 2022 et devrait être finalisée en 2023 ;
- Généralisation de la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence (AMI, AAP) avant attribution d'AOT ou de baux.

Généralisation de la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence (AMI, AAP) avant attribution d'AOT ou de baux

L'ordonnance du 19 avril 2017 qui modifie le CG3P (code général de la propriété des personnes publiques) impose désormais aux collectivités l'obligation d'organiser une procédure de mise en concurrence avant de délivrer un titre d'occupation privative sur le domaine public.

Cette ordonnance ne vise que les dépendances du domaine public et non le domaine privé. L'étendre au domaine privé de manière volontariste permettrait d'accroître l'efficacité de la gestion domaniale et de garantir une plus grande transparence dans l'attribution des titres domaniaux aux opérateurs économiques.

**Impacts attendus :** optimisation des recettes d'occupation par la mise en œuvre de tarifs plus favorables à la collectivité et reflétant la réalité des avantages procurés aux occupants. L'objectif fixé pour l'exercice 2023 est de percevoir 370 000 € de recettes.

### 2) Définir une stratégie de cession de certains biens immobiliers sur la base de données objectivées

Un bien vacant et inutile ou qui ne présente que peu d'intérêt économique pour la collectivité constitue un poste de dépenses important, sans aucun retour financier.

Leur cession est de nature à procurer des recettes exceptionnelles qui peuvent être investies dans d'autres champs de compétences de la collectivité régionale ou servir à contribuer au financement des investissements (nouvelles acquisitions ou réhabilitation).

Ainsi un certain nombre d'actifs du parc immobilier de la collectivité (bâties et non bâties) pourraient être soumis à arbitrage en vue de déterminer un

plan de cessions.

#### - Les délaissés routiers ou de voirie

Selon les conclusions d'une étude réalisée par un cabinet de géomètre pour le compte de la Région en 2019, un potentiel de près de 2 600 « délaissés de voirie » pourraient ainsi être valorisés.

Ces parcelles recouvrent au total une superficie de :

- 415 000 m<sup>2</sup> (41,5 hectares) en zone U ;
- 144 000 m<sup>2</sup> (14,4 hectares) en zone AU ;
- 1 018 000 m<sup>2</sup> (101 hectares) en zone A ;
- 623 000 m<sup>2</sup> (62,3 hectares) en zone N.

Ces parcelles faisant actuellement partie du domaine public, elles devront faire l'objet d'une procédure de déclassement/délimitation, extraction du domaine public routier (DPR) avant toute opération de valorisation.

- **D'autres biens devenus inutiles ou vacants et ne présentant que peu d'intérêt** pour la collectivité pourraient faire l'objet d'une cession après arbitrage. A titre d'exemples :

• **Saint-Paul** Chaussée Royale anciens locaux de l'AFPAR actuellement occupés en partie par le PRMA  
Foncier 1 311 m<sup>2</sup>  
Bâti 470 m<sup>2</sup>  
Estimatif 1,2 M€

• **Saint-Denis** parcelle ES 73 Boulevard Saint-François (sous réserve de la levée de l'emplacement réservé constitué par la mairie de Saint-Denis)  
Foncier 2 300 m<sup>2</sup>  
Estimatif 1,2 M€

#### **Impacts attendus :**

- générer des produits de cession à hauteur de 1 500 000 € en 2023 ;
- diminuer les dépenses de fonctionnement afférentes.



# LES SYSTÈMES D'INFORMATION



Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articule de plus en plus autour de la circulation de l'information. Cette dernière se positionne comme la clef de voûte de la réussite de l'ensemble des projets que ces collectivités mènent.

L'évolution de la Direction des Systèmes d'Information en

Direction des Systèmes d'Information et Organisation lui ajoutera un rôle important en 2023 et une cellule spécifique devra être constituée afin de répondre à ce nouveau volet de compétences. Cette nouvelle organisation engendra l'élaboration d'un schéma directeur informatique afin de cadrer le déploiement des actions pour répondre aux

objectifs attendus.

L'ensemble des projets des Systèmes d'Information et Organisation (DSIO) s'articule autour de deux axes primordiaux :

- la modernisation de l'action publique ;
- l'évolution de l'infrastructure technique.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 858 283	2 195 434	2 037 619	2 056 319	9,7 %	-6,3 %
<b>Investissement</b>	1 989 000	4 519 208	2 367 541	3 782 342	19 %	-16,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 847 283</b>	<b>6 714 642</b>	<b>4 405 160</b>	<b>5 838 661</b>	<b>14,5 %</b>	<b>-13 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 2 056 319 €**

**Total Investissement CP : 3 782 342 €**

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – La modernisation de l'action publique	782 459	797 459	698 541	2 158 000
II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	1 255 160	1 258 860	1 669 000	1 624 342
<b>TOTAL</b>	<b>2 037 619</b>	<b>2 056 319</b>	<b>2 367 541</b>	<b>3 782 342</b>

# I - La modernisation de l'action publique

L'efficacité de réponse aux demandes des citoyens passe par la modernisation de l'action publique, qui est un volet incontournable et omniprésent dans le fonctionnement des collectivités territoriales.

Cette modernisation vient impacter positivement la relation avec le citoyen, mais également la gestion des services internes.

Plusieurs projets permettent de mettre en place cette **modernisation**.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Lancer un schéma directeur informatique			150 000	150 000
Dématérialisation	216 780	216 780	273 750	479 750
Gestion électronique de documents				153 000
Gestion identités	30 512	30 512		113 301
Informatique décisionnelle			121 791	111 791
Projet SDSI collectivité				700 000
Remplacement MAFATE			100 000	100 000
Portail RH			53 000	53 000
Autre (licence, maintenance...)	535 167	550 167		297 158
<b>TOTAL</b>	<b>782 459</b>	<b>797 459</b>	<b>698 541</b>	<b>2 158 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 797 459 €**

**Total Investissement CP : 2 158 000 €**

## A - Simplifier les moyens d'interactions avec le citoyen

La modernisation du service public permet de simplifier les démarches avec les citoyens.

### 1) Lancer un schéma directeur informatique

En 2023, la collectivité élaborera un schéma directeur informatique afin que les actions menées soient en adéquation avec les objectifs visés.

Ce document stratégique, référentiel de l'évolution des SI dans la transformation digitale, devra conduire cette évolution en prenant en compte l'ensemble des ressources nécessaires au service gestionnaire, tant matérielles que humaines, en répondant aux enjeux principaux des solutions métiers, du volet technologique et des coûts.

### 2) La dématérialisation

En 2023, la collectivité continuera à développer le volet dématérialisation.

Le portail des « Aides et subventions » en est un exemple et, l'année prochaine, la collectivité pourra bénéficier d'une nouvelle solution de demandes et de traitement de ces demandes, faisant appel à un processus complet de dématérialisation.

Ce portail, qui regroupera l'ensemble des aides économiques, les dispositifs de

bourses et les demandes pour les fonds européens gérés par la Région Réunion sur la programmation 2021-2027, proposera également la gestion dématérialisée de la Continuité Territoriale, que ce soit du côté de la demande, que de celui de l'instruction.

Dans cette démarche de dématérialisation, en 2023, nous finaliserons également, la réflexion d'une nouvelle gestion des courriers internes.

### **3) La gestion électronique de documents**

La gestion électronique de documents (GED) est un volet non négligeable de la dématérialisation.

Si la collectivité s'est employée pour mettre en service une solution de GED fiable, sécurisée et unique pour l'ensemble des services de la collectivité, il reste aujourd'hui à démocratiser l'utilisation de cet outil.

En 2023, l'objectif sera d'initier cette démocratisation en mettant en place des sessions de formation et toute action permettant l'accompagnement des agents de la collectivité pour une bonne prise en main de cette GED. L'accès de qualité à l'information et à une base documentaire, sans cesse améliorée, restant une cible primordiale.

Enfin, devant l'obligation faite de transmettre numériquement les demandes dans le cadre de la programmation 2021-2027, une refonte totale de l'interface utilisateur de la plateforme de la « GED européenne » sera engagée. Elle permettra d'améliorer l'ergonomie de la solution, simplifiant tout autant son usage et optimisant la durée des traitements.

## **B - Optimisation du fonctionnement interne**

La modernisation du Service Public permet également d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité.

### **1) La gestion des identités**

En 2023, il s'agira de finaliser la mise en œuvre de la gestion des identités et des accès (projet IAM) en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (DRH). C'est un volet de sécurité incontournable, notamment dans le cadre de la certification des comptes.

Cette gestion d'identité s'appuie sur la solution déployée par la société « USERCUBE », dont les tests ont été effectués cette année.

### **2) L'informatique décisionnelle**

L'informatisation des processus métiers et la généralisation de la dématérialisation, induisent une forte augmentation du volume de données associées à une très grande diversité d'information traitée. L'analyse de ces données peut offrir à la collectivité une vision prospective stratégique de son fonctionnement. Aussi, la collectivité développe une cellule d'informatique décisionnelle dont le but est d'élaborer des états de suivis et des tableaux de bord associés à des indicateurs pertinents.

La montée en charge de cette cellule, commencée en 2022, s'amplifiera en 2023 suivant les grands axes suivants :

- modéliser et élargir le spectre de la base des données recueillies ;
- restituer les données sous forme d'indicateurs et de tableaux de bord ;
- maintenir en conditions opérationnelles le système ;
- fournir des données structurées permettant d'alimenter l'OpenData.

### **3) L'aspect organisationnelle de la DSIO :**

Le domaine de compétences de cette direction s'étend avec la prise en charge du volet « Organisation ».

De part l'importante transversalité de la circulation de l'information au sein de la collectivité, elle bénéficie d'une vision du fonctionnement des services dans son ensemble.

Ce service se positionnera en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et assistera les services dans la mise en place de tous leurs processus de fonctionnement.



## II - Assurer l'évolution de l'infrastructure technique

L'aspect technique est omniprésent dans le fonctionnement des SIO. Les évolutions technologiques, que ce soit dans l'équipement ou dans la sécurité des échanges font appel à des équipements de plus

en plus performants.

Les projets 2023 permettent d'assurer cette évolution technologique, l'amélioration des performances et de la sécurité de l'infrastructure avec notamment le renouvellement

du Marche Telecom pour les liaisons d'interconnexion et internet, mais aussi la mise en place de la nouvelle architecture Wifi et la consolidation de l'environnement Citrix.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Optimisation technologique	40 000	40 000	68 000	68 000
Assurer une haute disponibilité	205 000	205 000		
Remplacement des serveurs obsolètes et mise à jour des configurations des commutateurs	323 000	323 000	92 000	92 000
Déploiement du nouveau WiFi Région			120 000	120 000
Renouvellement matériel – Nomadisme			882 000	882 000
Frais de télécommunications	235 000	250 000		
Projets tech (migration, sécurisation...)			264 000	264 000
Autre (licence, maintenance, hébergements)	452 160	440 860	243 000	198 342
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 160</b>	<b>1 258 860</b>	<b>1 669 000</b>	<b>1 624 342</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 258 860 €**

**Total Investissement CP : 1 624 342 €**

### A - Mise en œuvre nouveau marché de télécommunication : périmètre interconnexion des sites distants et internet métiers

Les lots interconnexion des sites distants et internet métier arrivent à échéance fin 2022. Ce renouvellement sera l'occasion d'optimiser techniquement et financièrement ces prestations essentielles au fonctionnement de la collectivité.

### 1) Optimisation technologique

L'optimisation technologique supportera l'évolution vers les nouveaux usages : espaces de co-working, nomadisme, voix sur IP, visioconférence et web conférence.

### 2) Assurer une haute disponibilité

Assurer la haute disponibilité des liaisons internet permet aux agents et usagers d'accéder aux services en ligne offerts par la collectivité.

### B - Harmoniser et renforcer la sécurité des connexions sans fil de la Région

Afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des accès au réseau sans fil de la Région il est prévu pour l'année 2023 d'assurer la continuité du renouvellement wifi initié à la Pyramide. Cette nouvelle architecture s'appuiera sur des technologies d'authentification permettant de fournir plusieurs types d'accès (surf internet ou professionnel) aux agents ou utilisateurs se connectant au réseau wifi de la Région.

Permettre aux utilisateurs d'être plus efficaces

### 1) Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants

Pour la première phase de mise en place, il est prévu de déployer une configuration réseau « standardisée » sur les différents commutateurs des sites distants. Cette première phase nous permettra de prévoir l'arrivée des bornes et les politiques sans fil à mettre en place.

Ce changement inclura des mises à jour des boîtiers sur les sites distants qui pourront parfois rendre indisponible le réseau filaire sur une courte période.

### 2) Déploiement du nouveau WiFi Région

À la suite de la configuration des commutateurs, la mise en place de nouvelles bornes WiFi se fera sur chaque site distant.

La mise en place d'un WiFi semblable à celui de la pyramide sera déployée sur les différents sites, permettant à chaque agent de se déplacer de site en site sans avoir à reconfigurer leurs appareils mobiles et/ou ordinateurs portables.

La sécurité du nouveau WiFi se traduira par une nouvelle politique basée sur une authentification via un Contrôleur d'Accès Réseau (NAC) qui permettra de séparer les ordinateurs de la Région et les matériels personnels (outils de type BYOD).

### C – Consolidation de l'environnement Citrix

Afin d'accéder aux applications de la collectivité de manière sécurisée et de favoriser la mobilité professionnelle, la collectivité a mis en place la solution Citrix depuis de nom-

breuses années.

Dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur, il est nécessaire de mettre en place des serveurs performants ainsi que des outils d'optimisation.

Remplacement des serveurs obsolètes

Les serveurs, acquis il y a une dizaine d'années, ne sont plus garantis par le constructeur et doivent donc être remplacés.

Les nouveaux serveurs ayant plus de ressources et mémoire, permettront d'améliorer les performances des serveurs Citrix sur lesquels les utilisateurs se connectent.

Afin de mieux gérer les performances utilisateurs, il est prévu l'activation et le paramétrage des fonctionnalités avancées de ces serveurs.

### D – Permettre aux utilisateurs d'être plus efficaces

Les SIO sont un acteur principal dans le rendement de travail des utilisateurs au travers de l'optimisation des équipements informatiques attribués, des outils fournis et d'une assistance adéquate, réactive et proactive.

Pour cela, la collectivité s'assure que le matériel et les services fournis répondent aux critères de confidentialité, d'intégrité, de traçabilité et de disponibilité. Et que le matériel est en adéquation avec les tâches de l'agent en terme d'accessibilité et de mobilité. Cela permettra un meilleur rendement des agents pour un service aux usagers plus efficace.

### 1) Renouvellement du matériel obsolète

Au fil des années, les évolutions logicielles et la vétusté rendent le matériel non opérationnel (lenteur, pannes...). La collectivité s'assure que

le matériel mis à disposition permette aux agents de travailler dans les conditions optimales. Les postes ayant plus de 6 ans nécessitent un renouvellement car ils présentent des risques de sécurité pour le système d'information.

### 2) Répondre au besoin de nomadisme

Les différents événements (gilets jaunes, crise transporteur, COVID...) ont démontré qu'il est indispensable de pouvoir s'adapter en étant capable de déplacer facilement son environnement de travail vers d'autres espaces (salles de réunion, espaces de co-working, télétravail...).

Afin de répondre à ce besoin de nomadisme pour certains postes clés qui nécessitent une continuité de service forte, la collectivité prévoit le renouvellement du matériel obsolète par des postes mobiles.

### 3) Améliorer l'assistance aux utilisateurs

Le service gestionnaire apporte son assistance aux agents afin d'assurer la disponibilité du système d'information et permettre aux utilisateurs de répondre efficacement aux usagers. Cela nécessite un suivi de manière active les sollicitations faites par les agents de la collectivité (au travers de son outil de tickets de suivi « GLPI ») mais également de manière proactive en supervisant son système d'information.

Afin de pouvoir répondre de manière efficace aux demandes, il est nécessaire d'avoir un nombre de technicien en adéquation avec l'effectif de la collectivité et également d'optimiser l'outil de suivi pour un meilleur rendement du service fourni.

# LA LOGISTIQUE

Différents projets ont été menés dans le but de réduire les dépenses des frais généraux en préservant une qualité des prestations et cela malgré l'augmentation du nombre des surfaces à entretenir et le

nombre d'agents au sein de la collectivité. Ces efforts seront reconduits sur l'exercice 2023.

La collectivité intervient sur 58 sites (115 000 m<sup>2</sup>) pour l'Administration Générale,

la DRR, les Conservatoires à Rayonnement Régionaux, les Gares, le CPOI, les Antennes de Région et le site du Moca.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	5 069 067	6 068 600	4 038 000	4 038 000	-20,3 %	-33,5 %
<b>Investissement</b>	8 139 900	6 314 700	4 005 000	5 805 000	-50,8 %	-8,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 208 967</b>	<b>12 383 300</b>	<b>8 043 000</b>	<b>9 843 000</b>	<b>-39,1 %</b>	<b>-20,5 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 4 038 000 €**

**Total Investissement CP : 5 805 000 €**

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Optimisation des prestations externes et du patrimoine de la collectivité	670 000	670 000	-	-
II – Réalisation d'investissement afin d'améliorer notre fonctionnement	1 040 000	1 040 000	2 432 000	4 232 000
III – Optimisation des prestations logistiques spécifiques	1 518 450	1 518 450	-	-
Divers	809 550	809 550	1 573 000	1 573 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 038 000</b>	<b>4 038 000</b>	<b>4 005 000</b>	<b>5 805 000</b>

# I – Une optimisation des prestations externes et du patrimoine de la collectivité

INTITULE ACTION	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Réduire le nombre d'APS et SSIAP	670 000	670 000
<b>TOTAL</b>	<b>670 000</b>	<b>670 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 670 000 €**

## A – La réduction des frais de gardiennage

### 1) Réduire le nombre d'APS et SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) mobilisés par le biais de prestataires

Sur une grande majorité des sites sont positionnés des Agents de Prévention et de Sécurité (APS) afin d'assurer le gardiennage, le filtrage et l'accueil des usagers.

Depuis l'exercice 2021, la diminution du recours aux prestataires de sécurité et gardiennage sur les sites a permis de diminuer les crédits alloués à ces postes.

### 2) Mobiliser des agents en interne pour assurer une partie de ces prestations

Afin de renforcer l'impact de l'action précédente, l'objectif serait de mobiliser davantage d'agents internes pour réaliser les missions de SSIAP et d'APS sur certains sites. Ces déploiements permettront de réduire le nombre d'agents externes mobilisés.

ponctuelle ou à l'année).

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en terme d'espace et d'équipement et de positionnement géographique.

Ce dernier permet à la collectivité de dégager de substantielles économies de fonctionnement en n'ayant pas le recours à la location de salles pour ses événements ou réunions.

Ces espaces sont mis à disposition de tiers extérieurs pour des événements privés dans le cadre d'une convention qui fixe des barèmes au m<sup>2</sup>. Ces barèmes sont appliqués en fonction du type de demandeur (association, entreprise) mais également en fonction du type d'évènement envisagé.

Pour optimiser maîtriser les dépenses et optimiser les recettes, il pourrait être préconisé l'arrêt de la de la mise à disposition gratuite du site et la refonte totale de la grille tarifaire du Domaine du MoCA.

## B – Le développement des recettes générées par le domaine du MoCA

La collectivité dispose dans son patrimoine d'espaces à fort potentiel. Il convient de les optimiser, afin de les occuper pleinement (travaux), ou générer des recettes (location



## II- La réalisation d'investissement afin d'améliorer notre fonctionnement

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses de fournitures de bureaux et photocopieurs	110 000	110 000	-	-
Carburant	350 000	350 000	-	-
Renouvellement de la flotte	-	-	2 400 000	4 200 000
Fluides	570 000	570 000	-	-
Dispositif de télé relève	-	-	7 000	7 000
Relamping	10 000	10 000	-	-
Installation de luminaires solaires	-	-	25 000	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 000</b>	<b>1 040 000</b>	<b>2 432 000</b>	<b>4 232 000</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 040 000 €**

**Total Investissement CP : 4 232 000 €**

### A – Diminution des dépenses associées aux fournitures de bureaux et photocopieurs

Cet axe de dépense regroupe l'ensemble des fournitures bureautiques utilisées par la collectivité au quotidien (livraison dans les services, service reprographie, imprimantes etc.) ainsi que les produits d'entretien et les petits outillages. Le suivi de la consommation de consommables permettra de contenir les dépenses sur les années à venir.

Par ailleurs, la mise en place du logiciel de gestion d'impression « Paper Cut », permettra de veiller et de réduire la consommation de papier. Ce projet sera réalisé en lien avec la DSI.

### B – Maîtrise de la consommation du carburant

Le carburant est un poste de dépense important pour la collectivité, compte tenu du nombre de véhicules thermiques dont elle dispose et du nombre importants de déplacements des agents dans le cadre de leurs missions.

#### Renouvellement de la flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres

Afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz polluants, la collectivité procédera à un renouvellement « plus propre » de la flotte automobile. Ainsi, une plus grande proportion de véhicules électriques et hybrides viendront remplacer

une partie des véhicules thermiques.

En lien avec ce projet, l'installation de bornes électriques permettra aux véhicules électriques de disposer d'une autonomie parfaite quel que soit le secteur géographique où ces derniers sont utilisés. Ce projet bénéficiera d'un remboursement partiel par le FEDER.

Cette transition engendrera une augmentation de l'énergie électrique consommée sur certains sites. Des contrats devront être révisés auprès d'EDF pour pallier les besoins. Pour limiter cette hausse, l'installation de panneaux solaires sur les toitures est une solution à l'étude, mais qui reste limitée. En effet, très peu de sites de la collectivité sont compatibles avec l'installation de ces dispositifs en toiture (type de toiture, orientation etc...).

Le déploiement de ce projet permettra de mieux maîtriser la consommation de carburant en volume. Les prix des carburants sont très fluctuants et sont sur une tendance haussière. Il est fort probable que cette tendance se poursuive en 2023.

### **C - Maîtrise des consommations de fluides (eau-électricité)**

Cette section regroupe les consommables (eau et électricité) consommés par la collectivité sur l'intégralité de son patrimoine. Leur consommation résulte de l'exploitation courante des bâtiments.

#### **1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau**

Cette mesure permet de suivre la consommation en eau et détecter immédiatement les fuites afin de les réparer, notamment lorsque les fuites ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Il s'agira donc de poursuivre le déploiement de ce dispositif sur les compteurs d'eau pas encore équipés.

#### **2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites**

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation

en électricité des bâtiments.

#### **3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité**

Cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité. L'objectif en 2023 consistera à accentuer l'installation de luminaires solaires sur certains sites tel que le MOCA, où un renforcement de l'éclairage est nécessaire.

Le déploiement de ces actions permettra de maîtriser la consommation de fluides en volume. Néanmoins, l'augmentation déjà annoncée des tarifs des énergies sur le plan national (électricité notamment) impactera forcément la consommation en valeur.



## III- Une optimisation de prestations logistiques spécifiques

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Développement d'un service de traitement des déchets recyclables	18 450	18 450
Optimisation des dépenses de nettoyage	1 000 000	1 000 000
Optimisation des dépenses de maintenance bâtementaire	500 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 450</b>	<b>1 518 450</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 1 518 450 €**

### A – Développement d'un service de traitement des déchets recyclable

Dans le cadre de ses activités, la collectivité génère de nombreux déchets. Ces derniers sont catégorisés en deux groupes : les déchets valorisables et non-valorisables.

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets produits, la collectivité disposera prochainement des bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et de l'Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et DIB), afin de trier à la source. Un prestataire (société Fourmize) sera ensuite chargé de leurs enlèvements et de la revalorisation.

### B – Création d'un service 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une importance cruciale, et fait partie de la « maintenance » au sens large du terme.

Dans le cadre du marché de maintenance nouvellement notifié, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

De par la centralisation et la globalisation de cette prestation, des économies seront réalisées par rapport aux années antérieures.

### C - Maîtrise des dépenses d'entretien et de maintenance bâtementaire par l'internalisation de certaines prestations (nettoyage, espaces vert, dépannage...)

Les dépenses de maintenance et d'entretien ont fortement diminuées sur les 4 dernières années. Ceci a été rendu possible par la globalisation de nos marchés, le déploiement de techniciens compétents pour le suivi des maintenances et des équipes, mais aussi par l'internalisation de prestations au fil des années (dépannages, travaux, entretiens...).

L'objectif en 2023 consistera à accentuer l'internalisation de certaines prestations afin de contenir les dépenses au regard du contexte actuel. L'augmentation des matières premières et des charges entraîneront probablement des surcoûts.

# LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

**1 - Les affaires juridiques** dont l'activité vise à sécuriser les actions des politiques publiques et d'assurer la défense des intérêts de la collectivité régionale dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions ;

**2 - La commande publique**

qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats ;

**3 - La conformité** qui travaille sur les questions de gouvernances de l'éthique que la nouvelle mandature a placé au cœur de son action.

Enfin, le champ des missions s'est enrichi de la gestion des assurances, assurance de la flotte automobile, dommages aux biens et la responsabilité civile.

## SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2022		BP 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
<b>Fonctionnement</b>	1 587 582	1 884 500	2 362 655	2 490 362	48,8 %	32,1 %
<b>Investissement</b>	1 500	1 500	1 500	1 500	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 589 082</b>	<b>1 886 000</b>	<b>2 364 155</b>	<b>2 491 862</b>	<b>48,8 %</b>	<b>32,1 %</b>

Soit :

**Total Fonctionnement CP : 2 490 362 €**

**Total Investissement CP : 1 500 €**

**Pour 2023, les principales actions des affaires juridiques et marchés qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :**

## SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I- Garantir la légalité des actions de la Région Réunion	900 000	987 437	-	-
II- Assurer la défense des intérêts de la Région Réunion	500 000	520 270		
III- Rétablir l'éthique au centre de l'action publique et au cœur de fonctionnement de la Région	47 655	47 655	-	-
IV- Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	430 000	450 000	-	-
Divers (Assurance flotte automobile , dommage aux biens Responsabilité civile)	485 000	485 000	1 500	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>2 362 655</b>	<b>2 490 362</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>

# I – Garantir la légalité des actions de la Région Réunion

La légalité des actions de la Région Réunion est garantie par l'accompagnement et le contrôle interne effectués par le service juridique et par un recours ponctuel à des pres-

tataires extérieurs sur des questions techniques dont les enjeux nécessitent un avis d'expert.

Les crédits alloués au titre de l'année 2023 pour cet accompagnement se déclinent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	900 000	987 437
<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>987 437</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 987 437 €**

# II - Assurer la défense des intérêts de la Région Réunion

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations préalables et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité.

La défense des intérêts de la collectivité aux contentieux est assurée soit par les services de la collectivité soit par les avocats. La défense des intérêts nécessite parfois l'introduction des actions contentieuses.

Pour la mise en œuvre de cet accompagnement, les crédits alloués au titre de l'année 2023 se déclinent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la collectivité	500 000	550 270
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>550 270</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 550 270 €**

# III - Rétablir l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région

Le nouvel exécutif souhaite donner une impulsion forte en matière éthique par l'adoption d'une charte éthique et poursuivre sa démarche de conformité par la mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels, la poursuite de la politique de

gestion et de prévention des conflits d'intérêts, les mesures et procédures de maîtrise des risques ainsi que les outils et certifications (accompagnement de la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001).

Les crédits alloués au titre de l'année 2023 pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs en matière d'éthique se déclinent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Dispositif en matière d'éthique	47 655	47 655
<b>TOTAL</b>	<b>47 655</b>	<b>47 655</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 47 655 €**





## IV - Développer une politique d'achat performante, durable et responsable

La Région intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche d'achat plus performante, durable et responsable qui se traduit pour la DAJCP par la garantie de l'accès des TPE/PME à la commande publique, une meilleure connaissance de l'offre territoriale, une planification des achats et une stimulation du tissu économique locale par des méthodes d'achat in-

novantes et l'intégration du volet développement durable.

La transparence et la publicité étant au cœur d'une politique d'achat sécurisée et performante, la mise en œuvre de ces objectifs se traduit par la publication d'avis d'appels publics à la concurrence, avis rectificatifs le cas échéant, avis d'attribution et avis de modification de marché ainsi

que des actions de formation ciblées à haute valeur opérationnelle.

En outre, afin de permettre à la cellule contrôle-évaluation de poursuivre l'externalisation d'une partie de ses audits, le marché a été reconduit.

Les crédits alloués au développement d'une politique d'achat au titre de l'année 2023 se déclinent comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Mettre en œuvre une politique d'achat sécurisée et performante	400 000	420 000
Audit Marché	30 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>430 000</b>	<b>450 000</b>

Soit :

**Total fonctionnement CP : 450 000 €**



**REGION REUNION**  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

